TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 498 — SAMEDI 16 JANVIER 1982

« Le Point » quitte le groupe Hachette

LIRE PAGE 30

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr. ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 23

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

L'Espagne et son armée

Le gouvernement limoge les membres du haut état-major

Reprise en main

C'est une mesure tout à fait inhabituelle qu'a prise le ministère espagnol de la défense le jeudi 14 janvier en annonçant ce qu'il faut bien appeler le limogeage de la junte des chefs d'état-major des forces armées. Les membres de la junte avaient joué un rôle modeste lors de la tentative de putsch du 23 février 1981, mais leur loyalisme à l'égard du roi Juan Carlos et du gouvernement n'avait pas été mis en cause. Il était même acquis que le général Gabeiras, chef d'état-major de l'armée de terre, avait contribué à désarticuler les plans d'intervention des chefs de la division blindée Brunete, basée près de la capitale, dont l'engagement total aurait très probablement modifié le cours des choses, en accélérant le ralliement au putsch des capitaines-généraux encore hésitants.

Le général Gabeiras et ses trois collègues de la junte, organisme suprême des forces armées, sont purement et simplement relevés de leurs fonctions. Officiellement, le ministère de la défense a fait valoir que les quatre membres de la junte étaient en toute hypothèse proches de la réserve active, c'est-à-dire de la retraite, et que la procédure adoptée avait reçu leur assentiment. L'Espagne, dit-on dans les milieux dirigeants de Madrid, s'apprête à entamer de longues et délicates négociations avec ses futurs partenaires de l'OTAN, et il convient donc de renouveler le haut commandement avant cette échéance.

Il paraît cependant difficile de ne pas replacer ce bouleversement du haut état-major dans la longue et délicate tentative de reprise en main des forces armées amorcée par le roi et le gouvernement bien avant le putsch du 23 février. Depuis l'instauration d'un régime démocratique en Espagne, quelques-uns des plus remuants et des plus agressifs parmi les chefs de file des militaires ultras — pour la plupart anciens combattants volontaires sur le front de l'Est aux côtés des forces allemandes pendant la seconde guerre mondiale — ont bien été écartés à la suite de mutations ou de mises à la réserve anticipées. Avec habileté et intelligence, Juan Carlos, très au fait des vrais rapports de forces au sein d'une institution dont il est très proche, a fait alterner souplesse et rigueur pour tenter de mettre les centurions au diapason de la nation.

La tentative de putsch du 23 février — et ce qu'elle a révélé de malaise profond dans les casernes — a montré que cette tentative était un demi-échec. L'armée espagnole, dans ses profondeurs, est restée hostile à une authentique démocratisation, et elle est très sensible aux arguments des dirigeants politiques de droite et d'extrême droite, qui réclament avec vigueur un « gouvernement fort » et la mise au pas des « séparatistes » et des « autonomistes ».

Il est également difficile de ne pas lier la relève du haut état-major à l'approche du procès des putschistes du 23 février. Procès appréhendé par le gouvernement, en raison des risques de tension accrus dans l'armée et des « révélations » possibles lors des débats. Le procès doit avoir lieu en février ou en mars. A la veille de cet orage, le gouvernement espère encore, en nommant une équipe plus énergique à la tête de l'état-major, lutter plus efficacement contre la grogne grandissante de larges secteurs de l'armée hostiles aux sanctions envisagées contre les putschistes.

Le gouvernement espagnol réuni, ce vendredi 15 janvier, à Madrid, devait faire connaître, dans la soirée, les noms des quatre remplaçants des membres de la junte des chefs d'état-major relevés de leurs fonctions, jeudi, par décision du ministère de la défense.

Les membres de la junte limogés sont le général Alfaro Arregui, de l'armée de l'air, chef du comité des chefs d'état-major depuis septembre 1978, le général Gabeiras, chef d'état-major de l'armée de terre, considéré comme un officier fidèle à la Constitution et au régime démocratique, le général Jose Emiliano Arregui, frère d'Alfaro, de l'armée de l'air, également considéré comme un loyaliste. Le quatrième membre de la junte relevé de ses fonctions est l'amiral Luis Arevalo, nommé chef d'état-major de la marine en septembre 1978, ancien sous-secrétaire d'Etat à la défense, et dont les positions politiques sont moins bien connues que celles de ses collègues.

Un communiqué du ministère de la défense a précisé que la « *procédure adoptée* » a reçu l'assentiment des intéressés et que la décision soudaine de remplacer les membres de la junte, organisme suprême des forces armées, avait été prise « *seulement* » en fonction « *d'impératifs techniques* ».

Le communiqué ajoute que l'Espagne s'apprête à entamer de longues négociations avec ses partenaires de l'OTAN et que plusieurs des membres de la junte des chefs d'état-major, en particulier son président, allaient se trouver bientôt dans une situation de « réserve active ».

M. N.

(Lire la suite page 6.)

La loi de nationalisation

M. Mauroy paraît confiant dans la décision du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel devrait faire connaître, samedi 16 janvier, au premier ministre sa décision sur la loi de nationalisation qui lui a été déférée par l'opposition le 19 décembre. C'est ce qu'a indiqué jeudi M. Pierre Mauroy à l'occasion de l'échange des vœux avec la presse.

Ce même jeudi soir, lors d'une réunion électorale, à Vitry-le-François, le premier ministre s'est dit convaincu que la loi pourrait être promulguée par le président de la République dès les premiers jours de la semaine prochaine. Il paraît donc confiant dans la décision du Conseil constitutionnel.

La fièvre du samedi soir

par PHILIPPE BOUCHER

A quelques heures de la publication, par le Conseil constitutionnel, de sa décision sur la loi de nationalisation, les incertitudes demeurent. Eclairés par le rapport du doyen Georges Vedel, les neuf du Palais-Royal vont-ils se montrer maximalistes ou minimalistes, tailler large dans un texte sur lequel repose pour partie la crédibilité du gouvernement, ou bien encore se contenter d'ébarber telle ou telle disposition d'importance secondaire ? La censure du Conseil, si elle s'exerce, changera-t-elle ou non la nature de la loi ?

Le collège que préside M. Roger Frey, qui en est aussi le benjamin, n'est évidemment pas entièrement libre de l'étendue de sa censure. D'autant qu'il s'est, depuis longtemps, fixé une limite, qu'il rappelle volontiers dans ses décisions, et selon laquelle il ne dispose pas d'« *un pouvoir général d'appréciation et de décision identique à celui du Parlement, mais (a) seulement compétence pour se prononcer sur la conformité à la Constitution des lois déférées à son examen* ».

Ce qui revient à dire qu'il ne peut se faire juge de l'opportunité, et que, d'autre part, il ne peut censurer que si des dispositions constitutionnelles manifestement violées par le texte qu'il examine le lui commandent.

En ce sens, il paraît peu vraisemblable que le Conseil se prononce sur la « *nécessité publique* », dont l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme fait un préalable à toute nationalisation (encore que le mot n'y figure pas). D'autant que, en 1789, époque à laquelle s'épanouit la notion de souveraineté nationale, il n'était pas envisagé que l'on pût contester une décision de la représentation nationale.

(Lire la suite page 27.)

La Mauritanie en quête de stabilité

Lire page 4 le début de l'enquête de PAUL BALTA

Un avertissement de F.O.

M. Bergeron critique certains projets sociaux et l'action des communistes

C'est un double et ferme avertissement que F.O. vient d'adresser au gouvernement en critiquant plusieurs projets sociaux et en lui demandant de veiller à ce que les ministres ou nouveaux responsables communistes ne favorisent pas le placement de leurs camarades militants.

A l'unanimité, le comité confédéral national a adopté, ce vendredi 15 janvier, une résolution qui apporte, certes, le soutien de la centrale aux initiatives gouvernementales pour la création d'emplois mais se déclare « particulièrement circonspect » *à l'égard des comités locaux pour l'emploi. A une large majorité, il a adopté le rapport sur l'attitude des communistes et demande de créer une* « commission permanente pour la défense des libertés ».

Le premier avertissement de F.O. porte sur la politique économique et sociale du gouvernement. Certes, la centrale avec la prudence qui la caractérise, approuve nombre des initiatives du pouvoir socialiste, mais par la voix de son secrétaire général M. Bergeron et par le vote d'une résolution, vendredi 15 janvier, de son comité confédéral national, entre les congrès — elle met avec netteté les points sur les i.

● *Le déficit du budget de l'Etat* pour relancer la demande puis indirectement la création d'emplois fait l'objet d'une critique nuancée mais réelle.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 26.)

POINT

Ministre et militant

La ferme insistance que met Force ouvrière à dénoncer les premiers exemples d'entrisme des communistes dans les services publics mérite d'être prise au sérieux. Mais elle suppose aussi qu'à la différence de ce qui a pu se passer dans certains pays voisins ou lointains, comme la R.F.A. et les Etats-Unis, on évite de sombrer dans la chasse aux sorcières et dans les interdits.

Un communiste peut-il servir les intérêts de l'Etat ? F.O., à sa manière, déclare à tous ceux qu'elle considère comme naïfs que le comportement des membres du P.C.F. n'a jamais changé : ils ont une conception de la société et des liens avec les partis de l'Est qui risque de mettre en danger la nation.

Rejeter complètement cette thèse serait effectivement naïf. Mais pourquoi un communiste ne pourrait-il pas accéder à un poste de responsabilité dès lors que seraient réunies deux conditions : ne tenir compte que des compétences des citoyens candidats et veiller scrupuleusement au respect des devoirs attachés à l'exercice des responsabilités de tout haut fonctionnaire et de tout dirigeant d'entreprise, qu'ils s'appellent devoir de réserve, solidarité gouvernemental, respect du pluralisme, des libertés individuelles et respect encore des règles économiques d'un pays qui n'est pas socialiste.

Un ministre communiste reste un militant, rappelait dans une interview au Monde M. Anicet Le Pors. Dès lors qu'ils sont appelés au service de l'Etat leur position s'avère délicate. A eux de savoir jusqu'où ils peuvent aller. Aux autres responsables politiques de savoir pratiquer une politique de tolérance mais aussi de fermeté qui ne peut pas exclure, dans certains cas, une sanction, administrative ou... politique.

AU JOUR LE JOUR

DISPARITION

Il avait disparu depuis six jours. Les télévisions du monde entier nous avaient montré le visage bouleversé de sa mère. La presse s'interrogeait avec angoisse sur son sort. Des rumeurs folles parcouraient l'opinion. On parlait d'enlèvement...

Grâce à d'impressionnants moyens techniques (avions, hélicoptères), on a fini par retrouver Mark Thatcher au milieu du désert.

En Argentine, les « folles de la place de Mai » songent à organiser un rallye automobile.

BRUNO FRAPPAT.

L'information télévisée après le 10 mai

Un nouvel épisode vient de relancer le débat sur l'objectivité de l'information télévisée : M. Jacques Hébert, journaliste politique à TF 1, est suspendu par le président-directeur général, M. Jacques Boutet, pour avoir « altéré » un reportage sur les élections législatives dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne. La phrase « A la télé, rien n'a changé depuis le 10 mai », lancée par une passante au candidat socialiste, M. Fromion, est devenue à l'antenne : « Rien n'a changé depuis le 10 mai. »

Expliquant les motifs de sa décision, M. Jacques Boutet a déclaré : « Je n'ai pas manqué, dès ma prise de fonctions à TF 1, d'indiquer à la rédaction de cette société l'importance toute particulière que j'attache au respect de la déontologie. » Rappelons que M. Boutet était président de la commission de contrôle des émissions politiques à la télévision lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 1981.

A TF 1, où, comme dans les autres chaînes de télévision, la rédaction vit en état de crise permanente, cet incident apparaît à beaucoup comme la confirmation de l'échec de la réforme tentée par le président de la société au mois de septembre.

Mais cela dépasse le cadre de TF 1 pour témoigner des difficultés et du malaise que connaissent aujourd'hui l'ensemble des médias (et pas seulement le secteur audiovisuel) pour tout ce qui relève de la politique et du pouvoir.

I. — TOURS ET DEMI-TOURS

par CHRISTIAN COLOMBANI

Passons par le couloir des chefs — on aperçoit leurs ombres derrière les vitrines fumées — pour déboucher sur le pool. C'est le cinquième étage de Cognacq-Jay, tout le flux de TF 1, annoncé depuis le hall par des flèches design, du plastique polychrome, remonte à ce cœur battant, courant, chassant de l'information télévisée : le pool. Alentour, les services (politique intérieure, politique étrangère, société) balancent mollement leurs trompes pour saisir au passage un de ces anonymes « opérationnels », un individu indifférencié, dans la mare grouillante et grenouillante.

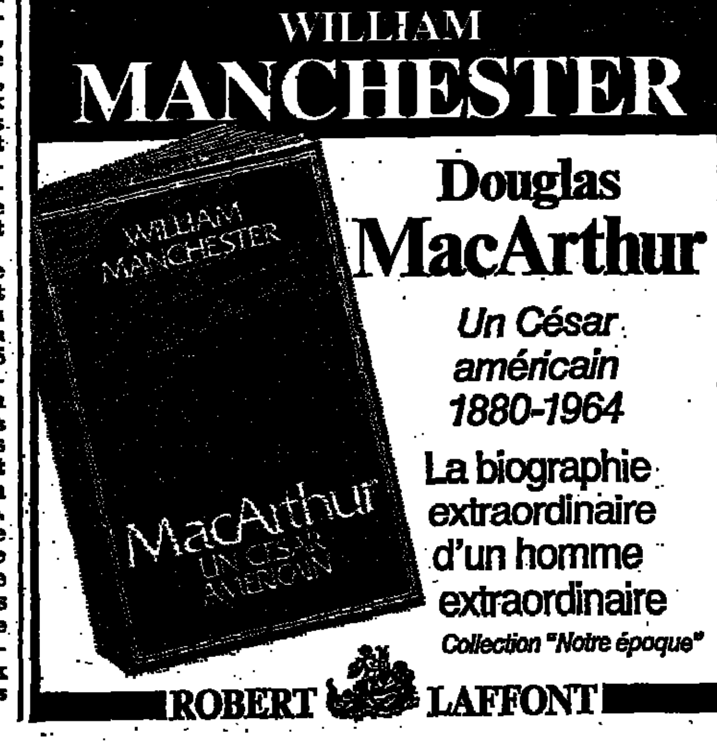
Une cinquantaine d'anciens et de modernes jetés là, pêle-mêle, au hasard d'un nouvel organigramme. Pigistes « réintégrés », vieux routiers des « infos génés », grands reporters genre Hemingway regroupés en tribus sur des territoires précis indiscernables pour un œil candide et nu. Assis sur des bureaux — il n'y a pas assez de sièges — les membres d'une équipe toute ronde comme une mêlée de rugby discutent, le dos tourné, les oreilles tendues. A l'avant, quelques jeunes pigistes « intégrés » s'affairent autour des téléphones en prenant des pauses de journaliste pour des photographies de press-book. Au milieu, un ancien, froid et froissé comme un roc par des vagues d'amertume, montre une totale désapprobation, tandis que des nouveaux que personne ne connaît marchent, l'air décidé, d'un bout à l'autre de la salle, toujours partant, toujours là.

(Lire la suite page 23.)

En publiant « Une politique pour l'avenir »

M. RAYMOND BARRE PREND DATE

(Lire page 10)



CRÉATION A L'OPÉRA DU RHIN

Le jeu des voix

Les créations lyriques se comptent, en France, sur les doigts de la main. Aussi l'Opéra du Rhin fait-il figure d'exception, cette année, avec deux premières auditions : celle de *Comme il vous plaira*, de Pierre Hasquenoph, présenté le 14 janvier, à Strasbourg, et celle de *Liebestod* de Georges Aperghis, qui le sera d'abord à Metz, le 22 janvier, par l'Atelier lyrique du Rhin.

A vrai dire, il ne fait que renouer avec une ancienne tradition qui s'était perdue, et que René Terrasson s'emploie à restaurer. Sans doute doit-il s'attendre à rencontrer de la part d'une fraction du public ce qu'on pourrait appeler une sourde opposition, mais la bonne foi oblige à reconnaître que la réforme est menée avec le souci de ne pas heurter inutilement les sensibilités.

L'ouvrage de Pierre Hasquenoph témoigne, en effet, d'une volonté de renouer avec les grandes lois du théâtre lyrique ou, si l'on veut, les conventions du genre, sans aucune nuance péjorative. Les voix y sont traitées avec beaucoup de générosité et la préoccupation de les mettre en valeur sans les épuiser prématurément.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 20.)

M. YVON GATTAZ INVITÉ DE L'ÉMISSION R.T.L. - « LE MONDE »

M. Yvon Gattaz, nouveau président du C.N.P.F., sera, le dimanche 17 janvier, l'invité de l'émission « Le grand jury » organisée par R.T.L. et *le Monde* et diffusée de 18 h. 15 à 19 h. 30. Le président du Conseil national du patronat français répondra aux questions des journalistes de la station de radio et du journal.

Le Monde

idées

L'ALLIANCE EN QUESTION

L'impossible paix ?

La discordance des réactions occidentales aux événements de Pologne comme la reprise des négociations soviéto-américaines sur les armements en Europe reposent la question de l'alliance.
Tandis que Pierre Emmanuel met en garde contre ce qu'il appelle la névrose antiaméricaine, Philippe de Saint-Robert voit dans l'Europe neutraliste d'aujourd'hui la fille naturelle de l'Europe atlantiste d'hier.
Mais François de Rose pense que la France a sa part de responsabilité dans la crise actuelle.

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

L'EUROPE était verte ; elle est blette. La crise polonaise n'en est pas la cause ; elle agit comme un révélateur. L'histoire épiloguera sur la lâcheté ou la complicité des gouvernements européens, sur leur impuissance réelle ou feinte à sauver à tout le moins leur honneur, enseveli par leur amour immodéré de la paix, de la paix à tout prix, de la paix surtout au prix de la liberté des autres. Ce qu'il convient de souligner, c'est moins cette impuissance, complaisamment justifiée d'ailleurs, que la logique de cette impuissance. A vrai dire, il ne nous manque que M. Giscard d'Estaing pour aller régler à Kaboul le problème polonais, comme il avait si bien réglé à Varsovie le problème afghan. Le fond du problème n'est évidemment pas que tel ou tel gouvernement européen soit de gauche ou de droite, car toute action partisane ou idéologique est de toute façon paralysée par quelque chose.

Il y a une incompatibilité fondamentale, comme cela s'est déjà vu dans les années 30, entre les démocraties occidentales et la maîtrise de l'histoire. Dès lors qu'on donne le nom de paix à sa propre tranquillité, et qu'on identifie sa propre liberté au seul progrès matériel, on n'oppose plus que des émotions sans force aux puissances qui marchent sur les consciences, et qui n'ont de conscience que leur propre puissance, où l'idéologie se fond au comportement et le sert.

Régis Debray, dans sa *Critique de la raison politique* (1), montre parfaitement comment *« l'idéologie enterre les uns après les autres ses fossoyeurs philosophiques »*, parce que, maladie ou symptôme, *« l'acte de croire est universel et nécessaire, là où il y a des hommes réunis sur un quelconque arpent de terre »*. De là que nous demeurons interdits devant l'erreur et la violence, dès lors qu'elles sont poussées, soutenues par une telle force. Mais les religions transcendantes acclimataient le malheur de l'homme, elles ne prétendaient pas l'organiser : l'humanité a bien franchi un pas inouï. D'un côté, un système s'identifie au salut, tandis que, de l'autre, les cités marchandes accomplissent un progrès matériel où la personne humaine perd le sens ultime d'une liberté qui, pourtant, semble y surabonder. Ainsi notre monde, comme l'avait bien vu C.-G. Jung dans son dernier livre (2), *« est, pour ainsi dire, dissocié à la façon des névrotiques, le rideau de fer figurant la ligne de partage symbolique »*.

Jung explicitait fort à fond son analyse, des plus actuelles : *« L'homme occidental, se rendant compte de la volonté de puissance agressive de l'Est, se voit obligé de prendre d'extraordinaires mesures de défense. Mais en même temps, il se flatte de sa vertu, et de ses bonnes intentions. Ce qu'il ne voit pas, c'est que ce sont ses propres vices, qu'il a dissimulés sous le masque des bonnes manières sur le plan international, que le monde communiste lui renvoie sans vergogne, et méthodiquement, en pleine figure. Ce que l'Ouest a toléré, mais en secret, avec un léger sentiment de honte (c'est-à-dire le mensonge diplomatique, la duperie systématique, les menaces voilées) lui est aujourd'hui servi ouvertement, et avec prodigalité, par l'Est, provoquant en nous des nœuds névrotiques. C'est le visage grimaçant de sa propre* ombre *mauvaise que l'homme occidental voit grimacer de l'autre côté du rideau de fer. Et cet état de choses explique l'étrange sentiment d'impuissance dont souffrent tant de gens dans les sociétés occidentales. »*

Yalta

Ainsi, il n'est pas indifférent que, au cours des presque quarante dernières années, il y ait eu corrélation continuelle entre les événements consécutifs à Yalta en Europe centrale, et ceux consécutifs, au partage de la Palestine au Proche-Orient. Avec cette différence de pure apparence qu'on croyait à l'Ouest ne rien pouvoir changer à l'état de fait établi en Europe de l'Est, mais qu'on pensait bien pouvoir tout se permettre au Proche-Orient, modifier par trois guerres successives le partage initial, et prendre jusqu'au risque d'implanter les Soviétiques où ils n'étaient pas, par le seul jeu de l'abandon et du désespoir où l'on plongeait les uns après les autres les pays arabes. De l'écrasement de Budapest suivant l'opération de Suez jusqu'à l'annexion du Golan suivant le coup de force de Varsovie, en passant par l'occupation de la Tchécoslovaquie suivant de quelques mois la guerre de six jours et l'occupation de l'Afghanistan, suivant de moins encore les accords de Camp David qui prétendaient (mais un peu tard) exclure l'Union soviétique de tout règlement au Proche-Orient, il y a une corrélation si persévérante et si constante que seule la cécité politique ou la plus simple mauvaise foi peuvent retenir de la voir, de la comprendre, de l'analyser. Et voilà pourquoi notre diplomatie, notre politique, notre morale sont muettes.

Seule l'étendue de notre complicité dans les événements du Proche-Orient explique l'étendue de notre impuissance et le creux de notre discours dans tous les événements, ou non-événements, qui se sont succédé dans l'Est européen depuis que Moscou y étend et y maintient la logique schizophrénique de son empire de structure tsariste et de superstructure idéologique. La vérité est que nous demeurons aussi interdits devant la schizophrénie du gérontocrate Brejnev que nous demeurons interdits et *fascinés* devant la paranoïa qu'exerce à Tel-Aviv, au nom de son pays, et, prétend-il abusivement, au nom de tout le peuple juif, cet ancien général de l'Irgoun qui avait déjà osé écrire et signer une justification du massacre de Deir-Yassin, acte terroriste fondateur d'un État qui, depuis, s'est tant plaint du terrorisme de ses victimes, à quoi il les avait réduites.

Les sanctions proposées par le président Reagan à l'encontre de Moscou seraient certainement plus efficaces et plus convaincantes si elles ne visaient pas autant les alliés de l'Amérique que la puissance antagoniste et complice avec laquelle elle joue depuis la dernière guerre. Et si, dans le temps même que Washington manifeste avec euphémisme son « étonnement et son mécontentement » de l'annexion du Golan, on n'apprenait cette fois qu'en fait de sanctions (qui pour le coup seraient bien faciles à prendre) le Pentagone vient de proposer d'augmenter de 300 millions de dollars les crédits d'armements destinés à Israël — chiffre qui, selon des responsables du département américain de la défense, *« ne représente pas une grosse somme si l'on considère l'importance des forces militaires qu'Israël doit entretenir, et l'inflation dont souffre ce pays »*. C'est-à-dire que les États-Unis continuent de donner les moyens de ce qu'ils feignent par ailleurs de condamner, avec un cynisme qui n'a d'égal que celui avec lequel les Russes donnent au monde entier des leçons de « *non-ingérence* ».

Encore ne dit-on rien des dictatures d'Amérique latine, qui appliquent depuis bien longtemps les méthodes du général Jaruzelski, pour le plus grand confort de cette autre imposture de l'histoire qu'est la « doctrine de Monroë ». Dès lors, comment s'étonner de l'inutilité des plaintes vertueuses qu'élève l'Occident pour son seul bonheur moral ? C'est bien son *ombre mauvaise* que l'autre bloc lui renvoie. En Europe, les pays qui pendant vingt ans ont accusé la France, parce qu'elle voulait rompre la logique des blocs, de faire le « jeu de Moscou », sont ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, font réellement ce jeu en sombrant dans un « *national-neutralisme* » puritain et débile.

Dommage, en vérité, que nous n'ayons pas été entendus. A l'Europe atlantiste succède l'Europe neutraliste, éternel jouet d'une dialectique dont elle est la victime ravie et tranquille. J'admire qu'on veuille sortir du système de Yalta en fonction des « lenteurs de l'histoire » : la France, quant à elle, n'a jamais cautionné ce système et n'a pas à feindre d'en tenir compte. Elle n'a pas à feindre non plus d'appartenir à une Europe qui n'existe pas et qui ne veut pas exister. Et elle n'a pas, au Proche-Orient, à feindre de maintenir une balance égale entre les agresseurs et les agressés, au motif que cela lui donnerait du prestige pour parler à des gens qui, de toute façon, ne veulent rien entendre de personne. Il y a des moments de l'histoire où la véritable diplomatie est le contraire de la diplomatie, et où, lorsque personne ne fait rien, un certain langage peut avoir la force des actes : encore faut-il, pour qu'il sorte, ne pas être empêtré dans ses propres contradictions.

Tout le monde veut apparemment la paix, mais c'est *« la paix comme le monde la donne »* dont parle saint Jean. Une paix qui repose sur des équilibres fictifs et des peurs convenues. Parce que ces équilibres tiennent artificiellement depuis trente ans, on se flatte de croire qu'il en sera toujours ainsi. On a simplement oublié de se pencher sur cette évidence encore discrète qui fait que, depuis l'apparition des armements nucléaires tactiques, toute la théorie de la dissuasion dont nous nous berçons depuis plus de vingt ans est à présent du bidon. Une guerre nucléaire est parfaitement devenue possible, parce qu'elle pourrait être circonscrite et localisée, et je vous demande où ? Détonateur : Proche-Orient. Champ de bataille : Europe. Je n'ai pas besoin de nommer les deux sanctuaires dont tout le jeu est de faire se battre les autres à leur place, la suprême Cité marchande et la suprême Cité idéologique, ces deux négations agissantes de la liberté des autres. C'est en faveur de leur seule conservation que jouent, depuis Yalta, les lenteurs de l'histoire. Mais il n'y a dans tout cela d'autre fatalité que celle que nous portons d'abord en nous-mêmes, née sans doute d'un ennui de vivre dans un monde trop facile dont il nous semble pourtant qu'il faut chaque jour l'améliorer davantage.

(1) Gallimard éd.
(2) *Essai d'exploration de l'inconscient*, Denoël-Gonthier éd.

Contre la névrose anti-américaine

par PIERRE EMMANUEL

A la fin des années 40, le neutralisme fut une façon de rejeter le communisme sans s'attaquer de front à lui. Ce neutralisme était souvent doublé d'anti-américanisme, du fait, entre autres, de la paranoïa maccarthyste, dont ceux qui l'ont subie n'oublient pas la bêtise et la ténacité. On trouverait la trace de cet anti-américanisme dans un article du *Monde* où, dans le style du temps, je traitais le président Truman de « marchand de bretelles ».

La mode était alors de qualifier les Américains de « barbares », et, chez certains Français, il en va toujours ainsi. Le maccarthysme est mort depuis un quart de siècle, mais l'anti-américanisme se porte encore fort bien. J'en comprends maintenant les raisons inconscientes, celles d'un complexe au sens psychanalytique du mot. Si ce complexe devenait une composante de la politique, il risquerait d'ouvrir à brève échéance un fossé entre l'Amérique et l'Europe de l'Ouest.

La raison immédiate en serait la Pologne, révélatrice d'une nouvelle donnée historique que l'Europe de l'Ouest n'est pas prête à assumer. Pourtant le chancelier Schmidt, ce « neutralisateur », l'a déclaré lui-même : la crise polonaise est une crise du système soviétique tout entier. Il faut donc s'attendre à des événements graves, voire imprévisibles. En bonne logique, il faudrait donc également s'y préparer et, dans la mesure du possible, y parer. Ce qui appellerait d'abord une concertation avec les Etats-Unis, puis l'annonce des étapes d'une politique commune.

Or, il se passe tout le contraire, du fait de l'Allemagne en premier lieu. Bien des Allemands commencent à dire tout haut ce que leur culpabilité leur avait fait refouler : que la Pologne est un malentendu géographique dont ses voisins devraient bien se défaire. Même si le chancelier ne va pas aussi loin, son indifférence au sort du peuple polonais s'accommode de cet étrange « réalisme ». Puisque, pense-t-il, le système soviétique est en crise, l'aide dont il a besoin pour se maintenir peut lui être avantageusement marchandée. D'autres responsables européens pensent à peu près de même. Quant aux pacifistes, en Allemagne ou ailleurs, ils se chargeront de détourner l'attention sur un objet qui la retienne : cet objet, c'est l'anti-américanisme.

Pour une politique commune

Rien n'est plus simple. Il suffit d'exploiter les compromissions américaines avec les gangsters politiques ou militaires d'Amérique latine, selon une technique de l'amalgame chère aux communistes français. Mais les Etats-Unis, comme l'Allemagne fédérale ou la France, sont un État de droit. Entre eux et les régimes communistes, l'hiatus est de la légalité à l'arbitraire pur : il n'y a aucun degré de comparaison entre la démocratie et le système totalitaire.

Ainsi donc, la protestation contre les dictatures d'Amérique latine peut et doit se référer aux principes sur lesquels les Etats-Unis sont fondés. C'est de même à partir de ces principes que devrait se définir une politique commune envers la Pologne, face à la crise qui grandit à l'Est.

L'état d'esprit que l'on observe s'y prête-t-il ? En France, où le pacifisme reste assez limité, la solidarité avec la Pologne revêt pour l'instant une grande force : elle est, et demeurera sans doute, une question politique majeure. En revanche, les Etats-Unis y sont l'objet d'un ressentiment qui pourrait, si l'on le laisse croître, ressembler à celui d'il y a trente ans. Psychologiquement, la pente commode est de haïr les Etats-Unis plutôt que l'U.R.S.S. Malgré l'évidence de l'inhumanité du système soviétique, un tabou empêche de démystifier entièrement la « patrie du socialisme ». Au contraire, et par substitution, toutes les tares de la société productiviste — aux avantages de laquelle nul ne songe le moindrement à renoncer — sont censées avoir pour cause première et universelle les Etats-Unis.

Si ce rejet névrotique s'accentuait en Europe, l'isolationnisme l'emporterait aux Etats-Unis. Ou plutôt, les Etats-Unis étant un continent, ils regarderaient de plus en plus vers le Pacifique, lieu de formation du vingt et unième siècle. Laissée à elle-même, l'Europe occidentale ne serait plus qu'une presqu'île. Sans unité politique, sans vision, tiraillée par des intérêts divergents, elle deviendrait tôt ou tard un protectorat capitaliste de l'Est. Peut-être les Allemands en caressent-ils l'idée, couplée avec celle d'une réunification des deux Allemagnes. On voit l'intérêt qu'y trouveraient l'Union soviétique et les milieux d'affaires « réalistes » outre-Rhin. Seulement ce serait la fin de ce qui s'est toujours nommé l'Europe.

A celle-ci, l'alliance des Etats-Unis est nécessaire, pour assurer son indépendance et fortifier son influence sur un monde promis à de grands changements. La France, partenaire exigeant mais porteur d'une idée des droits de l'homme, pourrait renouveler l'esprit de l'alliance et conduire les Etats-Unis, par la persuasion des principes, à modifier leur attitude à l'égard de régimes que les Américains eux-mêmes jugent odieux. Les nobles paroles adressées par le président Mitterrand au corps diplomatique donnent à penser qu'il est possible de fonder sur le respect intégral des droits de l'homme un projet planétaire nouveau. Encore faut-il imposer des limites à l'intolérable, seule façon de rendre aux opprimés quelque espoir face aux oppresseurs. Cette volonté implique aussi la claire énonciation des sacrifices qui la rendront concrète, en particulier, mais non point uniquement, ceux qui toucheraient au niveau de vie de chacun. Tôt ou tard, il faudra qu'un gouvernement les décrète et que les citoyens les acceptent. Mieux vaudrait que ce ne fût pas à la veille d'une catastrophe ni au terme d'un sévère affaiblissement moral.

Tailler pour recoudre...

par FRANÇOIS DE ROSE (*)

NOTRE gouvernement envisagerait, à la lumière des événements de Pologne, de revoir la question de la fourniture du gaz sibérien. Il faut s'en féliciter, si ce réexamen devait empêcher que la tragédie polonaise ne s'insère, chronologiquement, entre la double signature par la République fédérale d'abord et la France ensuite du plus gros contrat jamais passé avec l'U.R.S.S.

Sans doute les partisans de l'accord disent-ils que nous ferions, en partie, les frais de son abandon. Et après... Si nous ne sommes pas prêts à payer le prix pour la défense de nos idées, quel crédit pouvons-nous avoir. Au reste, les Soviétiques aussi en souffriraient ; 15 milliards de dollars en année pleine payés par la France et la République fédérale, c'est-à-dire l'équivalent des exportations de l'Union soviétique vers la Communauté européenne en 1980 et les deux tiers de ses ventes à l'ensemble de l'O.C.D.E. !

Au moment où l'on se demande comment aider les Polonais, on pourrait peut-être commencer par ne pas aider le Kremlin. Plus encore que notre indépendance énergétique, c'est le concours de ce formidable ballon d'oxigène à la stratégie adverse qui devrait retenir notre attention.

La France, qui a manqué la chance qui lui était offerte d'assurer, après l'invasion de l'Afghanistan, l'échec des Jeux olympiques de Moscou (sa non-participation eût, à coup sûr, entraîné celle de la plupart des pays européens et de très nombreux pays africains), a peut-être aujourd'hui celle de faire capoter un accord qui ferait passer la coopération avec l'U.R.S.S. à son apogée, alors que la détente est en crise et l'entente à son étiage.

Une telle évolution mettrait nos actes en accord avec cette vague de fond qui soulève l'opinion en France et qui apporte un démenti aux sondages suivant lesquels les trois-quarts d'entre nous seraient d'avis qu'en cas de crise mieux vaudrait négocier que tenir tête. Un coup d'éclat sur le gazoduc, dans la ligne de ces réactions, pourrait peut-être donner aussi un coup d'arrêt à ce neutralisme à l'éclosion duquel nous ne sommes pas sans avoir contribué et qui représente le plus grand danger pour toute l'Europe.

Souvenons-nous en effet. Nos reproches à la République fédérale d'être trop « atlantiste ». La mise sur le même rang des Etats-Unis et de l'Union soviétique, de l'alliance atlantique et du pacte de Varsovie par nos dénonciations des deux « hégémonismes » et d'une prétendue « politique des blocs », alors que l'Occident, comme le fait remarquer Cornelius Castoriadis (1), ne constitue même pas un camp. La présentation tendancieuse des accords de Yalta comme un partage du monde entre Washington et Moscou (2). Sur le plan militaire, un Livre blanc (1972) énonçant un concept qui pourrait nous conduire à nucléariser un conflit sur le territoire de nos alliés pour sanctuariser le nôtre. Le gros de nos forces classiques réservé à une sorte de bataille des frontières destinée à « éprouver les intentions » de l'adversaire avant le recours aux armes stratégiques dont il est reconnu, à juste titre d'ailleurs, qu'elles ne nous permettent pas de donner une garantie de leur emploi pour le compte de nos alliés.

Et que dire des fureurs déchaînées lorsque M. Giscard d'Estaing rappelait que la sécurité et l'indépendance de la France sont liées à celles de ses voisins et des critiques adressées à M. Mitterrand pour avoir considéré que la menace des missiles soviétiques nous concerne également.

Trop de responsables et... d'irresponsables ont donné l'image, hélas récurrente dans notre histoire, d'un désaccord entre notre politique étrangère et notre politique de défense pour que nous n'ayons pas notre part de culpabilité dans la crise à laquelle les tentations neutralistes exposent aujourd'hui la sécurité de l'Europe, et par conséquent la nôtre.

C'est peut-être en taillant dans l'économique vis-à-vis de l'U.R.S.S. que l'on pourrait recoudre dans la politique entre alliés.

(*) Ambassadeur de France.

(1) Cornelius Castoriadis : *Devant la guerre*. Fayard.
(2) Cf André Fontaine : « J'y suis, j'y reste ». *Le Monde* du 23 décembre.



paix ?

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

Les participants européens à la force de paix confirment que leur rôle se limitera au Sinaï

Les ambassadeurs des quatre pays européens qui participeront à la force de paix dans le Sinaï (France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas) ont remis le 13 janvier à M. Shamir, ministre israélien des affaires étrangères, la réponse à la déclaration américano-israélienne du 3 décembre, confirme-t-on dans les milieux autorisés français.

Cette nouvelle réponse des Quatre se borne à réaffirmer celle qu'ils avaient faite le 23 novembre à la demande de participation à la force du Sinaï. Ils confirment qu'ils acceptent de participer à cette force *« sur les bases du traité de paix égypto-israélien et de ses annexes »*. Les Quatre ne reviennent donc nullement sur ce qu'ils disaient le 23 novembre, c'est-à-dire que la force multinationale *« n'a pas d'autre rôle »* que de maintenir la paix dans le Sinaï, que la mise en œuvre du traité égypto-israélien est à leurs yeux *« tout à fait distincte et indépendante du reste du processus de Camp David »*, que leur politique reste celle de la déclaration de Venise de 1980, reconnaissant le droit du peuple palestinien *« à l'autodétermination »* et demandant que l'O.L.P. soit associée à un processus de *« paix global »*.

La nouvelle réponse des Quatre ne sera pas publiée, sans doute pour éviter une polémique. Israël et les États-Unis avaient répondu à la déclaration du 23 novembre par une déclaration (3 décembre) soulignant l'attachement des deux pays aux accords de Camp David, qui impliquent l'appui à une autre solution pour le problème palestinien (l'*« autonomie »* de la Cisjordanie).

Les Quatre auraient préféré en rester là, mais Israël a insisté pour qu'ils répondent à nouveau, ce qu'ils viennent de faire en réaffirmant leur positon antérieure. — M. D.

Les « dix mauvaises surprises » de M. Begin

De notre correspondant

Jérusalem. — Après une première journée d'entretiens avec les dirigeants israéliens, le secrétaire d'État américain, M. Alexander Haig, s'est montré prudent en évoquant la possibilité d'une relance des négociations sur l'autonomie. Il s'est contenté de dire à ce sujet qu'il n'était *« pas pessimiste »*. Il a déclaré que son voyage, qui l'a conduit d'abord au Caire, puis à Jérusalem, n'avait pour objet que d'*« étudier »* les positions respectives des deux gouvernements, mais que, après examen, l'administration américaine pourrait être amenée à prendre dans *« quelques semaines »* des *« décisions »*, sans préciser lesquelles.

Il se confirme, d'autre part, que l'un des buts principaux, mais inavoués, de la visite en Israël du secrétaire d'État est d'inciter M. Begin à adopter une attitude *« raisonnable »* dans les mois à venir. La presse israélienne souligne que, depuis l'annexion du Golan, les dirigeants américains deviennent de plus en plus méfiants à l'égard du premier ministre et craignent qu'Israël ne prenne de nouvelles initiatives *« intempestives »*, profitant d'une conjoncture favorable, dans la mesure où, estime-t-on à Jérusalem, ni les États-Unis ni l'Égypte ne peuvent véritablement sévir contre le gouvernement israélien avant le retrait définitif du Sinaï.

Ainsi, deux quotidiens, le *Jerusalem Post* et *Al Hamishmar*, ont repris à la « une », ce 15 janvier, une nouvelle publiée le même jour à Washington, dans une lettre d'information bihebdomadaire sur le Proche-Orient, le *Middle East Policy Survey*. Il s'agit d'une liste de *« surprises »* que M. Begin pourrait réserver aux Américains d'ici au 26 avril (*le Monde* du 15 janvier).

C'est l'ambassadeur des États-Unis en Israël, M. Samuel Lewis, qui aurait, à la demande du département d'État, établi à la fin du mois de décembre cette liste. Il envisagerait dix hypothèses : le transfert des bureaux du premier ministre israélien dans la partie orientale de Jérusalem ; une nouvelle invasion du Sud-Liban pour anéantir les positions palestiennes ; un raid aérien contre des missiles syriens dans la Bekaa libanaise ; une campagne contre la résistance palestinienne, tant au Proche-Orient qu'en Europe, cela pour les plus *« probables »*.

Mais il n'écarte pas d'autres hypothèses, telles que l'annulation du retrait du Sinaï, de nouveaux raids de reconnaissance au-dessus de l'Arabie Saoudite, l'extension de la loi israélienne en Cisjordanie, le maintien du contrôle sur les îles du détroit de Tiran (qui, bien que sous souveraineté saoudienne, doivent être, selon le traité de paix, restituées à l'Égypte, à laquelle Ryad les *« prêta »* naguère), et, enfin, des attaques contre des installations nucléaires en cours de construction au Pakistan et en Libye.

FRANCIS CORNU.

ASIE

Inde

Mme Gandhi a présenté un programme de relance économique

Mme Gandhi a procédé, ce vendredi 15 janvier, à un remaniement ministériel, à l'occasion du deuxième anniversaire de son retour au pouvoir et de la publication d'un programme économique. Le premier ministre a abandonné le portefeuille de la défense qu'elle détenait depuis deux ans pour l'attribuer à M. Ramaswami Venkataraman. Celui-ci a abandonné le ministère des finances qui a été confié à M. Pranab Mukherjee, auparavant ministre du commerce. Le ministre des pétroles, M. P.C. Sethi, a pris le poste de ministre des chemins de fer occupé par M. Kedar Pandey, qui a été nommé à l'irrigation, tandis que M. Jagannath Kaushal a reçu la charge de la justice. — (Reuter, A.F.P.)

De notre correspondant

New-Delhi. — Dans une allocution radiodiffusée prononcée jeudi 14 janvier, le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi, a présenté au pays un nouveau programme économique en vingt points destiné à remplacer celui qui avait été rendu public le 1er juillet 1975, peu après la proclamation de l'état d'urgence.

Ce programme, qui entend favoriser la production et dont Mme Gandhi attend *« des résultats tangibles immédiats »*, met notamment l'accent sur le secteur agricole (irrigation, reboisement, production de légumineuses et d'oléagineux, réformes foncières, salaire minimum pour les journaliers), sur la condition des catégories sociales les plus défavorisées (Mme Gandhi a souligné *« l'impérieuse nécessité »* de protéger les intouchables et les minorités), sur la production d'énergie électrique et d'énergies nouvelles (bio-gaz, notamment), l'éducation, la santé, le contrôle des naissances (*« sur une base volontaire »*), sur le développement du réseau de magasins d'État offrant des produits à des prix contrôlés la libéralisation des investissements et la révision des politiques industrielles afin de compléter les projets dans les délais fixés, la lutte contre les fraudeurs et spéculateurs, l'évasion fiscale et le meilleur fonctionnement des entreprises publiques.

Rappelant que 1982 devait être *« l'année de la productivité »*, Mme Gandhi, dont l'allocution marquait le second anniversaire de son retour au pouvoir, en janvier 1980, a estimé que les efforts accomplis par son gouvernement pour remettre sur rails une économie *« à la dérive »* avaient porté leurs fruits, qu'il s'agisse de la lutte contre l'inflation, du fonctionnement des chemins de fer ou de la production d'électricité, de pétrole, de charbon, d'acier et d'engrais.

« Des progrès qui, a-t-elle observé, *auraient pu être encore plus importants en 1982 si la décision du Pakistan de se doter d'armements sophistiqués n'obligeait l'Inde à dépenser davantage pour sa défense. »*

PATRICK FRANCÈS.

LE PREMIER MINISTRE DE L'ÉTAT DU MAHARASHTRA ACCUSÉ DE CORRUPTION A REMIS SA DÉMISSION

(De notre correspondant.)

New-Delhi. — Le chef du gouvernement du Maharashtra (Bombay), M.A.R. Antulay, qui, il est vrai, y avait été « invité » et par les dirigeants de son parti, le Congrès-Indira, et par le premier ministre, Mme Gandhi, a remis sa démission, mardi 12 janvier, au gouverneur de l'État, qui l'a acceptée, tout en le priant de conserver son poste jusqu'à l'élection de son successeur.

Ce faisant, M. Antulay tirait, laborieusement semble-t-il, les conséquences du jugement rendu le jour même par la haute cour de justice de Bombay, qui venait en effet de reconnaître le bien-fondé des accusations portées contre le gouvernement local et son chef. Il lui était reproché d'avoir, au mépris des dispositions en vigueur, alloué aussi généreusement qu'arbitrairement du ciment (produit rare en Inde, donc contingenté) à certains entrepreneurs en échange de « donations » à des fondations privées dont il assure la gestion.

Le départ de M. Antulay marque le dénouement d'une affaire qui, depuis juillet, défrayait la chronique.

M. Antulay avait, dès l'été, offert sa démission à Mme Gandhi (pour lui avoir involontairement causé du tort en mêlant son nom à cette affaire), qui, en dépit des nombreuses pressions exercées sur elle, l'avait jusqu'à présent refusée. – P. Pr.

Pakistan

Un rapport d'Amnesty international dénonce de graves violations des droits de l'homme

Dans un rapport d'une cinquantaine de pages sur la *« violation des droits de l'homme »* au Pakistan, publié mercredi 13 janvier, à Londres, Amnesty International (1) attire l'attention sur l'arrestation de milliers de personnes pour délits d'opinion et l'exécution de centaines chaque année, y compris de prisonniers politiques. Selon ce rapport — le plus important sur ce sujet — depuis la prise du pouvoir, par l'armée, en juillet 1977, la situation s'est détériorée depuis un an. En juillet 1977, les partis politiques et les syndicats avaient été interdits ; en mars 1981, un amendement constitutionnel et la loi martiale ont annulé les dispositions garantissant les droits fondamentaux et interdit aux juges civils de revenir sur les décisions des autorités militaires. La majorité des prisonniers politiques, indique le rapport, sont jugés sommairement par des tribunaux militaires — parfois à huis clos à l'intérieur de prisons — sans l'assistance d'avocat et sans la possibilité de faire appel.

« Prisonniers de conscience »

Amnesty International reconnaît ne pas être en mesure de fournir le nombre précis de prisonniers politiques ; le gouvernement pakistanais affirme, pour sa part, qu'il n'y en a pas. Cependant, l'organisation humanitaire estime que six mille personnes ont été arrêtées en mars 1981, pour des raisons politiques ; il s'agissait pour la plupart de membres ou de sympathisants du Mouvement pour la restauration de la démocratie, un rassemblement de partis. Ces *« prisonniers de conscience »*, comme les appelle Amnesty, ont généralement été relâchés. Mlle Bhutto — la fille du premier ministre pendu en 1979, — et le général de corps d'armée aérienne Asghar Khan, chef d'une petite formation, ont été maintenus en résidence surveillée pendant plus de vingt-quatre mois.

Le rapport dresse la liste de cent quatre-vingt-treize personnes condamnées à des peines de prison et au supplice du fouet depuis que les militaires sont au pouvoir. Surtout, il indique encore que la torture est *« systématiquement pratiquée »* sous différentes formes par la police et par l'armée. Il cite le cas d'une dizaine de prisonniers morts sous la torture.

La peine de mort est, d'autre part, appliquée dans un nombre de plus en plus grand de cas. *« Des centaines de Pakistanais sont exécutés chaque année par pendaison »*, et le chef de l'État, le général Zia-Ul-Haq, a lui-même fait état, en mars 1979, de la *« pendaison de presque quatre cents personnes durant les dix-huit derniers mois »*, rappelle Amnesty International. Dans le seul État du Punjab, il y avait mille deux cent cinquante condamnés à mort à la fin de 1981. Le rapport publie la photo d'une exécution publique de trois condamnés, ainsi que celle, attaché sur son lit d'hôpital, d'un journaliste venant d'être flagellé pour avoir *« organisé des rassemblements publics »* et *« commencé une grève de la faim »*.

Comme il est d'usage au terme de tels constats, l'organisation internationale dresse la liste des recommandations qu'elle a adressées au gouvernement d'Islamabad. Il lui est, en particulier, demandé de respecter les conventions sur les droits de l'homme, de réviser ses dispositions sur les détentions et de restaurer l'indépendance de la justice. Elle suggère la proclamation d'une amnistie générale.

(1) 18, rue Théodore-Deck, 75015 Paris. Tél. : 557-65-65.

● *Le général Zia Ul Haq*, président du Pakistan, fera les 25 et 26 janvier une visite en France, dans le cadre d'une tournée européenne qui l'aura conduit auparavant en Italie, en Roumanie et en Yougoslavie, a-t-on indiqué jeudi 14 janvier à l'ambassade du Pakistan à Paris.

A travers le monde

Colombie

● **LES FORCES ARMÉES RÉVOLUTIONNAIRES DE COLOMBIE** (FARC procommuniste) ont enlevé deux médecins, un banquier et un éleveur, mercredi près de Puerto Boyacu à 300 kilomètres au nord-est de Bogota. Depuis le début du mois de janvier, vingt-sept personnes ont été enlevées, dont vingt par les FARC. — *(A.F.P.)*

Égypte

● **LE CAIRE CHERCHE A NORMALISER SES RAPPORTS AVEC L'UNION SOVIÉTIQUE**, annonce l'hebdomadaire libanais *Al Moustaqbal* du 16 janvier. Selon cette publication, une haute personnalité égyptienne, actuellement à Moscou, a été chargée par le président Moubarak d'*« épurer le contentieux »* qui oppose les deux pays. L'ambassadeur soviétique avait été contraint de quitter Le Caire en septembre dernier après que plusieurs personnalités égyptiennes eurent été accusées d'*« espionnage »* en faveur de l'U.R.S.S. L'affaire a été classée après l'assassinat de Sadate.

Union soviétique

● **UN APPEL A TOUS LES AMBASSADEURS A MOSCOU.** — La Soviétique Inna Lavrova, qui poursuit une grève de la faim à Moscou, depuis le 21 décembre, pour obtenir le droit d'épouser un Français, M. Guy Torrent, est très affaiblie au vingt-cinquième jour de son jeûne, annonce sa mère. La jeune femme a lancé un appel à tous les ambassadeurs en poste à Moscou pour qu'on lui accorde enfin l'autorisation qu'on lui a refusée à quinze reprises depuis quatre ans. — *(A.F.P.)*.

AMÉRIQUES

Nicaragua

LES AUTORITÉS DÉNONCENT LA PARTICIPATION DE RESPONSABLES ARGENTINS A UN COMPLOT CONTRE LE GOUVERNEMENT

Le ministre nicaraguayen des affaires étrangères, M. Miguel d'Escoto, a accusé jeudi 14 janvier, à Managua, des responsables argentins d'avoir participé à un complot contre le gouvernement sandiniste, dénoncé officiellement mercredi par le ministre de l'intérieur, M. Tomas Borge.

Le Nicaragua, qui a également accusé des militaires et des diplomates vénézuéliens, honduriens et salvadoriens d'avoir pris part à cette conjuration, va demander à Caracas de rappeler deux de ses fonctionnaires en poste à Managua. Deux hommes qui ont reconnu appartenir aux services secrets vénézuéliens et avoir participé à des activités « subversives » en Amérique latine, MM. Herrera, un Nicaraguayen, et Gonzales Ferron, un Vénézuélien, ont été présentés à la presse par M. Tomas Borge.

Selon M. d'Escoto, M. Herrera qui devait faire sauter la raffinerie et la cimenterie principales du pays, était censé prendre contact au Honduras avec une mission militaire argentine, le capitaine Alexander Hernandez, membre des services secrets de l'armée hondurienne, devant servir d'agent de liaison.

Selon M. Miguel d'Escoto, M. Herrera devait rencontrer des militaires argentins, afin d'organiser la coopération de ces derniers avec l'Union démocratique nicaraguayenne (U.D.N.) et les Forces armées révolutionnaires (FAR), qualifiées de contre-révolutionnaires par les autorités de Managua. Les dirigeants de ces formations, les frères Edmundo et Fernando Chamorro Rapaccioli sont recherchés au Costa-Rica. — *(A.F.P.)*

Haïti

LE CHEF DES INSURGÉS A ÉTÉ ARRÊTÉ PAR DES GARDES-COTES AMÉRICAINS

Miami *(A.F.P.)*. — Des gardes-côtes américains ont arrêtés, mercredi 13 janvier, M. Bernard Sansaricq et vingt-cinq autres personnes, soupçonnées d'une tentative d'invasion à Haïti, a indiqué, jeudi 14 janvier, un porte-parole des gardes-côtes à Miami.

Selon ce dernier, M. Sansaricq, décrit comme le leader du groupe d'insurgés haïtiens, a été arrêté au nord-ouest de Haïti à bord d'une embarcation. Il a été accusé d'avoir violé la loi de neutralité interdisant à des résidents américains de tenter un coup de force contre des gouvernements étrangers. Les vingt-cinq autres personnes qui étaient à bord ont également été arrêtées.

Le petit commando de M. Sansaricq, composé d'exilés haïtiens vivant en Floride, avait tenté un débarquement à la fin de la semaine dernière sur l'île de la Tortue, près de la côte nord de Haïti.

AFRIQUE

La Mauritanie en quête de stabilité

I. - La réconciliation manquée avec Rabat

M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, qui s'est rendu ces derniers mois dans plusieurs pays d'Afrique au sud du Sahara, notamment au Cameroun et au Sénégal, sera reçu officiellement en Mauritanie du 21 au 23 janvier. Avant d'aller à Nouakchott, M. Jean-Pierre Cot ira aux îles du Cap-Vert, et de nouveau au Sénégal.

De notre envoyé spécial PAUL BALTA

Nouakchott. — « *Ils ont confondu la fête nationale avec le 1er mai* », s'était exclamé avec un humour approbateur le lieutenant de vaisseau Moustapha Diop, secrétaire permanent adjoint du comité militaire de salut national et ministre de l'information, lors de la parade du 28 novembre dernier marquant le vingt et unième anniversaire de l'indépendance. Le fait est que, pour la première fois depuis le renversement du président Ould Daddah, le 10 juin 1978, la partie militaire du défilé, mieux ordonnée, il est vrai, que dans le passé, avait été réduite à l'essentiel, alors que sa partie populaire était presque exclusivement consacrée aux sections de l'Union mauritanienne du travail.

Fait encore plus significatif, les différentes corporations syndicales avaient fait appel à l'imagination populaire pour décorer les chars symbolisant métiers et professions et, surtout, elles arboraient des slogans d'une vigueur revendicative sans précédent, même sous l'ancien régime. Qu'on en juge : « *Relèvement du SMIC* », « *Réforme agraire* », « *Protéger nos travailleurs à l'étranger* », « *Uniformisation des allocations familiales* », « *Baisse des prix* », « *Pour un syndicat libre, uni et démocratique* », « *Soins gratuits* », « *Politique sociale du logement* », « *Halte au chômage* », « *Amélioration urgente des problèmes de transport* », etc. Il faut bien dire, toutefois, que ce catalogue des difficultés quotidiennes n'aurait pas été ainsi présenté au chef de l'Etat, le lieutenant - colonel Khouna Ould Haidalla, s'il n'avait énuméré des objectifs que le C.M.S.N. voudrait également atteindre.

L'émergence du syndicat est une des conséquences de la tentative de coup d'Etat mené, le 16 mars 1981, par un groupe d'officiers exilés, dirigés par les lieutenants-colonels Kader et Ahmed Salam Ould Sidi (*le Monde* des 18 et 19 mars). Se réclamant de l'A.M.D. (Alliance pour une Mauritanie démocratique) et soutenus par Rabat, ils ont contribué à modifier considérablement la situation dans ce pays qui répugne aux effusions de sang, du fait même qu'ils ont provoqué la mort de plusieurs personnes. Leur échec a, en outre, infirmé les analyses hâtives et superficielles des services de renseignements marocains et d'opposants de l'A.M.D. : se fondant sur le mécontentement existant dans quelques couches de la population et sur certaines dissensions au sein des sphères dirigeantes, les putschistes avaient espéré provoquer un soulèvement populaire et bénéficier du ralliement d'officiers du C.M.S.N. Or ni l'un ni l'autre ne se sont produits. Et, si des Mauritaniens déplorent que les félons aient été passés par les armes — ce qui n'est pas coutume ici — ils éprouvent quelque gêne à prendre leur défense, ce style de coup de force ne correspondant pas au sens de l'honneur propre au pays.

L'emprise de l'armée

« *Il est surprenant que les Marocains, qui avaient revendiqué la Mauritanie et prétendent bien la connaître, ne se soient pas encore avisés que nous sommes extrêmement jaloux de notre indépendance* », nous a confié un ancien collaborateur du président Ould Daddah, qui s'est lancé dans les affaires. « *Dans un contexte de paix, le Maroc aurait une influence prépondérante ici, car les échanges économiques et culturels se sont toujours effectués dans le sens « vertical ». En revanche, chaque fois que Rabat s'en prend à la Mauritanie, il met ses amis en porte à faux, provoque une sorte d'union sacrée et offre un avantage à l'Algérie* », ajoutait-il.

A l'époque, l'armée, qui « *s'attendait à quelque chose* », avait envisagé sept hypothèses et mis au point les ripostes adéquates. Depuis, elle a tiré les conclusions des « *menaces extérieures et intérieures* » selon l'expression du chef de l'Etat, en reprenant tous les pouvoirs auxquels elle avait commencé à renoncer avec la formation, le 15 décembre 1980, d'un gouvernement présidé par un civil, M. Sid Ahmed Ould Bneijara, dont la gestion semble avoir été décevante. Le 20 avril 1981, le chef de l'état-major, le colonel Moawiya Ould Sid Ahmed Taya, officier connu pour sa grande rigueur, formait un cabinet comportant civils et militaires.

Le pouvoir en profitait pour écarter quelques hommes dont l'action ou le comportement avait pu prêter à critique, soit qu'ils aient défendu avec un enthousiasme suspect l'idéologie du parti Baas irakien, soit qu'ils se soient montrés trop « compréhensifs » à l'égard de la Libye. Cette éviction se fit « à la mauritanienne », les intéressés étant « invités » à regagner leur village natal en attendant des jours meilleurs. D'autres, comme le lieutenant-colonel Boukreis ou le capitaine Breika M'Barek respectivement en poste à Nouadhibou et à Zouerate, qui passaient pour être favorables au Front Polisario alors qu'ils ont avant tout la réputation d'être des patriotes, ont été mutés dans des secteurs moins névralgiques que ceux dont ils avaient la charge, pour éviter que la Mauritanie ne fût l'objet de la moindre suspicion de la part de son voisin du Nord.

De même, le ministère des affaires étrangères qui venait d'être confié au lieutenant de vaisseau Dahane, lui fut-il retiré. Dynamique et débordant d'idées, il passait pour être « *l'homme des Américains* » car il avait fait un voyage d'études de deux mois aux Etats-Unis. En réalité, on lui a reproché d'avoir été trop timoré après l'élection de M. Mitterrand, jugée « positive » par le C.M.S.N., et trop impulsif dans la tentative de réconciliation entre Rabat et Nouakchott. Il n'aurait pas obtenu suffisamment de garanties avant la rencontre entre Hassan II et le président Haidalla, sous l'égide du roi Khaled d'Arabie Saoudite, à Taëf, le 28 juin, après le sommet de l'O.U.A. au cours duquel le souverain marocain avait accepté le principe de l'autodétermination au Sahara occidental.

Les deux chefs d'Etat ont, en effet, signé à Taëf un accord en sept points élaborés par l'Arabie Saoudite, l'Irak et la Ligue arabe, avec la participation des ministres des affaires étrangères térieurs, qui demeurent énormes. toujours pas été suivi d'effet. L'article 2 prévoit que chacun des deux pays « *s'abstiendra de laisser une opposition quelconque utiliser son territoire contre l'autre* », nous a précisé le lieutenant de vaisseau Moustapha Diop. Selon lui, le roi s'était engagé à expulser les opposants se réclamant de l'A.M.D. et à leur interdire l'accès de Radio-Maroc, ce qu'il n'aurait pas fait malgré une nouvelle démarche, en juillet, du ministre mauritanien des affaires étrangères, retardant par là même le rétablissement des relations diplomatiques, prévu par l'accord de Taëf.

Un conflit qui pèse

Hassan II, en revanche, a accusé la Mauritanie d'aider le Front Polisario et même de lui avoir donné abri après l'attaque de Guelta-Zemmour, en octobre dernier, provoquant ainsi un regain de tension. « *Ces accusations sont sans fondement*, nous ont dit les dirigeants mauritaniens, *mais le Maroc ne s'accommode pas de la neutralité de notre gouvernement car il y voit un obstacle à ses visées expansionnistes. Il n'a pas renoncé à installer à Nouakchott un régime « plus compréhensif » qui fermerait les yeux sur ses agissements pour annexer le Sahara occidental, ou tout au moins le « triangle utile », alors que l'O.U.A. prévoit expressément que le peuple sahraoui pourra s'exprimer librement.* »

Des attachés militaires, dont celui des Etats-Unis, qui se sont rendus dans le nord du pays avant et après l'attaque de Guelta-Zemmour, nous ont confirmé que le Front Polisario n'y a pas de bases et qu'il n'avait pas eu besoin de s'y réfugier puisque ses combattants sont restés dans les montagnes du Zemmour, comme l'a confirmé, depuis lors, l'évacuation de la région par l'armée marocaine. La plupart des diplomates ne pensent pas, non plus, que les Sahraouis aient utilisé des Sam - 6. Toutefois, les Américains estiment que la Libye a livré de tels engins au Front, mais ils excluent la présence de Cubains ou d'Allemands de l'Est. « *Nous mettons six mois pour former un servant de Sam-6. Compte tenu de l'environnement, mais aussi de la capacité d'adaptation dont les Sahraouis ont donné maintes preuves, on peut estimer que certains de leurs combattants aient mis entre six mois et un an pour apprendre à manier les Sam-6* », nous a confié un expert.

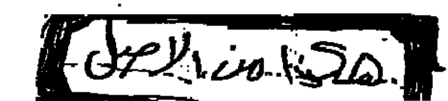
Le conflit saharien continue donc à peser sur l'avenir de la Mauritanie, bien que ses dirigeants aient tenu à sortir de cette « *guerre fratricide* » pour se concentrer sur les problèmes intérieurs, qui demeurent énormes. S'ils avaient accueilli favorablement au printemps la visite de M. Chester Croker, sous-secrétaire d'Etat, la première effectuée par un dirigeant américain depuis l'indépendance, ils s'inquiètent aujourd'hui du soutien accru promis par Washington à Rabat. « *Nous sommes convaincus que Hassan II cherche à destabiliser la Mauritanie par tous les moyens et nous estimons que l'aide américaine risque d'être utilisée contre nous. En revanche, nous avons été sensibles à l'attitude du président Mitterrand, et c'est pourquoi le président Haidalla a, pour la première fois, accepté de participer, début novembre, au sommet franco-africain* », nous a dit le ministre de l'information.

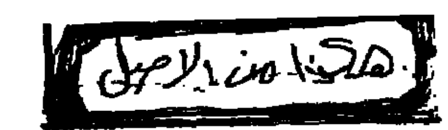
« *L'agression marocaine du 16 mars* », selon la terminologie officielle, a contraint la Mauritanie à maintenir sous les armes plus d'effectifs qu'elle ne l'aurait souhaité et à prendre des mesures plus strictes de sécurité. Bien que des coopérants marocains soient retournés à Nouakchott récemment, les liaisons aériennes sont suspendues avec le royaume, et la magnifique mosquée qu'il a construite, dans la capitale (« *grâce à un discret financement saoudien* », précisent les Mauritaniens), n'a toujours pas été inaugurée.

Les événements du 16 mars ont également contribué à mieux faire prendre conscience au régime militaire, en quête de stabilité, du « *vide politique* » qui existait dans le pays. Avec une belle franchise, le C.M.S.N. utilise lui-même cette expression dans le texte du 11 novembre instituant « *les structures d'éducation des masses* ». Estimant que l'instauration du multipartisme dans un pays aux structures sociales archaïques ne pourrait que favoriser les clans traditionnels, les militaires ont renoncé au projet de Constitution élaboré début 1981 et décidé de poursuivre leur politique de réformes en commençant par la base. Ils ont ainsi pris une série de mesures pour favoriser la renaissance du syndicat, la libération des *haratins* (esclaves affranchis), la réforme agraire et le redressement économique et social.

Prochain article :

LE PRIX D'UN HOMME





de stabilité

Rabat



AFRIQUE

Algérie

LE CONGRÈS DE L'UNION NATIONALE DES PAYSANS

L'agriculture est atteinte de maux profonds communs à tous les pays du tiers-monde

De notre correspondant

Alger. — Le troisième congrès de l'Union nationale des paysans algériens (U.N.P.A.), réuni au palais des Nations d'Alger, s'est terminé, jeudi 14 janvier, après quatre jours de travaux par la réélection au poste de secrétaire général de M. Nedjem Aissa, trente-neuf ans, qui dirigeait l'organisation depuis le premier congrès en avril 1978.

Lors de la séance d'ouverture, le président Chadli Bendjedid, développant le thème principal des assises : *« L'autosuffisance, objectif fondamental de la révolution »*, avait mis l'accent sur l'impérieuse nécessité d'élever le niveau de la production agricole afin de préserver l'indépendance nationale, l'arme alimentaire étant aujourd'hui utilisée par les grandes puissances pour influer sur les options des pays en voie de développement. L'Algérie est dans ce domaine particulièrement vulnérable puisqu'elle consacre une part croissante de ses recettes d'hydrocarbures à l'importation de denrées alimentaires.

La production de céréales, en dépit de conditions climatiques relativement favorables, s'est élevée en 1981 à 19 millions de quintaux seulement ce qui a rendu nécessaire l'achat de 25 millions de quintaux environ (1), source d'une dépense de près de 3 milliards de dinars (3,6 milliards de francs) En raison d'une sécheresse persistante depuis plus de six mois, l'année 1982 paraît sérieusement compromise et des dispositions ont dû être prises pour sauvegarder le cheptel.

Dans ces conditions l'autosuffisance constitue plus un thème mobilisateur qu'un véritable objectif économique qui paraît hors de portée, compte tenu de la croissance démographique très rapide. L'Algérie comptera entre trente-cinq et quarante millions d'habitants en l'an 2000, contre une vingtaine actuellement. Mais il y a plus préoccupant : les deux tiers de la production des céréales sont assurés actuellement par le secteur privé, qui dispose pourtant de moyens réduits et pratique largement l'autoconsommation Le secteur socialiste, installé pour l'essentiel sur les meilleures terres anciennement cultivées par les colons français, est — de façon globale — largement déficitaire. C'est ainsi qu'en 1981 le gouvernement a dû débourser au total 1,5 milliard de dinars (2 milliards de francs) pour combler les déficits des domaines dits autogérés et des coopératives durant la campagne 1978-1979. Et pourtant l'agriculture est largement assistée.

L'État soutient les prix à la production des céréales, les paysans sont exonérés d'impôts et ils bénéficient entre autres avantages d'une détaxe sur les carburants et de taux d'intérêts préférentiels sur tous les crédits. Une large opération de restructuration des domaines « autogérés » est en cours ainsi que la formation avec l'aide de la C.E.E. de mille cinq cents ingénieurs agricoles et de trois mille comptables. Mais l'agriculture est atteinte de maux profonds communs à tous les pays du tiers-monde. Les jeunes désertent la terre pour les villes, préférant travailler dans les usines et les bureaux. Les deux tiers des paysans encore en activité sont près de la retraite (2), ce qui explique leur faible productivité. Fait plus grave, ils ne peuvent transmettre leur savoir-faire. Et, situation paradoxale dans un pays où le chômage augmente, l'agriculture manque de bras.

Combattre la bureaucratie

Force est de constater que l'Union nationale des paysans, créée en 1974, n'a pas joué le rôle mobilisateur que l'on attendait d'elle. Il est vrai qu'à l'époque l'accent était mis en priorité sur une industrialisation rapide et massive qui se taillait la part du lion dans les investissements. C'est aujourd'hui une vision plus nuancée du développement qui prévaut et les responsables, au nom du réalisme et de l'efficacité, s'emploient à combattre la bureaucratie pour rendre sa place à l'initiative personnelle. *« A l'avenir*, a ainsi déclaré le président Chadli Bendjedid, *aucune mesure incompatible avec la volonté des fellahs ne sera prise »*, et il a indiqué que les décisions ne seraient adoptées *« qu'après consultation avec les intéressés et les travailleurs sincères qui vivent quotidiennement les problèmes de la production »*.

L'effort entrepris pour redresser la situation très compromise de l'agriculture ne portera ses fruits que dans quelques années, car ce sont des actions de fond qui ont été engagées. La plus importante d'entre elles concerne la mobilisation des ressources hydrauliques, qui a reçu 23 milliards de dinars de crédit (près de 30 milliards de francs) pour la durée du plan quinquennal en cours (1980-1984) (3). Le reboisement est également privilégié ainsi que l'amélioration des conditions de vie des paysans, notamment par la construction de quelque deux cents logements. Enfin, les propriétaires privés pourront bénéficier, eux aussi, de l'aide de l'État, notamment par le biais d'une Banque agricole pour le développement de la campagne, dont le siège est à Blida, au cœur de la Mitidja, et qui va ouvrir sur tout le territoire plusieurs centaines d'agences.

DANIEL JUNQUA.

(1) Devant le Congrès, M. Abdelhamid Brahimi, ministre de la planification, a indiqué que l'Algérie importait aussi 50 % de son lait et que l'importation de la viande avait été multipliée par vingt en dix ans.

(2) A Biskra, dans le sud, 30 % des paysans ont plus de soixante-neuf ans.

(3) Un seul grand barrage a été construit depuis l'indépendance, celui de Djorf-Torba. Depuis le lancement du nouveau plan en 1980 seize chantiers de barrages ont démarré et vingt-cinq autres sont programmés.

LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT EN NAMIBIE

M. Jorge, ministre angolais des affaires étrangères, rencontre à Paris le sous-secrétaire d'État américain, M. Crocker

Le ministre des affaires étrangères angolais, M. Paulo Jorge, est attendu ce vendredi 15 janvier à Paris, où il doit s'entretenir avec le sous-secrétaire d'État américain, M. Chester Crocker. Ce dernier a rencontré, jeudi, à Londres, M. Brand Fourie, proche collaborateur du ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Botha.

M. Jorge est, par ailleurs, porteur d'un message du président Dos Santos à M. François Mitterrand et doit être reçu samedi par M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.

De notre correspondant

Johannesburg. — La première manche de la difficile partie engagée par la diplomatie américaine sur l'échiquier d'Afrique australe est entrée dans une phase décisive avec les entretiens américano-angolais de Paris.

Selon Washington, la question des relations diplomatiques entre les deux pays — les États-Unis n'ont jamais reconnu le gouvernement de Luanda — ne doit pas être abordée durant ces conversations consacrées au règlement du dossier namibien. Il serait cependant étrange, compte tenu de l'étroite imbrication des deux problèmes — au demeurant souhaitée à la Maison Blanche — que les conversations ignorent totalement le premier.

Lorsqu'elle « ramassa » le dossier namibien en déshérence, à l'aube de l'ère Reagan, la diplomatie américaine avait dans son jeu deux atouts qui manquaient aux quatre autres membres du groupe de contact (France, Allemagne fédérale, Canada, Grande-Bretagne). Le premier consistait à offrir à l'Afrique du Sud le solide « parapluie » diplomatique américain en échange d'un peu de bonne volonté sur le dossier namibien.

Le second de ces atouts est sur le point d'être abattu. Pays hôte du mouvement de guérilla namibien (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain - SWAPO) dont les attaques en territoire contrôlé par Pretoria lui valent périodiquement de durs coups de boutoir militaires, l'Angola dispose d'un incontestable moyen de pression sur l'organisation dirigée par M. Sam Nujama. C'est d'abord ce levier que M. Crocker souhaiterait voir mieux utiliser pour amener le bouillant dirigeant nationaliste à accepter le plan de décolonisation rédigé par les cinq.

Aux yeux des Américains, si la SWAPO, et bien sûr l'Afrique du Sud, souscrivent au programme devant mener à des élections libres à Windhoek, un cessez-le-feu sera proclamé et son respect garanti par sept mille cinq cents casques bleus. Plus de guérilla, plus de raids dévastateurs des Sud-Africains en Angola, donc plus besoin des vingt mille Cubains qui y stationnent depuis 1975. En clair, Washington propose sa reconnaissance de Luanda et donc la reprise de l'aide économique en échange du renvoi des troupes castristes.

Toute la stratégie américaine repose sur la bonne volonté supposée de Pretoria. Certes, la première phase, dite « constitutionnelle », du plan a pratiquement atteint son terme. Après la rencontre de Londres, dont rien n'a officiellement transpiré, la réponse sud-africaine devrait être transmise rapidement aux intéressés. Elle devrait être positive bien qu'assortie des habituelles réserves que Pretoria excelle à rédiger.

Mais MM. Crocker et Fourié ont également abordé la seconde phase du plan, la plus délicate, puisqu'elle concerne les pouvoirs qui seront dévolus aux « casques bleus », leur composition, et la fameuse « impartialité » requise de l'ONU et habilement introduite par Pretoria dans les négociations. Cette notion si vague est l'arme secrète des Sud-Africains et leur permet de bloquer à tout moment l'ensemble du processus en cours.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuella, est un ennemi résolu de l'apartheid et vient de le répéter haut et fort. Se plaçant en posture de victime *« injustement critiquée »* à un moment où elle négocie son retrait de Namibie, l'Afrique du Sud a exploité l'incident. En l'espace d'une semaine, M. Pik Botha a rappelé deux fois le secrétaire général à l'ordre en lui reprochant d'avoir *« démontré son incapacité à agir de façon juste et impartiale vis-à-vis des États membres dont on fait des boucs émissaires »*.

PATRICE CLAUDE.

LA CRISE TCHADIENNE

M. Cot : l'ambiguïté sur le rôle de la force interafricaine n'est pas levée

Entendu jeudi 14 janvier par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, a indiqué que la France ne pouvait avoir, vis-à-vis du Tchad, que des objectifs limités : obtenir la consolidation du retrait libyen ; soutenir les efforts de l'O.U.A. et aider les Africains à prendre en main leurs affaires en dehors de toute ingérence extérieure ; essayer d'aider à la reconstruction du Tchad.

La France n'a donc pas, a-t-il dit, l'intention de s'immiscer dans les affaires intérieures du Tchad. Elle soutient, a-t-il rappelé, le gouvernement d'union nationale reconnu par l'O.U.A.

L'ambiguïté sur le rôle de la force interafricaine n'est pas encore totalement dissipée, a ajouté M. Cot, en soulignant qu'elle est considérée par l'O.U.A. comme une simple force de police, alors que le gouvernement d'union nationale souhaite qu'elle soit utilisée comme un « fer de lance » contre les troupes de M. Hissène Habré.

Faya-Largeau aux mains de M. Hissène Habré

Radio-Tripoli — citée par l'A.F.P. — a annoncé le jeudi 14 janvier que la ville de Faya-Largeau, dans le nord du Tchad, et à 800 kilomètres de N'Djamena, était tombée aux mains des forces M. Hissène Habré. Aucune autre source n'a fourni cette information. Si elle était confirmée, la chute de la capitale de la province septentrionale du pays priverait le président Goukouni Oueddeï de sa base arrière traditionnelle.

La préfecture du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET), était, depuis novembre 1980, aux mains des troupes coalisées du gouvernement d'union nationale de transition (GUNT), qui en avaient chassé les FAN, installées dans la localité depuis cinq mois.

Depuis le retrait des troupes libyennes du Tchad, en novembre 1981, on ignorait comment avait évolué la situation dans la région septentrionale, aucun journaliste n'ayant pu se rendre sur le terrain.

EUROPE

Albanie

Les rumeurs sur la mort de M. Hodja sont démenties indirectement par plusieurs ambassades

Belgrade (A.F.P.). — Le premier secrétaire du P.C. albanais, M. Enver Hodja, a proposé jeudi 14 janvier au Parlement de Tirana la nomination de M. Adil Carcani au poste de premier ministre, ont annoncé les ambassades d'Albanie à Paris, à Belgrade et à Vienne. M. Carcani succédera à M. Mehmet Shehu, qui, selon la version officielle, s'est suicidé le 18 décembre dernier *« dans un moment de dépression nerveuse »*.

La séance de l'Assemblée populaire était présidée par M. Simon Stefani, président du Parlement. La suite des débats a été renvoyée à ce vendredi pour procéder à l'investiture de M. Carcani et poursuivre l'examen du plan et du budget pour 1982.

M. Adil Carcani, premier vice-président du conseil des ministres depuis 1974, est né en 1922 à Scutari. Il est membre du bureau politique du P.C. albanais depuis 1974 et vice-président du conseil depuis 1965. Il a été responsable de divers départements techniques et économiques (mines, construction, électrification, commerce extérieur).

Depuis la disparition de M. Shehu, diverses rumeurs ont couru sur le sort de M. Hodja, qui n'avait guère paru en public. Selon ces bruits, M. Hodja aurait été blessé ou tué lors d'un affrontement avec M. Shehu, dont on mettait en doute qu'il se soit donné volontairement la mort, affirmant soit qu'il avait été contraint au suicide, soit qu'il avait été assassiné à la suite d'un différend avec M. Hodja. C'est pour démentir ces rumeurs que les ambassades albanaises ont annoncé la participation de M. Hodja aux travaux parlementaires. Cependant, l'agence yougoslave Tanyoug relève que, si la radio albanaise a diffusé le discours de M. Hodja, la télévision, contrairement à son habitude n'a pas présenté d'images de M. Hodja à l'ouverture de la session. Le journal officiel du parti yougoslave, Borba, *affirmait, jeudi, que l'analyse attendue des discours de M. Hadja et Shehu devant le huitième congrès du P.C. en novembre dernier montrait* « des fissures dans l'unité » *de la direction albanaise. Tandis que le premier secrétaire du parti se prononçait pour* « la pureté idéologique et l'éradication des résidus du capitalisme dans le pays », *proposant la confiscation des derniers lopins de terre individuels, le numéro deux relevait* « les difficultés économiques » *et* « soulignait la nécessité d'améliorer les rapports sociaux à la campagne », *ajoutait* Borba.

Espagne

LE GOUVERNEMENT LIMOGE LES MEMBRES DU HAUT ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

(Suite de la première page.)

On estime à Madrid que ces explications officielles ont pour but de dédramatiser une situation qui s'est aggravée depuis la publication, le 8 décembre dernier, d'un manifeste des « cent », signé par cent officiers et sous-officiers (dont beaucoup appartiennent à la division blindée Brunete) qui exprimaient ouvertement leurs sympathies pour les officiers impliqués dans la tentative de putsch du 23 février 1981 et qui doivent, en principe, passer en jugement en février ou en mars.

La date exacte de ce procès, qui suscite bien des appréhensions dans les milieux politiques et dirigeants, n'a pas encore été fixée exactement. Selon certaines rumeurs, les avocats de plusieurs officiers putschistes auraient menacé de faire des « révélations » délicates pour le gouvernement de Madrid, et pour la personne du roi Juan Carlos, très directement mis en cause depuis quelques semaines dans les casernes.

Dans une déclaration solennelle, l eroi Juan Carlos a nettement mis en garde la semaine dernière tous ceux qui propagent des « rumeurs » dans les casernes et il s'est plaint publiquement, pour la première fois, d'une *« campagne de calomnie »* dirigée contre lui et contre les institutions. Le roi a demandé avec fermeté aux militaires de rester *« loyaux »* à l'égard de la Constitution et il a réclamé des autres secteurs de la société *« respect et compréhension »* pour les forces armées. Signe supplémentaire d'un malaise grandissant à l'approche d'un procès qui a été instruit avec une prudence et une lenteur révélatrices.

Le reproche, non formulé, adressé aux officiers membres de la junte et limogés jeudi, est qu'ils ont manqué de fermeté dans la tentative de remis een ordre de l'armée. Le général Gabeiras, en particulier, passe pour ne disposer d'aucun crédit auprès des commandants d'unités. C'était aussi le cas du général Guttierrez Mellado, ancien ministre de la défense, dont le comportement avait été particulièrement valeureux pendant l'occupation des Cortès par les compagnons d'aventure du colonel Tejero. Le général Guttierrez Mellado a pourtant été remercié par le gouvernement avec l'espoir que cette disgrâce donnerait satisfaction aux éléments les plus « durs » des forces armées. Il ne semble pas que le limogeage du général Gabeiras, dont la nomination avait irrité les ultras, puisse calmer la grogne des casernes.

M. N.

● *Les exportations agricoles de l'Allemagne fédérale vers la C.E.E. ont augmenté plus rapidement que les exportations industrielles.* — Selon le gouvernement de Bonn, qui répondait à un parlementaire, en vingt-trois ans, les exportations agricoles allemandes vers ses huit partenaires, ont augmenté de 2 580 %, alors que les exportations industrielles et commerciales (sans les matières premières) n'ont progressé que de 1 262 %. Les importations agricoles de la R.F.A. ont progressé dans le même temps de 605 %, et les importations industrielles (sans matières premières) de 1 908 %.

LA « NORMALISATION » EN POLOGNE

SELON LE PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT DE VARSOVIE

1056 personnes ont été relâchées sur les 5906 qui (selon les chiffres officiels) avaient été internées

Au lendemain de la visite à Poznan des journalistes étrangers devant lesquels M. Zdzislaw Pozwalak, président régional de la section de Solidarité, avait regretté d'avoir signé un communiqué approuvant la proclamation de l'état de guerre (*le Monde* du 15 décembre), le centre de presse du ministère des affaires étrangères à Varsovie a donné connaissance d'une nouvelle déclaration de l'intéressé.

Aux dires des officiels, M. Rozwalak se serait rendu jeudi matin 14 décembre à la radio de Poznan pour faire savoir qu'il n'avait subi aucun econtrainte et que sa condamnation de l'état de guerre concernait seulement la région de *« Grande Pologne »*, c'est-à-dire celle de Poznan, où la coopération entre les autorités locales et Solidarité était bonne et rendait inutile le recours à des mesures aussi sévères.

De son côté, le porte-parole du gouvernement, M. Urban, a indiqué que 1 056 personnes avaient été relâchées à la date du 12 janvier sur les 5 906 personnes qui, selon les chiffres officiels, avaient été *« internées »* entre le 13 décembre et le 6 janvier.

La surveillance stricte instaurée devant les ambassades des pays occidentaux à Varsovie s'est, pour la première fois, relâchée jeudi matin. Cette mesure est interprétée par les observateurs comme un signe de relative détente, de même que le fait que la plupart des théâtres de Varsovie devaient rouvrir leurs portes ce vendredi soir.

Le premier numéro d'un nouveau quotidien, *Rzeczpospolita (la République)*, a été mis en vente jeudi matin. Son rédacteur en chef est M. Jozef Barecki, qui fut porte-parole du gouvernement d'août 1980 à août 1981.

Quatre autres quotidiens nationaux paraissent actuellement : *Trybuna Ludu*, l'organe du parti, *Zoldnierz Wolnosci*, celui de l'armée, *Dziennik Ludowy* et *Kurier Polski*, ceux des formations satellites du POUP, les partis paysan et démocratique.

Cependant, radio Varsovie a annoncé jeudi que M. Bronislaw Wiergosz, responsable de Solidarité à l'usine Gliwit avait été condamné à trois ans de prison pour avoir organisé, dès le 14 décembre, une grève de deux mille ouvriers dans la région de Nowy Sacz, dans le sud du pays. La radio signale que d'autres condamnations pour le même délit ont été prononcées par divers tribunaux et que, tous les jours, *« plusieurs centaines »* de Polonais sont condamnés à des amendes ou à des peines de détention pouvant aller jusqu'à un mois de prison, pour violation du couvre-feu.

L'arrestation d'un écrivain

Selon d'autres informations parvenues de Varsovie, M. Marian Brandys, auteur de plusieurs essais historiques sur la Pologne du dix-neuvième siècle, et mari de Mme Halina Mikolajska, actrice, ancien membre du KOR, a été arrêtée le 12 décembre. M. Marian Brandys avait signe la protestation contre le régime de la loi martiale, avec sept autres personnalités du monde intellectuel et artistique de Varsovie : MM. Stanislaw Broniewski, ancien commandant de scouts pendant l'occupation allemande ; Stefan Kieniewicz, un des plus grands historiens polonais, membre de l'Académie polonaise des sciences ; Mme Zofia Kuratowska, médecin ; MM. Daniel Olbrychski, acteur ; Jozef Rybicki, un des dirigeants de l'AK (armée de l'intérieur) pendant la guerre, prisonnier politique pendant la période stalinienne et ancien membre du KOR ; Mme Wanda Wilkomirska, violoniste de renommée mondiale et l'abbé Jan Zieja, aumônier de l'AK pendant la guerre, lui aussi ancien membre du KOR.

La déclaration de loyauté

Une autre protestation signée déjà par plus de quarante personnalités circulerait en ce moment à Varsovie.

Enfin, nous publions ci-dessous le texte de la *« déclaration de loyauté »* que l'on fait signer aux ouvriers et aux employés :

« Je déclare par la présente avoir pris connaissance de la note du chef administratif du cabinet du conseil de sministres en date du 17 décembre 1981 et je confirme avoir pleinement connaissance du fait que j'ai le devoir de me comporter conformément aux principes de la légalité populaire.

» Me guidant selon l'intérêt de la société et les pirncipes de l'édification du socialisme, je m'engage à sauvegarder par toute ma conduite l'autorité du pouvoir populaire et d'exécuter scrupuleusement les ordres de service de mes supérieurs en ayant toujours à l'esprit le développement socialiste de la République populaire de Pologne et le maintien de la fidélité à l'Etat populaire.

» Considérant le fait que de nombreux organes dirigeants du syndicat N.S.Z.Z. Solidarité ont agi au cours de ces derniers mois de façon évident contre les organes constitutionnels du pouvoir et de l'administration, visant à partir de positions contre-révolutionnaires à renverser le régime socialiste, je déclare me retirer de ce syndicat. »

● *Le gouvernement japonais*, dans une déclaration publiée jeudi 14 janvier, demande à nouveau qu'*« il soit mis fin le plus rapidement possible à la situation anormale qui prévaut actuellement »* en Pologne. Le Japon, poursuit ce texte, *« partage avec les pays occidentaux l'opinion que cette situation est le résultat de pressions exercées par l'Union soviétique »* et invite ce dernier pays à la *« modération »*. Enfin, Tokyo, tout en *« continuant à étudier quelles mesures appropriées pourraient être prises »* en matière de sanctions, *« veillera à ne pas aller à l'encontre d'éventuelles mesures décidées par d'autres pays occidentaux »*. — *(A.F.P.)*

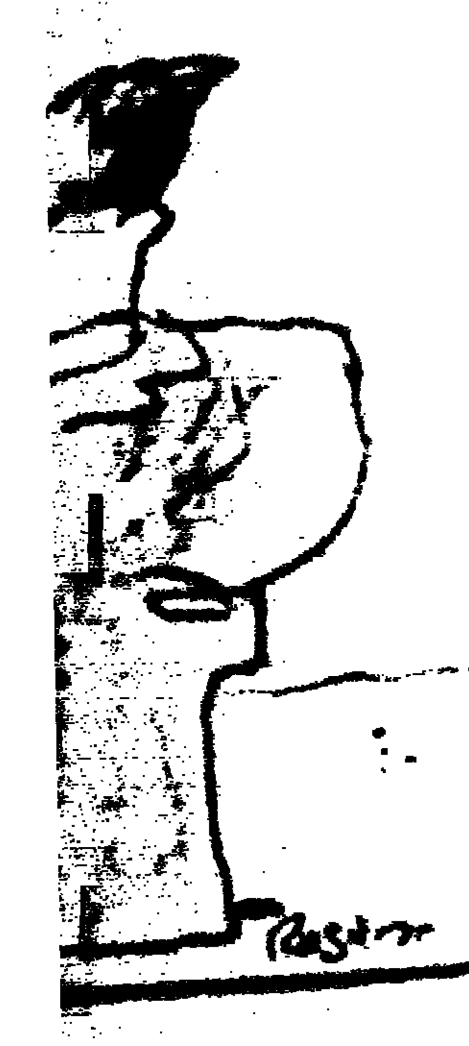
● *Pas de visa pour Me Sarda.* — Le consulat de Pologne à Paris a refusé à Me François Sarda, avocat au barreau de Paris, un visa l'autorisant à se rendre en Pologne. La Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) avait désigné Me François Sarda comme observateur des procédures engagées contre les syndicalistes polonais.

● PRECISION. — Le Comité de contrôle des fonds de soutien à Solidarnosc précise que M. Georges Minck, membre de ce comité au titre du Comité de coordination Solidarnosc, y figure en tant qu'expert et Français, spécialiste des questions est-européennes et non pas de syndicaliste polonais que pouvait laisser entendre la note remise à la presse et présentée dans *le Monde* du 15 janvier.

…ISATION » EN POLOGN…

…J GOUVERNEMENT DE VARSOVIE

…té relâchées sur les 5906 …ficiels) avaient été internées



ET SES RÉPERCUSSIONS

AU COURS D'UN DÉBAT TUMULTUEUX AU BUNDESTAG

M. Schmidt et l'opposition se rejettent la responsabilité de la mauvaise image de l'Allemagne fédérale dans la presse occidentale

De notre correspondant

Bonn. — Depuis bien longtemps, le Bundestag n'avait pas connu un tel tumulte que celui auquel on assista au cours du débat qu'il a consacré, jeudi 14 janvier, à la crise polonaise. Pendant plusieurs minutes, le chancelier Schmidt fut incapable de poursuivre son discours face aux furieuses protestations des chrétiens-démocrates. Cette empoignade ne reflète pas seulement des divergences politiques entre le camp gouvernemental et celui de l'opposition. Elle est aussi pour une bonne part le résultat de l'inimitié personnelle de moins en moins contrôlable qui se manifeste entre M. Schmidt et le leader de la C.D.U., M. Kohl.

Face aux nombreuses critiques dont il a été l'objet un peu partout à gauche, de la « faiblesse » dont il ferait preuve dans la crise polonaise, le chancelier a adopté une très vieille tactique : passer tout de suite à l'offensive. Il n'a donc pas craint de dire que l'opposition chrétienne démocrate aurait, par son attitude, inspiré ou même stimulé les attaques des médias français et américains. Les adversaires de M. Schmidt auraient ainsi *« réveillé des voix »* que celui-ci n'aurait *« plus jamais voulu entendre »*. Allant encore plus loin — peut-être un peu trop, — le chancelier a indiqué que les campagnes de l'opposition auraient pour conséquence d'encourager les *« vieux nazis »* à se manifester, en prenant position à la fois contre la Pologne, contre la Russie et contre la République fédérale. Lorsqu'il s'est écrié : *« Voilà le produit de ce que vous avez semé »*, la tempête a éclaté sur les bancs chrétiens-démocrates.

Le chef de l'opposition répondit avec la même violence, dénonçant la manœuvre consistant à suggérer qu'une certaine *parenté* subsisterait entre le nazisme d'autrefois et le parti chrétien-démocrate d'aujourd'hui. M. Kohl s'est même étonné que de tels propos aient pu être tenus par le chancelier, alors que *« bien des choses pourraient être dites au sujet du député Helmut Schmidt »*. Tout le monde au Bundestag avait compris l'allusion : pendant la guerre, en effet, le jeune lieutenant Schmidt avait, sur l'ordre de ses supérieurs, été envoyé comme observateur de la Luftwaffe au procès des conjurés anti-hitlériens du 20 juillet 1944. Après avoir indiqué que bien des dirigeants de la C.D.U. ont, à ce moment-là, défendu l'*« autre Allemagne »*, M. Kohl a lancé une attaque encore plus directe. Le leader de la C.S.U. bavaroise, M. Strauss, dit-il, *« n'a pas à se demander quelle était sa position en juillet 1944 »*. Quant au président de la C.D.U., il était alors âgé de quatorze ans.

M. Kohl a encore rappelé que, il y a quelques mois, il avait défendu le chancelier contre les attaques injustifiées de M. Begin touchant le rôle de M. Schmidt pendant la guerre. Aussi, les insinuations calomnieuses du chancelier rendraient-elles très difficile, selon lui, le maintien de « rapports humains » au Bundestag.

Citant la plupart des grands journaux européens et américains, M. Kohl a fait de son mieux en tout cas pour démontrer que personne n'accorderait plus vraiment sa confiance à la République fédérale et à son chancelier.

Peut-être les citations choisies par le leader chrétien-démocrate n'étaient-elles pas toujours les plus représentatives. En ce qui concerne *le Monde*, par exemple, il a surtout exploité quelques lignes suggérant que le gouvernement de Bonn poursuivrait, à l'égard de la Pologne, une politique *« de suppression de la liberté telle qu'elle avait été convenue en 1939 par Hitler et Staline »* (1).

Répliquant par avance à ce réquisitoire, le chancelier avait soutenu que, au contraire, ses visites à Washington et à Paris auraient mis en évidence un accord presque parfait au sein de l'alliance occidentale. Français et Allemands en particulier adopteraient la même attitude lorsqu'il s'agit de prendre des « mesures concrètes ». Ainsi, M. Cheysson n'a pas seulement dénoncé comme une « absurdité » les attaques de ceux qui veulent voir en M. Schmidt un « neutraliste » ; à propos du gazoduc sibérien, le ministre français aurait résumé de façon très claire la position commune de Paris et de Bonn en disant qu'il n'y a pas lieu de *« nous sanctionner nous-mêmes »*.

Tout en reconnaissant que l'affaire polonaise a peut-être éveillé plus d'émotion sur les bords de la Seine que sur ceux du Rhin, le chancelier a soutenu que, au lieu d'exprimer bruyamment son « indignation morale », le gouvernement de Bonn vise plutôt à exercer une influence réelle sur l'évolution des choses à Varsovie. Pour cela, il faudrait éviter tout ce qui ramènerait à la guerre froide ou même à une confrontation entre l'Est et l'Ouest. Le chancelier n'en a pas moins mis en cause le gouvernement de Varsovie, dont *« aucun signe ne montre qu'il ait rempli sa promesse de reprendre le chemin des réformes »*, tout comme celui de Moscou, dont la responsabilité *« risque de mettre en danger la confiance dans la coopération entre l'Est et l'Ouest »*.

En fin de compte, le Bundestag a rejeté le projet de résolution présenté par les chrétiens-démocrates, qui mettait l'accent de façon très claire sur les responsabilités soviétiques et sur la nécessité de sanctions politiques et économiques. Le texte adopté par la majorité socialiste libérale prévoit seulement que le problème polonais doit être soulevé à la conférence de Madrid sur la coopération européenne.

JEAN WETZ.

(1) M. Kohl fait probablement allusion à un « point de vue » de M. Philippe de Saint-Robert (publié dans *le Monde* du 30 décembre), qui écrivait notamment : *« Pour ne jamais s'ingérer dans les affaires polonaises, il n'y a pas deux pays en Europe comme l'Allemagne et la Russie. Il est donc bien rassurant de voir (...) ces deux vieilles complices de tous les écrasements et de tous les démantèlements de la Pologne se retrouver d'accord sur l'essentiel, qui, chez elles, ne fait qu'un avec l'existentiel. »*

M. Berlinguer refait l'unité du P.C.I. sur une ligne hostile à l'U.R.S.S.

De notre correspondant

Rome. — *« Combien d'ouvriers italiens, même parmi l'avant-garde qui souhaite véritablement un dépassement du capitalisme et qui veut construire une société socialiste dans notre pays et en Europe occidentale, aspirent-ils à un type de société et à un ordre économique et politique comme celui qui existe en U.R.S.S. et dans les autres pays de l'Est ? Je pense que si l'on procédait à un référendum, une étroite minorité se prononcerait favorablement. »*

L'argument, pour un peu court qu'il soit, utilisé par la droite pour discréditer l'idée socialiste dans son ensemble en la ramenant à son « modèle soviétique », n'a pas fait peur à M. Berlinguer, secrétaire général du P.C.I. Il l'a en effet utilisé dans les conclusions d'une session du comité central sanctionnant par un vote à la quasi-unanimité une condamnation et une prise de distance sans détour de l'Union soviétique à la suite des événements de Pologne (*le Monde* du 15 décembre).

Dans une intervention finale dont seuls quelques passages avaient été rédigés à l'avance et qui laissait donc place aux arguments d'humeur, M. Berlinguer a fortement attaqué nominalement M. Armando Cossutta. Le seul membre du comité central qui s'était opposé à la ligne définie par la direction a été d'entrée de jeu la cible du secrétaire général. L'Union soviétique est-elle encore un *« point de référence »* ? comme l'a affirmé M. Cossutta. S'il s'agit du passé, la référence est *« superflue »*, a souligné M. Berlinguer. S'il s'agit du présent, a poursuivi le secrétaire général, *« il faut préciser ce que l'on entend lorsque l'on parle de point de référence et par rapport à qui »*. Contrepoids au libéralisme américain ? Sans doute. Mais il reste que depuis 1965 *« nous nous sommes trouvés et nous nous trouvons encore confrontés à des positions politiques et à des actes concrets de l'U.R.S.S. qui ne constituent en rien un soutien à la lutte des peuples contre l'impérialisme et n'ont en rien favorisé, mais au contraire entravé, le processus d'autonomie des blocs et de lutte pour la paix »*. L'invasion de l'Afghanistan étant l'exemple retenu par M. Berlinguer.

Cette violente diatribe à l'encontre de M. Cossutta s'explique sans doute par le caractère oral de l'intervention de M. Berlinguer. Elle semble aussi être la conclusion d'un long processus de maturation : le P.C.I. tire en fait la conclusion logique d'un débat qui le secoue de plus en plus profondément depuis dix ans.

La ligne adoptée par le comité central a mis en branle une dynamique unitaire au sein du P.C. Schématiquement, l'aile droite derrière M. Napoletano se retrouve sur des positions analogues à celles de Pietro Ingrao à gauche, la sensibilité prosoviétique apparaissant très minoritaire.

Pour les communistes italiens aujourd'hui, le prosoviétisme dont M. Cossutta s'est fait le porte-parole, n'apparaît que comme un phénomène « résiduel ». Politiquement, idéologiquement sans doute. Mais s'agit-il d'une étroite minorité ? On peut se demander si quantitativement, le phénomène est aussi clair à la base du parti. En fait, les communistes italiens paraissent convaincus que loin de clore un débat, la « réflexion sur les événements polonais » et les conclusions du comité central ouvrent un débat plutôt qu'elles ne le ferment. A cet égard, le congrès régional du P.C. sicilien qui s'est ouvert jeudi 14 février sera révélateur.

Un modèle erroné

Le P.C.I. semble avoir consommé une coupure. S'agit-il d'une rupture avec l'Union soviétique ? Dans les faits, sans doute, mais le mot n'est pas prononcé. Tout en reste, formellement du moins, au niveau du droit à la critique entre les partis. En fait, jamais le P.C.I. n'avait été aussi loin, se contentant pas seulement de critiquer certains aspects « douteux » de la politique de puissance de l'Union soviétique, mais mettant en cause les fondements mêmes du système soviétique tant intérieur qu'extérieur. Aujourd'hui, la diversité dans l'unité n'est plus ce constat nécessaire et inévitable dont Togliatti fit une de ses thèses. Il n'y a plus d'autre issue que revendiquer la diversité face à un modèle jugé désormais non seulement dépassé, mais encore erroné.

M. Berlinguer n'a pas parlé seulement qu'à son parti. Il n'a pas polémiqué qu'avec ses « Afghans ». Il a en fait ouvert un débat qui dépasse le P.C.I. En déclarant en substance que le coup militaire de Pologne n'était ni nécessaire ni un moindre mal, il va plus loin que beaucoup — peut-être même que le Saint-Siège. Mais en rompant les amarres, en renonçant au vieux mythe, le P.C.I. se trouve aussi désormais en « haute mer », comme le note *Il Manifesto*, qui salue le débat qui s'ouvre, avec d'autant plus de netteté qu'il ne peut être soupçonné d'indulgence à son égard.

Le P.C.I. s'engage dans une recherche qui va au-delà des partis *« à matrice kominternienne »*, selon l'expression de M. Pajetta. Cet au-delà peu clair, c'est ce qu'il est convenu d'appeler d'emblée la « troisième voie » sur laquelle désormais plus que jamais le P.C.I. doit trouver son identité. Jusqu'à présent, elle a été décrite en termes généraux. M. Berlinguer s'est employé à insérer cette troisième voie dans le cours de l'évolution du mouvement ouvrier en le distinguant d'un autre concept : troisième phase (dans la marche vers le socialisme), la seconde étant le communisme). *« La troisième voie est caractérisée par les rapports avec les modèles de type soviétique et avec les expériences social-démocrates. La formule « troisième phase » faisant référence, au contraire, à l'expérience historique et donc aux deux précédentes phases de développement qu'a connues le mouvement ouvrier européen. La troisième voie n'est possible qu'en référence à cette troisième phase. »*

Seul le rapport dialectique entre troisième voie et troisième phase permet, selon M. Berlinguer, de concilier socialisme et démocratie. Cette démarche, à moins d'en rester à des jeux dialectiques, conduit le P.C.I. à se chercher de nouveaux ancrages dans la réalité italienne et internationale. En premier lieu, certes, il se tourne vers le P.S. italien, mais celui-ci est-il disposé à répondre aux ouvertures de M. Berlinguer ? C'est davantage vers un « nouvel internationalisme » que le P.C.I. fonde ses espoirs : en regardant vers les partis socialistes et sociaux-démocrates européens.

PHILIPPE PONS.

● *Pologne : plusieurs organisations C.G.T. ont réaffirmé leur soutien à la position confédérale*, dénonçant *toute tentative de dénaturation* » de l'analyse de la C.G.T. La commission exécutive de la Fédération des affaires sociales, le bureau de l'Union fédérale des retraités des transports, celui de la Fédération française des travailleurs du livre, la Fédération des services publics, le syndicat national des agents des douanes et l'union locale du vingtième arrondissement à Paris souhaitent, d'une manière générale, la levée du régime d'exception en Pologne.

DIPLOMATIE

Les conséquences des mouvements diplomatiques

Grogne dans la Carrière

Les rumeurs, fondées, de nouvelles nominations d'ambassadeurs à des postes importants ou agréables (ou les deux à la fois) commencent à provoquer la grogne au Quai d'Orsay, même dans les rangs les mieux disposés envers le gouvernement.

Il est quasi certain que M. Claude de Kemoularia, cinquante-neuf ans, qui a derrière lui une longue carrière de fonctionnaire international et qui est depuis 1968 conseiller pour les affaires internationales de la Banque de Paris et des Pays-Bas, sera nommé ambassadeur à La Haye quand l'actuel titulaire du poste, M. G.-D. Jurgensen, ambassadeur de France, atteindra, l'été prochain, l'âge de la retraite.

Il est, d'autre part, probable que l'écrivain François-Régis Bastide sera nommé ambassadeur à Stockholm en remplacement de M. Gérard Gaussen.

Le recrutement extérieur pour les postes diplomatiques n'est pas une pratique nouvelle, et elle est beaucoup plus répandue dans d'autres pays (aux Etats-Unis, notamment) qu'en France. Ce qui alimente la grogne dans la Carrière, c'est d'abord une question de proportion. Les nominations à La Haye et Stockholm viendront, chronologiquement, après celles de Mme Jacqueline Baudrier, ex-président de Radio-France, comme ambassadeur auprès de l'UNESCO ; de M. Gilles Martinet, journaliste, membre du comité directeur du P.S. à Rome ; de M. Francis Gutman, ancien industriel et directeur général de la Croix-Rouge, au poste le plus élevé de l'administration centrale, le secrétariat général ; de M. Georges Vinson, médecin, ami de M. Mitterrand, aux Seychelles, et de M. Vernier-Palliez, ancien P.-D.G. de Renault, à Washington.

Mais ce qui irrite plus encore, c'est que, contrairement aux promesses faites, l'« ouverture » sur l'extérieur joue à sens unique. Depuis le changement de gouvernement, aucun diplomate n'a été nommé à une fonction importante hors du Quai d'Orsay. Cette anomalie devrait cependant recevoir un début de correction : M. Jean-Pierre Brunet, qui quitte l'ambassade de Bonn (et qui n'a pas voulu de celle de Moscou), sera nommé à la tête d'une grande entreprise nationalisée. Il reste que plusieurs de ses collègues se trouvent, sans avoir aucunement démérité, sur la voie de garage. — M. D.

AMBASSADEUR DE FRANCE

M. Maurice Dejean est mort

M. Maurice Dejean, ambassadeur de France, commandeur de la Légion d'honneur et médaillé de la Résistance, est mort à Paris le 14 janvier.

Né en 1899, licencié ès lettres et diplômé d'études supérieures de philosophie, Maurice Dejean avait été avant la seconde guerre mondiale secrétaire d'ambassade à Berlin, puis, de 1939 à 1940, sous-chef et chef de cabinet du ministre des affaires étrangères (alternativement Daladier et Paul Reynaud). Rallié à de Gaulle en 1941, il a été directeur des affaires politiques de la France libre, puis commissaire national aux affaires étrangères et, après la Libération, directeur politique au Quai d'Orsay. A partir de 1945, il est successivement ambassadeur à Prague, représentant de la France à l'autorité internationale de la Ruhr (1949), ambassadeur à Tokyo (1952) et commissaire général en Indochine pendant la dernière période de la guerre, en 1953 et 1954. En décembre 1955, il est nommé ambassadeur à Moscou, un poste qu'il occupera pendant huit ans, au point de devenir, au début de 1964, doyen du corps diplomatique dans la capitale soviétique.

Le général de Gaulle dut cependant le rappeler à cette date, à la suite de révélations d'un transfuge du K.G.B. (police secrète soviétique) relatant des aventures sentimentales compromettantes pour l'ambassadeur. Nommé d'abord conseiller diplomatique du gouvernement, puis admis à faire valoir ses droits à la retraite quelques mois plus tard, tout en étant élevé à la dignité d'ambassadeur de France, Maurice Dejean avait depuis lors exercé des activités dans le privé, ainsi qu'à l'association France-U.R.S.S.

Le Monde

politique

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES DES 17 ET 24 JANVIER

LA VISITE DE MM. MAUROY ET RALITE A VITRY-LE-FRANÇOIS

Le souvenir de Valmy

Vitry-le-François. — La troisième circonscription de la Marne appartient à ces hauts lieux si chargés d'histoire que tous les événements du passé y pèsent fatalement sur le présent.

Venus jeudi soir 14 janvier à Vitry-le-François pour y soutenir la candidature de Mme Annette Chéry-Léger, invalidée par le Conseil constitutionnel pour s'être prévalue à tort, avant le deuxième tour du scrutin de juin, du désistement en sa faveur du candidat du Mouvement des démocrates (1), MM. Pierre Mauroy et Jack Ralite ont subi cette empreinte.

Comment eussent-ils pu éviter d'évoquer, à quelques lieues du célèbre promontoire, la bataille de Valmy et, si près de Varennes-en-Argonne, l'arrestation de Louis XVI, dès lors qu'il s'agissait pour eux, justement, de pourfendre l'adversaire principal de la candidate socialiste, M. Bruno Bourg-Broc, conseiller général R.P.R., autrement dit le représentant de l'ancien pouvoir ?

Le premier ministre et le ministre de la santé s'en sont donné à cœur joie, en présence de mille deux cents personnes ravies, pour la plupart, de renouer un instant avec la ferveur militante du printemps dernier. *« Le bilan économique que nous pouvons dresser en ce début d'année contraste avec les commentaires pessimistes ou mal intentionnés*

De notre envoyé spécial

qui avaient fleuri voici quelques mois, a souligné M. Mauroy. *Le changement, mené à un rythme soutenu, ne ressemble guère aux scènes d'apocalypse que décrivaient hier les tenants de l'ancien régime. A les écouter, la France devrait être aujourd'hui à feu et à sang. »*

Evoquant notamment la *« bataille d'arrière-garde »* engagée par l'opposition contre le projet de nationalisations, le chef du gouvernement, qui doit être informé samedi soir 16 janvier de la décision du Conseil constitutionnel, s'est déclaré *« persuadé »* que la loi pourra être *« promulguée dès les premiers jours de la semaine prochaine »*.

« Le cap du bien commun »

M. Ralite, pour sa part, a dénoncé le *« mépris et l'abandon de tout humanisme »* qui caractérise, à ses yeux, *« les amis de M. Bourg-Broc »*. Il leur a opposé *« la solidarité, la fraternité, l'humanisme, la morale politique »* des amis de Mme Chépy-Léger. Le maire communiste de Chalons-sur-Marne, M. Jean Reyssier, candidat au mois de juin, avait auparavant, dans le même style, stigmatisé *« les revanchards du R.P.R. et de l'U.D.F. »*.

A l'image de celui qui avait eu lieu le jeudi précédent à Montereau (Seine-et-Marne), avec la participation de M. Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, ce meeting unitaire a confirmé la volonté des *communistes de jouer sans réserve*, pendant cette campagne électorale, le jeu de la solidarité gouvernementale. M. Ralite a exalté cette pratique de l'union : *« La grande qualité de cette majorité nouvelle, c'est la richesse reconnue, assumée, de sa diversité (...). Notre union dans la diversité, il faut la défendre, la valoriser, ce n'est ni un handicap, ni un obstacle, dès l'instant que chacun tient bien le cap du bien commun. »*

Le ministre communiste de la santé, comme le ministre des transports huit jours auparavant, s'est efforcé de relativiser les divergences du P.S. et du P.C.F. sur la situation en Pologne : *« Au demeurant, sur la question polonaise, il y a des convergences »*, a-t-il assuré.

M. Mauroy, lui, n'est pas revenu sur ce sujet. Il a préféré exposer les thèmes qu'il développe habituellement aux étapes de son « tour de France » pour l'emploi. Il s'est livré à quelques charges épiques contre *« les gens de la droite »* et autres *« bourgeois »* qui essaient de *« se mettre en travers du changement »* comme *« ceux qui, en 1936, disaient que donner quinze jours de repos aux ouvriers signifiait leur donner quinze jours de paresse ou de bistrot ! »*

A le voir ainsi, dressé à la tribune, le torse bombé, le visage empourpré de fougue, ses bras traçant dans l'air mille arabesques, on eût dit le moulin de Valmy !

ALAIN ROLLAT.

(1) Ce candidat, M. Gérard Mothe, commerçant à Châlons-sur-Marne, a été victime de menaces et d'actes de malveillance. Dans la nuit de mercredi 13 au jeudi 14 janvier, la vitrine d'une agence immobilière lui appartenant a été brisée et jeudi après-midi un inconnu a tenté de provoquer un incendie dans le couloir de son domicile. Cet homme a réussi à prendre la fuite et le feu a été maîtrisé.

M. LECANUET : LE TEMPS D'UNE CERTAINE RÉSISTANCE EST VENU

MM. Jean Lecanuet et Jacques Chirac sont intervenus, jeudi soir 14 janvier, au cours d'une réunion de soutien à M. Pierre de Bénouville (app. R.P.R.), dont l'élection dans la douzième circonscription de Paris a été annulée par le Conseil constitutionnel. Le président de l'U.D.F. a estimé que *« le temps d'une certaine résistance est venu »* pour ceux qui sont attachés aux valeurs essentielles.

Il a précisé que cette élection partielle devait manifester cette *« volonté de résistance contre les mirages et les illusions de l'hétéroclite coalition socialo-communiste »*.

Après avoir assuré qu'il est *« temps que l'opinion publique donne un coup d'arrêt »* au processus de « fracture » engagée par les socialistes, M. Chirac a appelé à réagir contre le gouvernement de gauche, qui n'est qu'*« un malheureux accident de l'histoire »*. Se refusant à contester la légitimité du pouvoir des socialistes il a toutefois indiqué qu'*« il faut se garder de leur donner un chèque en blanc »*.

M. LAURENT (P.C.F.) : LES ÉVÉNEMENTS DE POLOGNE N'ONT PAS PORTÉ ATTEINTE A LA SOLIDARITÉ GOUVERNEMENTALE

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., a participé, jeudi 14 janvier, à une réunion organisée, dans un préau d'école, par les communistes de la 12e circonscription de Paris, pour soutenir la candidature de M. Stélio Farandjis (P.S.) à l'élection législative partielle du 17 janvier.

Evoquant les événements de Pologne, M. Laurent a déclaré, en se référant à M. Pierre Mauroy, *« cette épreuve, par-delà les divergences, n'a nullement porté atteinte à la coopération entre communistes et socialistes, ni à la solidarité gouvernementale »*.

Mme Gisèle Moreau, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., a participé, de son côté, à une réunion en faveur de M. Pierre Dabezies, gaulliste de gauche, candidat du P.S. dans la 2e circonscription de Paris.

LES VŒUX DU PREMIER MINISTRE AUX JOURNALISTES

M. Mauroy : le gouvernement révisera les textes régissant la vie de la presse

Présentant ses vœux aux journalistes, jeudi après-midi 14 janvier, à l'hôtel Matignon, M. Pierre Mauroy a évoqué l'*« appréhension »* qui *« se manifeste dans certaines rédactions »* sur l'avenir de la presse. *« Il n'est pas en mon pouvoir de dissiper aujourd'hui toutes ces inquiétudes*, a notamment déclaré le premier ministre. *« Il n'était pas possible, dès notre arrivée, de réformer les aides à la presse pour l'année budgétaire qui commence. Une revalorisation sensible (35,5 %) des crédits consacrés aux aides directes est toutefois intervenue et la T.V.A. sur les périodiques a été maintenue, pour un an, à 4 % alors qu'elle aurait dû passer à 7 %. Une réflexion et une concertation sont à présent engagées en vue d'arrêter un régime économique de la presse et de définir le cadre juridique des entreprises de communication. Il ne s'agit pas de placer la presse française dans un carcan, il ne s'agit même pas d'un statut, il s'agit de réviser des textes souvent dépassés et devenus difficiles à appliquer. »*

M. Mauroy a ajouté : *« Les récents débats autour de l'ordonnance du 26 août 1944 et de son interprétation viennent d'en offrir une nouvelle illustration. Je confirme qu'aux yeux du gouvernement il n'appartient pas à l'administration de prendre position surtout dès lors que la justice est saisie. En ce qui concerne l'audiovisuel la publication des décrets d'application de la loi sur les radios locales est imminente. La loi sur l'audiovisuel sera soumise au vote du Parlement au cours de la session de printemps pour prendre effet au 1er janvier 1983.*

» Mais il me semble qu'il n'y a pas besoin d'attendre une modification de la législation pour que le changement se manifeste sur les antennes et sur les écrans. Vous savez tous que je n'interviens pas auprès des rédactions et des directions. Cette consigne, j'ai demandé à tous mes collaborateurs de la respecter. Mais je note que des critiques s'expriment dans l'opinion. Il ne faut pas les ignorer. »

En réponse à l'allocution du président de l'Association de la presse ministérielle, M. Jean-Claude Vajou, le chef du gouvernement avait auparavant indiqué qu'il publiera dans quelques mois un livre *« consacré à l'action du gouvernement* et *à l'explication de la politique gouvernementale »*. *Je n'aurais pas voulu que l'ouvrage de M. Raymond Barre restât seul — oserai-je dire « en pénitence » — dans les devantures des libraires »*, dit-il à ce sujet, en évoquant l'ouvrage que vient de faire paraître son prédécesseur à l'hôtel Matignon.

(Lire page 10.)

● *Les quatre groupes de la majorité sénatoriale* (Union centriste, R.I., R.P.R. et une partie de la gauche démocratique) ont présenté, jeudi 14 janvier, le premier numéro d'un bulletin hebdomadaire *la Lettre S.* Ce bulletin a pour directeur politique M. Jean Cluzel, sénateur, centriste de l'Allier. Le numéro 1 comprend notamment un éditorial de M. Adolphe Chauvin, sénateur du Val-d'Oise, président de l'intergroupe U.D.F., et un article de M. Maurice Blin, rapporteur général du budget, qui fixe « au printemps prochain la fin de l'état de grâce fiscal et financier ».

Seine-et-Marne : que feront les écologistes ?

Provins. — La dernière livraison — avant le scrutin du 17 janvier — du *Sursaut républicain*, journal électoral de M. Alain Peyrefitte, vaut son pesant de voix. Huit lettres datées, remerciant le maire de Provins pour ses interventions, y sont publiées, et l'organe titre fièrement : *« Vous pouvez compter sur Alain Peyrefitte, vos témoignages le prouvent. »*

Certes. Mais cinq des huit lettres choisies sont postérieures au 10 mai... Quand toute une partie de la campagne de l'ancien garde des sceaux a consisté à dénoncer *« l'Etat-P.S. »*, la bévue du *Sursaut républicain* est savoureuse : elle démontre, d'une part, que le maire de Provins n'a pas besoin d'un siège de député pour rester influent, et, d'autre part, que le gouvernement de gauche, en accédant aux demandes d'une personnalité du R.P.R., ne fait pas preuve de sectarisme. Le plus joli compliment, daté du 19 octobre 1981, émane d'un habitant de Beton-Bazoches : *« Je tiens à vous remercier pour votre intervention auprès de M. le ministre de la défense, suite à ma demande de médaille militaire, laquelle a été honorée par une remise, le 15 octobre 1981. »* Merci M. Peyrefitte, ou merci M. Hernu ?

A l'inverse, on n'a pas fait assaut d'excessives civilités au cours de cette campagne pour l'élection législative partielle dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne, et les attaques personnelles sont plutôt venues

De notre envoyé spécial

du côté des partisans de M. Peyrefitte. Dans les chaumières de la cité des Roses, comme dans la presse parisienne de droite, on a d'abord glosé sur la silhouette de M. Marc Fromion, le député socialiste invalidé, cinquante et un ans, professeur d'éducation physique, conseiller général, maire de Gurcy-le-Châtel : *« Carrure de moniteur sportif, mais estomac de mangeur de frites et de buveur de bière, à faire craquer les boutons de son veston »*, écrit élégamment *le Figaro-Magazine* du 9 janvier.

Plus graves ont été les tentatives de faire accroire que le vote du 21 juin avait été annulé, dans cette circonscription, en raison de manœuvres frauduleuses. Or, le Conseil constitutionnel a été formel : il n'a retenu, comme unique motif d'invalidation, que l'attitude de la radio-télévision, qui a manqué d'objectivité, après une débat très houleux, le 19 juin au soir, à Provins, lors de la venue de M. Pierre Mauroy (*le Monde* des 21-22 juin 1981 et 5 janvier 1982).

M. Peyrefitte lui-même s'est employé, durant sa présente campagne, à recenser *« douze irrégularités »*, que seuls ses amis et lui ont constatées, et il a reçu, en l'occurrence, le soutien inattendu — mais peut-être gênant — de *Minute*, dont les affichettes, placardées ce dernier week-end dans la cité médiévale, proclament : *« Peyrefitte contre le truqueur invalidé »*. L'hebdomadaire, daté 4-10 janvier, titre en pages intérieures : *« Peyrefitte contre un député fantôme »*.

Cette dernière accusation est, cependant, moins outrancière, aux yeux des Provinois. Il est vrai que M. Marc Fromion, qui s'est, semble-t-il, davantage consacré à l'électorat de gauche de la région de Montereau, n'a pas fait de fréquentes apparitions dans la ville dont le prince est un académicien. M. Michel Le Cacheux, professeur de français et de droit du travail, secrétaire de la section du P.S. de Provins, l'explique ainsi : *« D'abord, Marc Fromion n'a obtenu l'ouverture d'une permanence, ici, qu'en octobre dernier. Ensuite, il n'est pratiquement jamais invité à Provins. Enfin, et surtout, il a été très accaparé par les travaux de l'Assemblée nationale. Cela ne l'a pourtant pas empêché de faire exactement trois cent quinze interventions, au niveau de l'ensemble de la circonscription, Provins compris. »*

« Un homme seul »

C'est, selon M. Le Cacheux, une *« campagne tranquille »*, que mène le député socialiste invalidé, sur les grands thèmes du changement et des réformes économiques et sociales. Le maire de Gurcy-le-Châtel a reçu, ou va recevoir le soutien de « ténors » : MM. Pierre Mauroy et Charles Fiterman le 7 janvier à Montereau, M. Louis Mermaz, le 11 à Fontenay-Trésigny, M. Lionel Jospin, le 14 à Provins, M. Michel Jobert, le 15 à La Ferté-Gaucher.

« C'est la preuve qu'il n'est pas capable d'affronter Alain Peyrefitte tout seul », disent les amis de l'ancien ministre de la justice. *« C'est la démonstration que M. Fromion n'est pas un député de moindre importance*, rétorquent ses partisans. *Le P.S. ne sortira pas agrandi ou affaibli par un siège de plus ou de moins, et la majorité présidentielle ne s'en trouvera pas modifiée. Dans ces conditions, c'est tout à l'honneur des dirigeants d'avoir montré leur intérêt pour cette circonscription.*

Face aux affiches bleues — rares à Provins — de M. Fromion, qui assurent : *« Faites respecter votre choix »*, déferle la marée verte des affiches de M. Peyrefitte. Vert comme l'écologie, le football stéphanois, l'habit d'académicien ou... l'espoir. M. Peyrefitte est aussi un psychologue. *« Un député qui fera entendre votre voix »*, proclame sa profession de foi. *« Je ne me présente ni contre M. Mitterrand ni contre M. Mauroy »*, aime à répéter l'ancien garde des sceaux, qui a entrepris une campagne « sur le terrain », sans le concours de « ténors » de l'opposition. A vrai dire, il semble que le maire de Provins n'ait pas voulu du soutien de M. Valéry Giscard d'Estaing et qu'il n'ait pas obtenu la venue de M. Jacques Chirac — malgré une lettre chaleureuse du maire de Paris, publiée dans *le Sursaut républicain*. *« C'est, aujourd'hui, un homme seul, qui ne représente que lui-même »*, affirment ses adversaires.

Au risque de lasser, M. Peyrefitte, qui tenait pour très probable l'invalidation du député socialiste, a, en fait, commencé sa campagne au lendemain même des élections de juin, avec l'appui inconditionnel des journalistes locaux du *Parisien libéré*. Pas une inauguration, pas une fête, pas une remise de médaille d'où l'un et les autres aient été absents. L'académicien, qu'on imagine pourtant mal en train de « taper le carton » au café de l'hôtel de ville, a, histoire d'atténuer l'image d'un personnage hautain, accompli une vaste tournée des popotes, entrant même chez l'habitant pour des « pauses-café ». *« Réunions Tupperware »*, se moquent ses adversaires, mais, dans les nombreuses communes rurales de ce coin de la Brie, on a pu être sensible — sans être entièrement dupe — à la démarche de l'ancien ministre de la justice.

Du baume sur le cœur

Ce sont, toutefois, dans les communes plus urbanisées, plus « ouvriérisées », que va se jouer le scrutin, tout dépendant du report, au deuxième tour, des voix communistes. A Provins, estime M. Jean Valentin, professeur de mathématiques, seul conseiller municipal communiste de la ville et conseiller général l'entente P.S.-P.C. est tout à fait acquise.

A Montereau — la cité la plus industrielle et la plus peuplée du canton, — c'est moins évident. D'abord, parce qu'il existe un contentieux : aux élections cantonales de 1979, un mauvais report des voix socialistes avait entraîné la défaite du maire communiste, M. José Alvarez, au profit du docteur Claude Eymard-Duvernay, aujourd'hui suppléant de M. Peyrefitte. Ensuite, parce que le P.S. local, dit-on, briguerait, aux élections de 1983, le poste de premier magistrat. Ce n'est donc pas un hasard si MM. Mauroy et Fiterman, ministre communiste des transports, ont décidé de venir ensemble à Montereau, le 7 janvier. Ont-ils réussi à mettre suffisamment de baume sur le cœur des militants locaux du P.C.F., pour lesquels le scrutin des 17 et 24 janvier constitue en fait un « troisième tour » ?

La réponse est d'autant plus importante que se profilent déjà les élections cantonales de mars prochain (dans la moitié des cantons de la quatrième circonscription de Seine-et-Marne les sièges sont renouvelables). Or la composition politique du conseil général du département est on ne peut plus serrée : dix-neuf membres de la majorité (douze P.S., cinq P.C., deux apparentés P.S.) contre *dix-sept membres de l'opposition*, regroupés sous la bannière Union pour la Seine-et-Marne.

Reste une dernière inconnue, dont la levée ne paraît pas aussi décisive qu'on le pensait au début de cette campagne : le vote écologiste. Certes, M. Robert Laugier, président de la fédération écologiste d'Ile-de-France, qui a d'ores et déjà annoncé qu'il ne se désisterait pour personne au second tour, est aujourd'hui présenté par le collectif des opposants à la centrale de Nogent-sur-Seine avec le soutien des Amis de la Terre et du MEP (Mouvement d'écologie politique). Certes, aussi, les militants « verts » peuvent s'estimer floués par le revirement des pouvoirs publics, qui avaient d'abord assuré que la centrale de Nogent-sur-Seine ne serait pas construite et qui ont ensuite programmé deux tranches.

Mais, courageusement, M. Fromion a indiqué, publiquement, que le choix de ce site était une *« erreur »*. Mais, surtout, cette « affaire » ne soulève guère d'émotion dans la région : il y avait quinze personnes (dont... M. Peyrefitte), à la réunion écologiste réuni le dimanche midi 10 janvier à Provins, et les manifestants, qui se rendent régulièrement à Nogent-sur-Seine sont avant tout des Parisiens. Est-ce parce que la future centrale nucléaire se trouve dans l'Aube, mais aux portes de la région parisienne ? Est-ce parce que sa mise en chantier va être créatrice d'emplois ? Les Seine-et-Marnais ne se sont pas, en tout cas, déchaînés contre ce projet.

D'une façon générale, du reste, la presse parisienne et les états-majors politiques semblent plus passionnés par cette élection partielle — en raison, sans doute, de la personnalité de l'ancien garde des sceaux — que les habitants de la circonscription, un peu las d'être en campagne permanente. Mais ce sont eux, évidemment, qui se rendront aux urnes les 17 et 24 janvier, et les amis de M. Alain Peyrefitte, qui aura aussi comme adversaires un *gaulliste de gauche*, M. Battais, et un candidat du Front national, M. Jalkh, le savent si bien qu'ils redoutent en premier lieu l'abstention d'éléments centristes et modérés.

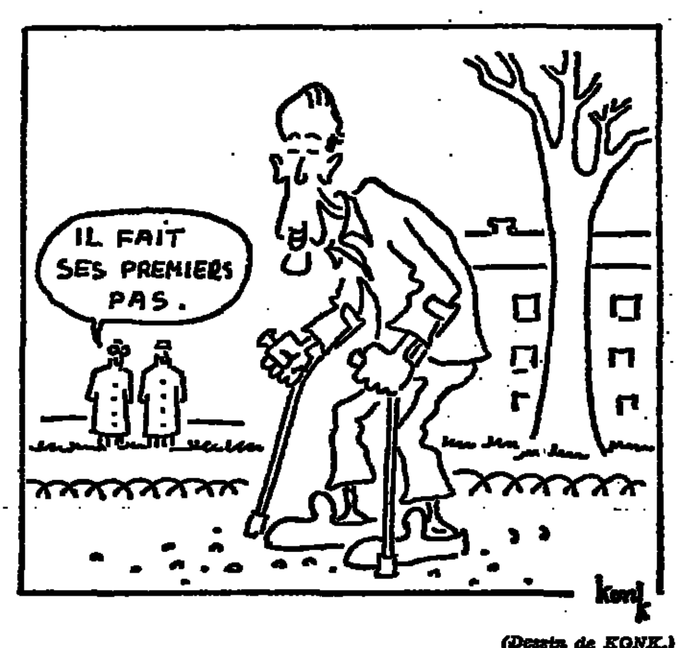
MICHEL CASTAING.

● *Plusieurs juristes* expriment leur approbation de l'œuvre accomplie par M. Alain Peyrefitte, comme garde des sceaux, et souhaitent qu'elle reçoive du peuple une adhésion massive à l'occasion de ce scrutin.

Ce sont Mme Yvonne Bongert, MM. Albert Brimo, André Decocq, Roland Drago, Jacques Foyer, Jean Foyer, Claude Goyard, Roger Jambu-Merlin, Henri Mazeaud, Bruno Oppetit, François Terré, professeur à Paris-II, Albert Chavanne (Lyon-III), Mme Michèle-Laure Rassat (Paris-XII), MM. Alain Viander (Caen), Richard Brunois, Claude Flament, Georges Flécheux, André Guilbert, François Sarda, Jean-Marc Varaut, Michel Villard, avocats à la cour d'appel de Paris, Michel Puzin, président honoraire au tribunal de grande instance de Bobigny, Georges Reynaud, conseiller honoraire à la Cour de cassation, Fredy Safar, huissier de justice à Melun, président honoraire de la chambre nationale, Gérard Savreux, avocat à la cour d'appel d'Amiens.

M. Valéry Giscard d'Estaing : « Le déficit commence par l'euphorie et finit par la facture »

M. Giscard d'Estaing se défend d'avoir fait sa rentrée politique jeudi 14 janvier en venant soutenir M. Jacques Dominati, candidat de l'opposition dans la deuxième circonscription de Paris. *« On ne fait de rentrée politique qu'en s'adressant à l'ensemble des Français »*, a déclaré l'ancien chef de l'État dans la permanence du candidat, boulevard Sébastopol, où l'attendaient une centaine de sympathisants, de jeunes « giscardiens », de colleurs d'affiches et un quarteron de journalistes entourant l'ancien député U.D.F., ancien secrétaire d'Etat aux rapatriés, et sa suppléante R.P.R. et quelques amis, tels que MM. Chinaud, Longuet et Bassot, tous députés U.D.F. battus au printemps dernier.



(Dessin de KONK.)

Bronzé, au retour d'un safari au Kenya, en veston malgré le froid vif, visiblement heureux au milieu de la petite foule de fidèles, M. Giscard d'Estaing a écouté avec toute l'attention d'un homme qui n'est plus pressé la présentation des amis du candidat et M. Dominati lui-même laissant *« exploser sa joie »*.

Toutefois, cette furtive réunion amicale a tout de même permis à l'ancien président de la République de marquer sa présence, ou plutôt son retour. Certes, selon lui, ces scrutins ne sauraient constituer un *« test national »* mais il a voulu donner espoir aux opposants en affirmant : *« Les évolutions politiques sont lentes, mais ceux qui connaissent la mer savent qu'après le flux il y a toujours le reflux. »*

Il a ajouté : *« Les Français aujourd'hui sont inquiets. Bien sûr, ils ont opté pour le changement, mais à une très courte majorité. Il n'y a pas eu de raz de marée. Nous entrons dans la période heureuse du déficit. Le déficit commence par l'euphorie et finit toujours par la facture. On dépense plus qu'on ne gagne. Après viendra le dur moment des comptes. Il y a les lois économiques, les règles du progrès, et nous les connaissons. Elles ne sont pas mises en œuvre actuellement et les Français s'en rendront compte tôt ou tard. »*

Enfin, M. Giscard d'Estaing a précisé qu'il se rendrait en Alsace après les élections cantonales de mars, qu'il effectuerait un voyage en Israël à Pâques pour visiter les lieux saints et s'entretenir avec les dirigeants de ce pays, de la paix et de la sécurité de cette région. De Tel-Aviv, il partira ensuite pour l'Égypte, où il a été invité.

M. Giscard d'Estaing ne compte pas intervenir davantage dans la campagne des élections partielles, sauf à répondre à des demandes de candidats. Mercredi, il s'était entretenu par téléphone avec M. Alain Peyrefitte, candidat en Seine-et-Marne, qui lui avait indiqué qu'il menait une campagne de caractère local sans le concours de personnalités nationales.

Mais en venant soutenir M. Dominati *« au nom d'une fidélité réciproque »* l'ancien chef de l'Etat veut — pour le moins — rappeler qu'il se considère toujours *« en réserve de la République »*. — A. P.

M. LE PEN : MITTERRAND C'EST GISCARD EN PIRE

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national (extrême droite), a déclaré, jeudi 14 janvier : *« Si nous devions résumer en une formule la campagne que nous n'avons pu développer, nous dirions que la politique de Mitterrand, c'est, somme toute, celle de Giscard d'Estaing en pire. Les grands problèmes que n'avait pas su régler la majorité giscardienne (chômage, immigration, hyperfiscalité, inflation, insécurité) ont été aggravés par la politique marxiste menée depuis huit mois. »*

L'ancien député a indiqué que le tribunal de Paris avait jugé diffamatoire le commentaire d'un journaliste de TF 1 qui avait, à l'antenne, qualifié d'*« extrémiste de droite »* M. Jean-François Jalkh, candidat du Front national dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne. Le président du tribunal a décidé que le présentateur de TF 1 devait déclarer, jeudi soir 14 janvier, que cette expression avait *« dépassé la pensée »* de son auteur et qu'en aucun cas TF 1 n'avait *« voulu porter atteinte à la réputation du candidat »*.

DES 17 ET 24 JANVIER

que feront les écologistes

Au R.P.R.

M. BERNARD PONS NOMME VINGT-QUATRE CHARGÉS DE MISSION

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a annoncé mercredi 13 janvier la nomination de vingt-quatre chargés de mission auprès de lui. Ce sont : MM. Yves Lancien, député (défense), Pierre Mauger, député (anciens combattants), Claude Martin, ancien député (sécurité), Mmes Noëlle Dewavrin (libertés publiques et problèmes juridiques), Michèle Alliot (fonction publique), MM. Jacques Valade, sénateur (politique industrielle), Louis Souvet, sénateur (emploi), Jacques Dauer et Bertaind Valois (P.M.E.-P.M.I.), Jacques Godfrain, député (cadres), Henry Berger, ancien député (professions libérales), Jean-Claude Pasty, ancien député, et Jean Mouchel (agriculture et agro-alimentaire), Marcel Blanchard (commerce et artisanat), Adrien Gouteyron, ancien député (éducation), Alain Gillot (cadre de vie), Mme Françoise de Panafieu (famille), MM. Philippe Most (santé), Christian Bergelin, député (sport), Mmes Jacqueline Crépy (personnes âgées et handicapées), Françoise Sème (action féminine et consommaterus), MM. Michel Hannoun (rapatriés), Grégoire Direz (fnances publiques), Roger Karoutchi (jeunes).

M. Pons a également nommé délégué national aux élus locaux M. Jacques Boyon, ancien député, avec pour adjoint M. Jean-Pierre Cassabel, ancien député, M. Géraud de Féral étant chargé de mission.

M. COUSTÉ SE DÉMET DE SON MANDAT DE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN

M. Pierre-Bernard Cousté, député du Rhône, apparenté R.P.R., a informé M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., qu'il se démettait de son mandat de représentant à l'Assemblée des Communautés européennes de Strasbourg. M. Cousté, qui avait refusé de pratiquer le système du « tourniquet » après avoir été élu sur la liste DIFE, soutenue par le R.P.R. en 1979, avait été mis en demeure, mardi 12 janvier, de choisir entre son appartenance à l'Assemblée de Strasbourg et son appartenance au groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale à Paris.

● *Un Groupe de recherche pour l'action libérale* (GRAL) vient de se constituer pour assurer « *la liaison et les échanges entre des parlementaires, des économistes et des représentants des milieux socio-professionnels attachés aux principes du libéralisme politique et économique* ».

Le GRAL, qui existait de façon informelle depuis 1980, regroupe, pour le moment, surtout des députés U.D.F. comme MM. Georges Mesmin (Paris), Alain Madelin (Ille-et-Vilaine), François Léotard (Var), Pascal Clément (Loire) et Edmond Alphandéry (Maine-et-Loire) et des « *nouveaux économistes* » tels que MM. Pascal Salin, Henri Lepage, Jacques Garello et Florin Aftalion.

N.D.L.R. — *Ce nouveau groupe s'est donné un sigle déjà détenu par le Groupement de recherches coordonnées sur l'administration locale (GRAL).*

LE PROJET SUR LES ORDONNANCES EN NOUVELLE-CALÉDONIE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les silences calculés de M. Emmanuelli

Au terme de la procédure législative, le gouvernement devrait être autorisé à promouvoir, par ordonnances, en Nouvelle-Calédonie, les réformes nécessitées par la situation dans ce territoire. Lorsque celles-ci auront été mises en œuvre, a expliqué M. Emmanuelli, jeudi 14 janvier, à l'Assemblée nationale, « il sera temps de tirer les conclusions politiques ». Le secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, qui n'exclut « aucune hypothèse » quant à l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, en a trop dit ou pas assez. A dessein. Prônant une approche pragmatique, placé devant une situation qui peut rapidement dégénérer en « spirale de violences », M. Emmanuelli sait qu'il ne peut se permettre d'envisager lui-même l'hypothèse de l'indépendance, parce que les conséquences, en Nouvelle-Calédonie, en seraient imprévisibles. Le seul mot d'« indépendance », prononcé officiellement à Paris, peut engendrer, à Nouméa, une situation que le gouvernement n'est pas certain de pouvoir maîtriser.

M. Emmanuelli est contraint à la litote : « Il faut d'abord préparer et construire. » Quoi ? L'« avenir » du territoire bien sûr... L'ancien député socialiste des Landes, qui est plutôt, par nature, partisan des situations claires et des solutions franches, a bien du mal à taire ses préférences personnelles. Ainsi se contente-t-il de saluer la position « fort courageuse » de M. Stirn (U.D.F.), qui, lui, se prononce — nettement — en faveur d'une indépendance préparée de la Nouvelle-Calédonie. L'ancien secrétaire d'Etat aux DOM-TOM est prêt à aider M. Emmanuelli quand celui-ci aura pris sa décision, mais, ajoute-t-il, il vous faut trancher. M. Stirn pense que le flou est la pire des politiques et conseille même au gouvernement de s'inspirer de l'indépendance — réussie — de Djibouti. M. Emmanuelli s'est montré sensible au ton plutôt conciliant du député U.D.F., tout en constatant que le point de vue exprimé par celui-ci doit être assez minoritaire au sein de la formation à laquelle il appartient.

Obligé de mettre en œuvre une politique des « petits pas », le secrétaire d'Etat se contente d'enregistrer avec satisfaction la « cassure » de la majorité à l'Assemblée territoriale. Celle-ci n'est-elle pas la preuve que la mission du nouveau haut commissaire dans le territoire, M. Nucci (P.S.), est en train de porter ses fruits ? Telle est en tout cas la tactique choisie.

A bien des égards, la position de M. Emmanuelli n'est pas enviable. Un échec en Nouvelle-Calédonie deviendrait un échec politique personnel. « C'est votre responsabilité, a insisté M. Stirn, pas la nôtre. » Chacun son tour...

LAURENT ZECCHINI.

Jeudi 14 janvier, l'Assemblée nationale examine, après déclaration d'urgence, le projet de loi autorisant le gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution (*ordonnances*), à promouvoir les réformes nécessitées par la situation en Nouvelle-Calédonie.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, rappelle que la population d'origine européenne exerce « *une prééminence quasi absolue sur l'économie* » et que les Mélanésiens sont, dans leur majorité, « *victimes d'une marginalisation culturelle et politique* ». Il ajoute : « *Je suis persuadé que l'Assemblée territoriale, livrée à elle-même, c'est-à-dire entraînée par ses pesanteurs politiques et le poids des intérêts économiques, n'aurait pu, en dépit des efforts déployés par le haut commissaire, qu'édulcorer les réformes économiques et sociales qui s'imposent. Je pense ici aux résultats décevants de l'application de la loi sur la réforme foncière.* »

Parlant ensuite du contenu des ordonnances, M. Emmanuelli évoque notamment la création d'un office culturel mélanésien, et la réforme foncière. Le conseil d'administration de la structure foncière qui sera mise en place, précise-t-il, aurait des pouvoirs d'expropriation et de préemption et de larges compétences de gestion, notamment pour les terres expropriées ou préemptées, avant leur rétrocession.

A propos de la fiscalité minière, il indique que le gouvernement n'envisage pas de renouveler le protocole, qui vient à échéance en 1982, aux termes duquel l'Etat compense les pertes de recettes résultant, pour le budget territorial, de la modification de la fiscalité minière. En conclusion, le secrétaire d'Etat reconnaît qu'il y a une contradiction entre la démarche du gouvernement et sa volonté de décentralisation, mais que celle-ci est « *temporaire* ».

M. Julia (R.P.R., Seine-et-Marne) défend ensuite une question préalable (tendant à faire reconnaître qu'il n'y a pas lieu à délibérer). Il déclare qu'il n'est pas hostile à la procédure des ordonnances mais que les problèmes fonciers, budgétaires et fiscaux relèvent exclusivement de la compétence territoriale. Le député R.P.R. indique ensuite : « *Le recours aux ordonnances a fait naître un sentiment de frustration chez les élus locaux et créé un choc dans la population car il va à l'encontre du principe de la décentralisation et bafoue le suffrage universel.* »

S'exprimant contre la question préalable, M. Rouquet (P.S., Val-de-Marne) explique que la procédure des ordonnances est celle qui porte le moins atteinte aux principes démocratiques et aux compétences de l'Assemblée territoriale.

M. STIRN (U.D.F.) : Oui à une indépendance préparée

Evoquant la situation politique qui prévaut à l'Assemblée territoriale, M. Emmanuelli indique : « *Déjà, les Mélanésiens ont quitté les partis de la majorité territoriale. Il y a eu rupture de cette majorité dans le vote de la réforme foncière.* » La question préalable est ensuite repoussée par 329 voix contre 148.

Dans la discussion générale, M. Stirn (U.D.F., Calvados) évoque trois hypothèses concernant l'avenir du territoire : « *Le statu quo, le recours à la violence de par et d'autre ; enfin, et cette hypothèse n'a rien d'extraordinaire ni de scandaleux, le gouvernement, qui est seul à disposer des éléments d'appréciation nécessaires, peut préparer l'indépendance du territoire s'il estime que la majorité des Néo-Calédoniens le souhaitent.* » « *Le général de Gaulle*, poursuit-il, *a préparé et organisé l'indépendance de nombreux territoires français, le président Pompidou celle des Comores et le président Giscard d'Estaing celle de Djibouti.* » Mais, pour l'ancien secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, le gouvernement « *ne tranche pas* » et cette attitude est « *la pire* ».

M. Lafleur (R.P.R., Nouvelle-Calédonie) déclare notamment : « *Un point de non-retour a été atteint et la situation ne peut être dénouée que si le gouvernement affirme sa volonté que le territoire reste français, comme le souhaitent dans leur immense majorité les populations qui l'habitent, y compris les Mélanésiens.* » Selon lui, les problèmes qui se posent doivent être examinés « *sans passer par-dessus la tête des élus du territoire* ».

M. Pidjot (app. P.S., Nouvelle-Calédonie) justifie l'utilisation exceptionnelle de la procédure des ordonnances. Mettant l'accent sur les inégalités dont sont victimes les Mélanésiens, il souligne que les Canaques constitueront en 1985 la majorite absolue de la population.

M. Brunhes (P.C., Hauts-de-Seine) estime que les textes d'ordonnances seront « *autant de points d'appui qui s'inscrivent dans un processus réel de décolonisation à partir duquel la Nouvelle-Calédonie pourra choisir librement son destin et gérer ses propres affaires* ».

M. Moutoussamy (app. P.C., Guadeloupe) traite d'un autre problème, celui des élections cantonales dans les DOM-TOM (*le Monde* du 15 janvier). Selon lui, « *il est inadmissible qu'aujourd'hui le gouvernement de gauche puisse capituler comme il l'a fait sous la pression de cette droite coloniale en refusant de proroger le mandat des conseillers généraux comme il avait lui-même décidé. (...) En permettant aujourd'hui à la droite de pavoiser, de crier victoire, en acceptant d'organiser des élections sur la base de listes électorales truquées, de découpages injustes et antidémocratiques des cantons, vous avez,* déclare-t-il, *pris une lourde responsabilité* ».

M. Toubon (R.P.R., Paris) explique que ce qui intéresse le gouvernement, c'est « *de gagner des partisans* », et non pas l'intérêt du territoire.

Il émet ensuite l'hypothèse selon laquelle le projet du gouvernement serait, « *consciemment ou inconsciemment, d'abandonner la Nouvelle-Calédonie à son sort* ».

M. Cathala (P.S., Val-de-Marne souligne la contradiction qu'il y a pour l'opposition à dénoncer — au nom de la décentralisation — la procédure choisie par le gouvernement, alors même qu'elle combat cette décentralisation en métropole et outre-mer.

M. Stirn, à la demande du secrétaire d'Etat, précise que sa préférence, en ce qui concerne les hypothèses concernant l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, va « *à une indépendance préparée, avec un calendrier* », ce qui, selon lui, « *évitera sans doute bien des drames* ».

Selon M. Emmanuelli, « *il faut éviter de préjuger ce que sera l'évolution du territoire de la Nouvelle-Calédonie* ». De toute façon, indique-t-il, les réformes sont nécessaires, « *quelle que soit la voie à suivre* ». Saluant la position « *fort courageuse* » de M. Stirn en faveur de l'indépendance du territoire, M. Emmanuelli indique : « *Une telle solution n'est peut-être pas à exclure dans l'avenir mais il nous faut d'abord préparer et construire.* »

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte l'article premier qui autorise le gouvernement à promouvoir par ordonnances, jusqu'au 31 décembre 1982, les mesures concernant « *le régime législatif et l'organisation administrative du territoire ; le régime de la propriété foncière ; la création d'institutions et de régimes juridique et financier propres à assurer le développement économique et social ; le régime fiscal sur le territoire* ». Les députés adoptent ensuite un amendement de la commission des lois précisant que, dans la mesure où elles concernent l'organisation du territoire, les ordonnances sont prises après consultation de l'Assemblée territoriale.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 327 voix contre 148.

UNE RENCONTRE AU SOMMET ENTRE LE P.S. ET LA C.G.T. EST A L'ÉTUDE

Les dirigeants socialistes vont proposer une rencontre au sommet à la C.G.T. Cette initiative fait suite à une mise en garde récente de M. Krasucki adressée au P.S. Le secrétaire confédéral avait, dans un article publié le 29 décembre dans *l'Humanité*, estimé qu'il est « *absolument vain d'espérer, par des pressions extérieures, infléchir ce qui relève du débat intérieur* » à la C.G.T.

Les derniers contacts officiels entre les dirigeants socialistes et cégétistes remontent au 10 octobre 1979 (M. Mitterrand, alors premier secrétaire du P.S., avait reçu M. Séguy), puis au 17 décembre 1981 : ce jour-là, les représentants de la C.G.T. avaient décliné l'offre du P.S. de participer à un meeting de soutien au peuple polonais.

A la C.G.T., on indique que la rencontre au sommet avec le P.S. en est « *au stade des hypothèses* ».

M. DOMINATI SE RENDRA EN ISRAËL EN FÉVRIER

M. Dominati a adressé une lettre à M. Pierre Mauroy, dans laquelle il écrit : « *Au terme de huit mois d'expérience socialiste, je constate que, si M. Mitterrand avait promis de consacrer son premier voyage officiel à Israël, il s'est rendu en Arabie Saoudite d'abord et sans condition. Ensuite je constate que M. Cheysson retient à sa table les dirigeants de l'O.L.P. Ibrahim Souss et Kaddoumi sans les avoir fait renoncer à la charte assassine dont le candidat socialiste avait pourtant posé pour préalable à toute rencontre le retrait définitif.* »

M. Dominati annonce qu'avec une délégation « *d'hommes politiques français de tous horizons* » il se rendra le 19 février en Israël « *pour marquer — même si M. Mitterrand est défaillant — que la France, elle, reste fidèle à ses engagements* ».

POLITIQUE

« UNE POLITIQUE POUR L'AVENIR »

M. Barre prend date

M. Raymond Barre, qui affichait naguère un mépris souverain pour les contingences de la vie politique, semble aujourd'hui s'en accommoder. Depuis plusieurs semaines, l'ancien premier ministre multipliait les contacts privés, distillait ici les petites phrases, là quelques conférences, avec la volonté manifeste de demeurer présent sur l'arrière-scène politique.

Il se rappelle plus ouvertement au bon souvenir de chacun en publiant, chez Plon, un ouvrage regroupant celles de ses interventions passées qu'il juge *« les plus significatives »*. Il le fait sous un titre — *Une politique pour l'avenir* — qui indique, on ne peut plus clairement, que l'auteur se préoccupe de son propre destin. L'ambition de M. Barre — il le dit — est de *« prendre position pour l'avenir »*, surtout prendre date. En attendant, il règle à mots feutrés quelques comptes avec le proche passé.

Outre plusieurs discours et conférences prononcés en diverses circonstances officielles, M. Barre livre au public quatre études économiques rédigées en février 1981, donc à trois mois de l'élection présidentielle. Or, deux de ces textes seulement avaient été publiés, dans les colonnes du *Figaro*. Les deux autres, consacrés à l'inflation et aux *« réalités de l'emploi »*, étaient jusqu'ici inédits. M. Barre s'en explique en laissant entendre que leur publication n'aurait pas eu l'heur de plaire aux giscardiens.

Après avoir indiqué qu'il avait refusé, pour sa part, de se *« mêler »* à la pré-campagne électorale — *« ce festival de démagogie politicienne »*, — l'ancien premier ministre écrit, en effet : *« Sur l'inflation et l'emploi, ce que je souhaitais dire allait à l'opposé du silence ou des opinions qu'inspiraient ces sujets. Je préférais donc éviter que, devant mes deux textes, les stratèges et tacticiens des divers bords ne crient au scandale ou ne soient plongés dans la consternation. »*

M. Barre estime, au demeurant, que les historiens retiendront des résultats de l'élection présidentielle, entre autres, *« l'aveuglement égoïste de certaines catégories sociales plus sensibles à leurs intérêts qu'à un enjeu national, mais aussi (...) les réactions négatives de divers milieux nostalgiques des années de facilité à une politique qui appelait un effort prolongé au service de la nation »*.

La politique de la gauche au pouvoir ? M. Barre préfère, pour l'instant, ne pas trop en parler : *« On ne peut juger sur quelques mois des résultats d'une politique nouvelle, même si de grandes appréhensions sont permises. »* Il souligne, au passage, à l'adresse de M. Jacques Chirac et du R.P.R., que, *« de plus, bien des critiques actuelles proviennent de ceux-là mêmes qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'avènement du nouveau pouvoir »*. Il craint, au bout du compte, que pour les Français *« le temps de l'état de grâce ne soit suivi du temps de la contrition et de la pénitence. »*

En conclusion, le député du Rhône cite Alexis de Tocqueville, qui jugeait le peuple français *« plus capable d'héroïsme que de vertu, de génie que de bon sens »*. Est-ce à dire que pour M. Barre les citoyens français ont perdu, le 10 mai, ce « bon sens » proverbial sur lequel il fondait lui-même, il y a un peu plus de sept mois, ses inébranlables certitudes ?

A.R.

★ « Une politique pour l'avenir », *Raymond Barre, Plon, 244 p. 50 F (En vente à partir du 22 janvier).*

LE COMBAT CONTRE LES DRAGONS

« Père gardez-vous à droite ! Père gardez-vous à gauche ! » Il y a du Jean le Bon dans Raymond Barre, tel qu'il se présente dans son livre *Une politique pour l'avenir*.

Bille en tête, l'ancien premier ministre fonce sur le dragon qu'on lui reproche tant de n'avoir pas vaincu : l'inflation. C'est le premier chapitre inédit de l'ouvrage. Ce n'est pas le moins intéressant. On dit que l'actuel ministre de l'économie et des finances se pose parfois cette question : comment se fait-il que le prédécesseur de M. Mauroy, qui avait tant misé dans son action sur la lutte contre la hausse des prix, ait finalement échoué ?

La réponse donnée par M. Barre est qu'il a fallu se garder à la fois contre une politique de droite, ou si l'on veut « monétariste », qui prêchait plus d'austérité, avec les conséquences sur l'emploi observées *« dans certains pays industrialisés »*, et contre une politique de gauche, prêchant la relance, l'augmentation des dépenses publiques, un assouplissement du crédit, une *« valeur plus réaliste du franc »*, c'est-à-dire la dévaluation, politique qui exprimait selon lui un choix en faveur de l'inflation.

Si l'on regarde l'indice des prix, les résultats n'ont certes pas été brillants dans la dernière phase (M. Barre a l'honnêteté de dire que ce n'est pas seulement à cause du second choc pétrolier), mais si l'on considère l'évolution des facteurs déterminants de l'inflation (masse monétaire et liquidité de l'économie, déficit budgétaire, pouvoir d'achat des rémunérations), le tableau lui paraît moins sombre car on constate que *« le processus de désinflation a été engagé en profondeur »*.

Il est assez piquant de lire ce texte écrit fin février 1981 à la lumière de ce que l'on vit aujourd'hui. M. Barre se proposait de ramener en 1982 le taux d'inflation en dessous de 10 %. Cela ne vous dit-il rien ? Il y a mieux : dans les mesures à court terme proposées par l'ancien premier ministre, on trouve ceci : *« Dans le cadre des procédures conventionnelles, arrêter des modalités nouvelles de fixation des rémunérations afin d'éviter de multiples hausses en cours d'année. Le principe du maintien global du pouvoir d'achat étant admis, il conviendrait de prévoir un petit nombre de mesures fixes (semestrielles par exemple) et l'ajustement des rémunérations sur la hausse des prix en fin d'année. »*

Notre propos n'est pas de transformer Delors... en Barre (pardon ! comment résister au jeu de mots ?), mais sur ce point il existe d'étranges similitudes. Car, comme l'écrit notre auteur, *« on ne sort pas du jour au lendemain d'une inflation chronique. On ne transforme pas du jour au lendemain des mentalités et des comportements ! »*.

Autre dragon : le chômage. M. Barre y consacre l'autre des deux chapitres inédits de son livre. *« Si le recul du chômage était une affaire de cœur et de volonté de la part des gouvernants, comment s'expliquer que, devant la montée mondiale du chômage, tant de dirigeants aient pu manquer à ce point de cœur et de volonté ? »* L'ancien premier ministre rappelle un certain nombre de thèmes, qu'il aimait jadis à souligner : tous les demandeurs d'emploi ne sont pas des chômeurs ; le chômeur de 1980 n'est pas celui de 1930 ; l'évolution des sociétés industrielles conduit à des positions intermédiaires entre chômage et activité professionnelle (travail temporaire, partiel, etc.).

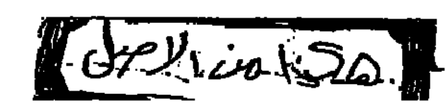
Après avoir recensé les causes « classiques » du phénomène (démographie, croissance de l'activité des femmes, inadaptation de l'offre à la demande de travail, chocs pétroliers, réorganisation des structures de production), M. Barre souligne que la situation de l'emploi ne s'est pas détériorée en France aussi profondément que chez ses principaux partenaires. Il rejette d'un revers de main les recettes-miracles (relance globale de l'économie, augmentation du poids de l'appareil administratif, réduction de la durée du travail) et préconise le soutien régulier de l'économie et l'intensification des mesures spécifiques. *« Il faut tout faire pour l'emploi... mais pas n'importe quoi. »* M. Barre ne dit pas s'il a *tout fait*, mais on lit entre les lignes qu'il estime en tout cas avoir fait assez. Rien n'ébranle M. Barre, il a toujours conscience d'avoir raison contre tous ceux qui s'opposent à lui, dans l'ancienne majorité comme dans la nouvelle. Ceux-là sont rapidement rangés dans la classe démagogique, lui seul sachant résister au dévergondage politicien. Raymond Barre, tel qu'en lui-même...

On savait qu'il maniait clairement les concepts, que sa dialectique était bien affûtée. Son livre le confirme. On aimerait maintenant qu'il nous livre ses Mémoires, qu'il entoure d'un peu de chair ses idées, qu'il fasse vivre les personnages qui ont glissé sous les lambris de Matignon et de l'Elysée avant de tomber dans la trappe.

PIERRE DROUIN.







SPORTS

LE « MASTERS » DE TENNIS A NEW YORK

McEnroe bat Connors, mais se fait conspuer

L'Américain John McEnroe et le Tchécoslovaque Ivan Lendl qui ont obtenu, le jeudi 14 janvier, au Madison Square Garden de New-York, leur deuxième victoire dans le « Masters » de tennis en battant respectivement l'Américain Jimmy Connors (6-2, 7-5) et l'Argentin Guillermo Vilas (6-4, 6-1), ont assuré leur place en demi-finale.

En revanche, l'Américain Roscoe Tanner, à nouveau battu par son compatriote Eliot Teltscher (4-6, 6-1, 6-4) et l'Argentin Jose Luis Clerc, souffrant d'une cheville et dominé par l'Américain Vitas Gerulaitis (7-6, 6-1,), sont d'ores et déjà éliminés.

De notre envoyé spécial

New-York. — La deuxième journée du Masters s'est concentrée, autour du match McEnroe-Connors. La rencontre était annoncée comme le *« règlement de comptes à O.K. Corral »*. Une publicité que le Garden s'était empressé de mettre en évidence pour remplir son arène et compenser la mauvaise recette de son programme inaugural.

Jimmy Connors contre John McEnroe, c'est d'abord l'opposition de deux générations : Connors, vingt-neuf ans, numéro 3 mondial au classement de l'Association des tennismen professionnels, fut champion de Wimbledon en 1974 et trois fois champion des Etats-Unis (à Forest-Hills). McEnroe, vingt-deux ans, numéro un mondial, fut champion à Wimbledon en 1981 et deux fois champion des Etats-Unis (à Flushing-Meadow). C'est ensuite une rivalité purement américaine : tous deux se disputent la popularité auprès du public yankee.

C'est aussi une rivalité technique. McEnroe pratique le jeu service-volée qui prend son plein rendement sur herbe ou sur decoturf. Connors préfère les coups en diagonale ou décroisés du fond du court, particulièrement redoutables lorsque les balles sont lourdes et que le terrain est lent (cas du linoléum du Garden). C'est enfin une rivalité de tempérament entre les deux hommes. Connors se sort les tripes sur chaque point, chaque jeu, chaque set. Il discute avec âpreté les erreurs d'arbitrage, mais, très fort sur les coups de publicité, il a l'art de mettre le public dans sa poche au bon moment.

Avec McEnroe, c'est une tout autre histoire. Doté du plus beau jeu d'anticipation que nous ayons admiré depuis Rod Laver, McEnroe semble incapable de professer la moindre philosophie et ne possède aucunement le sens de l'humour. Ce jeune milliardaire du tennis a l'esprit chagrin. Harry Hopman, le grand entraîneur australien, explique ainsi ses chutes de moral : *« McEnroe tente trop de choses, des coups impossibles, comme jadis John Bromwich, mon ancien camarade de la Coupe Davis. Lorsqu'il intercepte une volée risquée, qu'il y met une énergie fantastique, une concentration terrible, et que cette balle superbe est comptée faute, il ne peut imaginer que lui qui a le meilleur coup d'œil du monde se soit trompé. Alors il n'est plus maître de ses nerfs et sa folie commence... »*

On imagine que pour un vieux renard comme Connors, les algarades de McEnroe avec les juges de ligne sont de l'argent comptant dont il a largement usé lors de leurs dernières rencontres. A se demander s'il ne s'agit pas d'un numéro de duettistes quand on sait que les deux protagonistes sont partenaires au golf et qu'il leur arrive de s'entraîner fort gentiment ensemble. Or, dans cette arène du sport commercial où les tabassages du hockey sur glace et du basket sont les condiments dont la foule est friande, on peut tout supposer...

Ce fut pourtant un combat à la loyale que disputèrent McEnroe et Connors, au cours de cette soirée électrisante, commencée dans un silence de cathédrale et terminée dans les clameurs d'un vélodrome. Tout au long du match, gagné par McEnroe sur le score de 6-2, 7-5, le jeu fut en effet d'une qualité supérieure. Au premier set, chaque point fut acquis après des échanges d'une profondeur, d'une tension invraisemblables.

Au deuxième set, calme et concentré, McEnroe prit encore la tête : 3-0, puis 3-1, puis 4-1. Jusqu'à ce moment-là, redoutant les passing-shots et les lobs meurtriers de son adversaire, il se contentait de remiser les balles les plus rapides du fond du court avec une facilité si déconcertante qu'on l'aurait cru à l'entraînement.

Connors expectorait en vain ses *« Ahan ! »* de bûcheron et s'acheminait vers une défaite qui serrait les cœurs. Cependant, le public le soutint vigoureusement quand il refit surface à 4-2. C'est alors que pour une pécadille, McEnroe s'en prit à un juge de ligne féminin, brandissant galamment le poing dans sa direction à plusieurs reprises. Conspué à partir de cet instant, et se croyant persécuté, le champion devint « dingue ». Il vociféra contre la multitude, contre l'arbitre de chaise, fit appeler le superviseur Mike Robertson, refusa de servir, récolta un avertissement, bref, se rendit odieux.

Le compère d'en face, vaguement rigolard, en profitait pour souffler, même pour remonter deux jeux et égaliser à quatre partout.

Comment, dans ce pandémonium où le public lui cornait dans les oreilles des *« Jimmy ! Jimmy ! »* McEnroe parvint-il à garder son timing ? Comment reprit-il le commandement par 5-4 d'abord, par 6-5 ensuite, pour conclure le match par un passing-shot magistral ? Mystère insondable des petites cellules grises du phénomène.

OLIVIER MERLIN.

LE RALLYE PARIS-DAKAR

Mark Thatcher et ses coéquipiers retrouvés

Les autorités algériennes avaient déployé un important dispositif de recherche

Alger. — M. Mark Thatcher, fils du premier ministre britannique, et Mme Anne-Charlotte Verney, qui participait avec lui en compagnie d'un mécanicien, M. Jean Garnier, au rallye automobile Paris-Dakar, ont été retrouvés après six jours de disparition. Ils ont été repérés, jeudi matin 14 janvier (nos dernières éditions), par un avion militaire algérien en plein désert, à proximité de Tindert, à 400 kilomètres au sud-ouest de Tamanrasset. Ils se tenaient debout près de leur Peugeot Dangel 504 de couleur blanche et ont fait de grands signes pour attirer l'attention du pilote. Un hélicoptère est immédiatement parti les chercher afin de les ramener à Tamanrasset, où les attendaient M. Thatcher ainsi que l'ambassadeur et le consul général de Grande-Bretagne à Alger. Dès qu'il a appris la nouvelle, le premier ministre, M. Abdelghani, a téléphoné à Mme Margaret Thatcher à Londres pour la rassurer sur le sort de son fils.

De notre correspondant

Les autorités algériennes ont tout mis en œuvre pour retrouver les disparus, mobilisant l'aviation, des unités de l'armée nationale populaire, du *darak el watani* (gendarmerie) et de la police des frontières. Quatre avions, deux hélicoptères et une dizaine de Land Rover ont ainsi ratissé un territoire particulièrement accidenté. Les recherches étaient contrariées par un violent vent de sable qui s'est calmé jeudi matin. Les responsables, cependant, n'étaient pas inquiets, l'équipage égaré disposant dans sa voiture de réserves d'eau et de vivres pour plusieurs jours.

Le rallye a déjà fait deux victimes : le motocycliste néerlandais B. Costerhuis, victime d'une chute, et une journaliste française du *Point*, Ursula Zentsch, tuée dans un accident de camion. Cent cinquante véhicules environ ont déjà abandonné sur les deux cet soixante et un partants.

DANIEL JUNQUA.



(Dessin de KONK.)

FOOTBALL

L'opération grands stades

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE A VOTÉ SA PARTICIPATION

Le conseil général du Rhône a voté, jeudi 14 janvier, par 31 voix et 3 abstentions, le principe de sa participation financière à la modernisation du stade de Gerland, à Lyon, dans la perspective du championnat d'Europe de football 1984. L'assemblée départementale débloquera 5,4 millions de francs pour des travaux dont le coût global était évalué, fin 1980, à 30 millions de francs.

VOILE. — Le bateau français Charles-Heidsieck-III, barré par Alain Gabbay, a doublé le cap Horn, jeudi 14 janvier, dans la troisième étape de la course autour du monde, disputée entre Auckland (Nouvelle-Zélande) et Mar-del-Plata (Argentine). Il avait été précédé la veille par le néerlandais Flyer, du baron Cornelius Van Rietschoten, le néo-zélandais Ceramoco, de Peter Blake, et Euromarché, d'Eric Tabarly. Si le vent se maintient, les premiers bateaux devraient rallier Mar-del-Plata au début de la semaine prochaine.

POLITIQUE POUR L'AVENIR »
Barre prend date

AT CONTRE LES DRAGONS

Le Monde

SCIENCES

M. Pierre Mauroy présidera la séance de clôture des états généraux de la science

Les participants aux journées nationales du colloque sur la recherche et la technologie, après avoir atteint, jeudi 14 janvier, leur régime de croisière, devaient se consacrer, ce vendredi matin 15 janvier, à la mise au point des premières conclusions et mettre la dernière main aux rapports de synthèse des douze commissions qui ont siégé au Palais des congrès. Ces textes permettront de nourrir les travaux des séances plénières et de préparer le rapport général que M. Philippe Lazar, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, présentera samedi après-midi à la séance de clôture de ces états généraux de la science placés sous la présidence de M. Pierre Mauroy, premier ministre.

D'autre part, à l'occasion d'une réception en l'honneur des participants au colloque, M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, reprenant l'idée lancée par M. François Mitterrand, a annoncé que, lors de sa prochaine session, le Parlement se dotera d'un « office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ». « La possibilité de faire appel à des experts indépendants, a précisé M. Mermaz, doit permettre au Parlement, sans doubler les instances d'évaluation traditionnelles, dont la compétence et le sérieux sont reconnus, d'entendre des avis différents et de se faire une opinion véritablement fondée. »

Des professeurs de l'enseignement secondaire revendiquent le droit à la recherche

En marge des Journées nationales de la recherche et de la technologie, un groupe de professeurs parisiens de l'enseignement secondaire a créé un Collectif pour le droit des enseignants à l'étude et à la recherche. Ces professeurs s'inquiètent de ce que l'éducation nationale *« ne reconnaît pas aux enseignants le droit à la formation permanente »* et estiment que *« la formation continue peut très bien résider dans la poursuite d'études ou la pratique d'une recherche sous direction universitaire »*. Dans un mémoire remis récemment aux deux ministères concernés — celui de M. Alain Savary et celui de M. Jean-Pierre Chevènement, — ils plaident pour une *« politique d'encouragement et d'incitation au travail universitaire des enseignants des premier et second degrés »*.

« Enseigner, c'est apprendre. » Telle est la conviction de ces enseignants, spécialisés en sciences humaines pour la plupart (lettres, histoire, philosophie) et qui, pour certains, accumulent un grand nombre de travaux universitaires (1). Ils n'ont pas le sentiment de réclamer un privilège : *« Seul un nombre restreint d'enseignants, participant à des recherches pédagogiques,* écrivent-ils, *bénéficie d'une reconnaissance, sous forme de décharge de quelques heures. »* Aussi revendiquent-ils une formation continue qui ne soit pas étroitement finalisée, enfermée dans la pratique pédagogique et limitée aux « techniques » de diffusion des connaissances.

Le problème posé n'est pas mineur : il s'agit bien du rapport au savoir — à l'approfondissement de leur savoir — que devraient entretenir les enseignants s'ils veulent éviter une sclérose de leur pratique enseignante.

« Pour nombre d'entre nous, écrivent, en effet, les enseignants du collectif, *l'expérience de l'enseignement a été celle d'un univers figé, soumis, dans les formes de transmission du savoir, à des routines dépersonnalisantes, éteignant tout esprit d'entreprise, d'innovation, d'émulation. La possession d'un titre assurant, une fois pour toutes, le droit à la parole magistrale, des programmes invariables fixant les normes de tout discours autorisé, tous les mécanismes sont en place pour créer un esprit général qui permet au professeur de s'enliser dans le rôle de gestionnaire du capital des connaissances jadis acquises sur les bancs de l'Université ou de l'Ecole normale. »*

L'enthousiasme pédagogique serait donc au prix d'un *« échange personnel et constant des positions d'enseignant et d'enseigné ». « Nul ne peut donner sans prendre aussi, à son tour, le temps de recevoir, c'est-à-dire d'apprendre »,* écrit le collectif, qui, pour concrétiser ce droit des enseignants à *« développer un travail personnel d'études et de recherche »,* réclame des heures de décharge de service pour la préparation de diplômes ou pour la poursuite de recherches universitaires, la possibilité d'aménager l'emploi du temps d'un enseignant *« pour raison d'études »* et la création de *« bourses de recherche »* permettant aux enseignants-chercheurs d'assurer un service à mi-temps, sans perdre pour autant leur droit à une retraite intégrale.

Au ministère de la recherche et de la technologie, l'initiative du collectif est appréciée. M. Philippe Barret, conseiller pour les sciences sociales et humaines, estime que l'accueil des « enseignants-chercheurs » s'inscrit dans une perspective de *« démocratisation de la recherche* [qui] *n'est pas seulement celle des organismes mais consiste également en l'ouverture de la recherche à des gens qui n'en font pas, enseignants aussi bien que syndicalistes, etc. »*. Le rapport préparatoire de la commission n° 7 des Journées nationales sur « les hommes : la formation et l'emploi scientifique » approuve d'ailleurs *« un système de postes d'accueil* [qui] *devrait permettre à un beaucoup plus grand nombre de maîtres de passer une ou plusieurs années non seulement en recherche dans des organismes, mais en enseignement ou en recherche dans les universités »*.

Le ministère de l'éducation nationale semble, en revanche, plus réticent. Mme Thérèse Delpech, conseiller technique pour l'enseignement secondaire au cabinet de M. Alain Savary, est, certes, sensible à l'argumentation du collectif : *« C'est l'intérêt de l'éducation que d'avoir des enseignants qui aient une activité intellectuelle »*. Cependant, elle s'oppose à la généralisation de décharges de service au titre de travaux de recherche personnels, qui *« demanderaient des procédures de contrôle difficiles à mettre en œuvre »*. Elle préfère *« poser le problème plus général d'un véritable système de formation continue des enseignants, inexistant ces dernières années »*. La formation permanente de ces derniers doit, selon elle, maintenir une finalité professionnelle : autant Mme Delpech est favorable à des *« travaux de recherche directement liés aux préoccupations du métier »*, autant elle reste réticente à l'égard de travaux dont aspiration vers l'enseignement *dispensé seraient lâches »*. De plus, le ministre de l'éducation nationale craint que ne s'instaure ainsi une voie de sortie de l'enseignement, la recherche personnelle consistant alors en une aspiration vers l'enseignemet supérieur ou le C.N.R.S. plutôt qu'en une formation complémentaire.

Selon M. Philippe Barret, le ministre de la recherche et de la technologie fera à ce sujet, *« dans les trois mois qui viennent »*, des propositions à son homologue de l'éducation nationale.

EDWY PLENEL.

(1) Collectif pour le droit des enseignants à l'étude et à la recherche C/o. Danièle Rancière, 22, rue de Bourgogne, 75007 Paris.

Plaidoyers de chapelles

Les rapports introductifs au colloque ont tou. dit ou presque. Pourra-t-il, dès lors, s'en dégager des conclusions ? On pouvait, jeudi 14 janvier, se poser la question en circulant de commission en commission. Finalement, la réponse sera sans doute négative : des affrontements apparaissaient parfois dans les groupes, où les rapporteurs étaient quelquefois assez vivement mis en cause, et on trouvera, dans les textes finals des douze commissions quelques changements.

Les discussions étaient, cependant, fort inégales et souvent ronronnantes. Manifestement, beaucoup sentaient bien que la plus grande part du travail avait été faite dans les semaines qui avaient précédé ces journées nationales. Et nombre des interventions ont été l'occasion, pour certains, de tenter de sauver leur idée. Le véritable dialogue, constructif, n'était toutefois pas rare, mais ce n'était pas la règle...

Les plus actifs

Le ministre, M. Chevènement, rayonnant après le succès politique de son opération, dont avait témoigné, la veille, la séance d'ouverture, une semaine après que le conseil des ministres avait accepté une loi de programmation qui répond pratiquement à tous ses souhaits, circulait d'une salle à l'autre en observateur détendu mais attentif. Beaucoup plus affairés que lui, ses collaborateurs profitaient de l'occasion unique — le rassemblement en un même lieu de la plupart de leurs interlocuteurs naturels de la recherche — pour s'isoler en « colloque » singulier et nouer des contacts le temps d'un verre au rez-de-chaussée du Palais des congrès. Ils reconnaissaient que le discours du président de la République, la veille, n'avait pas été un « *grand discours* » — mais soulignaient qu'il contenait tous les éléments, tous les arguments dont ils auront besoin, dans les mois qui viennent, pour imposer leur point de vue à leurs collègues des autres ministères.

Les plus actifs étaient sans conteste les représentants des syndicats, C.G.T. en tête. Leurs militants étaient présents dans toutes les commissions, et ils n'avaient manifestement rien laissé au hasard pour que leur voix soit largement entendue. La contradiction qu'ils ne manquaient pas de porter était parfois positive. Elle devenait discours sans surprise quand apparaissait les micros et les caméras d'une équipe de télévision, et même quelquefois surenchère quand il était question de ce qui intéresse au premier chef ceux qu'ils représentent : le statut des chercheurs, par exemple. Le parti communiste avait aussi délégué un de ses représentants, semble-t-il, dans chaque salle, et qui s'affichait comme tel, quand leurs « amis » socialistes, présents sans doute, semblaient préférer, en général, la discrétion sur leur appartenance politique.

Les corporatismes se déchaîneraient-ils ? Pas vraiment, mais chacun plaide trop pour sa chapelle. Dans une salle qui paraissait « noyautée » par des sociologues tels qu'on les imagine, les interventions qui n'acceptaient ni la ligne ni la phraséologie éthérée de rigueur étaient accueillies avec murmures et ricanements.

M. Chevènement avait particulièrement tenu, en créant son ministère, à exercer sa tutelle sur le plus grand nombre possible d'organismes de recherche. Si élargir encore son empire, sous cet aspect, l'intéresse encore, il n'aura qu'à puiser dans les suggestions émises dans les commissions : le recteur Mallet a ainsi suggéré la création d'un « Office de la langue française », proposition vivement contestée. Le philosophe Henri Lefebvre avançait, lui, l'idée d'un « Centre de la quotidienneté » ; des femmes pensaient plutôt à un « Centre d'études de la féminité » et un représentant des Antilles à un « Centre d'études de la créolité ». Mais si les budgets des organismes pouvaient être proportionnels à la longueur de leur nom de baptême, la proposition assurément la plus séduisante serait celle, très sérieusement formulée, d'un « Centre de la signification philosophique des idéaux technologiques et de la production du concept d'idéal ».

XAVIER WEEGER.

MÉDECINE

UN CAS DE « FIÈVRE DE LASSA » A ÉTÉ IDENTIFIÉ A LONDRES

Londres *(A.F.P.)*. — Une jeune Nigériane, arrivée le 22 décembre dernier à Londres et hospitalisée depuis le 4 janvier, est atteinte de la fièvre de Lassa. La malade est strictement isolée à l'hôpital O'Cott's Wood. Elle est actuellement dans un état grave. Le docteur Robert Morris (hôpital St Thomas) a indiqué, le 14 janvier, que toutes les personnes l'ayant approchée depuis son arrivée en Grande-Bretagne sont sous surveillance médicale.

[La maladie connue sous le nom de « fièvre de Lassa » a été identifiée pour la première fois en 1969 à Lassa (Nigéria). Depuis, plusieurs épidémies ont été recensées dans différents pays de l'Afrique de l'Ouest (Nigeria, Sierra Leone, Bénin). Elle est due à une infection par un virus spécifique extrêmement contagieux. Cette maladie fait partie du groupe des « fièvres hémorragiques », dans lequel on trouve les maladies de Marburg et d'Ebola. La forme grave de la fièvre de Lassa est presque toujours mortelle ; aucun traitement spécifique n'est connu et aucune vaccination préventive ne peut être proposée. Son apparition dans les pays industrialisés pose toujours de difficiles problèmes d'isolement et de surveillance pour les personnes susceptibles d'être contaminées.]

RELIGION

Les conférences de Carême à Notre-Dame de Paris

SIX ÉVÊQUES SE RELAYERONT DANS LA CHAIRE DE LACORDAIRE

Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, a décidé de modifier la formule jusqu'ici inchangée des prédications de Carême à Notre-Dame, dont l'auteur le plus célèbre reste Lacordaire (1). Au moins pour cette année 1982, l'archevêque de Paris ne confiera plus les sermons à un seul orateur, mais à six différents.

Le Père Louis Sintas qui, depuis trois ans, prêchait à la cathédrale de Paris a fini son temps. Il sera remplacé successivement par le cardinal Etchegaray, archevêque de Marseille (28 février 1982) ; Mgr Saudreau, évêque du Havre (7 mars 1982) ; Mgr Honoré, archevêque de Tours (14 mars 1982) ; Mgr Coffy, archevêque d'Albi (21 mars 1982) ; Mgr Jullien, évêque de Beauvais (28 mars 1982) ; Mgr Heckel, évêque co-adjuteur de Strasbourg (4 avril 1982).

∴

Durable ou non, la formule qui consiste à confier la chaire la plus prestigieuse de France à des évêques diocésains peut paraître séduisante : elle donne aux plus hauts responsables de l'Eglise la possibilité de s'exprimer devant un large public et de faire ainsi passer une doctrine sûre et prudente à l'intention des fidèles, qui ont tendance à se méfier plus ou moins de la théologie contemporaine.

Pourtant un double risque est ainsi couru : présenter une sorte de dénominateur commun de théologie moins stimulant et moins personnalisé qu'auparavant ; d'autre part, dévaluer ceux dont c'est le métier de prêcher — et qui ont reçu pour cela une formation spéciale — au profit de prélats qui n'ont pas nécessairement les qualités d'orateur souhaitées.

La décision de Mgr Lustiger est bien dans le style de Jean-Paul II, qui essaye, lui aussi, de revaloriser le rôle de la hiérarchie et de l'inciter à ne pas se laisser plus ou moins déborder, fût-ce par d'éminents représentants de grands ordres religieux tels que les jésuites ou les dominicains.

H. F.

(1) Lacordaire a prêché à Notre-Dame à plusieurs reprises même avant d'être entré chez les dominicains. Il a même été pratiquement le premier prédicateur en 1835-1836 lors de la création de ces conférences. Devenu membre de l'ordre des Frères prêcheurs, il remonta dans cette chaire de 1843 à 1846, pour l'Avent, et de 1848 à 1853 pour le Carême. Lacordaire avait un grand succès auprès des incroyants. Le Père Baron a écrit : *« Les vrais fidèles allaient dans les autres églises, mais les incroyants allaient à Notre-Dame.. »*

JUSTICE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS

Les bonnes affaires des pharmacies-bazars

Où trouver une barre fixe, une yaourtière, un vélo d'appartement, un stimulo-seins, une lampe Berger et quelques autres babioles pour bric-à-brac surréaliste ? Qui n'a attendu, chez le pharmacien, ordonnance en main, que le client précédent n'ait choisi le dernier — et fort onéreux — appareil pour se muscler sans effort, ou le pèse-personne capable d'enregistrer les moindres grammes perdus ?

Estimant que de nombreux pharmaciens contreviennent ainsi à l'article L. 569 du code de la santé publique, l'Union fédérale des consommateurs (U.F.C.) a décidé de poursuivre sur citation directe vingt-cinq pharmaciens parisiens devant la seizième chambre correctionnelle de Paris. Le tribunal, présidé par Mme Jeanne Delobeau, a examiné l'affaire les mardi 12 et mercredi 13 janvier ; il rendra son jugement le 3 mars.

L'U.F.C. veut dénoncer ce qu'ele considère comme *« une dérive préjudiciable aux consommateurs du métier de pharmacien »*. En janvier 1981, elle a publié, dans son mensuel *Que choisir ?* un dossier — « Pharmacie : le grand bazar » — sur la vente de ces objets insolites dans un lieu où l'on attend avant tout un service médical. Ils représentent en moyenne 15 % du chiffre d'affaires des officines, mais peuvent atteindre 40 % (*le Monde* du 7 janvier 1981).

Selon elle, les vingt-cinq pharmaciens parisiens dans les vitrines desquels un huissier avait constaté, à la veille de Noël 1980, la présence de ces produits ou de publicité incitant à leur achat ne respectent pas l'article L. 569 du code de la santé publique leur interdisant *« de faire dans leur officine un commerce de marchandises autres que celles figurant sur une liste arrêtée par le ministère de la santé, sur proposition du Conseil national de l'ordre des pharmaciens »*.

Un arrêté du 8 décembre 1943 fixe cette liste de vingt et une catégories d'objets, notamment *« les produits et articles d'hygiène médicale »*, *« les articles et accessoires utilisés dans l'application de traitement médical ou dans l'administration de médicaments »* : tout ce qu'on appelle aujourd'hui la parapharmacie.

Pour l'avocat de l'U.F.C., Me Yves Baudelot, les tisanières, bougies parfumées, et autres nécessaires à moustache ne sauraient entrer dans les catégories de l'arrêté. Le défenseur de vingt des pharmaciens poursuivis, Me Raymond Portefaix, qui estime la poursuite de l'U.F.C. irrecevable, affirme, au contraire, que ses clients exercent leur droit *« car la vente de parapharmacie n'est pas une tolérance, mais bien un droit »*.

Concurrence

Ces pharmaciens expliquent qu'ils n'ont pas conscience de *« porter atteinte à la dignité de leur métier »*. Situées dans les quartiers aisés, leurs officines ne font que *« rendre service »* à une clientèle habituée aux drugstores anglo-saxons et demandant les objets les plus divers. Ils souhaitent que le texte *« désuet »* de 1943 soit interprété de la façon la plus large, *« les notions d'hygiène et d'application de traitement médical devant être entendues en fonction de l'évolution de la médecine, de l'hygiène elle-même et des mœurs »*.

L'U.F.C. voudrait, elle, voir disparaître les officines-bazars, où le pharmacien profite de son prestige scientifique pour vendre au prix fort des produits dont l'utilité médicale reste à prouver. Au-delà des pharmaciens poursuivis et du tribunal, ce sont les pouvoirs publics qu'elle dit vouloir mettre face à leurs responsabilités, notamment celle de définir le mode de distribution des produits pharmaceutiques et para-pharmaceutiques. Quant aux pharmaciens, ils devraient choisir, selon l'U.F.C., entre le statut de praticien qui les protège, mais restreint le champ de leurs ventes, et celui de vendeur qui devrait les exposer à la concurrence.

JOSYANE SAVIGNEAU.

FAITS ET JUGEMENTS

La cour d'appel confirme La relaxe du médecin poursuivi par les époux de Gérande

Versailles. — Plus de six ans d'une bataille judiciaire acharnée n'auront pas permis au comédien Marie-Pierre de Gérando d'obtenir la condamnation du médecin qu'il juge responsable de la surdité presque totale de son fils Guillaume, aujourd'hui âgé de neuf ans.

La cour d'appel de Versailles a, en effet, confirmé le jeudi 14 janvier la relaxe prononcée en première instance le 23 juin 1981 par le tribunal correctionnel de Nanterre en faveur du docteur François Toutée, pédiatre à Sceaux (Hauts-de-Seine), à qui il était reproché d'avoir pris une méningite pour une rougeole (*le Monde* du 6 mai et du 24 juin 1981).

Pour permettre aux époux de Gérando, partie civile, de pouvoir poursuivre le médecin devant une juridiction civile, les juges de la cour d'appel ont refusé de dire, malgré les rapports d'experts, si le docteur Toutée avait ou non commis une erreur de diagnostic. Ils se sont bornés, après examen du dossier, à dire qu'il ne pouvait être établi avec certitude un lien de causalité entre l'erreur du praticien, le retard apporté au traitement et la surdité grave dont souffre l'enfant et qui constituera pour lui un handicap à vie. Pour cette raison, la cour a estimé mal fondée la plainte du comédien et de sa femme. Toutefois, les juges ont mis les dépens à la charge du Trésor public. — D. B.

● *La mort de « Farid » l'autonome.* — La mort de Lahouari Benchellal, vingt-six ans, jeune Français membre du groupe Action directe, décédé le 10 janvier en Finlande alors qu'il était détenu pour escroquerie, n'a aucun aspect criminel. C'est ce qu'a déclaré, jeudi 14 janvier, la police finlandaise après l'autopsie du corps (*le Monde* du 14 janvier). A Helsinki, les autorités précisent que « Farid » s'est pendu avec une couverture, nous indique notre correspondant Paul Parant. A Paris, les amis de « Farid » demandent la constitution d'une commission d'enquête internationale et d'une contre-autopsie.

Une tentative d'escroquerie à l'ordinateur

Les auteurs d'une tentative d'escroquerie à l'ordinateur qui aurait pu leur rapporter plus de 20 millions de francs, ont été jugés, mercredi 13 janvier, par la douzième chambre correctionnelle de Paris.

Le 29 avril dernier, l'agence Kléber de la Société générale à Paris recevait une bande informatique provenant de la société Isover - Saint-Gobain et contenant notamment treize ordres de virement pour plus de 21 millions de francs au bénéfice essentiellement de deux comptes domiciliés dans des banques parisiennes.

Huit virements d'un montant total de 10 164 000 francs environ étaient destinés au compte de la société Europullmann à la Banque française de l'agriculture et cinq pour environ 10 800 000 francs à un compte de transit ouvert au nom de Hélène de Neuville à la banque Neuflize - Schlumberger - Mallet. Plusieurs erreurs de code permirent de s'apercevoir que la bande ne correspondait pas à des ordres authentiques.

L'organisateur de cette escroquerie, Sylvain Loewinski, trente ans, avait été renseigné sur la technique des virements bancaires par un ancien employé d'un bureau de change, Pierre Boussuge, trente-deux ans. Michel Fonclara, gérant d'Europullmann, trente-cinq ans, et Brigitte Richard, vingt-sept ans, alias Hélène de Neuville, servaient de prête-noms.

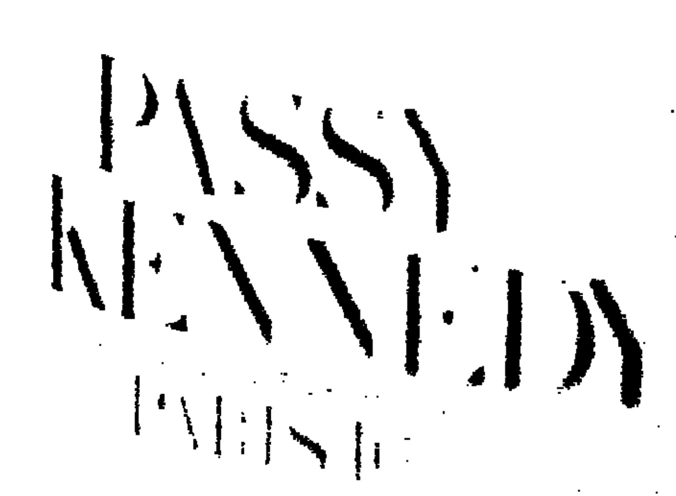
Sylvain Loewinski a été condamné à trois ans de prison et 10 000 francs d'amende. Pierre Boussuge à trente mois de prison, dont dix avec sursis et 8 000 francs d'amende, Michel Fonclara à un an de prison avec sursis et 6 000 francs d'amende et Brigitte Richard à deux ans de prison dont six mois avec sursis et 5 000 francs d'amende. La Société générale, partie civile, a obtenu le franc de dommages et intérêts qu'elle demandait.

● *A la Cour de cassation,* M. Jacques Lavigne est nommé conseiller. Il était président de chambre à la cour de Paris et remplace M. André Sauvageot, nommé récemment président de la chambre commerciale de la Cour de cassation (*le Monde* daté 27-28 décembre 1981).

Condamnation dans une affaire de faux bons du Trésor

Pour avoir recelé 2 500 000 F de *affaire de faux bons du Trésor*. — Pour avoir recelé 2 500 000 F de faux bons du Trésor en novembre 1976, M. Marc Benmoha — qui était alors avocat à Paris — M. Pierre Maître, directeur de la société d'import-export Sudex et son épouse ont été condamnés respectivement, le 14 janvier, par la seizième chambre correctionnelle de Paris à trente-six mois d'emprisonnement dont dix-huit avec sursis, à trente mois dont quinze avec sursis et à quatre mois. M. Robert Bourguignon, qui avait volé 1 500 000 F de ces faux bons au domicile de M. Benmoha et qui fut arrêté alors qu'il essayait de les négocier, a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement. En avril 1980, *le Canard enchaîné* avait affirmé que les menaces contre Jean de Broglie, dont la police avait eu connaissance, étaient liées à cette affaire de faux bons du Trésor. Mais le nom de celui-ci ne figurait pas à ce dossier dont l'instruction, close depuis juillet 1979 n'a pas été rouverte (*le Monde* du 3 avril 1980).

● *Ayant qualifié de « groupuscule nazi » le Parti ouvrier européen* le 17 février 1981 lors d'une émission de France-Inter consacrée à la drogue, le docteur Claude Olievenstein a été condamné le 11 janvier à 5 000 francs de dommages-intérêts pour diffamation, par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris. Sur le plan pénal, le docteur Olievenstein bénéficie de l'amnistie.





هكذا من الأصل

JUSTICE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS

Les bonnes affaires des pharmacies-...

Concurrence

JOSYANE SAVIGN...

ET JUGEMENTS

Une tentative d'escroquerie à l'ordinateur

Condamnation dans une affaire de faux bons du Trésor

ENGINEERI...
Copies ...

Le Monde

régions

AU SÉNAT

Le projet de décentralisation est adopté en seconde lecture

Ce vendredi 15 janvier, à 1 h. 30, le Sénat a adopté, en seconde lecture, par 185 voix (Union centr., R.P.R., R.I. et une partie de la Gauche démocratique) contre 1, le projet de loi sur la décentralisation.

Communistes, socialistes et radicaux de gauche se sont abstenus dans ce scrutin, estimant que le projet, tel qu'il sortait des délibérations sénatoriales, comportait encore, selon l'expression de M. Dreyfus Schmidt (P.S., Belfort), trop de traces de « conservatisme ». *« Le chemin parcouru est considérable »*, a néanmoins déclaré le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. *« Je souhaite vivement*, a aussi proclamé M. Gaston Defferre, *que l'accord se fasse entre les deux assemblées en commission mixte paritaire car, très sincèrement, je ne veux pas imposer un texte contre la majorité sénatoriale ».*

Dans son ultime intervention, le ministre avait précisé, à l'intention de M. Schiélé (Un. Centr., Haut-Rhin), qu'il lui « semblerait logique » que les conseillers régionaux élus deviennent électeurs sénatoriaux. En réponse à une question du même sénateur centriste, M. Defferre a précisé que les départements d'Alsace et de Moselle, qui jouissent d'une législation spéciale, verront celle-ci intégralement maintenue, et qu'il interviendrait notamment auprès du ministre du travail pour qu'il reconsidère la question des prud'hommes dans cette région.

Trois points de désaccord entre les deux assemblées

Trois points de désaccord principaux feront l'objet de négociations difficiles en C.M.P. :

1) Les pouvoirs d'intervention économique conférés par la loi aux collectivités locales (*le Monde* du 15 janvier) ;
2) La traduction d'élus locaux (maires et adjoints) devant la cour de discipline budgétaire ;
3) La transformation de la région en collectivité territoriale.

L'article 45 qui institue la région en collectivité territoriale a été repoussé par 167 voix contre 127 voix après un ample débat au cours duquel le rapporteur M. Michel Giraud (R.P.R., Val-de-Marne) auteur de l'amendement de rejet, a notamment déclaré : *« La commission des lois n'a pas de prévention contre la région, collectivité territoriale (...). Je voudrais donc que l'on comprenne bien pourquoi nous nous opposons à l'article 45. (...)*

« C'est surtout pour des raisons de fond : comment peut-on créer une nouvelle collectivité territoriale sans avoir réglé, au préalable, la répartition des compétences afin de savoir qui fait quoi. Ce n'est donc pas une attitude politique, mais de logique sur le fond. »

M. Edgar Faure (non-inscrit, Doubs) : *« J'exprime mes regrets à mon ami Giraud : je ne puis me trouver d'accord avec la majorité de la commission. Cependant, j'observe qu'une évolution s'est produite et qu'aujourd'hui on peut dire, comme Alfred Capus, que « nous ne sommes plus séparés que par un abîme ». On nous dit : il faut d'abord définir les compétences avant de créer une entité nouvelle. Mais, n'est-il pas plus facile de définir les compétences de ce qui existe que de ce qui n'existe pas? Je pense, comme Spinoza, que les attributs suivent l'existence ! (...). Peut-il exister une politique communale de l'emploi ? Une politique départementale de la formation ? Seule la région comporte, avec les bassins d'emploi, la dimension nécessaire. »*

L'ancien président de l'Assemblée nationale souhaite la création d'un conseil régional de l'enseignement supérieur et celle d'un comité régional des prêts, qui serait chargé d'examiner les conditions d'utilisation du crédit dans la région.

M. Gaston defferre : *« M. Edgar Faure a énoncé, comme il lui arrive souvent, des propositions intelligentes, originales et pleines d'imagination. Ses idées sur la recherche rejoignent les initiatives de M. Chevènement. Après ce qui fut une grande peur pour certains, en mai 1968, il a défendu une loi dont nous attendions beaucoup. Je pense que M. Savary saura s'en souvenir*

» M. Delors souhaite comme vous, monsieur Edgar Faure, que quelque chose soit fait pour le crédit au niveau régional. Je lui communiquerait vos suggestions. »

Plusieurs sénateurs, notamment M. Guy Petit (R.I., Pyrénées-Atlantiques), s'inquiètent du découpage des régions. — A. G.

Ile-de-France

L'AMÉNAGEMENT DE LA « TÊTE-DÉFENSE »

M. Joseph Belmont souhaite l'organisation d'un concours international d'architecture

« Il faut réussir une des plus belles opérations qui restent à faire à Paris. Je suis bien décidé à ce que la Défense ne soit pas, pour l'architecture, encore une occasion perdue », a déclaré, le jeudi 14 janvier, M. Joseph Belmont, qui vient d'être élu président du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement. de ce quartier à l'ouest de Paris (*le Monde* du 7 janvier).

Le *« passage progressif des pouvoirs aux collectivités locales »* et l'aménagement de la « Tête-Défense » sont les deux préoccupations principales du nouvel élu, qui s'est décrit comme un *« président de transition »* (les maires de Nanterre, Courbevoie et Puteaux ont été nommés vice-présidents) et comme un *« fonctionnaire par raccroc »*, puisqu'il avait *« liquidé en huit jours »* son agence d'architecte privé pour devenir, en 1978, directeur de l'architecture. M. Belmont, qui a été récemment nommé inspecteur général de la construction, avait toutefois longuement côtoyé la fonction publique (il a construit deux ambassades et fut, pendant vingt ans, en charge du palais de l'Elysée et des résidences présidentielles), tandis que son activité privée était tournée vers la commande publique. Il avait, notamment, gagné le concours pour la construction du ministère de l'éducation nationale... à la Défense justement, un projet qui fut abandonné.

A propos de la « Tête-Défense », ce terrain encore libre au sommet du quartier, proche du palais de CNIT, et qui doit accueillir un équipement public, M. Belmont a confirmé qu'aucune décision n'était encore prise (*le Monde* du 14 janvier) et qu'il était bon de *« définir clairement un programme avant de lancer une réalisation »* qui pourrait commencer en 1984 pour être achevée avant 1988. *« On ne peut pas mettre là un programme standard, quelques mètres carrés de bureaux en plus. Il faut occuper cet endroit de façon assez prestigieuse, que le programme amène une architecture marquante, mais qu'il soit axé sur la vie de la ville et qu'il contribue à l'animation du quartier. »* M. Belmont a confirmé qu'un projet de centre de la communication, s'ajoutant à des bureaux de ministères — mais pas l'économie et les finances — était à l'étude. Si la décision est prise avant la fin du mois, il faudra encore trois mois d'étude détaillée du programme avant le choix d'un concepteur.

Deux procédures sont possibles : le choix direct par le président de la République, ou l'organisation d'un concours public de dimension internationale. *« C'est la meilleure formule*, a précisé M. Belmont, *celle que je défendrai. »* Il semble exclu en tout cas de lancer une nouvelle consultation restreinte comme les trois qui ont été organisées depuis dix ans, dont deux récemment. On sait d'autre part que l'architecte américain I. M. Pei, auteur d'un projet de tour en U il y a dix ans, a été consulté ces derniers mois.

Pour justifier l'appel éventuel à la compétition internationale, M. Belmont nous a précisé : *« Les Français ont construit des villes entières, des logements, des centaines d'écoles. Mais ils ne savent plus faire l'architecture monumentale. Au Japon et en Amérique, où le mécénat existe, les architectes ont gardé la main. Chez nous, cela va revenir. Et il est très bon que des excitants, des stimulants, viennent du dehors. Fontainebleau a été construit par des Italiens, et c'est un grand monument français. »*

Pour l'aménagement du quartier de la Défence, *« on n'a jamais vraiment choisi*, estime M. Belmont, *entre Manhattan et Brasilia. Au début, l'ensemble a été conçu comme un palais, très ordonné. Puis on a voulu laisser pousser les tours, plus ou moins haut, comme à New-York. La seule façon aujourd'hui de rectifier le tir, de redonner une cohérence à la Défense, est de faire un signal. Une tour de 1 000 mètres, pourquoi pas, pour marquer notre époque, comme la tour Eiffel, la « tour de mille pieds » a exprimé le dynamisme de l'époque industrielle... On peut imaginer, par exemple, des signaux de lumière, des lasers visibles en plein jour... »* Dans son bureau de président de l'EPAD, M. Belmont a la maquette de la « tour de lumière cybernétique » qu'avait proposée, en 1971, Nicolas Schöffer... Si M. Mitterrand va à la Défense avant le 26 janvier, il la verra.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

FAITS ET PROJETS

LA FALAISE D'AUVERS SERA CONSOLIDÉE

Le ministère de l'intérieur vient d'accorder une subvention de 300 000 F à la municipalité d'Auvers-sur-Oise (Val-d'Oise) destinée à financer en partie les travaux d'urgence nécessaires au soutènement de la falaise du Valhermeil, qui s'était effondrée le 8 juillet 1980 sur deux maisons, ne faisant aucune victime, mais d'importants dégâts (*le Monde* du 19 décembre 1980).

Le conseil régional d'Ile-de-France et le conseil général du Val-d'Oise ont tous deux accepté le principe d'une contribution qui pourrait s'élever pour les deux assemblées à 2 500 000 F. Il s'agit en effet de débloquer rapidement 3 millions de francs pour les premiers travaux.

L'étude effectuée par le laboratoire régional de l'Ouest parisien de Trappes conclut en effet que les nombreuses excavations artificielles creusées dans la colline derrière chaque maison et servant d'entrepôt aux habitants sont les principaux facteurs d'éboulement. Il faut donc consolider la falaise selon la technique du boulonnage et stabiliser les maisons riveraines. Coût total : 6 millions de francs. — J. M.

LES CIBISTES SE RASSEMBLENT

Cinq associations nationales et régionales de cibistes, qui affirment représenter cinquante mille personnels, ont décidé, lors d'une réunion à Nîmes à la fin de la semaine dernière, d'engager une *« opération échec et mat »* visant à *« faire revenir les pouvoirs publics sur leur sévérité »* vis-à-vis de la *citizen band* (C.B.).

Les cibistes demandent la libération de cent vingt canaux, la faculté d'utiliser des émetteurs de 4 watts, de tous les modèles d'antenne et de la multimodulation.

Les cinq associations, qui ont décidé de se rassembler au sein d'une association unique de défense, l'U.N.I.C.B., ont indiqué que l'*« opération échec et mat »* comporterait un périple de 8 à 10 voitures cibistes, dont un avion assurera le relais radio, d'Avignon à Marseille, et qui passera notamment par Toulouse, Bordeaux, Le Havre, Paris, Lille, Mulhouse et Dijon entre le 20 février et le 7 mars prochains. Dans chacune des quinze villes-étapes prévues, les participants de cette caravane organiseront des réunions. D'autres formes d'action, par exemple le blocage d'autoroutes ou de rues, sont aussi envisagées, indiquent les responsables des associations.

PARIS CAPITALE DE LA SÉCURITÉ MARITIME

Les ministres chargés de la sécurité maritime de quatorze pays (R.F.A., Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et France), ainsi que les représentants de la C.E.E., de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), et de l'Organisation maritime consultative intergouvernementale (O.M.C.I.) se réuniront le 6 janvier à Paris pour tenter de mettre au point un *« memorandum d'entente »* tendant à harmoniser les contrôles des navires dans les ports de ces pays.

M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, qui présentait le 14 janvier l'ordre du jour de cette conférence, a indiqué qu'en France deux cent trente inspecteurs et contrôleurs étaient chargés de veiller au respect des normes techniques internationales sur la sécurité à bord de tous les navires (quelle que soit leur nationalité) fréquentant les ports français.

En 1982 (compte tenu du collectif budgétaire de 1981), vingt-huit postes de contrôleurs seront créés et une trentaine en 1983. Environ deux mille cargos étrangers ont été contrôlés l'an dernier dans les ports français et, sur 10 % d'entre eux, des défectuosités ont été constatées. Les armateurs ont dû remédier à ces défectuosités avant que leurs navires soient autorisés à repartir.

LA TÉLÉVISION DANS LE MÉTRO

Depuis la mi-octobre, dans la gare R.E.R. de Châtelet-Les Halles, trente-cinq écrans de télévision répartis en trente-cinq points « stratégiques » de la salle des échanges, diffusent, en circuit fermé, de 7 heures le matin à 21 heures le soir, un journal en « vidéo-télétexte », réalisé par les sociétés Métrobus-Publicité et Vidéo-Diffusion-Communication.

Au programme, figurent un journal de cinq minutes — une page télétexte réalisée par l'Agence France-Presse, qui transmet, actualisées en permanence et en direct, toutes les nouvelles, tant nationales qu'internationales — présenté en alternance avec des informations de service de la R.A.T.P. et des spots publicitaires pré-enregistrés sur cassettes vidéo.

Ce système de journaux en vidéo-télétexte, déjà installé depuis trois ans dans dix-huit salles d'embarquement de l'aéroport d'Orly-Ouest, est expérimenté au Châtelet et pourra, éventuellement, être installé ultérieurement dans d'autres stations.

HAUTE TENSION : UNE DÉCLARATION D'« UTILITÉ PUBLIQUE » ANNULÉE

Les trois lignes à 400 000 volts qui, su 250 kilomètres, doivent évacuer vers la Bretagne et la Normandie le courant produit par la centrale nucléaire de Flamanville (Manche) ne sont plus « d'utilité publique ». Ainsi en a décidé le tribunal administratif de Caen, le 12 janvier, à la demande de plusieurs communes, comités d'agriculteurs et associations d'écologistes du département de la Manche.

C'est la première fois qu'un tribunal annule un arrêté ministériel déclarant une ligne de transport électrique d'utilité publique. Les textes en question remontaient à juillet 1979 et février 1980. Les juges ont motivé leur décision par une raison de fond : l'insuffisance de l'étude d'impact présentée par E.D.F.

Le jugement ne porte que sur les lignes traversant le département de la Manche et du Calvados, mais n'intéresse pas celle qui, à travers l'Ille-et-Vilaine, doit gagner Rennes. E.D.F., qui a fait appel, indique que ni les permis de construire ni les autorisations d'exécution ne sont annulées, et que les travaux peuvent donc continuer.

Aquitaine

M. CHABAN-DELMAS : « RAYER L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE DE LA CARTE DES AIDES EST IMPRUDENT »

A propos de la réforme des aides régionales et de la carte des zones prioritaires soumises à l'avis des assemblées régionales — carte qui, dans l'état actuel du projet, ne prend pas en compte les grandes agglomérations pour l'octroi des subventions à l'industrialisation (*le Monde* du 13 janvier), — M. Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, nous a déclaré :

« Le principe de la réforme des aides régionales ne peut pas être contesté étant donné les modifications importantes intervenues sur l'ensemble du territoire dans les situations respectives des régions et aussi à l'intérieur de certaines régions. Le gouvernement précédent avait d'ailleurs engagé une étude détaillée sur le sujet.

» Par contre, le « déclassement » des grandes agglomérations me semble devoir être accueilli avec la plus extrême réserve et, par conséquent, examiné avec soin, ce que feront certainement nos assemblées régionales, départementales et consulaires. C'est ainsi par exemple que le fait pour la communauté urbaine de Bordeaux d'être jusqu'à présent classée en zone de « grands projets » (c'est-à-dire de ne pouvoir bénéficier de primes d'aménagement du territoire que pour de grandes entreprises, ce qui a été décisif pour relancer les usines Ford), constituait déjà un handicap : il ne fait pas de doute que le chômage est au moins autant à combattre dans les grandes agglomérations qu'ailleurs et que les petites et moyennes entreprises sont un moyen d'y contribuer. Rayer l'agglomération bordelaise me semble donc imprudent, même si la possibilité du « coup par coup » est maintenue en raison de la lourdeur et de la lenteur du fonctionnement de ce système. »

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur du Japon et Mme Katsuichi Ikawa ont donné une réception à l'occasion de leur départ le mardi 12 janvier.

Naissances

— Boris et Catherine OGUIBENINE, née Bloc-Duraffour, Elisabeth et Hélène, ont la joie d'annoncer la naissance de

Agnès,
le 12 décembre 1981.
22, rue de Passy,
75016 Paris.

— M. et Mme Claude VANDERSPELDEN ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

Thomas,
fils de Philippe et Sophie BARAN, à Vernon, le 20 novembre 1981.

Décès

— Jean-Pierre et Rosine Blanc,
Stanislas et Dorothée,
Etienne et Yvette Blanc,
Catherine et Xavier,
Jeannine Blanc,
Virginie et Alexis Cochard,
Yves et Bernadette Blanc,
Antoine, Ariane et Annick,
Denise Blanc, Damien dos Santos-Jorge,
Marc et Annick Blanc,
ont la tristesse de faire part du décès de leur père et grand-père,

Georges BLANC,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
docteur en droit,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu à Paris, le 13 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-quatrième année,
et prient d'assister au service religieux, qui aura lieu en l'église paroissiale de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), le lundi 18 janvier, à 15 h. 45, ou de s'unir d'intention avec eux.

Priez pour lui.

Ils rappellent le souvenir de leur mère et grand-mère, son épouse bien-aimée,

Madeleine BLANC,
née Schoeller,
décédée le 18 septembre 1978.
27, rue Franklin,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

— Les vice-présidents,
Et les membres du bureau du comité de Boulogne-Billancourt de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur,
ont le profond regret de faire part du décès de leur président, le

général de corps d'armée
Armand BOUSSARIE,
grand officier
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
croix de guerre T.O.E.,
croix de la Valeur militaire,
survenu subitement le 8 janvier 1982, dans sa soixante-treizième année.
[*Le Monde du 13 janvier*.]

— Mme Maurice Dejean,
M. et Mme Pierre Dhez et leurs enfants,
Mlle Blanche Dejean,
Mme Auguste Brizot,
Mme Emile Dejean,
M. et Mme Max Dejean,
M. et Mme Jean Dejean,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice DEJEAN,
ambassadeur de France,
commandeur
de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,

survenu à Paris, le 14 janvier 1982, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.
Les obsèques seront célébrées le lundi 18 janvier 1982, à 10 h. 30, en l'église de Saint-Arnoult-en-Yvelines, dans l'intimité.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

110, boulevard de Courcelles,
75017 Paris.

(Lire page 7.)

— Mme René Legris,
M. et Mme Maurice Barbe, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Patrice Legris et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Legris et leurs enfants,
M. et Mme Emmanuel Legris et leurs fils,
Mlle Lucienne Sursain,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René LEGRIS,

survenu le 13 janvier 1982, muni des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-treizième année, en son domicile, à Versailles (Yvelines).
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 16 janvier 1982, à 14 heures précises, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, à Versailles, et sera suivie de l'inhumation au cimetière des Gonards, à Versailles, dans le caveau de famille.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue Albert-Joly,
78000 Versailles.

— M. Valter Achille, ancien enfant du Foyer de Soulins (Brunoy) et exécuteur testamentaire,
a la douleur de faire part du décès de

Mlle Jacqueline ROPHÉ,
dans sa soixante-septième année, survenu le 9 janvier 1982.
Selon les volontés de la défunte, son corps a été légué à la science.
Une messe sera célébrée ultérieurement.
3, place de la Mairie,
95270 Saint-Martin-du-Tertre.

— Grenoble.
Mme Jean Vigneau,
Mme et M. Gérard Cavenel et leurs enfants, Xavier et Philippe,
Mme et M. Louis Fourault, leurs enfants et leurs petits-enfants,
M. et Mme Jean Vincent, leurs enfants et leurs petits-enfants,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean VIGNEAU,
survenu dans sa soixante-dix-neuvième année, le 14 janvier 1982.
Une messe sera célébrée le samedi 16 janvier, à 14 heures, en l'église Saint-André, à Grenoble, où le corps sera déposé à 9 heures.
L'inhumation aura lieu à l'issue de la cérémonie, à 15 heures, au caveau provisoire du cimetière du Grand-Sablon (10, avenue Alsace-Lorraine, 38000 Grenoble).

Remerciements

— Ses filles Nina, Laurence, Clara,
Et toute la famille,
remercient chaleureusement tous ceux qui ont partagé leur peine à l'occasion de la mort de

Jan DESSAU.
Oslo, Paris, Grenoble.

— Mme Marise Destombes,
Eric et Sandrine,
M. et Mme Destombes-Wimez,
Et toute la famille,
dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreux témoignages de sympathie reçus lors du décès de

Hubert DESTOMBES,
remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, se sont associées à leur peine et leur ont apporté réconfort et amitié.

— M. Jacques KOWALKOWSKI,
Ses enfants et petits-enfants,
très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de leur épouse, mère et grand-mère, prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil d'accepter leurs sincères remerciements.

— Les familles Verdier et Benon remercient avec émotion les personnes qui ont accompagné

Anne-Marie VERDIER,
épouse de Serge Benon,

en sa dernière demeure.

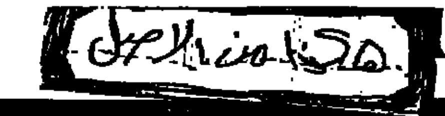
Anniversaires

— Il y a trois ans, le 15 janvier 1979,

Elisabeth MARUANI
disparaissait tragiquement, à l'âge de trente-trois ans.
Que tous ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle, en union avec ceux qui demeurent fidèles à son souvenir.
« Le vrai tombeau des morts c'est le cœur des vivants. »

Communications diverses

— Un concert spirituel œcuménique sera donné le dimanche 24 janvier, à 15 h. 30, avec le concours de la Chanterie Saint-Vincent (dir. Louis Casali) et d'Etienne Morel (orgue).
Au programme : chants grégoriens et œuvres de C. Andreas, J.-S. Bach, C.-Ph.-E. Bach, J. Gallus, J.-L. Krebs, J.-P. Sweelinck, T.-L. de Victoria.
Eglise luthérienne de La Villette (55, rue Manin, 75019 Paris). Entrée libre.



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

Bon vent, bonnes voiles

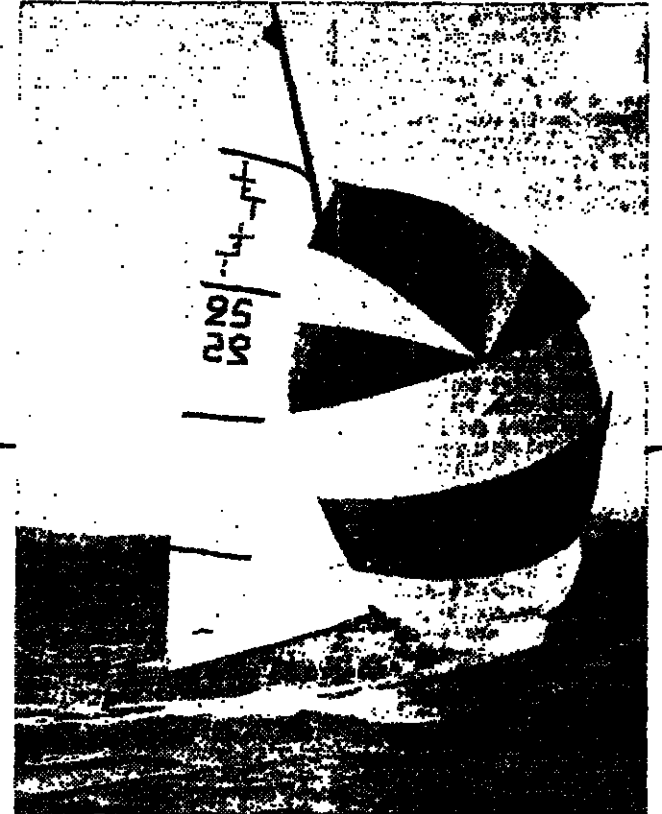
La navigation de plaisance était à la cape. Le recul des immatriculations s'est établi, en 1981, à 10 %. On n'avait jamais vu ça depuis douze ans, et aucune catégorie de bateaux ne s'est trouvée à l'abri de ce coup de chien.

Pourtant, les industriels français semblent avoir gardé le moral et, plutôt que de geindre et de se pelotonner comme on le fait volontiers dans d'autres secteurs des loisirs, ils auscultent le marché et adaptent leurs produits aux désirs et aux moyens de celui-ci. Coques, voiles, accastillages, formules nouvelles d'appropriation, infrastructures portuaires légères : dans tous les domaines, l'imagination est au travail.

Certains professionnels prédisent une accalmie. Presque tous estiment que, à terme, les vents redeviendront favorables. L'augmentation du temps libre, un littoral immense et convenablement équipé, une large gamme de bâtiments contribueront à renforcer l'engouement du public pour les sports d'eau.

Le 21e Salon nautique international, qui ouvrira ses portes le samedi 16 janvier, donnera peut-être aux marins l'occasion de renvoyer un peu de toile...

★ C.N.I.T. - La Défense, du 16 au 25 janvier, de 10 heures à 19 heures. Nocturne jusqu'à 23 heures le 19 et le 22 janvier. 20 F.


(Photo Rapho.)

Une planche de salut pour le dériveur

APRÈS avoir donné au nautisme une dimension nouvelle, la planche à voile connaît elle-même une révolution. Elle paraît maintenant lointaine, l'époque où tenir sur un flotteur provoquait la curiosité admirative des foules sur le rivage, tandis que voile libre restait synonyme de bain forcé. Se lassant bientôt d'aller et de venir devant la plage, les plus adroits se sont tournés vers la régate, aux règles calquées sur la compétition en dériveur, c'est-à-dire le « parcours olympique ».

Mais cette forme de jeu stricte ne semble toujours pas correspondre à un engin aussi fou que la planche à voile. Est-il logique, pour un symbole de liberté, de se laisser confiner dans des courses autour de bouées mouillées en triangle ? Et puis, arrivé à un certain niveau, rien n'est plus ennuyeux que de plancher par petit temps ; d'ailleurs, pour les coureurs, les régates de faible brise sont de véritables calvaires.

Il y a bien le « free-style », équivalent nautique de la gymnastique et du patinage artistique, qui a vite trouvé ses adeptes, mais, comme il demande à la fois un entraînement ingrat et des conditions de mer et de vent précises, il n'a pu dépasser le stade d'amusement occasionnel, tandis que quelques artistes en ont fait une spécialité.

C'est des vagues d'Hawaï que nous est venue une nouvelle forme de voile libre. Comparant la voile classique et la planche, on peut dire que, dans le premier cas, on se fait une gloire de parvenir à naviguer dans la direction d'où souffle le vent, tandis que, dans l'autre, on cherche uniquement à se faire plaisir en allant le plus vite possible, c'est-à-dire aux allures portantes. Ainsi sont apparues des planches spécialement conçues pour naviguer dans la brise et les vagues. C'est une troisième génération de planches à voile.

La première consistait en flotteurs entièrement plats, simples extrapolations du surf ; dans la seconde, les flotteurs avaient pris la forme de bateaux et étaient capables de remonter à un angle très fermé avec le vent. La troisième serait une sorte de retour aux sources, puisque ces flotteurs de vitesse et de vague empruntent au surf certaines de ses caractéristiques.

Ces nouvelles planches ont pour nom « fun-board », qui se traduit littéralement par « planche pour se faire plaisir ». Depuis plusieurs années se disputent aux îles Hawaï des compétitions à côté desquelles le triangle olympique reste bien fade. Il s'agit, quand les grands vents apportent du large des vagues énormes qui déferlent en rouleaux, d'effectuer des parcours vent portant, à travers les vagues : dans un sens, on affronte les déferlantes, dans l'autre, on les surfe. Ce type d'épreuve s'appelle « ins and outs ».

C'est encore dans les îles du Pacifique que sont nées les épreuves de vitesse sur longue distance : les « speed-crossings ». Ils consistent en parcours qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de kilomètres mais qui sont toujours orientés de façon à naviguer au portant. Si, en régate classique, la tactique s'avère aussi importante que la vitesse, ici, il s'agit de récompenser le plus rapide et le plus endurant. Un troisième type d'épreuve a quant à lui vu le jour en Europe : ce sont les épreuves de vitesse pure. Elles consistent à effectuer un parcours chronométré sur 500 mètres ; bien sûr, ce parcours est conçu pour autoriser les meilleures performances : eau plate, et orientation idéale par rapport au vent. L'actuel record se situe à 45 kilomètres à l'heure. Les planches conçues pour ce type d'épreuves très libres, et aux règlements sommaires, ne sont tenues à aucune règle de jauge, à l'inverse des planches de régate.

C'est ainsi que cette année les « fun-boards » envahissent le salon nautique. Leurs carènes n'ont pas eu encore le temps de s'uniformiser, aussi on observe des flotteurs de taille et de forme sensiblement différentes ; mais les ailerons multicolores, les « foot-straps » (cale-pieds), leur donnent un air de famille qui ne trompe pas.

Curieusement, c'est sans doute le développement de la planche à voile qui redonne une nouvelle jeunesse à la voile classique. D'abord, bien des gens se sont essayés à la planche à voile, mais ont rapidement atteint leurs limites, le plus souvent en raison de leur âge, ou d'une condition physique et d'un entraînement insuffisants. Cette clientèle potentielle pourrait se laisser séduire par les petits multicoques de sport ; on peut voir au salon une dizaine de nouveaux modèles, dont la taille va de 3,60 mètres à 6 mètres. Il y en a pour tous les poids, et tous les niveaux techniques ou sportifs. Les uns sont destinés à la navigation en double, et les autres au solitaire. Le chantier Ocqueteau propose même deux trimarans, dont l'un équipé de « foils », inspirés sans doute du bateau d'Eric Tabarly.

Bateau de poche

Par ailleurs, certains ont pensé que le dériveur classique pouvait plaire encore, s'il offrait quelques-unes des qualités qui ont fait le succès de la planche à voile : la sobriété, la facilité de transport et de mise en œuvre, plus la vitesse. Le chantier Bénéteau s'est lancé voici deux ans dans la mise au point d'un dériveur « révolutionnaire », mais ce n'est que cette année qu'il est effectivement proposé sur le marché. Transportable sur le toit d'une voiture, rapide à gréer, capable de performances étonnantes, il semble promis à un avenir brillant ; d'ailleurs, il se trouve déjà copié ! Ces nouveaux dériveurs pourraient bien rencontrer un succès comparable, toutes proportions gardées, à celui de la planche d'il y a quelques années. Il est de grandes chances qu'ils ne reprendront pas pour terrains de jeu le parcours olympique ou la promenade, mais plutôt les parcours de largue du style « ins and outs ».

Se souvient-on que la planche à voile est née d'une extrapolation du surf ? On la voit revenir maintenant aux vagues de ses origines, et peut-être y entraînera-t-elle les dériveurs de la nouvelle génération ?

DOMINIQUE LE BRUN.

Navigation de plaisir

IL sera là, plus tout à fait le même, pas encore un autre. Pour la première fois, le chantier danois Borresens exposera au Salon de Paris un Dragon, ce long voilier gitard, humide et nerveux, qui a longtemps fait les joies des plans d'eau du Havre et d'Arcachon. Seule brèche dans la tradition, la coque est désormais en fibre de verre, ôtant au propriétaire autant de soucis que de fierté.

L'exposition de ce bateau, dessiné en 1929, et qui fut série olympique en 1948, est un symbole, celui du retour à la voile sportive. Ce Salon 1982 est, par ailleurs, un appel lancé aux amateurs d'embruns et de sensations fortes qui assurent, depuis quelques années, les succès de la planche à voile.

Après avoir tué le dériveur et perpétué son propre succès, celle-ci est en effet en train de réinventer la voile-plaisir et de générer toute une famille de bateaux « virils », que l'on peut schématiquement classer en trois catégories : les multicoques, qu'il s'agisse de trimarans ou de catamarans ; les monocoques, monotypes dessinés en dehors de toute jauge contraignante, et la nouvelle génération des « dériveurs-planches à voile », engins hybrides, certifiés « grandes sensations » et « grande vitesse » !

La convergence étonnante des chantiers vers ce créneau se justifie par l'absence d'un véritable produit doté des performances d'une planche à voile, sans son inconfort et ses limites. L'immense succès des catamarans Hobie Cat et Tornado, qui avaient déjà tracé la voie, ont conduit la plupart des chantiers français à s'engouffrer dans ce secteur, pour le plus grand bien du plaisancier.

Au premier rang de ces engins diaboliques, on trouve le « dériveur-planche à voile » lancé conjointement par Bénéteau, Kelt-Marine et bientôt Bic-Marine. Du dériveur, il tient le foc à l'avant, un gouvernail, une position assise et la possibilité de naviguer à deux personnes. Fini le temps où les « veuves » de véliplanchistes attendaient sur la plage le retour de leur sportif préféré.

Mais il a emprunté à la planche son gréement à wishbone plus simple, sa coque ultra-plate et ouverte à l'arrière. Très léger, rapide par tous les types de temps et aisément transportable sur le toit d'une voiture, ce nouveau bateau a fait l'objet d'études poussées au niveau technique.

Bénéteau fabrique le sien selon un procédé d'injection qui a été long à mettre au point, alors que Bic-Marine, qui présentera son modèle en septembre 1982 seulement, hésite encore entre l'injection et l'extrusion-soufflage. Des architectes de renom ont été choisis pour dessiner ces carènes limpides : Jacques Fauroux, triple champion du monde en Moth, pour le Skeltic de Kelt et le futur Bic-Marine, et Jean-Marie Finot pour le Wizz de Bénéteau. Signe des temps, l'école de voile des Glénans vient de se rendre acquéreur d'une dizaine de Wizz.

Parallèlement, la bataille des prix a déjà commencé, puisque le Wizz est commercialisé à 8 900 francs, le Skeltic à 8 500 francs et que Bic-Marine pense vendre le sien à environ 6 400 francs ! Bruno Troublé, directeur du marketing de la société, s'en explique : « *Notre engin n'aura ni spi ni trapèze et s'apparentera plus au Vaurien qu'au 505. Il s'agit surtout de faire un produit marrant, moderne et pas cher.* »

DOMINIQUE GAUTRON.

(Lire la suite page 16.)

Un ketch à Malte

LA voile pour la voile, certes, on peut faire ce choix. Allez les petits gars, tout le monde sur le pont, embruns dans les boucles folles et la barbe mal taillée, traits tirés par le sel, etc. Certains aiment ça, pourquoi pas ?

Quitte à tirer des bords en Méditerranée, on peut préférer oublier par instants l'émotion virile des gîtes et contre-gîtes pour poser un peu les pieds sur des terres chargées d'histoires et fertiles d'anecdotes.

C'est le choix qu'a fait, il y a deux ans, un chercheur du C.N.R.S., Claude Lepage, la cinquantaine grisonnante et l'accent lorrain pas encore oublié, qui, profitant de la manne bienvenue d'un mécène sud-américain, commande désormais un ketch de 21 mètres dans les eaux de la « grande bleue », le « Mirage of Moon », tout un programme...

Féru d'histoire ancienne et spécialiste des civilisations méditerranéennes, s'il affrète son bateau pour le grand tourisme hauturier, il a choisi, l'hiver, d'amarrer son ketch au port de La Valette, superbe capitale de l'île de Malte.

Ainsi, tout près de Paris, il faut en effet moins de deux heures pour relier les deux villes, Claude Lepage invite le marin en mal de mer à venir découvrir, outre le plaisir de naviguer à bord d'un bateau luxueux de fabrication artisanale, une île absolument extraordinaire, un archipel rocheux qui s'étire à quelque 150 kilomètres au sud de la Sicile, à mi-chemin de Gibraltar et de Suez.

Depuis la nuit des temps, Malte est l'étape obligée de nombre de commerçants et conquérants, l'objet de convoitises de tous les peuples dont elle figure le centre et, bien sûr, le champ clos de leurs affrontements meurtriers.

A tel point que l'île a dû s'entourer de lignes de défense spectaculaires et de fortifications qui ne le sont pas moins : chaque baie, chaque crique est gardée par une tour, un bastion ou un fort. Toutes les villes sont fortifiées, protégées par des remparts, énormes et infranchissables murs d'enceinte.

Une promenade à l'intérieur des terres, des pierres devrions-nous écrire, ne laissera de surprendre le visiteur : en quelques kilomètres, on passera des temples de l'âge de pierre en parfait état au chef-d'œuvre d'urbanisme et d'architecture que constitue La Valette, véritable « ville nouvelle » conçue en quelques jours par un disciple de Michel-Ange, Francesco Laparelli, en 1565 : un plan de ville à la Manhattan dessiné dans le plus pur style de la Renaissance italienne... Décidément, le voyage s'impose.

OLIVIER SCHMITT.

★ Week-end de 2 jours à bord du « Mirage of Moon », 3 800 F ; 3 jours, 4 760 F. Périple maltais (de 7 à 10 jours ou plus) organisé à la demande. Les prix s'entendent tout compris : avion, transferts, visites en voiture particulière, pension complète à bord avec vins, alcools, cigares à discrétion, frais d'entrée aux musées et sites archéologiques, prestation culturelle du capitaine, frais de croisière et assurance annulation. Renseignements : Odyssée, 137, rue du Ranelagh, 75016 Paris. Tél. : 288-82-66.

Bon vent, bonnes voiles

NAVIGATION DE PLAISIR

(Suite de la page 15.)

Le succès du Laser en France n'est pas étranger à cette nouvelle vague de dériveurs simplifiés mais performants.

Autre nouveauté de taille, cette année, les monotypes dessinés sans aucune référence à la jauge IOR, draconienne et coûteuse. Le Fun de Jeanneau et le First Class de Bénéteau viennent ainsi de rejoindre au panthéon de la monotypie le 34 pieds de Peterson, le 28 pieds de Thomas, l'Aphrodite-101 ou encore le J-24, qui devrait désormais être construit par Dufour après le dépôt de bilan du chantier anglais Westerly-Marine.

L'idée de la monotypie est séduisante et simple ; il s'agit de promouvoir des courses en temps réel, sur des bateaux identiques, par opposition aux courses en temps compensé où des voiliers différents s'affrontent, le classement final étant alors la résultante de la place en temps réel et du certificat de jauge du bateau ! C'est ainsi que beaucoup de gens n'ont jamais pu comprendre pourquoi un bateau arrivé dixième pouvait quand même remporter la victoire !

En fait, la monotypie parle mieux aux foules. Vendu à près de mille unités aux Etats-Unis, le J-24 permet à des plaisanciers moyennement fortunés de s'affronter avec des moyens similaires, la victoire appartenant alors à l'équipage le plus compétent. Les Jeux olympiques sont, bien entendu, le sommet mondial de la monotypie : Soling, 470... En créant le Fun, ou le First, les deux chantiers vendéens ne visent pas si haut.

Ce sont des voiliers destinés aux régates, en temps réel, locales ou régionales, mais également à la croisière rapide, en famille. Ils sont aisément transportables sur remorque, permettant ainsi aux propriétaires de se réunir sur tous les plans d'eau.

La monotypie concerne également les multicoques, et les propriétaires de Hobie-Cat ou de Dart se mesurent régulièrement dans le monde entier. Le succès de ces multicoques a suscité des envies et, aujourd'hui, beaucoup de chantiers en ont glissé un dans leur gamme.

La palme revient sans conteste au petit chantier Ocqueteau qui, après avoir vendu une trentaine de trimarans Speed 770, revient cette année à la charge avec quatre nouveaux modèles : le Cat 19 et le Cat-Speed 12, deux petits catamarans sportifs, le Fly-Speed 520 et le Speed 600 Raid, deux trimarans. Tout comme le Speed 770, le Cat-Speed 19 a été dessiné par Gilles Gahinet, désormais aussi célèbre comme architecte que comme coureur. Le Cat Speed présente une particularité intéressante, un safran suspendu entre les deux coques plus simple que les traditionnels safrans posés sur les deux coques.

Edel, jusque-là spécialisé dans les petits monocoques, se lance dans l'aventure du multicoque en sortant un catamaran de 4,60 mètres sans dérive, mais doté de deux coques très profilées vers l'arrière. Un jeune chantier est également venu se greffer sur ce créneau, il s'agit d'Efer et de son nouveau F.Cat venu épauler le F.5 apparu en 1981. Enfin, Bic-Marine devrait présenter en septembre prochain un catamaran léger dû au crayon de Georges Auzépy-Brenneur et qui devrait être commercialisé à un prix inférieur de 40 % à celui de son concurrent direct, le Hobie Cat 14...

Ce dernier est amélioré depuis peu et Coast Catamaran France présente au Salon une version dite « Turbo TJ », pour faire rêver les amateurs d'accélérations foudroyantes, dotée d'un foc à enrouleur et d'un trapèze. La *Hobie way of life*, lancée en 1967 par un chantier français, a fait depuis lors plus de quatre-vingt mille adeptes et possède une avance confortable...

Mais ce n'est pas tout ! Cette nouvelle race de bateaux voit le jour en même temps que les redoutables half-tonners qui s'insèrent enfin dans les catalogues de certains constructeurs : le Formule 9 de Gahinet-Ocqueteau, le Half-Ton 82 de Fountaine-Pichavant, et bientôt celui de Keltic ou encore le fameux Eglantine. Nous sommes bien loin des bateaux habitables, demi-caravanes des mers, surchargés de couchettes.

Les E.G.S. (engins à grande vitesse), les monotypes et les multicoques de sport correspondent à une vision différente de la mer : c'est une porte ouverte sur des surfs sauvages et des bords de près athlétiques où rien ne compte plus que l'instant précis où le bateau semble vous échapper des mains. Voici venu le temps de la « défonce » en mer...

DOMINIQUE GAÛTRON.

LA FINLANDE EN FLOTTILLE

QUI pense croisière, rêve de Grèce, de Turquie, de *Caraïbes, îles Vierges ou* Barthélemy. Autant dire d'une navigation sur une mer d'azur dans un soleil et une chaleur essentiels. Plus tranquilles, d'aucuns imaginent plutôt leurs vacances nautiques sur des rivières ou des canaux, d'écluse en écluse.

Le Nord, en revanche, c'est par définition le froid, un ciel bas, des nuits noires ou des nuits blanches, des flots hostiles.

Rien de tel pourtant pour qui décide de découvrir la Finlande en bateau sur ses grands lacs. D'immenses nappes d'eau limpide, lisse et fraîche, trente-trois mille îles sombres de bouleaux et de conifères, des chenaux, des détroits, des rapides et 50 000 kilomètres de côtes parsemées de chalets-fermes ou villégiatures, un véritable labyrinthe d'eau et de bois.

L'embarquement sur le grand Saimaa — un système lacustre d'une superficie de 4 400 kilomètres carrés — se fait à Kuopio, à quelque 400 kilomètres au *au nord-est d'Helsinki. Non sans* avoir visité auparavant, si on le désire, le siège de l'église orthodoxe et ses collections provenant de divers monastères (notamment une Vierge de Konevitza) situés aujourd'hui dans la proche Russie.

Le Joker-27 — bateau dessiné spécialement pour ces lacs peu profonds mais venteux — est un quillard au confort un peu spartiate, mais bien adapté à cette navigation qui réjouira amoureux de la voile, de la nature, de sport ou de la promenade.

Car la brise est bonne — force 3 ou 4 — presque en permanence sur ces somptueux plans d'eau, entrecoupés de passes où les plus acharnés tireront cent bords quand les paresseux mettront le moteur. Celui-ci sera même parfois indispensable lorsqu'il s'agira de descendre des rapides, *comme on* en voit à Disneyland ou dans quelque film d'aventures.

Les entrelacs lacustres sont tels, les points de repère si semblables les uns aux autres, les pièges si fréquents — avec des fonds parfois inférieurs à 1 mètre et des alignements d'autant plus difficiles à respecter que les balises ne correspondent pas aux usages internationaux — que cette prise de contact nordique se fait en flottille (non sans souplesse heureusement), accompagné d'un bateau mère bien utile lorsque les flacons d'excellente vodka finlandaise sont vides.

De Kuopio à Savonnlina — siège d'un puissant château fort du quinzième siècle et d'un festival international d'opéra, — vous croiserez des élans au bain, de longs convois de billes de bois — l' « or vert » du pays — ou quelques vieux vapeurs romantiques.

Vous mouillerez au pied d'un monastère orthodoxe (Vusi *Valamo), ferez escale près d'un* chalet où le soir, ou au petit matin, vous sacrifierez à l'inévitable sauna finlandais — source de détente et de force — avant de vous immerger dans l'eau tonique du lac.

Et qu'importe si les moustiques, trop heureux de ces journées ensoleillées après un rude hiver, manifestent parfois de manière aiguë leur renaissance. Point question en effet de naviguer hors du printemps et de l'été. Ces vastes étendues sont, paraît-il, parcourues l'hiver par d'énormes camions qui n'hésitent pas à s'aventurer sur une glace épaisse et solide.

BRUNO DETHOMAS.

★ Odyssée, 137, rue du Ranelagh, 75016 Paris. Tél. : 288-82-66.

LA ROCHELLE

Les chantiers Dufour renfloués

Les chantiers navals Dufour ont été renfloués aux termes d'un accord intervenu en début de semaine sous l'égide du ministère de l'économie et des finances. L'actionnaire principal à titre personnel, le baron Bich, incorpore au capital du chantier une somme de 7 millions de francs avancée précédemment en compte courant, et rachète pour 14 millions de francs la marque Dufour pour les planches à voile, fabriquées actuellement par Tabur-Marine, devenu Bic Marine. Deux prêts participatifs de 14 millions de francs chacun, ont été accordés, l'un par la banque, l'autre par l'Etat après instruction par la S.D.R. Sodecco, ce qui porte à 42 millions de francs l'apport de capitaux frais.

On sait que des rumeurs inquiétantes, allant même jusqu'au dépôt de bilan, avaient couru sur le sort du chantier rochellois, dont les difficultés sont réelles : baisse du chiffre d'affaires, ramené à moins de 90 millions de francs, et déficits répétés (près de 30 millions de francs en deux ans).

Le maire de La Rochelle, M. Crépeau, préoccupé par le maintien des deux cent cinquante emplois de l'entreprise, avait, au cours du dernier Grand Pavois, à l'automne dernier, vigoureusement mis en cause le baron Bich qu'il voulait même, assez audacieusement, comparer aux frères Willot.

Une véritable partie de bras de fer avait été engagée entre les pouvoirs publics, le baron Bich et les banques sur les modalités d'un plan de redressement, qui achoppaient sur le problème des fonds propres, maintenant résolu. De son côté, le personnel, auquel des concessions importantes sont demandées, sans exclure la possibilité de licenciements, a exprimé sa volonté de participer au bon fonctionnement de l'entreprise.

Toutes ces négociations ont été suivies avec attention par les autres chantiers, qui ne voudraient pas voir un concurrent prestigieux bénéficier d'avantages particuliers, notamment en matière de frais financiers, susceptibles de fausser les conditions de compétitivité en autorisant des réductions de prix suicidaires.

FRANÇOIS RENARD.

Philatélie

Nº 1722

FRANCE : Louis Pergaud, 1882-1915.

La première valeur de la série des « Personnages célèbres » de l'année sera consacrée à Louis Pergaud (1882-1915), écrivain, né dans le Doubs à Belmont, auteur de « la *Guerre des boutons* ». Vente générale le 25 janvier (26e/82). — Retrait prévu pour le 3 septembre 1982.



1,60 F + 0,40 F, bleu gris et brun. Format 36 × 22 mm. Maquette et gravure de Marie-Noëlle Goffin. Taille-douce : Imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 23 et 24 janvier, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert à la mairie de Vercel-Villedieu-le-Camp (Doubs). — Oblitération « P. J. ».

— Le 23 janvier, de 9 heures à 12 heures, au bureau de poste de Vercel-Villedieu-le-Camp. — Boite aux lettres spéciale pour « P.J. ».

FRANCE : Guillaume Postel, 1510-1581.

Dans la série des « Personnages célèbres » 1982, la seconde valeur avec surtaxe, en faveur de la Croix-Rouge, sera consacrée à l'orientaliste et linguiste Guillaume Postel (1510-1581), né à Barenton (Manche) *Vente générale le 25 janvier* (27e/82). — Retrait prévu pour le 3 septembre 1982.



1,40 F + 0,30 F, noir et brun. Format 36 × 22 mm Maquette et gravure de Marie-Noëlle Goffin. Taille-douce ; Imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 23 et 24 janvier, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert à la salle des fêtes de Barenton. — Oblitération « P.J ».

— Le 23 janvier, de 9 heures à 12 heures, au bureau de Barenton. — Boite aux lettres spéciale pour « P.J. ».

LA GOMME TROPICALE N'EXISTE PLUS

Enfin, le cauchemar des philatélistes, la gomme dite « tropicale », avec la première série de treize valeurs « Liberté » n'existe plus.

En effet, il a été décidé d'uniformiser les gommages utilisés pour les timbres vendus dans les départements d'outre-mer avec ceux de la France métropolitaine.

Cependant, suivant la provenance du papier utilisé, des différences de brillance (de la gomme) seront susceptibles d'être observées.

A l'avenir, ni les guichets philatéliques ni le Service philatélique des P.T.T. ne tiendront compte des demandes concernant le gommage dit « tropical », pour la bonne raison de l'uniformisation de ce dernier.

C'est une très bonne chose, enfin plus de souci pour les collectionneurs « engagés » mais manque à gagner aux vendeurs de la « variété de gomme ».

Vient de paraître...

■ Les marques postales et oblitérations *Bureaux français à l'étranger 1561-1948*, et les bureaux de distribution d'Algérie (du type 22 au type 84 FB, facteur boitier) avec indices de rareté pour tous les cachets et marques. Prix 65 F franco : La Poste aux Lettres, 17, Fg Montmartre, 75009 Paris (C.C.P. 11 574-06 F Paris).

■ Le catalogue de *France spécialisée* de Georges Monteaux (vingt-cinquième édition), 120 pages, classe chaque timbre par types depuis 1900. Ouvrage utile pour les collectionneurs des timbres classiques. Prix 25 F franco, chez l'auteur, 6, square *de l'Opéra-Louis-Jouvet, 75009* Paris (C.C.P. 1541-93 G Paris)

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 75015 Paris (porte de Versailles, bâtiment 7, niveau 3), du 13 au 18 janvier. — Salon international du luminaire.

⊙ 75015 Paris (porte de Versailles, bâtiment 1), du 14 au 18 janvier. — 23e Salon du meuble.

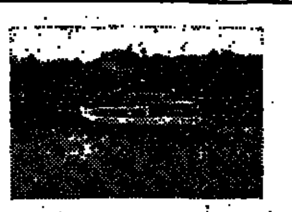
⊙ 91390 Morsang-sur-Orge (salons du château, place des Trois-Martyrs), les 16 et 17 janvier. — Exposition philatélique.

⊙ 75008 Paris (salle d'exposition, gare Saint-Lazare), les 29 et 30 janvier). — XXXIXe Exposition « Les Cheminots philatélistes ».

⊙ 69000 Lyon (patinoire, 100, cours Charlemagne), le 30 janvier et le 2 février. — Championnats d'Europe de patinage artistique et danse sur glace.

⊙ 75006 Paris (4, rue de l'Observatoire), le 1er février. — Centenaire de l'actuelle faculté de pharmacie.

ADALBERT VITALYOS.



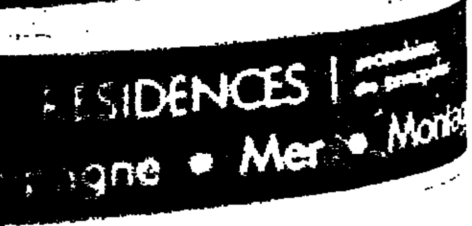
Philatélie





CURES THERMALES À ABANO TERME

HOTEL MIONI PEZZATO



Chasse

Coups de feu à Cuba

CUBATOUR, qui dépend du ministère du tourisme cubain, vient de charger Havanatour, organisme indépendant dont le siège est à Panama, mais qui fait partie de la Cimex (voir l'article de Philippe Boggio dans « le Monde » du 31 octobre 1981) de mettre au point avec Océanides (1), un tour-opérateur français connu jusqu'ici pour ses camps de plongée sous-marine, des séjours cynégétiques à Cuba réservés aux chasseurs européens.

La faune représentée dans l'île concerne essentiellement le gibier d'eau — sarcelles et canards — dont les colonies sont très riches, le Yucatan, zone d'hivernage traditionnelle, étant tout proche. Mais on trouve, dans l'île, selon l'époque, également des pigeons et des tourterelles en abondance.

Les premiers groupes de chasseurs devraient pouvoir se rendre à Cuba en ce début de 1982. La zone mise à la disposition des organisateurs se trouve dans l'extrême ouest de l'île, près de Pinar del Rio, une région essentiellement agricole et très humide. La Havane est à 135 kilomètres, et l'hébergement est assuré par le club de chasse local, Maspoton, qui comporte un village composé de bungalows en dur, climatisés, d'une boutique où l'on trouvera munitions et fusils à louer, d'une piscine et d'un restaurant. Le programme, dont le prix a été fixé à 7 850 francs (6 850 francs pour les accompagnateurs) pour une semaine complète, comprend, d'un dimanche au dimanche suivant, trois jours de chasse au canard et à la tourterelle, un jour de pêche au tarpon — poisson de combat s'il en est, — ou, si on le désire, une chasse au faisan ou à la pintade de Guinée.

Les deux derniers jours du voyage sont consacrés, pour le matin du vendredi, à la chasse à nouveau, pour l'après-midi et pour le samedi, à la visite de La Havane et de ses vieux quartiers. Le retour s'effectue le dimanche après-midi pour arriver le lundi matin à Paris. Les vols ont lieu sur des appareils de la compagnie espagnole Iberia, dans d'excellentes conditions bien qu'un changement d'avion soit nécessaire à l'escale de Madrid.

Il n'est pas impossible que, dans un avenir relativement proche, il soit possible de chasser le sanglier dans l'île de la Jeunesse, autrefois baptisée île des Pins, haut lieu, par ailleurs, de chasse... sous-marine.

Depuis trois ans, chaque année, à l'époque du séjour des canards à Cuba sur le chemin qui mène du Yucatan à la Floride, des groupes de chasseurs américains viennent à Maspoton. Ils se disent jusqu'à présent satisfaits de leur expérience, ce qui est un signe, sachant quels fossés peuvent parfois séparer, dans d'autres domaines, les chasseurs cubains des nemrods américains.

(1) Océanides, 11, rue d'Odessa, 75014 Paris. Tél. : 327-26-20.

Dans les rizières de Pinar-del-Rio

QUATRE heures du matin. Levantase! levantase! Antonio tambourine sur les persiennes du bungalow. Difficile réveil pour une nuit embrumée par le rhum au citron, dégusté abondamment la veille en racontant, avec force gestes, aux chasseurs du cru quelque expédition extraordinaire dans un pays de légende. Dehors, loin des ronrons du climatiseur, les moustiques s'en donnent à cœur joie, piquant en escadrilles compactes sur la moindre parcelle de peau qui dépasse au-dessus de la chaussette ou de la chemise à manches longues fermée jusqu'au dernier bouton. Levantase! levantase! Compris, Antonio!

Il est là, tout sourire, la musette en bandoulière, machette au côté, dans son treillis camouflé, tout neuf, que le chef de camp lui a donné en notre honneur.

Le voilà parti dans un discours précipité, dit à mi-voix, comme si les oiseaux dans les marécages pouvaient nous entendre. Il en ressort qu'il faut se dépêcher pour être à pied d'œuvre quand la lueur d'Orient annoncera qu'un jour écrasant de chaleur vient encore de se lever sur les rizières de Pinar-del-Rio. Compris, Antonio!

Café, thé, biscuits, œufs brouillés, au bacon, confitures, beurre, riz, jus de fruits, fruits à pain, pains sucrés, tout est ici sucré... Et tout restera sur la table, au grand dam du maître d'hôtel, tiré à quatre épingles, et qui n'a pas dû dormir beaucoup cette nuit, entre le festin du dîner et la table plantureuse du tout petit matin. La chasse n'attend pas, et les canards encore moins.

Tunnels végétaux

Assis dans le 4 × 4 de fabrication soviétique, qui roule sur une digue étroite avec des halètements de locomotive désemparée, on a juste le temps de sortir des caisses les cartouches de 6 que nous voilà déjà au bord de la lagune. Quatre bateaux de plastique à fond plat sont à l'eau. La lumière révélera plus tard leur couleur vert foncé, vert comme le marécage, vert comme cette végétation serrée, grouillante d'une vie que l'on ne voit pas mais que l'on entend.

Partent alors, non plus en escadrilles, mais en escadres, des centaines de moustiques affamés que rien ne semble arrêter, ni les huiles dont nous nous sommes enduits ni les vêtements de coton, qui semblaient pourtant si hermétiques. Ah! les moustiquaires kaki dont s'entouraient autrefois ces chasseurs moustachus à l'affût des fauves que les pages exotiques du catalogue de Manufrance nous montraient... Où êtes-vous? Antonio lui-même perd patience et frappe à tour de bras sur ses jambes. C'est tout dire...

Mais l'heure n'est pas aux atermoiements ni aux gémissements. Il faut partir, ce qui exige, à l'embarquement, équilibre et sang-froid. Antonio, à l'arrière du bateau, a des allures de gondolier et mène l'engin dans un silence que seul trouble le choc sur la coque des tilapias, poissons surpris en bancs entiers par l'étrave. Il faudra une demi-heure pour atteindre la petite plate-forme cachée dans le bouquet d'arbres planté au milieu des mangroves. On y accède par d'étroits canaux, entièrement étouffés par la végétation, comme des tunnels, qui déboucheraient ensuite sur des plans d'eau plus vastes.

Cinq heures et demi. A l'est le nouveau matin fait rosir l'horizon et les passages d'ibis, immaculés, à la queue leu leu, laissent dans le ciel comme une traînée brillante. Le premier coup de feu tonne sur la gauche qui donne le signal du tir. Où que porte le regard, ce ne sont que sarcelles, suchets, pilets, bécassines qui sillonnent l'air. Trois paresseux dendrocygnes, ces grands amateurs de riz contre lesquels le gouvernement mobilise chaque année les quatre-vingt-trois mille chasseurs cubains, s'envolent lourdement, tandis que jacassent les judelles affolées. Antonio ne sait plus où donner de la tête, pointe son bras sur tout ce qui passe, crie de faire feu. Ce feu qui roule de poste en poste et fait lever des milliers d'oiseaux.

Jusqu'à ce que, en formations ordonnées, cous tendus, canards et sarcelles partent là-bas vers le golfe de Batabano, tandis que le silence se fait à nouveau sur le marais.

CLAUDE LAMOTTE.





Hippisme

Le moteur et les nerfs

VINCENNES entre dans le vif du sujet. Au programme de ce dimanche, la rentrée, dans le Prix de Belgique, après sept semaines d'absence, de *Jorky*, tête d'affiche de l'hiver, avec *Idéal du Gazeau*.

Les deux champions, pour qui le jour J est celui du Prix d'Amérique, le 31 janvier, ont choisi des cheminements différents. *Jorky* a opté pour la rude remise en souffle de la compétition : *Idéal du Gazeau* musarde — ou semble musarder — sur les grèves de son cher village de Saint-Jean-le-Thomas, face au Mont-Saint-Michel.

Ces deux programmes illustrent des différences de tempérament et d'environnement commercial.

Jorky court à la fois avec ses muscles et son cœur. C'est un moteur puissant et bien réglé, dans lequel chaque pièce est à sa place, égale aux autres en résistance et en efficacité. L'effort complet de la compétition mobilise et soude au mieux toutes ces forces. *Idéal du Gazeau* court avec ses nerfs, quasiment avec eux seuls. On pourrait l'imaginer entrant en piste à l'état d'écorché et, les nerfs à nu, s'y montrant plus triomphant que jamais. Les rares fois où la défaite est passée, ou s'est approchée — comme en cet après-midi d'Enghien qui devait être sans histoire et où la toute récente auréole de champion du monde faillit voler en éclats, — c'étaient les nerfs qui avaient craqué. La solitude des grèves permet de stocker en eux des réserves d'influx et d'équilibre.

Il faut bien aussi parler d'argent. *Jorky* est déjà « syndiqué », depuis un an, comme futur étalon. Il appartient à une quinzaine de copropriétaires. De temps à autre, une part d'un quarantième est mise sur le marché. Ce fut le cas en octobre. La part atteignit, aux enchères, le prix de 260 000 francs, correspondant, pour la pleine propriété du cheval, à une valeur de l'ordre de 11 millions de francs. Mais excepté de telles transactions, très épisodiques et limitées, *Jorky* n'est plus une « marchandise » dont il convient de protéger la valeur. On peut donc, à la limite, risquer son prestige même dans une épreuve préparatoire comme le Prix de Belgique.

Idéal du Gazeau, au contraire, n'est en cours de syndication que depuis quelques semaines. Ses cinq copropriétaires d'origine — de petits commerçants de Saint-Jean-le-Thomas — cherchent actuellement des associés au tarif de 350 000 francs la part (environ 15 millions de francs pour la valeur du cheval qui, yearling, avait été acheté 25 000 francs). Une défaite dans une course préparatoire serait une douche froide sur les transactions en cours.

Voilà les arrière-plans d'une absence et d'une présence.

Voyons les présences des derniers jours.

Istraeki, trouvant, dans le Prix de l'Ile-de-France, le terrain profond dont s'accommodent le mieux ses vieilles jambes, a, du même coup, renoué avec une victoire qui le fuyait depuis près d'un an. Excellente performance, derrière lui, du jeune *Loustic de la Tour*.

A peine *Istraeki* reconduit au box, son partenaire, Michel Lenoir, a récidivé, en s'adjugeant, avec *l'Alezan*, l'autre épreuve importante de dimanche passé : le Prix de Croix. Mais on peut reconnaître des mérites égaux au tandem Hawas-Lancon. Eux avaient 25 mètres à rendre et ils n'ont échoué que de 5 ou 6. Bonne course également de *La Bourrasque*, une fille de *Buffet II*, jeune étalon dont la production ne cesse de s'affirmer.

Au tableau d'honneur, encore : *Joachim*, qui a remporté, avec le Prix de Lille, sa quatrième victoire consécutive, et *Mon Tourbillon*, cette fois lauréat (dans le Prix Charles-Tiercelin) de la lutte fratricide qui l'oppose à *Moktar* (les deux chevaux, propriété d'Albert Viel, président de la Société du cheval français, sont entraînés chacun par un fils de celui-ci).

Au galop, la grande affaire de la saison est l'établissement et le financement du programme de 1982. On s'oriente vers une augmentation globale du montant des allocations de l'ordre de 7 % à Auteuil, 5 % à 6 % à Saint-Cloud et Maisons-Laffitte et 0 % à Longchamp. Même dans le cas le moins défavorable, on est très en dessous de la dérive monétaire, donc de l'accroissement des diverses charges, notamment d'entraînement.

Pour tromper l'attente de ceux qui n'imaginent et, en tout cas, n'apprécient que des sabots galopant, un très beau livre : *les Sabots de la gloire* (Editions Ramsay). Trois auteurs, un Anglais, un Américain, un Français, y retracent, anecdotes et photos à l'appui, l'histoire des plus grandes courses de leur pays respectif. Le chapitre français est l'œuvre de Pierre Jotreau.

L'ouvrage est préfacé par Guy de Rothschild, dont deux formules nous paraissent avoir un impact particulier. L'une est : « *Avoir des chevaux, c'est prendre le droit de rêver.* » La seconde ne peut manquer de cheminer, même inconsciemment, dans les mémoires, jusqu'au souvenir de l'article « Adieu Rothschild », confié par l'intéressé, voilà quelques semaines, à ces colonnes. Elle pose une question : « *L'insaisissable griserie du triomphe reviendra-t-elle jamais ?* »

LOUIS DÉNIEL.



Plaisirs de la table

Bottin gourmand

ACCEPTEZ, amis lecteurs, que pour me mettre à jour avec l'actualité gourmande, j'use aujourd'hui du style télégraphique. Voici donc quelques adresses et quelques plats dont vous pouvez vous régaler sans malice :

La Régence, 8, rue de Miromesnil (tél. 265-20-39). J'en ai parlé il y a un an. Retrouvez cette galerie d'art gentille, calme le soir, avec son classique menu de plats bien sages (morue à l'ancienne, gigot aux soissons, gâteau d'épinards, charlotte au chocolat). Menu à 110 francs et carte.

Le Petit Périgord, 126, rue de Tocqueville (tél. 227-60-07), de lointaine mémoire et qui demeure une solide petite boîte régionaliste (magret fumé, piperade, cassoulet, confits mais aussi raie au coulis de tomates, foie de veau au vinaigre de framboise, brebis des Pyrénées). Bon cahors haute-serre (38 francs, prix honnête).

Le Gosier en pente, 5, rue Sauval (tél. 260-22-29). J'ai signalé son bœuf gros sel. A noter aussi des entrées de 14 à 18 francs, la bavette aux échalotes (32 francs), de merveilleux petits rocamadours et un soufflé aux noisettes. Un saint-émilion à 46 francs.

La Rôtisserie-sur-Seine, 8, rue Linois (tél. 575-72-29) n'a pas le même attrait qu'avec sa terrasse d'été, mais la carte est agréablement modifiée (œufs brouillés aux oursins, canard au lyonnat, émincé de saumon au noilly) et toujours la broche pour le poulet de grain, le cochon de lait, le baron d'agneau et le lapin au serpolet. Mon petit doigt me souffle que Simone Lemaire, présidente de l'ARC, est venue « soutenir » la carte et encourager le chef. Un graves de Coste à 40 francs.

Clovis, 33, rue Berger (tél. 233-97-07). C'est enfoncer une bonne porte ouverte depuis bientôt un demi-siècle, me direz-vous ? Oui et non, puisque je vous signale en nouveauté un menu à 68 francs tout compris : potée ou plat de côtes, dessert, 25 cl. de gamay. Et toujours le bœuf à la ficelle, la potée, la succulente tête de veau, copieusement servis.

Pascal, 12, rue de l'Eperon (tél. 634-13-34), qui a eu bien des malheurs et qui mérite toutes ses chances avec ses plats du jour : bourguignon du lundi, navarin du mardi, coq au vin du mercredi, blanquette du jeudi, haddock beurre blanc du vendredi, pièce de viande rôtie du samedi. Et aussi sa carte de « cuisine de recherche » en opposition, avec un ragoût de veau à l'aigre-doux d'ananas ou une canette de Barbarie aux cerises flambée au cherry.

L'Estournel, 88 bis, avenue Kléber (tél. 553-83-33) et sa carte d'hiver : daurade à l'effilochée de chayottes et citron vert, blanc de saint-pierre au beurre de pistache, râble de lièvre aux marrons, quenelle de lièvre sauce poivrade, etc. Une très belle maison, on le sait, et jusqu'à l'apothéose des desserts.

Les Marronniers, 53 bis, boulevard Arago (tél. 707-58-57). *La* carte classique et imaginative de Gilbert devrait vous enchanter comme elle m'enchante, par la qualité du produit, le bon enfant de la préparation, l'humeur du service. Et quelques trouvailles comme les rillettes de saumon (nées ici !), la gogue angevine, le boudin ciel et terre, la salade de haricots verts aux anchois, la charlotte de marrons confits au rhum.

Cantegril, 73, avenue de Suffren (tél. 734-90-56) qu'il ne faut pas oublier. Dans un décor délicat, une délicate cuisine, notamment de poissons et de gibier. La nage de saint-jacques et bulots et le lièvre farci aux cèpes devraient vous séduire. Bonnes profiteroles au chocolat.

LA REYNIÈRE.

● *Ledoyen n'est pas à vendre.* — M. G. Lejeune, P.-D.G. du restaurant parisien Ledoyen, nous écrit pour nous faire savoir que l'écho faisant état de la mise en vente supposée de son établissement (*le Monde* du 29 août 1981) était « *dénué de tout fondement* ».

LA BOUTEILLE DU MOIS

Un chassagne-montrachet

LES vignoble de la Côte de Beaune est assez étendu. Il ne produisait autrefois guère que des vins rouges. Les blancs depuis ont pris le dessus tout comme ceux de Puligny-Montrachet, de sorte qu'on les connaît mieux. Ils sont du reste excellents avec un arôme délicat d'amande ou de noisette.

Cela ne doit pas faire oublier les rouges, corsés, bouquetés (ils rappellent même certains vins de la Côte de Nuits, assure un expert). Ce qui fait qu'il faut attendre en général cinq ou six ans avant qu'ils ne s'épanouissent.

Ces vins de pinot, dit Pierre Bréjoux, se conservent très bien et voyagent facilement. Et, si je parle aujourd'hui d'un 1978, grande année en Bourgogne, c'est parce que j'ai eu le plaisir d'en goûter (de chez Paul Pillot, propriétaire à Chassagne) à la Ferme des Mathurins, (17, rue Vignon. Tél. 742-17-20). René Marin qui n'est pas originairement loin du terroir l'y a découvert et il a fait merveille sur le jambon montbardois et les pommes au lard.

Je l'ai fait goûter à des amis. Voici leur avis :

M. Julien (du restaurant « La Bourgogne », avenue Bosquet) : bonne bouche, très prometteur, la perfection reste à venir.

Armand Monassier (vigneron à Rully) : à boire dans cinq ans !

Alors, si personnellement je m'en contente aujourd'hui, le préférant même tel qu'il est, jeune encore, avec ses promesses, sa fraîcheur d'âme (et de dégustation, je l'ai bu à 14° et n'en démordai pas, c'est sa bonne température), croyez-en l'opinion des sages. Allez le boire à la Ferme des Mathurins si vous voulez, mais gardez-en en cave.

Et dans quelques années nous nous en dirons des nouvelles !

L. R.

Les foie gras de la Quitterie

LES dames de la Quitterie n'y vont pas de main morte : elles concentrent en cinq repas l'histoire d'une gastronomie nourrie à la mamelle du Limousin et du Périgord. Leur ferme, bâtie au dix-huitième siècle, avec d'épais murs de grès rose, appartient géographiquement au pays de Brive, petite région à cheval sur les deux provinces.

Ginette Gayerie fournit cèpes et châtaignes. Sa fille, Brigitte, foies gras, truffes et confits. La première maîtrise, avec la modestie des cuisinières de tradition, cette excitante osmose. La seconde a décidé de suivre la trace de sa mère. Elles ne communiquent par leur savoir plus de cinq week-ends dans l'hiver, cinq week-ends de stage à la fin desquels on saura fabriquer soi-même son foie gras. En mars et en avril, elles prolongent le même type de formule pour initier à la préparation du pain et de la pâtisserie. Mais restons, pour le moment, au jeu de l'oie, dont voici la chronique, partagée entre le marathon de la table et les incursions en cuisine...

Vendredi midi : dans la cour pavée de la ferme, Maurice Gayerie, le béret à la main, accueille les six personnes de la Mayenne et les trois de Coulommiers par l'odeur du confit alléchées. Plusieurs d'entre elles connaissent la maison. Elles ont entraîné des amis. La couleur brune du vin de noix remplit les verres.

Dans le quart d'heure qui suit, la soupe au petit salé remplit les assiettes. La soupe fait l'unité des jours dans les fermes de Corrèze et les stagiaires découvrent le rite masculin qui lui est attaché. Celui du « chabrol », la rasade de vin qui colore le fond de bouillon... Suit le cou d'oie farci qu'on apprendra à confectionner dans quelques heures, puis la « mique », pâte massive mais au goût fin, une invention de l'époque où le pain était considéré comme un luxe. Petit salé et légumes précèdent les fromages tirés du lait des limousines installées à l'étable. Un gâteau aux pommes pour finir. Une eau-de-vie de prune pour prolonger le plaisir. Il est temps d'abandonner la fourchette pour le couteau.

Un produit de beauté

L'opération oie commence autour de la table ronde, devant le « cantou » — la cheminée corrézienne, — face à cinq solides bestioles pesant chacune entre 10 et 12 kilos. La peau dorée craque à hauteur du ventre sous la pression du foie. Ginette Gayerie commande le découpage, indique la meilleure façon de briser les ailes, de casser les pattes, de faire filer le couteau le long de l'os principal pour écarter la chair et découper dans une jolie forme les pièces qui feront les confits.

Michel, Françoise, Antoine, Yvonne, etc., n'ont d'yeux que pour le foie qui commence de révéler sa masse. Ginette Gayerie prend les gestes attentionnés d'une accoucheuse pour ôter les derniers filets de graisse. Elle les fait répéter aux messieurs en tablier, visiblement plus attirés que les dames par cette tâche.

Chaque oie libère alors son trésor extraordinairement compressé par la carcasse. On ne connaît jamais à l'avance le poids du foie. Une sorte de loterie, de jeu qui coûte cher. On verra, le lendemain, au marché de Brive, que pour réduire la part du hasard les Corréziennes examinent, avec un soin particulier, les étalages d'oies pleines.

Le verdict de la balance de Mme Gayerie donne 850 grammes pour le plus petit et 1 kg 100 pour le plus imposant. Elle imprime le bout d'un doigt dans chaque pièce : « *Si la marque reste, c'est bon signe*, explique-t-elle aux personnes étonnées. *Une chair caoutchouteuse signifie que le foie est de mauvaise qualité.* »

Ces travaux pratiques, réalisés depuis la nuit des temps, avant les fêtes mais aussi, bien qu'avec moins de cérémonial, jusqu'à la fin de l'hiver, font du bien aux mains : « *La graisse les adoucit. Les fermières n'ont pas besoin de produit de beauté* », dit-elle en commentant l'exercice. Le j... de l'oie se nourrit également de parfums. Et pas n'importe lequel...

Une petite boîte de truffes circule sous le nez des apprentis d'un week-end. Une fois le découpage achevé, et après qu'on a soigneusement mis de côté la peau des cous (elle sera cousue et remplie de chair à saucisse avec du foie pur et de la truffe en lamelles), la mise en boîte commence...

Les confits ont pris position dans leur lit de sel. Les stagiaires changent de table. Au menu du soir : soupe, rillettes, cassoulet de confit d'oie, sorbet fraise et merveilles périgourdines, un dessert traditionnel de carnaval.

Le bilan de la journée, établi par les stagiaires devant les flammes de la cheminée, est tout à l'honneur de Ginette et Brigitte Gayerie. Leur cuisine a vraiment du panache.

Samedi 8 heures. — Les édredons en inévitables plumes d'oie ont couvé les stagiaires. Le programme de la matinée comprend une visite du marché de Brive-la-Gaillarde que Brassens a immortalisé. Le marché « aux gras » se greffe en décembre et janvier aux dizaines de rangées de paniers remplis d'œufs, de légumes et de volailles. Sur des toiles blanches, oies et canards... Entiers ou en morceaux. Rien ne se perd chez ces animaux. Tout se vend, même les pattes au détail pour la soupe. La truffe est affichée 140 F les 100 grammes.

Retour à la Quitterie pour se remettre à table. Un foie gras relance l'appétit et ouvre sur d'autres matières non moins déplaisantes comme un confit aux cèpes et aux châtaignes et des œufs à la neige.

Ceux qui ont acheté une oie à Brive peuvent répéter les gestes de la veille. Les autres suivent la chaîne du travail de Ginette Gayerie. Elle en est au stade de la préparation des rillettes qui impose une longue patience, celle du nettoyage complet des carcasses.

Entre l'usage du couteau et celui de la fourchette, la famille Gayerie propose de meubler judicieusement les temps morts. Par exemple, en suivant Brigitte. La nuit vient de tomber. Pour la troisième fois de la journée, elle gave ses trente-deux oies. Elle leur administre une avalanche de maïs, masse le long jabot pour faire glisser le grain.

Le règne de l'abondance se prolonge le soir devant le magret, les gésiers grillés au feu de la cheminée et les « tourtous », ces crêpes de blé noir qu'on trouve sur les marchés du Limousin.

Dimanche matin. — Quartier libre. Michel, prévenu du régime de fête de la Quitterie, a prévu de partir en courant à la conquête du puy d'Yssandon, joli poste d'observation sur les collines corréziennes et la vallée de la Vézère. A 100 mètres de la ferme, au fond d'un chemin impossible, un bouilleur de cru ne plaint pas la gnole chaude. On n'échappera donc pas au syndrome de la bonne chère ?

Tôt le matin, j'ai surpris Ginette Gayerie pétrissant des croissants dans la farine. Elle et sa fille préparent le repas de clôture qualifié de... gastronomique sur le programme. Je n'en dirai pas davantage. Simplement une exclamation relevée au passage : « *N'en jetez plus, la table est pleine !* ». Puis cet écho joyeusement revendicatif : « *Gardarem lou confit !* » A la Quitterie on prend en supplément une cure de bonne humeur...

LLIBERT TARRAGO.

★ Week-ends oie en janvier et février. Maximum : 10 personnes. Prix : 450 F (500 F en inscription individuelle), comprenant la prise en charge du vendredi 12 heures au dimanche après-midi. Chambres très confortables.

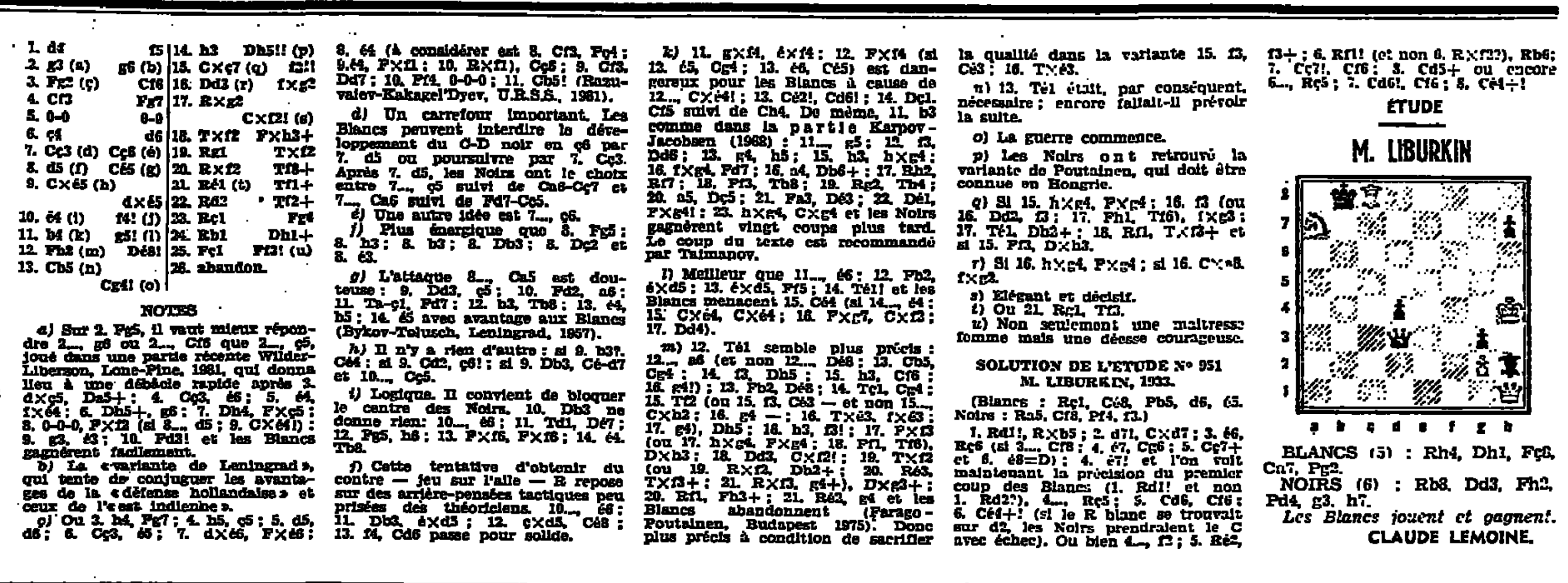
★ Week-ends pain-pâtisserie en mars et avril. Prix : 350 F par personne. Pris en charge du vendredi en fin d'après-midi au dimanche après-midi. Repas tout autant plantureux. Adresse : M. et Mmes Gayerie, La Quitterie, Yssandon 19310 Ayen. Tél. : (55) 25-11-86.

Jeux

échecs N° 952

UNE DÉESSE COURAGEUSE

(Tournoi zonal féminin de Hongrie, Bydgoszcz, 1981)
Blancs : CSONKICS
Noirs : BRUSTMAN
Défense hollandaise



1. d4	f5	14. h3	Dh5!! (p)
2. g3 (a)	g6 (b)	15. C×ç7 (q)	f3!!
3. Fg2 (ç)	Cf6	16. Dd3 (r)	f×g2
4. Cf3	Fg7	17. R×g2	C×f2! (s)
5. 0-0	0-0	18. T×f2	F×h3+
6. ç4	d6	19. Rg1	T×f2
7. Cç3 (d)	Cç6 (é)	20. R×f2	Tf8+
8. d5 (f)	Cé5 (g)	21. Ré1 (t)	Tf1+
9. C×é5 (h)	d×é5	22. Rd2	Tf2+
10. é4 (i)	f4! (j)	23. Rç1	Fg4
11. b4 (k)	g5! (l)	24. Rb1	Dh1+
12. Fb2 (m)	Dé8!	25. Fç1	Ff3! (u)
13. Cb5 (n)	Cg4! (o)	26. abandon.	

NOTES

a) Sur 2. Fg5, il vaut mieux répondre 2..., g6 ou 2..., Cf6 que 2..., ç5, joué dans une partie récente Wilder-Liberson, Lone-Pine, 1981, qui donna lieu à une débâcle rapide après 3. d×ç5, Da5+ ; 4. Cç3, é6 ; 5. é4, f×é4 ; 6. Dh5+, g6 ; 7. Dh4, F×ç5 ; 8. 0-0-0, F×f2 (si 8..., d5 ; 9. C×é4!) : 9. g3, é3 ; 10. Fd3! et les Blancs gagnèrent facilement.

b) La « variante de Leningrad », qui tente de conjuguer les avantages de la « défense hollandaise » et ceux de l'« est indienne ».

ç) Ou 3. h4, Fg7 ; 4. h5, ç5 ; 5. d5, d6 ; 6. Cç3, é5 ; 7. d×é6, F×é6 ; 8. é4 (à considérer est 8. Cf3, Fç4 ; 9. é4, F×f1 ; 10. R×f1), Cç6 ; 9. Cf3, Dd7 ; 10. Ff4, 0-0-0 ; 11. Cb5! (Razuvaiev-Kakagel'Dyev, U.R.S.S., 1981).

d) Un carrefour important. Les Blancs peuvent interdire le développement du C-D noir en ç6 par 7. d5 ou poursuivre par 7. Cç3. Après 7. d5, les Noirs ont le choix entre 7..., ç5 suivi de Ca6-Cç7 et 7..., Ca6 suivi de Fd7-Cç5.

é) Une autre idée est 7..., ç6.

f) Plus énergique que 8. Fg5 ; 8. h3 ; 8. b3 ; 8. Db3 ; 8. Dç2 et 8. é3.

g) L'attaque 8..., Ca5 est douteuse : 9. Dd3, ç5 ; 10. Fd2, a6 ; 11. Ta-ç1, Fd7 ; 12. b3, Tb8 ; 13. é4, b5 ; 14. é5 avec avantage aux Blancs (Bykov-Telusch, Leningrad, 1957).

h) Il n'y a rien d'autre : si 9. b3?, Cé4 ; si 9. Cd2, ç6! ; si 9. Db3, Cé-d7 et 10..., Cç5.

i) Logique. Il convient de bloquer le centre des Noirs. 10. Db3 ne donne rien : 10..., é6 ; 11. Td1, Dé7 ; 12. Fg5, h6 ; 13. F×f6, F×f6 ; 14. é4, Tb8.

j) Cette tentative d'obtenir du contre — jeu sur l'aile — R repose sur des arrière-pensées tactiques peu prisées des théoriciens. 10..., é6 ; 11. Db3, é×d5 ; 12. ç×d5, Cé8 ; 13. f4, Cd6 passe pour solide.

k) 11. g×f4, é×f4 ; 12. F×f4 (si 12. é5, Cg4 ; 13. é6, Cé5) est dangereux pour les Blancs à cause de 12..., C×é4! ; 13. Cé2!, Cd6! ; 14. Dç1, Cf5 suivi de Ch4. De même, 11. b3 comme dans la partie Karpov-Jacobsen (1968) : 11..., g5 ; 12. f3, Dd6 ; 13. g4, h5 ; 15. h3, h×g4 ; 16. f×g4, Fd7 ; 16. a4, Db6+ ; 17. Rh2, Rf7 ; 18. Ff3, Th8 ; 19. Rg2, Th4 ; 20. a5, Dç5 ; 21. Fa3, Dé3 ; 22. Dé1, F×g4! ; 23. h×g4, C×g4 et les Noirs gagnèrent vingt coups plus tard. Le coup du texte est recommandé par Taimanov.

l) Meilleur que 11..., é6 ; 12. Fb2, é×d5 ; 13. é×d5, Ff5 ; 14. Té1! et les Blancs menacent 15. Cé4 (si 14..., é4 ; 15. C×é4, C×é4 ; 16. F×g7, C×f2 ; 17. Dd4).

m) 12. Té1 semble plus précis : 12..., a6 (et non 12..., Dé8 ; 13. Cb5, Cg4 ; 14. f3, Dh5 ; 15. h3, Cf6 ; 16. g4!) ; 13. Fb2, Dé8 ; 14. Tç1, Cg4 ; 15. Tf2 (ou 15. f3, Cé3 — et non 15..., C×h2 ; 16. g4 — ; 16. T×é3, f×é3 ; 17. g4), Dh5 ; 16. h3, f3! ; 17. F×f3 (ou 17. h×g4, F×g4 ; 18. Ff1, Tf6), D×h3 ; 18. Dd3, C×f2! ; 19. T×f2 (ou 19. R×f2, Dh2+ ; 20. Ré3, T×f3+ ; 21. R×f3, g4+), D×g3+ ; 20. Rf1, Fh3+ ; 21. Ré2, g4 et les Blancs abandonnent (Farago-Poutainen, Budapest 1975). Donc plus précis à condition de sacrifier la qualité dans la variante 15. f3, Cé3 ; 16. T×é3.

n) 13. Té1 était, par conséquent, nécessaire ; encore fallait-il prévoir la suite.

o) La guerre commence.

p) Les Noirs ont retrouvé la variante de Poutainen, qui doit être connue en Hongrie.

q) Si 15. h×g4, F×g4 ; 16. f3 (ou 16. Dd2, f3 ; 17. Fh1, Tf6), f×g3 ; 17. Té1, Dh2+ ; 18. Rf1, T×f3+ et si 15. Ff3, D×h3.

r) Si 16. h×g4, F×g4 ; si 16. C×a8, f×g2.

s) Elégant et décisif.

t) Ou 21. Rç1, Tf3.

u) Non seulement une maîtresse femme mais une déesse courageuse.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 951
M. LIBURKIN, 1933.

(Blancs : Rç1, Cé8, Pb5, d6, é5. Noirs : Ra5, Cf8, Pf4, f3.)

1. Rd1!, R×b5 ; 2. d7!, C×d7 ; 3. é6, Rç6 (si 3..., Cf8 ; 4. é7, Cg6 ; 5. Cç7+ et 6. é8=D) ; 4. é7! et l'on voit maintenant la précision du premier coup des Blancs (1. Rd1! et non 1. Rd2?), 4..., Rç5 ; 5. Cd6, Cf6 ; 6. Cé4+! (si le R blanc se trouvait sur d2, les Noirs prendraient le C avec échec). Ou bien 4..., f2 ; 5. Ré2, f3+ ; 6. Rf1! (et non 6. R×f2?), Rb6 ; 7. Cç7!, Cf6 ; 8. Cd5+ ou encore 6..., Rç5 ; 7. Cd6!, Cf6 ; 8. Cé4+!

ÉTUDE

M. LIBURKIN

BLANCS (5) : Rh4, Dh1, Fç8, Ca7, Pg2.
NOIRS (6) : Rb8, Dd3, Fh2, Pd4, g3, h7.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 949

GRANDES MANŒUVRES A DEAUVILLE

Au cours du dernier Festival de Deauville, les Canadiens ont battu les Français dans le Tournoi des champions au bridge rama du casino. Voici une donne où l'on voit le Canadien Kehela faire la meilleure défense contre un chelem dans un précédent festival.

♠ A R 8 4
♥ 10 9 6
♦ V 10 2
♣ A D 6

♠ D V 10 9 5 3 — ♥ 3 — ♦ R 9 6 4 — ♣ 7 5 (Ouest)
♠ 7 6 2 — ♥ A 7 5 — ♦ D 8 5 — ♣ V 10 4 2 (Est)

♠ —
♥ R D V 8 4 2
♦ A 7 3
♣ R 9 8 3

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Charney	Moeller	Kehela	Werdel.
—	1 SA	passe	3 ♥
passe	4 ♥	passe	5 ♣
passe	5 ♥	passe	6 ♥...

(Sans atout : 13 à 15.)

Le Canadien Charney, en Ouest, ayant entamé la dame de cœur, le Danois Werdelin a pris avec le roi du mort et a joué atout. Kehela, en Est, a pris au deuxième tour et il a donné un troisième coup d'atout. *Comment Sud peut-il gagner* SIX CŒURS *contre toute défense ?*

Réponse :

Il n'est plus possible de couper le quatrième trèfle, mais il y a *un double squeeze !* Sud monte au mort par la dame de trèfle et coupe un pique (pour isoler en Ouest la garde à pique au cas où Est aurait trois piques par le 9) ; il bat ensuite atout et termine dans cette position :

♠ R 8 ♦ V ♣ A
♠ V 10 ♦ R 9 —— ♦ D 8 ♣ V 10
♦ A 7 ♣ 9 8

Sud joue trèfle et Ouest doit jeter un carreau. Le déclarant joue alors le roi de pique du mort sur lequel Est est à son tour squeezé à carreau-trèfle : il défausse un carreau et le 7 de carreau devient maître.

A la table des Français et des Turcs, le contrat et l'entame ont été les mêmes ; le déclarant (Faigenbaum), en Sud, a pris la dame de pique et a joué atout, mais, après l'as de cœur au second coup d'atout, Est a contre-attaqué le 5 de carreau. *Comment Faigenbaum a-t-il réussi* SIX CŒURS *contre toute défense ?*

Réponse :

Faigenbaum a fait la Manœuvre de Guillemard : il a laissé un atout dehors et a tiré ses trèfles dans l'espoir que la couleur serait répartie 3-3 ou que la main, qui aurait quatre trèfles, aurait le dernier atout, ce qui était le cas. Le déclarant, après avoir réalisé as, dame de trèfle et roi de trèfle, a donc pu *couper son dernier trèfle* pour faire douze levées.

Défense trop difficile

Le jeu de flanc est parfois si difficile que même les champions ne trouvent pas la bonne défense. Prenons par exemple la donne suivante où Est n'a pas su faire chuter le contrat. En regardant les quatre jeux, il est possible d'arriver au but, mais il n'est pas certain que la carte choisie soit parfaite.

♠ V 9 8 3
♥ A 8 4
♦ R 9 8 2
♣ 8 7

♠ A R 10 — ♥ V 6 — ♦ D 10 6 5 4 — ♣ D 5 2 (Ouest)
♠ D 7 5 2 — ♥ 10 9 — ♦ A 3 — ♣ A R 9 4 3 (Est)

♠ 6 4
♥ R D 7 5 3 2
♦ V 7
♣ V 10 6

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Sanders	S. Justan	Bluhm	Weltm.
passe	passe	passe	1 ♣
1 ♥	2 ♦	2 ♥	passe
passe	contre	passe	passe...

Après avoir entamé le roi de pique, Ouest a contre-attaqué le 2 de trèfle dans son tripleton. *Comment Est aurait-il dû jouer* pour faire chuter DEUX CŒURS contrés ?

Note sur les enchères :

Le contre d'Ouest, quand le partenaire a ouvert, peut s'expliquer en tournoi par paires où une levée de chute contrée vulnérable rapporte plus qu'une marque partielle. Cependant, en tournoi par quatre ou en partie libre, Ouest annoncerait prudemment « 3 ♣ » ou courageusement « 2 ♠ » (bien qu'il n'ait que trois cartes) ou « 3 ♥ » (bien que la main soit un peu faible pour ce cue bid).

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 163

DAME IMPRENABLE

MATCH CANADA-BRESIL,
août 1981 (Toronto).
Blancs : J. DIRLENILDO DE SOUZA (Brésil).
Noirs : R. FEIGIN (Canada).
Ouverture : RAPHAEL.

1. 32-28	18-23	16. 33×24	3-9 (h)
2. 33-29	23×32	17. 34-29 (i)	23×34
3. 37×28	17-22 (a)	18. 40×29	18-23! (j)
4. 28×17	11×22	19. 29×18	13×23
5. 41-37	13-18 (b)	20. 44-40	13-18 (k)
6. 39-33	9-13	21. 49-44	23-28!! (l)
7. 44-39	6-11	22. 39-34	28-33! (m)
8. 50-44 (c)	16-21	23. 38×29	18-23 (n)
9. 31-26	21-27! (d)	24. 29×18	22×13
10. 35-30	19-24! (e)	25. 31×22	13-18 (o)
11. 30×19	14×23	26. 22×13	8×50! (p)
12. 46-41	10-14		Abandon (q)
13. 37-31	1-6 (f)		
14. 41-37	5-10		
15. 29-24 (g)	20×29		

NOTES

a) 3. ... (19-24) ; 4. 39-33 (17-22) ; 5. 28×17 (12×21) ; 6. 44-39 (7-12) ; 7. 50-44 (1-7) ; 8. 34-30 (14-19) ; 9. 30-25 livrant un joli coup de dame (24-30 !) [sur le thème du coup de pointe] ; 10. 25×23 (30-34) ; 11. 39 × 30 (21-27) ; 12. 31 × 22 (13-18) ; 13. 22 × 13 (8 × 50 !). N+ (Maîtres King-Dionis, championnat de France, 1966).

b) Autre variante à bien connaître (parmi plusieurs... milliers dans le tout début de ce type de partie classique) 5. ... (12-18) ; 6. 31-26 (7-12) ; 7. 37-31 (1-7) ; 8. 42-37 (6-11) ; 9. 34-30 (19-23) ; 10. 30-25 (23 × 34) ; 11. 39 × 30 (13-19) ; 12. 47-41 (12-17), les Blancs dament dans les deux variantes tactiques 13. 26-21 ! (17×26 b1) ; 14. 37-32 (26×28) ; 15. 30-24 (19×30) [résultat identique si (20 × 29)] ; 16. 35 × 24 (20 × 29) ; 17. 38-33 (29 × 38 ou 28×39) ; 18. 43×1 !, +.

b1) 13. ... (16 × 27) ; 14. 30-24 (19 × 30 ou 20 × 29) ; 15. 35 × 24 (20 × 29) ; 16. 38-33 (29 × 38) : 17. 43×1 !, +, la prise de la dame par (14-19) 1×14 (10×19) se traduisant par le handicap trop lourd de deux pions.

c) Plus entreprenant serait 8. 29-24 (20 × 29) ; 9. 33 × 24 (19 × 30) ; 10. 30×24 (4-9) ; 11. 50-44 et les tout nouveaux damistes doivent voir que 11.... (14-20) et (14-19) sont interdits :

— sur 11. ... (14-20) ; 12. 24-19 (13 × 24) ; 13. 34-29 (24 × 33) ; 14. 39×6, +1 ;

— sur 11. ... (14-19) ; 12. 24-20 (15×24) ; 13. 34-29, etc., + comme ci-dessus.

d) A un jeu classique et extrêmement prudent, les Noirs opposent une stratégie d'attaque sur l'aile gauche adverse (pion taquin à 27) et de temporisation sur l'autre aile.

e) Prenant maintenant l'initiative au centre.

f) Pour assurer la défense du pion taquin à 27 dans l'éventualité d'attaques ultérieures répétées par 37-32.

g) Pour une plus grande liberté de mouvement.

h) 16. ... (12-17) ; 17. 39-33 voyons si le coup de dame pour les Noirs serait bon 17. ... (15-20) ; 18. 24×15 (14-20) ; 19. 15×24 (27-32) ; 20. 37×19 (22-27) ; 21. 31×22 (17×50) ; 22. 42-37 h1, h2 (3-9) ; 24. 43-39 (50×31) ; 25. 26×37 (9-14), etc. N+1.

h1) 23. 38-32 (18-22), les Blancs peuvent abandonner.

h2) 23. 38-33 (50×14) ; 24. 24-20 (14×39) ; 25. 43×34 prend la dame au prix d'une infériorité numérique d'un pion, lourd handicap dans cette fin de partie.

Après le coup de dame des Noirs, d'autres continuations sont concevables, mais on ne voit pas comment les Blancs pourraient rétablir une situation aussi compromise.

i) 17. 34-30 paraît être le coup juste, puis 30-25.

j) Isole le pion à 24 (autre principe de jeu).

k) Interdit 21. 24-19 (11-17) ; 22. 19×28 (22×35) ; 23. 31×13 (9×18), N+1.

l) Autre illustration de l'esprit du jeu : en jouant 49-44, les Blancs se sont privés de leur précieuse colonne de défense 38, 43 et 49 ; alors, très opportunément, les Noirs s'infiltrent aussitôt au centre et neutralisent toute l'aile gauche adverse, tout en tentant, autre point fort de cette pénétration, un piège de bonne facture.

m) La concrétisation tactique d'un avantage positionnel conforté sans cesse depuis le onzième temps. R. Feigin n'a pas le titre de G.M.I., mais son talent n'en est pas moins impressionnant.

n) Une application du thème du coup du talon (terme imagé).

o) Le grand boulevard pour damer à 50.

p) Une dame imprenable.

q) Les G.M.I. rendraient bien un pion et demi à deux pions au Brésilien, dont c'était, précision donnée dans la chronique n° 162, la première entrée dans l'arène sur le plan international. Ne pensant qu'aux dames, Dirlenildo de Souza a donné rendez-vous à Feigin pour la fin de 1982, pour un défi en dix parties sur dix jours.

PROBLÈME

R. FOURGOUS (Palaiseau)

1981

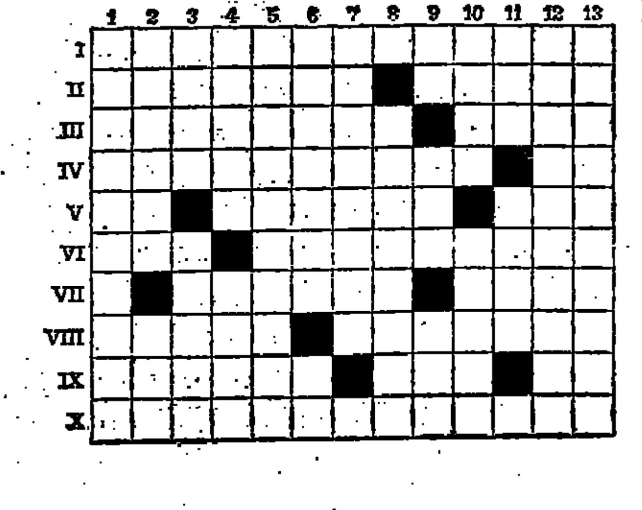
● SOLUTION : 49-44 ! (35×49) 43-39 (49×32) 37-31 (32×46) 23-18 ! (12 × 32) 42-37 ! (32 × 41) 33-28 (22 × 44) 31 × 35 ! (44-49) 50-44 (49×40) 35×44 (14-19) 44-39 (19-23) 39-33 !!, + par enfermé et par opposition. Un gain à double caractéristique, dans le style original et très élaboré de ce maître problémiste.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 180



Horizontalement

I. *Doit d'abord se bien conduire.* — II. *Dépression. Que d'eau, que d'eau !* — III. *Brille de tous ses chromes. Danois ou Suédois.* — IV. *Racontent l'histoire. Note.* — V. *En route. Vieille loi. Pour le courrier.* — VI. *Pour nos intérêts. On aura vu leur fin.* — VII. *Fait marcher le commerce. Misanthrope.* — VIII. *Pousse à la dépense. Pourvu que ce soit une bonne loi.* — IX. *Mieux vaut ne pas les trouver au nid. De droite à gauche et près de moi. Direction.* — X. *Installations non provisoires.*

Verticalement

1. *Menace le I.* — 2. *Un bel oiseau. En chacun.* — 3. *Fort fâcheux pour quelques bébés. En haut de la page.* — 4. *Dépouillait. Réduisit en bouillie.* — 5. *On les dit belles chez les mauvais esprits.* — 6. *Jugement de Dieu. Elu de Dieu.* — 7. *Fruit de mer.* — 8. *A besoin de retrouver ses esprits.* — 9. *Chemin de halage. En dernier. De bas en haut, c'est celui qui vous écrit.* — 10. *Sentent le pin. Dominateur et sûr de lui.* — 11. *Un homme d'ailleurs. Est capable.* — 12. *Enfuirent.* — 13. *Reçues.*

Solution du n° 179

Horizontalement

I. *Magnétoscopes.* — II. *Oblitérée. Ope.* — III. *Dauphin. Rouen.* — IV. *Us. Panetières.* — V. *Logent. Isis.* — VI. *Aurée. Prélude.* — VII. *Très. Clos. Iol.* — VIII. *Ida. Baal. Etil.* — IX *Oignons. Opère.* — X. *Néerlandaises.*

Verticalement

1. *Modulation.* — 2. *Abasourdis.* — 3. *Glu. Gréage.* — 4. *Nippées. Nr.* — 5. *Ethane. Bol.* — 6. *Teint. Cana.* 7. — *Orne. Plasn.* — 8. *Se. Tirol.* — 9. *Cerises. Oa.* — 10. *Œil. Epi.* — 11. *Poursuites.* — 12. *Epée. Doire.* — 13. *Sensuelles.*

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 180

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. ACIIORTV. — 2. ACORST (+ 1). — 3. AEGINRUU. — 4. AEFIIRTT. — 5. AINOSSV (+ 1). — 6. ACILNO. — 7. ADEGGINR. — 8. AAEILLRT (+ 4). 9. ACEINORT (+ 5). 10. CEIJORSS. — 11. CEEHPS (+ 1). — 12. EGILNRST (+ 1). — 13. ADEELNOR. — 14. AAHINRS. — 15. AEGORTU (+ 3).

Verticalement

16. DEEIOTVX. — 17. EHJOPS. — 18. AINORSTT (+ 3). — 19. AAEGINRR (+ 4). — 20. AEGILOV (+ 2). — 21. EILNRTTU. — 22. AIILLS. — 23. AAEEGORR. — 24. AEGINSST (+ 4). — 25. AAEFINST (+ 2). — 26. EEILLNN. — 27. — AAADMNR. — 28. AEGHLTW.

(★) Jeu déposé.

Solution du n° 179

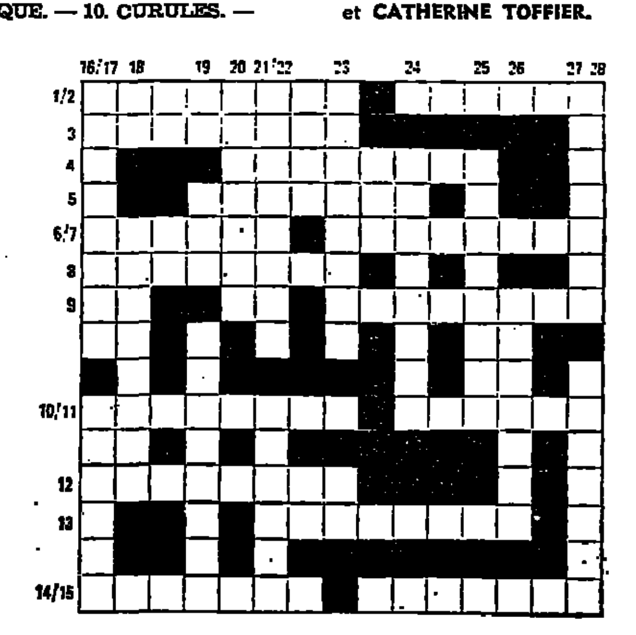
Horizontalement

1. DELICAT. — 2. CIBISTE. — 3. OLEFINE (FELONIE). — 4. EVASIF. — 5. TIPULES (STIPULE TULIPES). — 6 RANIDES (DINERAS DRAINES RADINES RENDAIS SARDINE). — 7. MIOCENE. — 8. NICHROME. — 9. EIDETIQUE. — 10. CURULES. — 11. LESSIVEES. — 12. COMTADIN. — 13. CHARIA (loi musulmane). — 14. NOTIFIA (TONIFIA). — 15. MALEFICE.

Verticalement

16. DOBERMAN (DENOMBRA). — 17. DECLIC. — 18. ELEVAI. — 19. LECANORE (OLECRANE). — 20. SICAIRE (ECRIAIS SCIERAI). — 21. STADIA (DATAIS). — 22. FENNECS. — 23. TUILIERE (TUILERIE). — 24. NIRVANA (NAVARIN). — 25. ITALIQUE. — 26. RIDICULE. — 27. POCHEES (CHOPEES). — 28. — INFUSER (SURFINE). — 29. PARAFE. — 30. RENOMMER. — 31. EVASURE (VAREUSE). — 32. TUPAIAS.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

culture

MUSÉES

La grève du nettoyage au Centre Georges-Pompidou

LES POUBELLES DE L'ART

Le Centre Georges-Pompidou, ce n'est pas le métro. Lorsque les services de nettoyage du métro étaient en grève, les vogageurs, incommodés, l'ont su très vite. Au Centre, la grève est, si l'on peut dire, invisible. Les visiteurs qui se présentent trouvent portes fermées et affiches de grève collées aux carreaux salis et s'en vont, le grand froid de la place n'incitant pas à s'attarder.

La grève dure depuis le samedi 9 janvier, jour où les équipes de nettoiement ont soudain cessé de ramasser papiers, mégots, et laissé la poussière électro statique s'installer. Le grand hall d'entrée, où les sculptures de Takis sont désormais inertes et silencieuses, est parsemé de détritus, comme un terrain vague transformé en décharge publique.

Que fait donc la direction du Centre ? Pour l'instant, par grand-chose. A la vérité, elle est désarmée, en droit et en fait. Situation paradoxale. Les grévistes (une soixantaine) dépendent de la Prévoyante; société chargée en sous-traitance du ménage quotidien. Dimanche dernier, cette société tente de briser la grève en faisant venir une autre équipe. Il y a un début d'affrontement, la direction du Centre est contrainte de demander que l'on mette fin à une intervention contraire à la législation du travail et au droit de grève.

Le conflit a commencé avec une revendication sur le planning : des travailleurs habitant dans des banlieues lointaines se sont trouvés dans l'obligation de se présenter tôt le matin, et tard en fin d'après-midi, pour faire leurs huit heures. Ce différend, à présent réglé, semble-t-il, a réveillé un mécontentement latent, plus général : conditions de travail par équipe de jour et de nuit, caporalisme des contre maîtres, bas salaires, échelons injustement distribués... Mais les revendications n'ont pas été écoutées, la Prévoyante estimant que, à 18,20 F de l'heure, elle paye déjà ses employés au-dessus du salaire minimum fixé à 17,76 F. Fin de tout dialogue.

Le Centre pourrait recourir à la rupture de contrat qui le lie à la Prévoyante. Mais la société qui la remplacerait devrait reprendre les mêmes équipes et donc répondre aux mêmes revendications. C'est la quadrature du cercle de la sous-traitance, moyen commode trouvé par la fonction publique pour alléger le coût du fonctionnement des établissements autonomes : il permet, dans la plus grande légalité, d'éviter d'intégrer certaines catégories de petits personnels et d'avoir à transformer en salariés des travailleurs seulement mensualisés. Le Centre compte plusieurs contrats de prestations de services avec d'autres sociétés : trois ou quatre pour la maintenance technique du bâtiment, deux pour les restaurants et une pour la librairie Flammarion.

Petite cause, gros effets ? Il est pour le moins étonnant, sinon scandaleux, qu'une telle maison soit fermée pour un conflit où, en principe, la solution doit être trouvée en dehors de l'administration même du Centre. D'ici peu, cet « événement invisible » sera porté sur la place publique : le 19 janvier est prévue l'inauguration de la rétrospective Pollock, pour laquelle musées et collectionneurs ont consenti à prêter de fragiles trésors. Si aucune solution n'est trouvée, l'exposition ne pourra pas s'ouvrir. Et cela ne fera qu'accroître les risques que font courir, au Centre et au patrimoine qu'il contient, les détritus qui recouvent le sol, du grand hall aux coursives, en passant par les escaliers mécaniques. Il n'y a pas à Beaubourg de service minimum, même pour raison de sécurité.

JACQUES MICHEL.

MUSIQUE

Le jeu des voix

(Suite de la première page)

L'expérience personnelle du compositeur qui fit partie longtemps de l'ensemble vocal de Marcel Couraud, puis dirigea pendant treize ans le service lyrique de l'O.R.T.F., n'est pas étrangère à cette connaissance intime des ressources de la voix. A chacun des principaux rôles, il a même confié un ou deux airs, qui se distinguent seulement du récitatif mélodique employé ailleurs, par une certaine symétrie dans la forme.

Enfin, un motif de cinq notes, entendu dès la première mesure, et qui correspond aux cinq syllabes du titre, parcourt toute la partition à la manière d'un refrain. Loin d'être attaqués dans leurs convictions, les amateurs devraient trouver leur compte ici.

Sans doute le langage échappe-t-il aux lois de la tonalité, mais la vitalité rythmique, le sens de la mélodie et de la forme, y suppléent de façon très efficace. L'orchestration, assez fournie en général, riche d'effets et sans cesse mouvante, semble avoir posé de sérieux problèmes de nuances aux musiciens de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, qui ont perdu, en quelques années, les qualités qu'ils avaient acquises en matière de musique contemporaine. Il a fallu toute l'autorité et l'oreille exigeante de Claude Schnitzler pour apaiser, autant que possible, les tempêtes sonores qui s'échappaient trop souvent de la fosse, au détriment du plateau.

Quoique réduite aux dimensions d'un opéra en deux actes, l'adaptation de la pièce de Shakespeare, réalisée par Francis Didelot, reste fidèle à l'esprit de la comédie. Il s'agit naturellement d'une complète remise en forme, mais la finesse de la prosodie et la coupe des phrases appellent d'elles-mêmes la musique. Le compositeur a donc pu en tirer le meilleur parti et s'amuser à souligner, d'un clin d'œil, certaines expressions imagées.

La qualité de la production de l'Opéra du Rhin indique bien le sérieux avec lequel l'entreprise a été menée. La distribution est exemplaire, tant sur le plan de la vraisemblance dramatique des chanteurs que sur celui de leur prestation vocale : tous chantent scrupuleusement ce qui est écrit (et cela ne va pas toujours de soi) en y mettant du naturel et de l'expression. Faute de pouvoir citer tout le monde, on signalera au moins Maria Sartova (Rosalinde), Anne-Marie Liautaud (Célia), Rhonda Bachmann (Phébé), Jean-Christophe Benoît (Touch), William Pirie (Orlando), Philip Dogan (Silvius) et Claude Méloni (Jacques). La mise en scène de Maté Rabinovsky et la chorégraphie de Jean Garcia animent le plateau de façon constante et ingénieuse. Quant aux deux décors d'Hubert Montloup, ils offrent un singulier contraste, car le premier est aussi sinistre et de mauvais goût que le second — une forêt des Ardennes très shakespearienne — est poétique. Il y a là sans doute une intention, mais, lorsqu'on l'a saisie, on n'en est pas dédommagé pour autant.

GÉRARD CONDÉ.

★ Prochaines représentations à Strasbourg les 16, 22 et 24 janvier, puis à Colmar le 26 et à Mulhouse les 28 et 30 janvier.

■ **La Compagnie Anne Delbée donne une représentation exceptionnelle du *Suicidaire* de Nicolas Edman le 16 janvier, à 20 h 30, à l'Atelier du Chaudron (Cartoucherie de Vincennes), au profit d'Amnesty International.**

■ **L'Académie des beaux-arts a désigné son bureau pour 1982 : M. Louis Leygue est président, M. Guillaume Gillet, vice-président, M. Emmanuel Bondeville, secrétaire perpétuel.**

CINÉMA

« Mad Max » et « le Tueur du vendredi »

LA VENDETTA SAUVAGE

La route rectiligne traverse un paysage plat, déserté. Sur la route, file une bagnole poussiéreuse : le char du Chevalier de la Nuit. La tête dans les nuages, il braille sa chanson avec à ses côtés sa fiancée rousse. Il a volé la bagnole, mais les flics veillent, surveillent, noirs cafards dissimulés dans des voitures trafiquées, capables de bondir et de cracher, de poursuivre l'impudent malgré les chocs, les pare-chocs rompus, les portières désarticulées, les toits envolés. Capables de rouler tant qu'il reste une roue au bout de l'essieu.

Tandis que la ferraille brinquebale, une main qui ne tremble pas dans son gant de cuir se pose sur un volant. Le miroir noir des lunettes sur les yeux bleus de Max reflète la route. Max a pris la route. Il s'approche inéluctablement, bute à petits coups le char du Chevalier, qui, descendu de ses nuages, brusquement, pleure, s'arrache à la terre. Le char se cabre, dévie, s'enroule dans les flammes, explose... Il y a eu l'amorce d'un sourire sur le jeune visage sévère de Max.

Des poursuites avec la mort au bout, les plaintes de la tôle déchirée, les vrombissements rauques de la mécanique en accélération, les corps projetés, disloqués, tordus dans les prisons de métal sens dessus dessous qui flambent, torches pourpres, fumée de suie sous le ciel pâle de l'Australie, c'est la « Chanson de Mad Max » comme on dit la « Chanson de Roland ». On pourrait transposer les histoires des têtes de Sarrasins coupées en deux qui volent au-dessus de la mêlée, les Preux perdant leur bras avec l'épée au bout, le sang coulant du cou éclaté de Roland. Le seul moment vraiment dur du film est celui où sur la route, après le passage des motards, on aperçoit au loin un petit tas, et on sait qu'il s'agit de la femme de Max et de son bébé. Sinon, il y a un pari permanent d'aller au plus loin dans les acrobaties et les cascades, une jubilation de l'excès qui balaie le sordide. Et ce n'est rien à côté de *Mad Max nº 2* (*Le Monde* du 1er janvier), plus insolent encore, perfection du premier.

On ne peut pas en dire autant de *Vendredi 13 nº 2* ou *le Tueur du vendredi*. Le premier déjà n'était pas fameux, ramassait tous les clichés du genre : camping isolé, du sang partout, des monitrices sous la douche, la mère freudienne et possédée qui venge son petit. Le nº 2 se passe dans le même camping où sont revenus des moniteurs imprudents, reprend exactement les mêmes schémas encore appauvris — ainsi qu'un bon quart d'heure du nº 1 pour rappeler l'histoire, ça frise l'escroquerie.

COLETTE GODARD.

★ Voir les films nouveaux

Le Festival d'Avoriaz fête son dixième anniversaire

Vendredi 13 était au Festival d'Avoriaz 1981, *Mad Max* à celui de 1980 avec un grand prix du jury (et une Licorne d'or au dernier Festival fantastique). *Mad Max* numéro 2 est en compétition cette année à Avoriaz, qui fête ainsi son dixième anniversaire, du 16 au 25 janvier. On y verra d'autres histoires de vengeance : *Angel of vengeance* d'Abel Ferrera (Etats-Unis) — violée deux fois, la jeune fille muette se maquille et tue, — *My Bloody Valentine* de George Mihalka (Canada), *Wolfen* de Micheel Wadleigh (E.-U.), (Indiens et loups-garous). Autres histoires d'animaux : *Alligator* de Lewis Teague (E.-U.), assez drôle, et *Venom* de Piers Haggard (Grande-Bretagne), un thriller où Klaus Kinski et Oliver Reed font un concours à qui sera le plus mauvais. Du Frisson : *la Main* d'Olivier Stone avec Michael Caine, (E.-U.), *Galaxy of Terror* de Bruce Clark (E.-U.), *Looker* de Michael Crighton (E.-U.). Des fantômes et diableries : *Ghost story* de John Irvin avec Fred Astaire, Douglas Fairbancks Junior et Melwyn Douglas, *la Ferme de la terreur* de Wes Craven (E.-U.) (où le succube était un travesti), *Memoirs of a survivor* de David Gladwell (Grande-Bretagne). De l'étrange, avec *Litan* de Jean-Pierre Mocky (France), *Kagero-Za* de Seijun Suzuki (Japon). *A travers les ronces vers les étoiles* de Richard Victorov (E.-U.). Et quelque chose comme du désespoir avec *la Guerre des mondes* de Piotr Szulkin (Pologne), où l'on voit un journaliste de télévision dans l'impossibilité de faire entendre la vérité. Pour ses dix ans, le festival dure dix jours, il y aura donc du temps pour quelques rééditions, dont *la Nuit du chasseur*, et des nouveautés, dont un film coréen très joli qui mélange supercherie et magie : *Pee mak de do yong*. — C.-C.



Le Théâtre de l'Atelier de l'Epée-de-Bois à la Cartoucherie présente tous les jours, sauf dimanche et lundi, à 20 h. 30 et le samedi et le dimanche à 16 h. « ÉCRITS CONTRE LA COMMUNE », textes de Barbey d'Aurevilly, Alphonse Daudet, Alexandre Dumas fils, Gustave Flaubert, Anatole France, Théophile Gautier, George Sand, Emile Zola, Comtesse de Ségur, Leconte de Lisle, Ernest Renan, etc.

Devant la brusque secousse de la Commune de Paris, où toute l'organisation sociale fut remise en cause, les écrivains si indifférents fussent-ils aux questions politiques, n'ont pas manqué de réagir, et très souvent de condamner...

Location : 808-39-74.

CINÉMA

« Mad Max » et ...

LA VENDETTA SAUVAGE



SPECTACLES

théâtres

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : les Femmes savantes.
Chaillot (727-81-15), 20 h 30 : Britannicus ; salle Gémier, 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été.

LES SPECTACLES NOUVEAUX

OLYMPIC MAN, Centre Pompidou (277-12-33), 20 h 30.
VIE ET MORT DU ROI BOITEUX, Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16), 20 h.
AIN SALAH, Théâtre de l'Epicerie (271-51-00), 20 h.
LES JOIES DE LA VIE, Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30.
ANTOINE ET CLÉOPATRE, Créteil, maison de la Culture (899-94-50), 20 h 30.
ARLEQUIN, EMPEREUR DANS LA LUNE, Théâtre 13 (707-73-07), 20 h 30.
LA DIVINE COMÉDIE, Cité Internationale, grande salle (589-38-69), 20 h 30.
CHÉRI, Variétés (233-09-92), 20 h 30.
TRAHISONS, Montparnasse (320-89-90), 20 h 30.
SUSN, Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h 30.
ENTRETIEN AVEC M. SAID HAMMADI, Chaillot, grand foyer (727-81-15), 18 h 15.
L'ÉTRANGER DANS LA MAISON, Théâtre de la Tempête, Cartoucherie (328-36-36), 20 h 30.
LA FUNESTE PASSION DU PROFESSEUR FORENSTEIN, Ivry, Théâtre des Quartiers (672-37-43), 20 h 30.
LE MISANTHROPE, Espace Marais (271-10-19), 20 h 30.

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Atelier (606-49-24) : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen.
Bouffes parisiens (296-97-03), 21 h : Diable d'homme
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Centre d'Arts celtique (258-97-62), 20 h 45 : Évasion.
CISP - Théâtre Paris - 12 (343-19-01), 20 h 45 : les Mentons bleus.
Cité Internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : La Religieuse.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie des Champs-Élysées (720-08-24), 20 h 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : le Chanteur d'opéra.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Deux Portes (361-49-92), 20 h 30 : les Fausses Confidences.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Mouts et Paillasse.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h : la Princesse de Babylone.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne.

Vendredi 15 janvier 1982

Gaîté Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Ça fait mal quand je touche ; 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?.
Galerie 55 (326-63-91), 20 h 30 : Zoo story.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30 : Dialogues d'immigrés.
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Yerma ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge ; 18 h 30 : Ladyablogues ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : le Combat de la Mouche ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Maison des Amandiers (366-42-17), 20 h 30 : Articule.
Marie Stuart (508-17-80), 20 h 30 : l'Île des chèvres ; 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre ?
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : le Journal d'une femme de chambre.
Montparnasse (320-89-90), petite salle, 20 h 30 : les Archivistes.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Ferme tes yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chaud.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Toute honte bue.
Plaisance (320-00-06), 20 h 45 : Frère et Sœur.
Roquette (805-71-51), Petite salle, 20 h 30 : Il était trois fois.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'Essai (270-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane ; 22 h : Rosine Favey.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre du Parvis (633-08-80), 20 h 30 : Écoute le vent sur la lande.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan ; II, 21 h : Aima.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 : Christophe Colomb.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : Oh ! les beaux jours ; Petite salle, 20 h 30 : De toutes les couleurs ; Maison internationale du théâtre, 18 h 30 : Saint Simon le voyeux.
Théâtre-18 (226-47-47), 22 h : Gaspard.
Théâtre de la Villa (542-79-46), 20 h 45 : Crime parfait.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : le Palais de justice.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 : Dorval et moi ; 21 h 30 : le Neveu de Rameau.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : le Grand Magic Circus (le Bourgeois gentilhomme).
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Théâtre du Québec.
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h : Volcanisme et environnement ; cinéma-vidéo, 15 h et 19 h : Man Ray ; 18 h : On vous parle du Chili ; musique, 18 h : Analyse de l'œuvre de M. Maiguashca.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h 30 : le jeune ballet classique.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h 30 : J.-C. Vannier ; 20 h 30 : Quoi qu'on fasse, on casse.
Théâtre Musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 : Ballet-théâtre français (hommage à Diaghilev).

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : U. Segal (Beethoven Webern, Janacek).
Salle Gaveau, 21 h : E. Heidsieck (Chopin, Beethoven).
Théâtre des Champs-Élysées, 20 h 30 : Y. Boukoff (Beethoven).
Salle Cortot, 20 h 30 : M. Tagliaferro (Bach).
Radio-France, Auditorium 106, 20 h 30 : F. Fernandez, W. Jansen (Bach).
FIAP, 20 h 30 : F. Presle, B. Perbost (Haydn, Schubert, Ravel).
Église Saint-Thomas-d'Aquin, 20 h 30 : Nova Schola Gregoriana, dir. : L. Agustonip.
Sorbonne, amphi Richelieu, 12 h 30 : E. Kitzis (Villa-Lobos, Bach, Guilliani...).

La danse

Atelier des Quinze-Vingts (307-98-97), 21 h : Transatlantique.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 45 : Ballet E. Giou.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h : Lolita.

Les comédies musicales

Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h 30 : Violettes impériales.

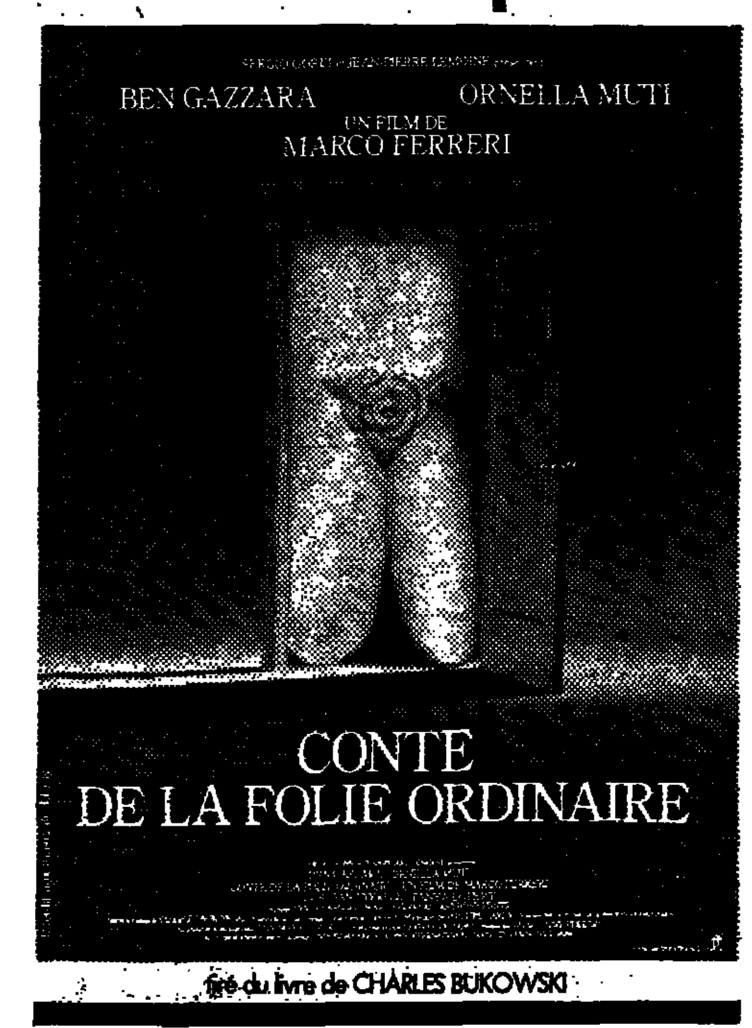
Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.



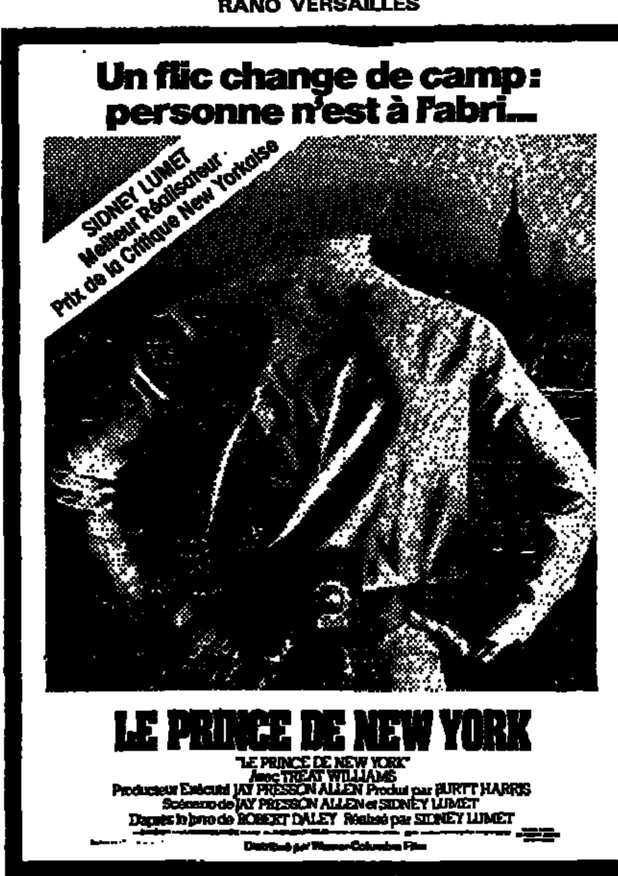












SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Moranbong, de J. Bonnardot ; 19 h : Hommage à George Cukor : What price Hollywood ? ; 21 h : la Passagère, de A. Munk.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Sa majesté la femme, de H. Hawks ; 17 h : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Ne laissons pas les morts enterrer les morts, de D. Bergman ; 19 h : Festival des trois continents (Nantes 81) : la Ballade de Tara, de B. Beyzai.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

AMERICAN POP (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).

LA CHÈVRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-27-78) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11). H. sp.

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

HAPPY BIRTHDAY SOUHAITEZ NE JAMAIS ÊTRE INVITÉ (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chi., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40).

HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), h. sp.

LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE MAITRE D'ECOLE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

MÉTAL HURLANT (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

LA PEAU (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65).

POPEYE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

RAGTIME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) h. sp.

LA REVANCHE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LE ROSE ET LE BLANC (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Action République, 11e (805-51-33).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

SALUT L'AMI, ADIEU LE TRÉSOR (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

STALKER (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; André Bazin, 13e (337-74-39).

T'ES FOLLE OU QUOI ? (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Studio Cujas 5e (354-89-22).

UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR DES FEMMES, film franco-suisse de Michel Soutter. St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

BLUE SUEDE SHOES, film américain de Curtis Clark, v.o. ; Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hollywood Bd., 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (*), film italien de Marco Ferreri, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

DIVINE CRÉATURE (*), film italien de Giuseppe Patroni, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

MAD MAX (**), film australien de George Miller, v.o. U.G.C. Danton (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Marbeuf 8e, (225-18-45) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).

LE PRINCE DE NEW-YORK, film américain de Sidney Lumet, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e, (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

QUI CHANTE LA-BAS ?, film yougoslave de Sijan Slobodan, v.o. : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

TOUT FEU, TOUT FLAMME, film français de Jean-Paul Rappeneau, Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE TUEUR DU VENDREDI (**), film américain de Steve Miner, v.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMME



ACCUSÉ D'AVOIR « ALTÉRÉ » UN REPORTAGE

M. Jacques Hébert, journaliste politique à TF 1, est suspendu

Dans une lettre datée du 14 janvier, M. Jacques Boutet, président-directeur général de TF 1, a notifié sa suspension à M. Jacques Hébert, journaliste appartenant au service politique de la chaîne, à la suite de la diffusion, le 13 janvier, dans le journal de 20 heures, d'un reportage sur l'élection législative partielle de Provins (Seine-et-marne). Il est reproché au journaliste d'avoir « *gravement méconnu la règle de l'objectivité de l'information télévisuelle* ».

La veille, une lettre ouverte adressée par la section SURT-C.F.D.T. au président de la chaîne au directeur de l'information et à l'ensemble de la rédaction dénonçait « *la manipulation de l'information* » à laquelle avait donné lieu le reportage. Le syndicat parlait d'une « *véritable malhonnêteté intellectuelle* » et demandait que « *chacun prenne ses responsabilités* ». M. Boutet a décidé de saisir la commission de discipline qui se réunira d'ici un mois, et donnera son avis sur la nature des faits reprochés à M. Jacques Hébert, ainsi que sur la sanction encourue par lui.

Indissociable de la situation de crise latente qui s'éternise sur TF 1, cette affaire déborde, cependant, le cadre d'un problème strictement interne à la chaîne. Déjà, l'opposition s'émeut de la mesure prise à l'encontre du journaliste politique. Ainsi, dans une question écrite au ministre de la communication, datée du 14 janvier, M. Paul d'Ornano, sénateur (rép. ind.), demande à M. Fillioud de « *bien vouloir lui faire connaître quelles sont les raisons exactes qui ont motivé la suspension des activités sur TF 1 de M. Jacques Hébert* », s'étonnant qu' « *une sanction aussi grave ait été prise sans que le principal intéressé ait été entendu, d'autant que jamais une telle mesure n'avait frappé, dans le passé, un journaliste de TF 1* ».

Pour une raison inconnue, la présidence de TF 1 ne semble pas décidée à permettre un visionnement du reportage incriminé avant la réunion de la commission de discipline. Les journalistes intéressés devront donc se montrer patients, M. Jospin et certains membres du pouvoir, intéressés, eux aussi, par la même cassette, pouvant toutefois bénéficier d'une faveur en se voyant confier une copie de l'enregistrement. Car la classe politique s'intéresse beaucoup, semble-t-il, à l' « *affaire Hébert* ».

M. Jacques Hébert — qui n'a jamais caché à son entourage ses sympathies pour l'ancienne majorité — a-t-il volontairement « *altéré* », comme l'en accuse M. Boutet, le reportage sur l'élection de Provins qui oppose l'ancien garde des sceaux M. Peyrefitte et le député socialiste invalidé, M. Fromion ? En utilisant le terme de manipulation, le SURT-C.F.D.T. fait surtout allusion à une réflexion précise lancée par une habitante de la ville à M. Fromion, filmé dans un marché. Utilisée comme fond sonore, le début de la phrase étant couvert par le commentaire de Jacques Hébert, l'interpellation sceptique de la dame : « *A la télé, rien n'a changé depuis le 10 mai* » est devenue après montage : « *Rien n'a changé depuis le 10 mai* ».

La coupure n'était pas perceptible à l'antenne. Bruno Masure, chef du service politique, et Alain Rodier, chef adjoint de service, responsable du journal de 20 heures, avaient l'un et l'autre visionné le film avant son passage à l'écran sans remarquer une anomalie quelconque, mais les monteurs sont formels. « *L'observation complète de la bande originale fait apparaître un trucage évident*, explique l'un d'entre eux. *Ce procédé est facile à utiliser, et l'a été de très nombreuses fois avant le 10 mai. L'accord semblait alors tacite, et nous avions tout intérêt à nous taire. Mais, désormais, il doit y avoir débat.* »

Plus discrets, les journalistes se taisent et attendent : « *Il nous faudrait revoir la cassette*, disent-ils, *mais il faut reconnaître que ce genre de dérapage n'est pas neuf. Ce n'est que la goutte qui a fait déborder le vase...* » Très peu semblent en effet étonnés que la victime de ce coup de force de la présidence soit précisément M. Jacques Hébert. « *Il était déjà dans le collimateur*, dit quelqu'un. *Ses reportages sur le voyage présidentiel en Algérie avaient déplu en haut lieu, et l'on a rapporté à plusieurs reprises des jugements pour le moins sévères de M. Mauroy et du président Boutet à son sujet...* »

Si l'hypothèse de la faute — et non de l'erreur — n'est rejetée par personne (sauf M. Jacques Hébert lui-même, qui se refuse à toute déclaration en attendant le conseil de discipline), l'initiative de M. Boutet suscite des réactions très diverses. « *J'ai assisté à plus de mille incidents de ce type*, raconte une journaliste, *mais l'ancienne direction s'est toujours arrangée pour étouffer l'affaire, et tout rentrait dans l'ordre. M. Boutet choisit au contraire de régler nos problèmes sur la place publique. Cette manière d'agir me semble tout de même plus saine.* » « *La présidence profite de l'incident pour frapper un bon coup, et adresser un avertissement à toute la rédaction*, affirme un reporter. *Jacques Hébert a peut-être commis une faute ; est-ce une raison pour lui faire payer les nombreuses erreurs passées ? Et pourquoi ne pas avoir pris le temps de le recevoir avant de le condamner si sévèrement ? Veut-on en faire un martyr ?* »

ANNICK COJEAN.

[Selon la convention collective des journalistes, à laquelle M. Boutet s'est référé pour saisir la commission de discipline, les sanctions applicables aux journalistes de la société sont les suivantes (art. 64) : l'avertissement, le blâme, la mise à pied temporaire de trois mois maximum avec retenue partielle ou totale du salaire, et le licenciement par mesure disciplinaire dans les conditions de l'article L 761.5 du code du travail.

La commission de discipline comprend les délégués élus des journalistes et, en nombre égal, les représentants de la direction, dont le directeur de l'information ou son représentant. En l'occurrence, les deux délégués seront M. Pierre Caron, élu sur une liste commune C.F.T.C.-F.O.-C.G.C., et M. Pierre Toret, appartenant au S.N.A. (Syndicat national de l'audiovisuel). Pour toute autre sanction que le blâme ou l'avertissement, l'avis de la commission de discipline est obligatoirement requis. Cependant, en cas de faute grave d'un journaliste, l'auteur de cette faute peut être immédiatement suspendu par le président.]

LA CHARTE DU JOURNALISTE

Voici le texte de la « Charte des devoirs du journaliste » telle qu'elle a été établie en juillet 1918 et telle qu'elle a été révisée en 1939.

Ce texte est depuis cette date resté en l'état :

Un journaliste digne de ce nom prend la responsabilité de tous ses écrits, même anonymes ; tient la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge pour les plus graves fautes professionnelles ; ne reconnaît que la juridiction de ses pairs, souveraine en matière d'honneur professionnel ; n'accepte que des missions compatibles avec la dignité professionnelle ; s'interdit d'invoquer un titre ou une qualité imaginaires, d'user de moyens déloyaux pour obtenir une information ou surprendre la bonne foi de quiconque ; ne touche pas d'argent dans un service public ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées ; ne signe pas de son nom des articles de réclame commerciale ou financière ; ne commet aucun plagiat, cite les confrères dont il reproduit un texte quelconque ; ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures ; garde le secret professionnel ; n'use pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée ; revendique la liberté de publier honnêtement ses informations, tient le scrupule et le souci de la justice pour des règles premières, ne confond pas son rôle avec celui du policier.

RADIO-TÉLÉVISION

L'INFORMATION TÉLÉVISÉE APRÈS LE 10 MAI

(Suite de la première page.)

Pendent au mur des casiers pour des lettres que viennent explorer de temps en temps des journalistes qui survécurent à toutes les purges, des résistants en somme, qui ne font plus que passer. « *Du temps de Jacques Alexandre ou d'Henri Marque* (1), *je n'étais pas d'accord, mais je finirais par penser que j'avais mauvais esprit* », laisse tomber un vieil habitué.

Montons un étage. Le sixième, la rédaction d'Antenne 2. Plus de pool swinning-pool, mais des chicanes. Les services sagement au chaud derrière des jeux de cloisons, de couloirs, de miroirs. Les nouveaux arrivés, plus coulés dans la masse des anciens, moins voyants. Le labyrinthe amortissant les bruits, c'est un vrai décor de traquenard où porter une dépêche tient de la mission de tranchée. « *On passe son temps à courir après les gens, voilà l'héritage d'Elkabbach, qui a voulu cette disposition des lieux à son image...* » Et notre rédacteur en chef disparaît dans sa course d'obstacles, dans ces ruelles florentines de polystyrène expansé. Ici, tout est plus calme, plus feutré. On entendrait TF 1 bourdonner au-dessous. On entendrait les mêmes découragements, ces mêmes espoirs cassés net, ces mêmes mots : « *Ne bougeons plus, attendons la loi sur l'audiovisuel.* »

Après le 10 mai, ils auraient pourtant fait s'écrouler les murailles de Jéricho, c'était bien parti pour la septième marche autour de la Maison de la radio que n'avaient jamais pu terminer les manifestants de 68. Aujourd'hui, ils se tiennent aux murs dans la maison de la ruée vers l'or, inclinée au-dessus du vide. C'est l'inconfort, le dérapage des illusions, le changement qu'on cherche à la lueur des veilleuses. « *Ils ont voulu faire du « basisme » pour échapper à*
l'institutionnel ; mais on se rend à l'usine comme on se rendait au château, la démarche est la même », observe un reporter d'Antenne 2. « *L'institution est toujours autant recherchée*, affirme un rédacteur de TF 1, *les services ont été découpés sur le modèle du gouvernement. On « marque » — comme au football — les ministères* ». « *Claude Désiré, qui avait la maîtrise des programmes, est doublé par Olivier Barrot, avec qui Désiré travaillait dans le privé. Francis Mercury est secondé par Christian Bernadac. Un nouveau ! Eve Ruggieri passe de la une sur la deux et Collaro de la deux sur la une.* » On mesure l'étendue du changement : « *Chirac et Giscard peuvent revenir, ils ne seront pas dépaysés !* »

Tout avait pourtant bien commencé. Des commissions de concertation pour la nomination des nouveaux chefs. Le ministre de la communication, encourageant les initiatives de la base, se réjouissant du « bouillonnement », et cette promesse électorale de couper — avec les dents s'il le fallait — le cordon ombilical qui depuis toujours relie la télévision au pouvoir. On se mit donc au travail. On attendait des sortes de rois mages. MM. Boutet, Desgraupes et Thomas arrivèrent. Du moins la rédaction d'Antenne 2 ne voulut-elle pas de M. de Virieu. Le P.-D.G. passa outre et le nomma. La Bastille — ce n'est pas peu — avait à mi-voix réclamé la tête de M. Cavada ; au contraire, M. Boutet la maintint sur les épaules de l'impopulaire et même l'y vissa. On alla jusqu'à récompenser des porte-voix de l'ancien régime après avoir fait mordre la sciure à deux ou trois (MM. Elkabbach, Patrice Duhamel), qui, peu nombreux, prirent aussitôt des figures de victimes. « *J'ai un effroyable sentiment d'injustice* » pouvait déclarer M. Elkabbach (*le Monde* du 4 juillet). Dans les rédactions, on se mit alors à penser que l'histoire repasse les plats. « *Elle n'espérait pas cette nomination, même de Chirac* », se mit à persifler le « méchant » confrère d'une toute fraîche promue qui n'avait jamais caché ses sympathies pour la droite.

Conservatisme ambiant

Avec le retour de M. Desgraupes, cela devint évident. C'était un professionnel, excellent même, génial si l'on veut, mais ceux qui le connaissaient bien s'étonnèrent : il passait pour un esprit indépendant alors qu'avant d'être chassé par Georges Pompidou il avait supporté, presque trois ans, de 1969 à 1972, la politique de M. Chaban-Delmas. « *La réforme n'a pas pour but de remplacer vingt ans de complaisance à l'égard des pouvoirs gaullo-pompidolo-giscardiens par une autre complaisance* », affirmait néanmoins le nouveau patron d'Antenne 2. L'impression de déjà vu se confirma lorsque le P.-D.G. fit appel à ses compagnons de disgrâce pour diriger l'information. Ce fut donc le *come-back* des mêmes (excepté MM. Mougeotte et Elkabbach un peu trop marqués). « *On a bien pris de nouveaux visages, Okrent, Labro, on a remplacé les speakerines par un « speakerin », on a modifié les décors des journaux télévisés... On emploie toujours ces mêmes procédés pour donner l'apparence du changement* », soulignait un ancien, coutumier de ces bals de têtes.

Sur TF 1, M. Jean-Marie Cavada se maintenait avec la chance en poupe. La mort de Sadate lui ayant donné l'occasion d'une brillante démonstration de professionnalisme qui exaspéra une partie de la rédaction — « *encore une fois il s'est servi de nous pour réussir son numéro* » — mais qui fit, dit-on, se pâmer l'Élysée. On ne chasse donc pas les sorcières. Quant aux fées nouvelles venues, elles avaient pris un coup de vieux ou ne savaient pas tenir une baguette magique. Dans ces conditions, les attentistes et les prompts à la volte-face comprirent que le vrai changement serait lent à pointer, qu'ils ne risquaient rien en reprenant les habitudes de toute une carrière. Les uns firent un nouveau demi-tour pour reprendre leur position. Les autres se replièrent aux abris. Les rédactions déçues, entraînées par le poids du passé, retombèrent à droite, ou dans l'apolitisme, tandis que le *happy-few*, de moins en moins joyeux, des sensibilités socialistes, ramait à contre-courant. Comme avant le 10 mai.

Efforts contradictoires

C'est ainsi qu'ils sont désemparés dans l'attente ou l'amertume, abandonnés par le pouvoir, en vacances en somme. Confrontés aux mêmes hommes, dans le conservatisme ambiant, quelques journalistes essayent d'apporter leur air de nouveauté. On a pu voir « La chronique d'une grève » ou un document sur des policiers américains abattant froidement un ivrogne. Ces audaces restent isolées. « *Avec la nouvelle de l'état de siège en Pologne, nous avons démontré que la rédaction pouvait se passer d'un M. Loyal. La base a travaillé seule, sans mousse, sans paillettes. Le ton était neuf* », estime un ancien membre de la commission de concertation. M. Jean-Pierre About, grand reporter sur TF 1, tient à la main une assignation de M. Pierre Debizet, responsable du SAC. « *On n'aurait jamais vu ça hein, du temps de Giscard !* » Rares articles au magasin des nouveautés. Ici ou là, un journaliste communiste apporte sa sensibilité — on préfère à « opinion ». « *La direction du parti a trouvé juste qu'il y ait des journalistes communistes à la télé. J'ai donc présenté ma candidature*, explique M. François Salvaing, *je n'ai aucun problème de censure, mais plus je vois de choses, plus je pense qu'il était temps que nous arrivions.* » L'ancien journaliste de *l'Humanité Dimanche* s'étonne que le gouvernement actuel ne se soucie pas davantage « *de voir traduit en images ce qui a réellement changé* ». Mais ces réalisations « d'un autre ton » se perdent dans le concert des idées bien ancrées, des sujets bien « balancés », avec « *toujours le point de vue du gréviste (trente secondes) et celui du patron (trente secondes* ».

I) Le journaliste de télévision a des responsabilités particulières.

II) La télévision est objective.

III) C'est la voix de la France.

Ils sont pétris de ces notions, en réalité toutes politiques et tellement rassurantes. « *En ce moment, nous sommes totalement libres et nous n'en profitons pas* », constate M. Patrick Poivre d'Arvor. Pourraient-ils en profiter ? Cette liberté promise est-elle réellement souhaitée ? MM. Pierre Champetier et Bernard Marchetti, journalistes à Antenne 2, écrivaient dans *le Monde* dès juin 1981 : « *les journalistes de télévision sont aujourd'hui saisis de vertige devant leur profession qu'il va peut-être falloir pleinement exercer.* » Si du jour au lendemain le pouvoir consommait la rupture, si la ligne était irrémédiablement coupée, combien, sans y être appelés, ne se vendraient-ils pas machinalement au perron des ministères ? Les journalistes de l'audiovisuel retirent de la fréquentation des hommes politiques des avantages
qu'une télévision renvoyée à ses écrans ne leur procurerait plus. Et, paradoxalement, l'inconfort ne provient-il pas de cette intervention suspendue et de cette liberté « anarchique » non surveillée par une loi ? « *Il faut un cahier des charges détaillé, précis, un cadre où faire jouer notre liberté* », estime M. Cavada. Ce que souhaite également M. André Rousselet, directeur de cabinet du président de la République. « *Nous devons établir des règles et sanctionner leur manquement.* »

En attendant, les journalistes naviguent à l'estime en évitant comme des écueils des responsabilités jugées un peu lourdes en cette période indécise. Ceux de la base veulent-ils vraiment s'emparer d'un quatrième pouvoir ? Qu'en feraient-ils ? Et, de leur côté, les responsables d'hier et d'aujourd'hui ne montrent pas la voie. Alors les rédactions sont retombées comme des soufflés et se sont refroidies. On sort chaque soir un journal, par habitude, par réflexe professionnel. Mais on est parfois à la limite de la rupture de stock. « *Avant hier, mardi 2 décembre, je n'avais pas d'images à diffuser*, reconnaît un rédacteur en chef adjoint, *heureusement il y avait les échanges internationaux.* »

Ceux qui espèrent encore se donnent à fond dans une aventure que d'autres, en redressant la tête, essayent de saboter ; mais ces efforts contradictoires se perdent dans l'indifférence et l'expectative. L'attente des réformes paralyse les hommes qui ne tiennent pas trop à se faire remarquer. « *N'oubliez pas*, dit un vieil exclu, *le messager qui apporte la mauvaise nouvelle court des risques.* » L'inflation des gradés avive le mécontentement. Il y a sur la deuxième chaîne vingt-quatre rédacteurs en chef et rédacteurs en chef-adjoint, et un peu moins sur la première chaîne. « *Les nouveaux patrons ont doublé les postes, ce qui aboutit à l'immobilisme ; on peut voir face à face et figés un communiste et un ancien membre du SAC. C'est peut-être la preuve que les responsables eux-mêmes n'ont pas confiance en l'avenir, qu'ils ne veulent pas qu'on leur reproche des « injustices » au cas où cela tournerait mal.* » On s'interroge ainsi à tous les étages, et les rédactions flottent, les amarres rompues, pour le moment sans gouvernail, sans portulan, tout étonnées qu'on leur ait abandonné le navire.

CHRISTIAN COLOMBANI.

1) MM. Jacques Alexandre et Henri Marque ont été successivement directeur de l'information de la première chaîne de 1972 à 1980.

Prochain article :

AU BONHEUR DES « PROS »

De 1968 à 1981

Licenciements et mutations

Il y a eu après la grève de mai 1968 cinquante-quatre licenciements à l'O.R.T.F. Trente et un journalistes ont été licenciés à l'actualité télévisée et douze mutés. M. Frédéric Pottecher a été mis en congé spécial. A l'actualité parlée, vingt-deux journalistes ont perdu leur emploi, deux ont été mutés à l'étranger et trois mis à la retraite ou en congé spécial. En 1969, une grande partie des journalistes licenciés a été réembauchée aux journaux télévisés des trois chaînes et à la radio.

En 1974, cent quatre-vingt-quatre journalistes avaient été définitivement licenciés pour raison économique. Sur les mille-cent trente-deux statutaires de l'O.R.T.F., neuf cent dix-huit ont été répartis dans les nouveaux établissements publics créés par la loi du 7 août 1974. Les opérations de répartition avaient été dirigées par M. Erwin Guldner, président d'une commission ad hoc. Cette dernière avait pour fonction de noter les journalistes et de les orienter vers les établissements publics. Il fallait obtenir quarante points pour être réparti.

En 1981, M. Jean-Pierre Elkabbach a été le seul journaliste *licencié*, avec indemnités. Plusieurs autres ont choisi de démissionner.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Vendredi 15 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Au théâtre ce soir : Pieds nus dans le parc.
de N. Simon, adapt. A. Roussin, mise en scène P. Mondy. Avec V. Jannot, T. Lhermitte, M. Roux...
A New-York, un couple qui ne cesse de se disputer joue le jeu de l'amour et de l'humour.

22 h 40 Etoiles sur glace.

23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Série : Les nouvelles brigades du Tigre.
Le vampire des Karpates, réal. V. Vicas.
Après le « suicide » de Lucien Desormes, le fantôme du vampire des Karpates rôde et assassine.



21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. A la rencontre des Français. Avec J. Berger. (« La Cocadrille ») et « Une autre façon de raconter »), C. Clerc (Le bonheur d'être français), R.-F. Delissalde (A tous les marginaux de France plus pauvres que les Indiens), G. Lauzier (Les cadres), G. Mordillat (Vive la sociale).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Hitchcock) : La Loi du silence.
Film américain d'A. Hitchcock (1952). Avec M. Clift, A. Baxter, K. Malden, B. Aherne, O.-E. Hasse (Noir — Rediffusion).
Le curé d'une paroisse de Québec reçoit en confession l'aveu d'un meurtre commis par le sacristain de son église. Mais au cours de l'enquête, il est soupçonné de ce meurtre et ne peut rompre « la loi du silence ».
Au-delà d'un cas de conscience propre à la religion catholique, Hitchcock a traité, magistralement, un de ses thèmes préférés : le transfert de culpabilité. Ce film est dramatique, émouvant, joué d'une manière remarquable.

TROISIÈME CHAINE : FR3



20 h 30 V3 - Le nouveau vendredi : Voyage au bout de la ZUP.
Dans la série « Caméra vive ». Une émission de J. Radiguet. Enquête : J.-C. Deniau. Réal. : D. Page.

21 h 30 L'étrange théâtre de l'Oiseau-Mouche : Pantins à vendre.
Réal. : J.-M. Venuti.
La Compagnie de l'Oiseau-Mouche est une troupe de comédiens handicapés mentaux.

22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.
Passeport pour classe de mer.



FRANCE-CULTURE

20 h, Emission médicale : La colonne vertébrale (en liaison avec TF 1).
20 h 30, Black and blue : Vient de paraître.
22 h 30, Nuits magnétiques : San Francisco.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (donné à la salle Pleyel, à Paris, le 2 avril 1981) : « le Festin de l'araignée », de Roussel, « le Carnaval d'Aix », de Milhaud, « Symphonie n° 2 en ré majeur », de Sibelius, par l'Orchestre national de France, avec C. Helffer, piano, dir. N. Marriner.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : œuvres de Prokofiev, Mendelssohn ; 23 h 5 : Ecrans, Max Steiner (deuxième partie) ; 0 h 5 : Musiques traditionnelles : le Laos et sa musique.

Samedi 16 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h 30 Philatélie-club.

11 h Trente millions d'amis.
L'asile des rapaces de Gerstheim ; Le chat des chartreux.

11 h 30 La maison de TF 1.

13 h Journal.

13 h 30 Le monde de l'accordéon.

13 h 50 Fugues à fugain.
Kick ou Raoul, la moto, les jeunes et les autres ; 15 h 10, Plume d'Elan ; 15 h 15, Maya l'abeille ; 15 h 40, Archibald le magicien ; 15 h 45, Teenager ; 16 h, Sergent Anderson ; 17 h 5, Chapeau melon et bottes de cuir.

18 h 5 La séquence du spectateur.

18 h 45 Magazine auto-moto.

19 h 5 Tout va très bien (I.N.C.).

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.

20 h Journal.

20 h 35 Droit de réponse
Une émission de Michel Polac.

22 h 10 Série : Dallas.
Jack subit la vengeance d'un mystérieux inconnu.

23 h Magazine d'actualité : sept sur sept.
Au sommaire : Brigades rouges et terrorisme ; les inondations à l'anglaise ; Ugly Georges : la télé-strip-tease ; un invité : M. Maurice Grimaud, directeur du cabinet auprès du ministre de l'Intérieur.

0 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E

11 h 30 Journal des sourds et des malentendants.

12 h La vérité est au fond de la marmite.
Crèmes prises.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Série : Pilotes.
La course à la bombe.
Lass et Stan projettent de faire sauter une installation secrète de combustible tenue par des espions.

14 h 55 Les jeux du stade.
Ski : descente messieurs à Kitzbühl. Rugby : tournoi des Cinq nations.

17 h 55 Récré A 2.
La révolte irlandaise.

18 h 25 Les carnets de l'aventure.
Verdon kayak.

19 h Coupe du monde de football.
Tirage au sort (en direct de Madrid).

19 h 25 Sports : tennis.
Tournoi des Masters, en direct de New-York (et à 21 h 40).

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
En direct de l'Espace Cardin.
M. Sardou, A. Souchon, le groupe Police, etc.

21 h 40 Sports : tennis.
Tournoi des Masters, en direct de New-York.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.

18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 ; la deuxième arche ; à 18 h 55, En direct du passé : année 1461.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Émissions régionales.

19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Circé la magicienne.

20 h Les jeux.

20 h 30 La Chartreuse de Parme (4e partie).
D'après Stendhal. Réal. M. Bolognini. Avec M. Keller, A. Occhipinti, G.-M. Volonte, etc.
Le monde n'existe que pour Fabrice Del Longo qui, en prison, s'oublie dans les beaux yeux de Clélia.

21 h 35 Hommage à Abel Gance.
réalisation G. Olivier.
Des extraits de « Mater dolorosa », d'« Austerlitz », de « la Roue » et de « Napoléon Bonaparte ».

22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Vie pratique ; L'avenir du notariat ; Quel devenir pour Haïti ?
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science (la ségrégation des malades mentaux).
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Quel dialogue Nord-Sud ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... J. Alvarez et N. Coleno : « Dynastie Bugatti ».
11 h 2, La musique prend la parole : Le récit opératique (« le Chevalier à la Rose », de R. Strausset).
12 h 5, Le Pont des arts.
14 h, Sons : Manosque.
14 h 5, La jolie morte : Gisèle.
16 h 20, Le livre d'or : L. Sgrizzi et C. Bonaldi interprètent six sonates de Mozart.
17 h 30, Pour mémoire : Janusz Korczak.
19 h 20, Et Dieu créa l'enfant. Prix Paul Gilson 1981.
20 h, Les grandes aventures de l'humanité : Magellan, de L. Kobrynski.
21 h 55, Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin, Œuvres de Mozart, Bizet, Britten et Bartok.
8 h 2, Tous en scène : Broadway.
9 h 7, Actualité du disque.
11 h, La tribune des critiques de disques, Concerto n° 5 de Haendel.
14 h, France-Musique à Grenoble : Œuvres de Messian.
16 h, Concours international de guitare, Œuvres de J.-S. Bach, Diaz et Brouwer.
16 h 30, Studio-concert, les Arts florissants, « Madrigaux », de Monteverdi.
18 h, Le disque de la tribune « Concerto grosso en ré », de Haendel.
19 h 5, Stendhal et Berlioz en Dauphiné.
20 h 30, Concert (donné au théâtre de Grenoble le 15 janvier), « Introduction, thème et variations pour clarinette et orchestre », de Rossini, « Concerto pour guitare et orchestre », de Villa-Lobos, « Danses concertantes pour guitare et orchestre », de Brouwer, « Concerto pour clarinette et orchestre », de Copland, « Gaspard de la nuit », de Ravel, avec M. Lethiec, clarinette, M.-L. Sao-Marcos, guitare, dir. S. Gardon et l'Ensemble instrumental de Grenoble.
23 h, La nuit sur France-Musique : 0 h 5, Samedi minuit.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 16 JANVIER

— *M. Jean-Pierre Chevènement*, ministre de la recherche et de la technologie, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L., à 13 h.

DIMANCHE 17 JANVIER

— *M. Yvon Gattaz*, président du C.N.P.F., participe à l'émission « Le grand jury-R.T.L. », sur R.T.L., à 18 h.

— *M. Jacques Attali*, conseiller spécial auprès du président de la République, est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 h.

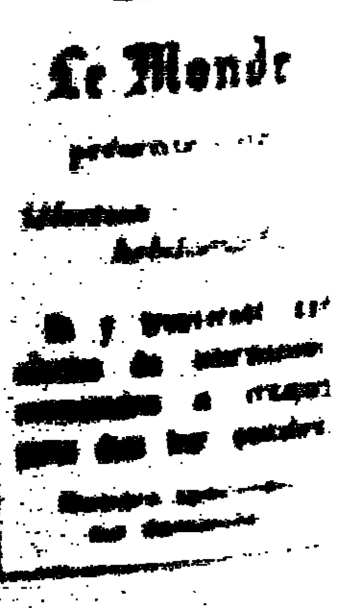
● *L'Union européenne de radio-télévision-Eurovision* (U.E.R.), présidée par M. Jean Autin, recevra le 27 avril, à l'occasion du MIP-TV, la « caméra d'or », prix que vient de créer l'ETMA (European TV Magazines Association), association qui regroupe neuf magazines de sept pays d'Europe.

● *TF 1 et Radio-France* pour France-Musique viennent de conclure un accord de diffusion simultanée d'œuvres lyriques. Ces diffusions communes interviendront généralement une fois par mois, à 20 h 30. Le calendrier de ses diffusions prévoit : *le Comte Ory* de Rossini, le 26 février ; *le Château de Barbe-Bleue* de Bela Bartok, le 26 mars ; *Tannhauser* de Wagner, le 16 avril ; *Falstaff* de Verdi, le 11 juin, et *les Contes d'Hoffmann* d'Offenbach, le 16 juillet. A l'exception de ce dernier ouvrage, toutes les œuvres présentées sont des réalisations conçues pour le cinéma.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437



INFORMATIONS « SERVICES »

RÉTROMANIE

LES BEAUX DRAPS

Bien repassés et bien pliés, parfumés d'un bouquet de lavande, les draps de lin se sont assoupis dans la grande armoire, au fond de la lingerie. Tout le trousseau de la mariée était là.

En Normandie un trousseau classique se composait de dix-huit paires de draps de lin de 3 aulnes (3,50 mètres) ; deux douzaines de taies d'oreillers dont six garnies de mousseline ; quatre douzaines de chemises de toile ; dix-huit serviettes ; douze bonnets ronds ; six mouchoirs de mousseline ; douze mouchoirs de coton ; douze tabliers à carreaux. Sans parler des couvertures, des couvre-lits et des rideaux, ni des jupons, chemisiers, cache-corsets, culottes, sans compter les serviettes nids d'abeille ou œil de perdrix, ni les nappes brodées ou damassées... Si nombreuses étaient les pièces de toile que la belle aux draps dormants ne touchait pas même aux piles du dessous, ni aux nappes immenses pour des banquets comme on n'en fait plus. Et pour les plus fortunées la dot se montait à douze fois douze paires de draps !

Un jour l'armoire s'est refermée sur les deuils et les guerres, ne s'ouvrant parfois que pour les partages, démembreurs de trousseaux.

Oubliés les draps et les nappes, écartés des machine à laver qui menacent de les déchiqueter tambour battant.

Oubliés, mais pas pour tout le monde. Le brocanteur est passé par-là. Il a d'abord pris l'armoire de mariage que l'on disait invendable voilà vingt ans mais qui soudain a trouvé sa place sous les poutres des résidences secondaires.

Le prix d'une belle armoire sculptée est passé de 800 F en 1962 à plus de 30 000 F aujourd'hui. Les draps et les trousseaux empilés dans de vieilles malles au fond des greniers n'ont pas suivi tout de suite la course à la hausse. Mais les voici sur le marché depuis quelques années, remis à la mode en même temps que la chemise de grand-mère, les jupons festonnés portés en robe d'été, les cache-corsets à trous-trous sur le balcon, voire les culottes fendues qui, cul par-dessus tête, font des chemisiers largement échancrés. Ce genre de linge reste à des prix très abordables (de 150 à 300 F) chez les antiquaires spécialisés, brocanteurs ou fripiers.

Les draps et les nappes sont plus difficiles à trouver en boutiques. Il faut guetter les ventes de linge qui se font d'ailleurs plus nombreuses (voir ci-dessous) avec des dames experts, et bonnes conseillères. Il est sage de les consulter aux expositions qui précèdent les ventes. Elles vous diront que les draps les plus fins ont été tissés à la main jusqu'en 1850. Et que du Second Empire à la Belle-Epoque les tissages de grande qualité étaient ornées de broderies « Richelieu », armoiriés de chiffres somptueux, exécutés dans les couvents sans regarder au temps de travail, et que les draps nuptiaux ou d'accouchée foisonnaient de trois rangs de volants en dentelle du Puy. Il faut compter pour ces momuments d'un autre âge de 2 000 à 3 000 F. Les parures comportant un drap en pur fil de lin avec deux taies d'oreiller valent de 1 500 à 2 500 F selon l'importance et la qualité des dentelles. La finesse de drap et leur état de conservation sont des critères de choix d'une importance primordiale. Quand ils sont « alingés » — encore une expression oubliée qui veut dire usés par les corps, laminés par les lessives à la cendre et les repassages — les draps perdent plus de la moitié de leur valeur. Il faut donc y regarder de très près, les déplier, chercher par transparence les surfaces fragilisées. A l'inverse le prix d'un drap peut doubler si l'écart de prix est justifié par la beauté, des ornements brodés, en dentelle des Flandres ou de Valenciennes. Les draps de lin plus ordinaires à « jours de Venise » se vendent de 400 à 600 F, et nettement moins pour les pièces de fil ajourés de simples « bourdons ».

En gros et en détail

Enfin il est encore possible de découvrir des draps anciens dans des « manettes », paniers d'osier où s'empilent des lots de dix à douze pièces, complément de petites ventes de meubles, accessible à moins de 1 000 F le tout, ce qui revient à une centaine de francs par pièce, un vrai cadeau. Un dessus de lit au crochet peut valoir de 500 à 2 000 F si les mailles sont bien serrées. Pour les nappes brodées et damassées les prix varient de 200 à 4 000 F pour les plus grandes, avec une prime pour les nappes rondes qui sont les plus rares. Les serviettes œil de perdrix se vendent de 50 à 100 F, les torchons en lin de 30 à 40 F, les napperons brodés de 10 à 200 F. Mais encore une fois n'allez pas à la pêche au linge sans prendre conseil. L'avantage des achats chez les quelques antiquaires spécialisés est que l'on peut faire un choix réfléchi, sélectionner selon, ses goûts et prendre son temps pour la décision, ce qui compense souvent l'écart de prix avec les ventes aux enchères qui comportent toujours une part de hasard.

F. GERSAINT.

CALENDRIER DES VENTES

Bonnes adresses : Temps retrouvé, 6, rue Vauvillier, 75001. Soldes jusqu'au 25 janvier, draps brodés, nappes damassées, linge de table, prix proches des salles de vente. — Nicole Gervais, linge de maison, prix serrés, Louvre des antiquaires, 4 allée Jacob, Palais-Royal. — L'artisanat monastique, 68 bis, avenue Denfert-Rochereau, 75014, tél. : 633-29-50.

LOTO

TIRAGE N° 2

DU 13 JANVIER 1982

8 9 14 24 25 29

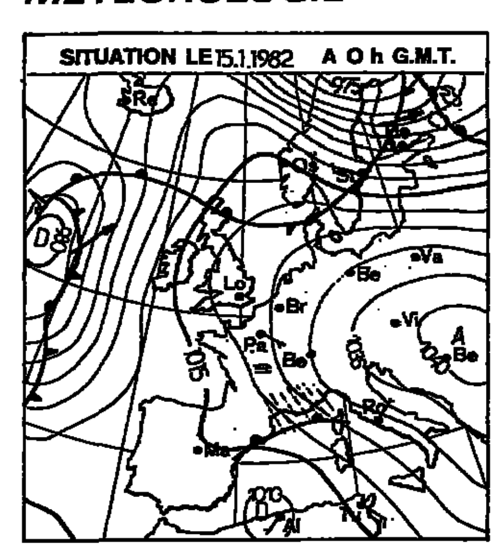
NUMERO COMPLEMENTAIRE 27

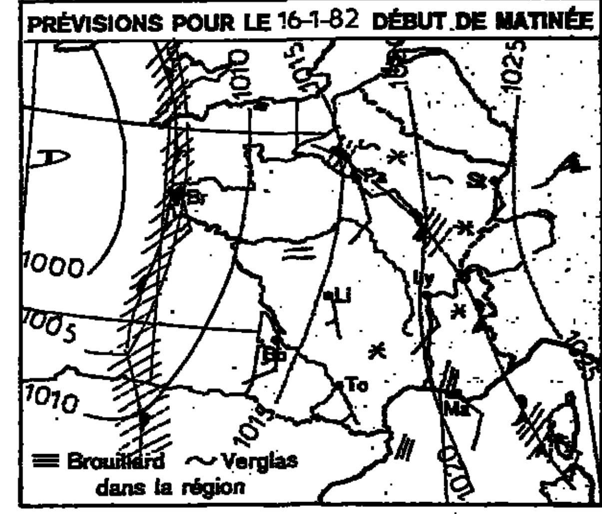
	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	10	1 195 380,20 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	46	129 932,60 F
5 BONS NUMEROS	2 136	8 394,50 F
4 BONS NUMEROS	134 095	133,70 F
3 BONS NUMEROS	2 759 001	9,30 F

PROCHAIN TIRAGE LE 20 JANVIER 1982

VALIDATION JUSQU'AU 19 JANVIER 1982 APRES-MIDI

MÉTÉOROLOGIE


SITUATION LE 15.1.1982 A 0 h G.M.T.


PRÉVISIONS POUR LE 16-1-82 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 16 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 15 janvier à 0 heure et le samedi 16 janvier à 24 heures :

L'affaiblissement des hautes pressions continentales permettra la progression d'une perturbation atlantique sur l'ouest de notre pays. A l'avant de celle-ci, des masses d'air plus doux remontant de la Méditerranée feront régresser le froid.

Samedi, des gelées seront encore observées au nord-est de la Seine et près des Vosges ; sur nos autres régions elles auront cessé et il fera doux dès le matin sur une moitié sud-ouest de notre pays.

Près de l'Atlantique, le matin, et s'étendant assez lentement dans la journée à l'Aquitaine, au Poitou et à la Normandie, des pluies se produiront ; elles s'accompagneront d'un renforcement des vents du sud.

Ailleurs, le temps sera passagèrement nuageux, souvent brumeux en matinée, avec des précipitations éparses, généralement faibles, qui pourraient provoquer du verglas local sur le quart nord-est du pays. D'assez belles éclaircies se produiront dans la journée sur le Centre. Températures maximales en hausse de quatre à cinq degrés. Vents modérés de sud-est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 15 janvier 1982 à 7 heures, de 1 021,9 millibars, soit 766,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 14 au 15 janvier) : Ajaccio, 15 et 9 degrés ; Biarritz, 12 et 7 ; Bordeaux, 11 et 7 ; Bourges, 2 et 1 ; Brest, — 2 et — 3 ; Caen, — 1 et — 4 ; Cherbourg, 2 et — 2 ; Clermont-Ferrand, 5 et — 1 ; Dijon, — 2 et — 4 ; Grenoble, 7 et — 1 ; Lille, — 6 et — 6 ; Lyon, 4 et — 2 ; Marseille-Marignane, 13 et 11 ; Nancy, — 7 et — 12 ; Nantes, 2 et 1 ; Nice-Côte d'Azur, 15 et 10 ; Paris-Le Bourget, — 3 et — 4 ; Pau, 12 et 3 ; Perpignan, 10 et 9 ; Rennes, — 2 et — 2; Strasbourg, — 8 et — 10 ; Tours, 1 et 1 ; Toulouse, 11 et 10.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 7 degrés ; Amsterdam, 1 et — 9 ; Athènes, 9 et 3 ; Berlin, — 4 et — 10 ; Bonn, — 1 et — 8 ; Bruxelles, — 5 et — 14 ; Le Caire, 20 et 15 ; îles Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, — 2 et — 4 ; Dakar, 23 et 18 ; Genève, 1 et 0 ; Jérusalem, 12 et 8 ; Lisbonne, 15 et 7 ; Londres, 2 et — 8 ; Madrid, 13 et 5 ; Moscou, — 2 et — 3 ; Nairobi, 29 et 15 ; New-York, — 7 et — 6 ; Palma-de-Majorque, 18 et 14 ; Rome, 16 et 9 ; Stockholm, 1 et 0.

Probabilités pour la journée de dimanche 17 janvier

Net recul du froid au cours de la journée : les gelées ne persisteront plus que le matin sur le quart nord-est. Partout ailleurs, les températures deviendront voisines des normales et même assez douces sur la moitié sud. On peut s'attendre à de belles éclaircies le matin, au sud de la Loire et l'après-midi sur les Alpes, la Provence et la Corse. Sur le Nord-Est et l'Est, la brume et les nuages devraient persister toute la journée, tandis que, dès le matin, une zone nuageuse, accompagnée de quelques pluies, abordera la Bretagne et les côtes atlantiques et s'avancera vers l'est, pour atteindre le soir les frontières orientales du pays. A l'arrière de cette zone, sur l'extrême ouest, on peut espérer quelques éclaircies dans l'après-midi.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 14 janvier 1982, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes, le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 240-480 ; Autrans : 10-50 ; Arêches-Beaufort : 140-360 ; Bellecombe : 100-200 ; Les Arcs : 120-175 ; Les Carroz-d'Arâches : 60-320 ; Chamonix : 70-400 ; Chamrousse : 50-100 ; La Chapelle-d'Abondance : 45-90 ; Châtel : 70-160 ; La Clusaz : 60-280 ; Combloux : 40-240 ; Les Contamines-Montjoie : 50-300 ; Cordon : 70-160 ; Courchevel : 90-250 ; Crest-Voland : 110-225 ; Les Deux-Alpes : 100-300 ; Flaine : 125-415 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 100-170 ; Les Gets : 100-250 ; Le Grand-Bornand : 80-170 ; Les Houches : 40-200 ; Les Sept-Laux : 40-160 ; Megève : 75-200 ; Les Menuires : 120-200 ; Méribel : 100-250 ; Morzine/Avoriaz : 40-300 ; La Plagne : 190-240 ; Pralognan-la-Vanoise : 115-150 ; Saint-François-Longchamp : 80-200 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 100-200 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 5-100 ; Samoëns : 30-320 ; Thollon-les-Mémises : 40-90 ; Val-Cenis : 65-120 ; Val-d'Isère : 170-300 ; Valloire : 85-170 ; Val-Thorens : 240-380 ; Valmorel : 170-220.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 100-150 ; Auron : 110-130 ; Beuil-les-Launes : 50-75 ; La Colmiane-Valdeblore : 70-110 ; La Foux d'Allos : 170-220 ; Isola-2000 : 135-170 ; Montgenèvre : 130-220 ; Orcières-Merlette : 200-380 ; Les Orres : 150-200 ; Pra-Loup : 180-225 ; Risoul-1850 : 160-200 ; Le Sauze : 80-220 ; Serre-Chevalier : 150-250 ; Superdévoluy : 70-130 ; Valberg : 70-95.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 15-30 ; Les Angles : 15-90 ; Barèges : 20-60 ; Cauterets-Lys : 30-145 ; Font-Romeu : 15-45 ; Gourette : 10-90 ; La Mongie : 20-50 ; Saint-Lary-Soulan : 10-65.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 20-80 ; Super-Besse : 20-70 ; Super-Lioran : 10-40.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 20-90 ; Les Rousses : 60-150.

VOSGES

La Bresse : 40-80 ; Gérardmer : 15-70 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 40-80.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, téléphone 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs et du tourisme » en page 19.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 17 JANVIER

« Les coulisses de la Comédie-Française », 10 h 15, place Colette, Mme Lemarchand.

« Ministère de la marine », 10 h 30, 2, rue Royale, Mme Pennec.

« Le Panthéon », 14 h 30, entrée, Mme Allaz.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les fastes du gothique », 12 h, Grand Palais (Approche de l'art).

« Hôtel Lamoignon », 14 h, métro Saint-Paul (Arcus).

« Dessins florentins », 10 h, musée du Louvre, porte Denon (L'art pour tous).

« Poussin le Lorrain », 11 h, musée du Louvre, *Victoire de Samothrace*, Mme Caneri.

« Mouffetard », 10 h 30, métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels de Soubise et de Rohan », 15 h, 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Ferrand.

« Hôtel de Camondo », 15 h, 63, rue de Monceau, Mme Hauller.

« Musée de la Légion d'honneur », 15 h, 2, rue de Bellechasse (Histoire et Archéologie).

« L'île Saint-Louis », 10 h 30, métro Pont-Marie, P.-Y. Jaslet.

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h, parvis de l'église (Lutèce-Visites).

« L'épanouissement de l'impressionnisme », 10 h, musée du Jeu de Paume.

« Le Marais », 15 h, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île de la Cité », 14 h 30, Pont-Neuf, statue de Henri IV, E. Romann.

« L'Opéra », 14 h, haut des marches, à gauche (Tourisme culturel).

« Synagogues de la rue des Rosiers, couvent des Blancs-Manteaux », 16 h, 3, rue Mahler (Le Vieux Paris).

« Les impressionnistes au musée Marmottan », 15 h, 2, rue Louis-Boilly (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h et 18 h 30, 28, avenue George-V : « Les Antilles françaises - La France des DOM-TOM » (projection).

15 h, 163, rue Saint-Honoré, M. Dupuy-Pacherand : « Secrets numérologiques des pyramides et de la cabale égyptiennes » ; Natya : « La divination par les nombres ».

15 h 30, 15, rue de la Bûcherie, M. J. d'ARES : « Le vase sacré à travers les âges » (Les artisans de l'esprit).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 15 janvier 1982 :

DES DÉCRETS

● Portant majoration de la rénumération des personnels civils et militaires de l'État à compter du 1er janvier 1982.

● Fixant la composition des conseils supérieurs de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air pour l'année 1982.

● Conférant les rang et appellation de général de corps d'armée et portant nominations et affectations d'officiers généraux (active).

DES ARRÊTÉS

● Fixant la liste des organismes publics représentés au comité consultatif de l'étude et de la prévention des risques naturels majeurs.

● Fixant pour les produits alimentaires importés, les conditions d'application de la taxe spéciale sur les huiles instituée par l'article 1618 quinquiès du code général des impôts.

● Portant modification des limites de la réserve de chasse maritime de la Gironde.

UNE CIRCULAIRE

● Complétant la circulaire du 11 août 1981 relative à la régularisation de la situation de certains étrangers, travailleurs immigrés dits « sans papiers ».



ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm col.*	Le mm col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

Le Groupe EGOR rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

- **DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET COMPTABLE** — réf. VM 7568 A
- **CHEF DE ZONE EXPORT WATERMAN** Extrême Orient — réf. VM 4023 CJ
- **SYSTEMES D'INFORMATION** Responsable projets nouveaux — réf. VM 4212 Y
- **JEUNE CADRE FINANCIER HF** Paris — réf. VM 11515 C
- **CHEF DE ZONE EXPORT CERABATI** Moyen Orient — réf. VM 4121 H
- **RESPONSABLE SECURITE MOYENS GENERAUX - SEP** - Vernon (27) — réf. VM 10152 T
- **2 JEUNES INGENIEURS DE PRODUCTION** — réf. VM 4212 AA
- **JEUNE ACHETEUR** Milieu industriel - Est de la France — réf. VM 17502 B
- **INGENIEUR D'ETUDES** Lyon — réf. VM 16481 A
- **CHEF DE PROJET INFORMATIQUE** Canson et Montgolfier (Ardèche) — réf. VM 6453 B
- **JEUNE ANALYSTE PROGRAMMEUR** Canson et Montgolfier (Ardèche) — réf. VM 6453 C
- **ANALYSTE CONFIRME** Futur Chef de Projet - Paris — réf. VM 6453 D

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature

GROUPE EGOR
8 rue de Berri-75008 Paris

media-system



PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

Organisme parapublic à vocation internationale recherche un(e) assistant(e) vente films culturels et scientifiques. Il est demandé : formation supérieure et expérience commerciale. Anglais écrit et parlé. 2e langue souhaitée. Goût des contacts. Dynamisme. Disponibilité rapide. Rémunération selon capacités.

Ecr. avec curriculum vitae à nº 7.652 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

NOVOTOUR
GROUPE D'AGENCES DE VOYAGE
recrute
CHEFS D'AGENCE
(H. ou F.)
Outre leur compétence technique, les candidats devront avoir une forte personnalité commerciale car ils seront responsables du démarchage de leur secteur. Age min. 25 ans.
CHEFS DE COMPTOIR (H. ou F.)
BILLETTISTES
(H. ou F.)
ayant quelques années d'expér. Certains postes étant à pourvoir à EVRY (91) nous souhaitons recevoir des candid. émanant de résidents des départ. 91 et 77.
Ecrire NOVOTOUR
7, rue d'Assas, 75006 PARIS.

PARIS (15e)
Nettoyage industriel 150 pers.
recherche
COMPTABLE EXPÉRIMENTÉE
1er ÉCHELON minimum
Libre rapidement
- Paye déclarations.
- Comptabilité générale.
- Facturation.
- Tenues sur ORDINATEUR DE BUREAU.

Env. lettre manuscrite + C.V., photo et prétent., sous réf. nº 15981, sur enveloppe à : Jean REGNIER Publicité, 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANTE ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
recherche pour Région Parisienne
Cadres Administratifs
2 à 3 ans d'expérience indispensables (ESCAE - ICN - ED - HEC - etc...) pour prendre en charge directement ou progressivement la responsabilité comptable et administrative d'un ensemble d'activités supérieures à 100 Millions de F.
Ecrire sous référence 3675 à L.T.P., 31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02, qui transmettra

La Centre d'Informations Financières recherche **FUTURS CADRES COMMERCIAUX**
- Dynamiques et ambitieux.
- Goût du contact haut niveau.
- Très bonne présentation.
- Sens des responsabilités.

Pour R.-V. : 553-20-00 P. 210.

Compagnie théâtrale professionnelle Ile-de-France pour jeune public recherche poste
ADMINISTRATEUR ATTACHÉ DE PRESSE
à plein temps. Sérieuses références. Téléphone : 824-44-16.

École Supérieure de Gestion, à Paris, recherche INTERVENANT en gestion et fiscalité (travailleur indépendant). Téléphone : 543-35-43.

capitaux propositions commerciales

A vendre paquet d'actions d'une propriété de l'industrie hôtelière, année de construction 1977. Chiffre 8127 U, Ofa Orell Fuessli Werbe ag. Postfach, CH - 8022 Zuerich.

DEMANDES D'EMPLOIS

Directeur des relations humaines

d'un groupe de 3.000 collaborateurs, vingt ans d'expérience de la fonction personnel, gestion des carrières, législation, recrutement, formation dans des entreprises leaders des secteurs industriel et tertiaire, souhaite s'intégrer à l'équipe de direction d'un groupe performant, soucieux de mettre en œuvre une politique sociale efficace et réaliste.

Merci d'adresser votre proposition sous référence 7.159 à : ORGANISATION et PUBLICITÉ, 2, rue Marengo, 75001 Paris, qui transmettra.

PLASTICIEN dipl. mention tr. bien ENSRA cherche poste enseignement PARIS-BANLIEUE. Ecr. s/nº 6.236 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre 35 ans spécialiste **ÉNERGIES NOUVELLES** recherche poste à responsabilités ccial tech. et gest. Ecr. Jacky ROMAT bât. F8 la Petite-Garenne, 16000 ANGOULÊME.

24 a., off. rés. bac A4 DEUG Angl. all., connaiss. droit, ch. empl. stable, avec poss. promo. int. sect. Le Mans. S'adr. M. Francis BORNET, le Renouveau, route de Sargé, 72190 Sargé-lès-Le Mans Coulaines Téléphone : (43) 82-30-55.

J.H., 27 ans, formation sup. 4 ans expérience. Organisation manifestations importantes. Connaissance parfaite relations publiques. Ouvert, créatif et volontaire rech. poste adjoint évolutif. Ecr. nº 20.197 Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

VRAI ADJOINT POUR GRAND P.-D.G.
38 ans, apportant :
- Une formation supérieure complète (droit, Sc. Po).
- Une expérience de directeur P.M.E. + 50 personnes.
- Une connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, client. française et internationale, marchés étrangers.
- Un esprit de synthèse, créateur et volontariste.
- Angl. + espagnol. Connaissance allemand + italien.

Cherche : Situation d'adjoint à P.-D.G. ou D.G. ou poste de directeur dans P.M.I.-P.M.E. ou grande société française ou internationale. Ecr. s/nº 6.233 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F., 24 a., bac Eco, 2 ans Droit DIPL. ECOLE IMMOBILIERE, STAGE BANQUE, cherche emploi Paris et pr. banlieue. Ecr. s/nº 2119 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE **2 CV 6** année 1977, 77.500 km, freins AR., AV. neufs, amorties neufs. Px Arg. : 9.900 F, vdue 8.000 F. Tél. : 026-14-93, tte la journée.

Cause double emploi, vend R4 F6, rallongé, année 7/80, 51.000 km, état parfait, 14.000 F ttc. Tél. : 438-85-36, crédit possible.

de 12 à 16 C.V.

A vendre Chambord 1960, véhicule de collection, après expertise, 8.500 km, prix 12.000 F. téléphone : 959-04-67.

les annonces classées **Le Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. 30 de 13 h. 30 à 18 heures au 296-15-01

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

STUD. ref. nf, poutres, 270.000 SERTORIUS 723-78-20 sam., dim. : 366-09-76 s/pl. 23, RUE DES VERTUS sam. 14 à 18 h.

6e arrdt

ODÉON, 4 P., 80 m² immeuble grd standing, asc., rénovation luxueuse, poutres. 1.300.000 F. Prop. 563-86-09.

S/ARBRES plein sud, petit studio très raffiné. S/place samedi 14 h à 17 h, 9, rue Visconti.

7e arrdt

SOLFERINO Dans très bel immeuble XVIIIe réhabilité, volumes exceptionnels entre cour et jardins. Aménagements et finitions int. sur mesure. Tél. : 261-16-50.

8e arrdt

ALMA 48 m² luxueux pied-à-terre, parfait état - 567-22-88.

14e arrdt

14e Métro ALÉSIA très bel imm. Pierre de taille 1970 au 2e ét. gd 3 pièc. 71 m². tt cft. 710.000 F s/pl. samedi. 49, rue du PÈRE-CORENTIN. 13 h à 17 h ou tél. : 539-75-50.

PTE-ORLÉANS près facultés, 8, rue Radiguey, Montrouge, 6e ét. Pptaire vend 220.000 F 2 p. + terrasse. cuis., bains, w.-c. Bel imm. Voir 14 à 18 h sam., dim., 224-18-42.

15e arrdt

CROIX-NIVERT Propriétaire vend PLUSIEURS 2 P., entièrement refaits dans imm. en cours de réhabilitation. FINITIONS DE QUALITÉ. 522-95-20.

PART. 40, bd GARIBALDI 1er étage, 5 P. + service, 120 m², impec. 1.090.000 F. Sur place sam., dim., 14 à 19 h.

Métro VOLONTAIRES IMM. RÉCENT, TOUT CFT. SÉJOUR, 2 CHAMBRES, entrée, cuisine, bains, W.-C., LOGGIA. **8.700 F le m2** 13, rue MATHURIN-RÉGNIER samedi, dim., lundi. 14-17 h.

163, RUE DE SÈVRES Neuf, gd stdg. 1er ét. sur cour, soleil, calme 95 m² + 13 m² de balcon, double séjour, 2 chambres, bains + douche 2 w.-c., cuisine équipée, parking. Prix à débattre. SAMEDI 13 h à 16 h

16e arrdt

VICTOR-HUGO ÉTOILE Part., récent stand., coquet studio, calme clair. Prix intéressant. Samedi 16 et dim. 17, de 12 à 16 h., 22, rue Paul-Valéry, escalier B, 2e étage.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT Sol. pav. à rén., liv., 3 chbres. Px 660.000 F. T. 241-66-65.

BUTTES-CHAUMONT 3, 4 p., impeccable, 5e ét., 2e bâtiments, soleil, 490.000 F. prêt possible. Pptaire 78, av. Secrétan samedi de 14-17 h. Téléph. : 202-57-79 le matin.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY CHARME sur verdure, ravissant 2/3 pièces + jardin sur place le 16 de 14 à 18 h. 39, boulevard d'ARGENSON.

SCEAUX propriétaire standing 94 m² + 7 m² loggia + box + parking. Téléph. : 702-02-12.

94 Val-de-Marne

ST-MANDÉ résidentiel AVEN. SAINTE-MARIE, gd studio de belle résidence moderne, cuisine équipée, cft, loggia, 470.000 F. Delfiel, 346-85-27.

VINCENNES Mº Château et R.E.R. Vincennes. BON IMMEUBLE, CALME, Soleil, LIVING, CHAMBRE, entrée, cuisine, bains, w.-c., chff REFAIT NEUF. Prix intéressant. 24, rue de l'ÉGLISE Propriétaire : samedi, dimanche de 14 h à 17 h.

SAINT-MANDÉ résidentiel **5 P.** dans bel immeuble pierre de taille massive Bonne distribution soleil. 2 parkings. 900 000 F. DELFIEL. téléphone : 346-95-27.

Province

Part. à part. vd ds petit imm calme. Sallanches. Proximité Megève, Chamonix. 3 P., 2e ét., Duplex, Sud, vue Mont-Blanc Prix : 410.000 F. Tel. (79) 33-61-85 après 20 heures.

SAINT-GERVAIS en balcon sur la vallée, au cœur de la station. Résidence GAI SOLEIL studio à particulier de 183 000 F. 2 pièces à particulier de 215 000 F CRÉD. ET LOCAT ASSURÉS C G L. 76-78 Champs-Elysées, Paris-8e. Tél. : (1) 359-68-04 et le samedi 359-34-10. Bureau de vente ouvert sur place. Chemin du Fayet à la Forêt. Tél : (50) 53-24-19 semaine et (50) 78-18-68 week-end.

A 5' des plages PLOEMEUR Bretagne Sud. A vendre 2 appts récents T2, T3, 54 m² et 68 m². Très bon rapport. Libre à la vente Tél. : (97) 82-25-76 le soir.

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être L'APPARTEMENT que vous recherchez

appartements achats

RECHERCHE, 1 à 2 P., Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

locations non meublées offres

Paris

Rue de la POMPE, Paris-16e, très beau 6 P., 220 m², 3 bains, nombreux placards, cuis. équipée, chbre service, balcons, cave, park. 14.000 F, ch. comp. Tél. : 503-21-21.

PARIS-13e SANS COMMISSION Importante Société loue dans immeuble récent bon standing **5 PIÈCES** 105 m², loyer de 2.669 F à 3 239 F, charges 1.223 F, parking 265 F. S'adresser au gardien 205, bd Vincent-Auriol, tél. : de 14 à 18 heures au 589-44-67.

locations non meublées demandes

Paris

Styliste déco rech. surf. 50 m² env. rénovation, poss. à ma charge si loyer int. max 2.000 F Tél. après 19 h., 873-45-40.

THE CHASE MANHATTAN BANK Recherche pour 2 de ses cadres, appartements, 3, 4, pièces quartier, 3e, 5e, 6e ou 7e, vue agréable. Faire offre au 260-33-80. poste 334.

Propriétaires louer sous 24 h. chambres, stud., 2, 3, 4 P., clients select., service gratuit. Tél. : 678-79-39.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées offres

Province

12 KM SAINT-TROPEZ, loue studio, cabine resid., 3 p., jard., pisc., vue mer panoram. Direct école Saint-Maxant, Saint-Germain-les-Vergnes. (55) 26-63-41

locaux commerciaux

A vendre local commercial 650 m², zone industrielle à Bourges, s'adresser cabinet Thiault, 6, avenue J.-Chatelet, 18500, Mehun-sur-Yèvres.

fonds de commerce

VDS FONDS BAR-REST., 36 pl., 19, boulevard de Belleville, 75011 Paris. Tél. : 806-22-54 — 664-81-87.

hôtels particuliers

IÉNA-MARCEAU Pptaire vend HOTEL PART., disponible de suite BON ÉTAT. 2.700.000 F. 522-95-20.

pavillons

PARAY-VIEILLE-POSTE (91) Grande maison meulière sur 800 m² de jardin clos, 5 chambres séjour dble cuis équipée, s. de bains, cab. toilette, gar. Prix 600 000 F Tél 938-87-17 ou 996-47-68 ap. 19h

BOULOGNE BOIS Séjour, salle à mang., 3 chbres. RENOVATION DE QUALITE 1.300 000 F 603-60-08

maisons individuelles

RUEIL centre, part. vd maison d'habit. 180 m² hab., depend., gar. petit jardin, conviendrait profession liberale. Tél 751-33-45.

maisons de campagne

Provence, urgent 2 mas village dominant Veluux Etang de Berre 280-400 000 (90) 25-44-88 le soir.

Vend T6, tout confort sur 2.700 m² dans l'Hérault. 3 km plage. Tél. (67) 32-21-79.

Particul. ach. prêt. particul MAISON proche mer region Toulon, La Ciotat Hyères. Tél (16-1) 857-63-99.

villas

A vendre Bretagne Sud. PORT DU CROUESTY (56640) maison bretonne grand standing, jamais habitée 5 pièces, poutres, cheminée, 4 chambres, façades granit. 549.000 F (prêt conventionné possible pour résidence principale) Tél (97) 41-25-74

LE VÉSINET Résidentiel, calme, petite villa, séjour, 2 chambres, cuisine, salle de douche, confort, sous-sol, jardin 360 m². Prix 520 000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET. 976-05-90.

10 mn. R.E.R. Villebon VILLA récente, parfait état, jardin aménagé, 1.300 m². 8 Pièces, dont séjour avec mezzanine 55 m² et cheminée, studio indépendant, garage 2 voitures, 1 450.000 F 013-38-48.

propriétés

CAUSE DÉPART VAUCRESSON 21, ALLÉE DE SAINT-CUCUFA Part. vend ppté récente, état parf., DÉCORATION RAFFINÉE TRÈS GD LIV. + 4 CHBRES, 3 sal. bains, salle jeux, logt gardiens s/1.100 m² environ de jardin à l'anglaise. Garage. px élevé justifié. Visite exclusivement samedi 16-1 (de 13 h. 30 à 17 h.). Tél. 267-37-88.

Particulier vend dans Orléans BELLE MAISON grand séjour (90 m²), cheminée, parc arbres rares, garage. Tél. : (38) 53-30-13.

SAINT-BRÉVIN-L'OCÉAN 44250 Loire-Atlantique Micro-climat. Belle maison ; rez-de-chaussée surélevé avec sous-sol, situé à 800 m de la mer, avec 500 m de jardin. Sous-sol : garage 2 voitures, atelier 12 m × 4 m, chaufferie. Entrée aménagée. Rez-de-chaussée : cuisine aménagée, séjour/salon avec cheminée, 2 chambres, salle de bains, w.-c. 1er étage : 2 chambres et grenier sur les côtés, chauffage central dans toute la maison. Prix : 630.000 F. Téléphoner après 18 heures : 40-27-46-28. Pouvant convenir à artisan ou profession libérale.

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être LA PROPRIETE que vous recherchez

manoirs

PETIT MANOIR près Forêt d'Orléans, 120 km Paris 8. dépendances. Parc 8 ha B.P. 55 45240 LA FERTÉ-ST-AUBIN. Tél. (38) 91-60-62.

domaines

VENDS 10 KM VANNES Maison caractère restaurée 400 m² habitables, jardin, garage, dépendances. Tél. (91) 53-26-72 possibilité artisanat, restaurant.

terrains

Particulier vend magnifique terrain 1 ha, environ Draguignan, vue mer, permis construire, 20 mn plages, à saisir cause départ. Prix : 320 000 F. Medina « Les Fayssès », 83300 Draguignan.

30' PARIS (G. de LYON) 2 TERRAINS à construire 1700 m² et 850 m². Un petit pavillon + garage + dépend., sur très beau terrain 650 m². A saisir 345 000 F. R.-V. avec propriétaire direct. Tél. : 046-68-40 Samedi toute la journée.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris XIe. Téléph. : 355-61-58, spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

F. CRUZ, 266-19-00 8, rue La Boétie, Paris-8e. Prix rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

l'agenda du Monde

Animaux

A vendre chiots springer-spaniel, pedigree L.O.F., parents primés. Excellents chasse plaine, bois, marais. Téléph. (32) 35-51-32.

Artisans

ENTREPRISE. Sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat. coordinat. tous corps d'État. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 — 893-30-02.

Bateaux

Vous désirez vendre v/bateau en Méditerranée sur terrain autoroute Toulon, résultat 100 %, rens. après-midi, 94/41-45-47.

Cherche écume de mer après 75, Diesel, vis. méd. faire offre, après-midi, 94/41-45-47.

Le Marché du bateau à Toulon, solde av. salon toute une gamme de pêche-promenade, voiliers, fiftys et vedettes bénéteau de démons ou expo. Nous consulter 94/89-10-13.

V. First 35 expo. Jamais navigué. Tél. Marché du bateau 94/89-10-13.

V. superbe vedette 81 cab. salon de Pont-Diesel, 15 nœuds, 3e cat., radio, tél., survie, tél. av. 10 h. 94/25-96-79.

V. Sloop 78, cab. ar., Diesel, prêt à naviguer, 3e cat., tél. av. 10 h 94/25-96-79.

V. GIB SEA MS 100 79, et neuf, Diesel, 40 cv équipé, 2e cat., poss. place Toulon, tél. après-midi, 94/41-45-47.

Bijoux

BIJOUX SUR MESURE Avec VOTRE or ou le nôtre Bijoux neufs et d'occasion Transformations, réparations. Diamants, pierres précieuses. PRIX FABRICANT. L'ATELIER, 210, bd Raspail, 75014 PARIS - Tél. 320-89-03.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Bijoux anciens et occasions Or, argent, plaqué or anciens. Vente - Achat - Echange. AU DIAMANT ROSE 84, av. d'Italie. Mº Tolbiac.

Carrelages

PENDANT 10 JOURS PRIX SACRIFIÉS BOCAREL 357-09-46 + 113, av. Parmentier Paris-11e.

Débarras

Nous débarrassons caves, greniers, appartements. Recherchons et achetons meubles anciens, faïences, bibelots, objets divers. Achats, successions complètes. Tél. : 020-35-14 ap.-midi.

Billard

A vendre très beau billard d'époque Louis XV, marqueté et bronze. Bandes et tapis neufs. M. GILLES 371-88-76.

Instruments de musique

PIANOS DROITS et à QUEUE NEUFS et OCCASIONS Sélection des meilleures marques européennes, équipées de mécanique Renner. Agence : BOSENDORFER, IBACH, FEURICH, EUTERPE, SCHIEDMAYER, PLEYEL, GROTRIAN-STEINWEG, SCHIMMEL, SEILER. Occasions : Steinweg, Pleyel, Bechstein, Blüthner, etc. 10 ans de garantie ts modèles S.A.V. et livraisons assurées. France et outre-mer.

PIANOS MAGNE Centre Musical Bösendorfer 17, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 553-20-80. REMISE 5% Paiement comptant.

SOLDES EXCEPTIONNELS DE PIANOS D'OCCASION Tél : 258-78-99, matin, avant 9 h, soir ou week-end.

Pianos neufs, avec la remise de 15 % et 1/4 queue steinway, 38.000 F. 54, rue Letort, Paris 18e. 258-28-94.

Sanitaires

Centre d'informations pour études et réalisations de salles de bains complètes, spécialiste toutes marques. Crédit, conseil. Tél. C.P.F., 206-82-91 et 607-07-98.

PROMOTIONS CABINE douche complète en COULEUR, 2.000 F. SANIBROYEUR S.F.A. complet 2.150 F SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi, 222-44-44.

Maisons de retraite

Votre troisième âge dans le parc historique du château d'Ermenonville (oise). 40 km de Paris autoroute Nord. pension à court et long terme. Deux possibilités : le Pavillon Gardin à partir de 200 f/jour TTC. La Résidence du Parc à partir de 165 F/jour TTC. Retraite, repos, convalescence, soins assurés, parc. Tél. (16-4) 454-01-49.

Mode

POINT DE VENTE AGRÉÉ PARIS PAS CHER LES MARQUES DE LUXE COSTUMES SPORTWEART 5, av. de Villiers, 17e. Mº Villiers.

Moquettes

INCROYABLE 30.000 m² DE MOQUETTE En stock à liquider pure laine et synthétique, prix de gros, pose assurée, renseignements, 757-19-19.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES ! Votre situation exige une tenue élégante et impeccable ! Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié. GERMAINE LESECHE, 11 bis, rue de Surène, 75008 Paris. Téléphone : 265-12-28.

Vacances Tourisme Loisirs

Station des Saisies (Savoie). 1.650 m.-2.560 m. A louer dans chalet appartement (4 pers.), tout confort, beau point de vue. A la semaine ou quinzaine. Toute période de l'année. Tél. à partir de 19 h. 30 au 588-55-34.

VACANCES DE FÉVRIER au CLUB TINTIN Séjours tout compris Club 6-17 ans. A partir de 1 365 F. Paris. compl. Remontées mécan. Boissons. Matériel. Encadrement direction. Références, rens. et inscript. : TEEN CLUB, 10, rue Fontaine, 75009 Paris. Tél. 526-70-67.

ARCS, 1.800, loue appart. plein sud 6 pers., 6 au 13 févr. : 3.000 F; du 3 au 10 avril, 3.000 F; 10 au 18 avril : 2.000 F. Téléphoner (33) 05-15-04 après 20 h. 30.

SKI VARS (05) appartements 4 et 7/9 pers., gd cft, balc., sud près pistes. Tél. : 823-65-56.

Vêtements

« L'HOMME » HABILLE LES HOMMES 77, rue Riquet Tél. NOR. 51-05, 75018 PARIS. Métro : Marx-Dormoy. VÊTEMENTS SUR MESURES ET PRET-A-PORTER SOLDES

Le Monde

économie

SOCIAL

LA RÉGULARISATION DES IMMIGRÉS CLANDESTINS

Environ 100 000 dossiers sont en cours d'examen

L'opération de régularisation exceptionnelle des immigrés « sans papiers » devait, théoriquement, prendra fin ce 15 janvier, date limite des dépôts de candidature. Cette échéance — qui n'interrompt nullement la poursuite de l'étude des dossiers ni la délivrance éventuelle des documents de séjour et de travail accordés à ce titre — avait été retardée de quinze jours, le 31 décembre, en raison des difficultés apparues depuis la mise en route de cette procédure, le 1er septembre 1981. A ce jour, environ cent mille travailleurs étrangers en situation illégale ont pu présenter leur demande dans les préfectures.

A la date du 31 décembre, quelque cent quinze mille récépissés provisoires de trois mois avaient été délivrés à tous les immigrés qui pouvaient prétendre à la régularisation, sur simple preuve de leur présence en France avant le 1er janvier 1981.

Cette opération, dont la clôture avait été initialement prévue pour le 31 décembre, avait été prolongée de deux semaines pour la majeure partie des postulants (et jusqu'au 29 janvier pour les saisonniers), en raison des difficultés d'application relevées, notamment, par les luttes menées par certains clandestins à qui leurs employeurs refusaient de signer un contrat.

Dès le début de novembre, il est vrai, M. Autain, secrétaire d'Etat aux immigrés, avait lancé un avertissement aux employeurs qui tenteraient de licencier leurs ouvriers « sans papiers », au lieu de faciliter leur régularisation. D'autre part, sous la pression des immigrés en lutte et des organisations qui les défendent, de nouvelles instructions rappelaient aux autorités administratives que la présentation d'un contrat de travail d'un an par le postulant n'était pas indispensable, à condition qu'il apporte *« tous les types de preuve »* justifiant qu'il occupait réellement un *« emploi stable »*. Fin novembre, une réunion interministérielle avait abouti à la prolongation des récépissés. Ce dispositif reste valable aujourd'hui. Les récépissés arrivant à échéance conserveront leur validité — sans apposition d'aucune autre mention au-delà de la date portée sur le document — jusqu'à la décision définitive. Les fonctionnaires de police aussi bien que les patrons devront considérer ces étrangers comme étant en règle, comme l'a confirmé une nouvelle « lettre aux employeurs » disponible dans les bureaux d'accueil.

En revanche, aux termes de la loi du 17 octobre 1981, il est prévu une aggravation des peines de prison et d'amendes à l'égard des chefs d'entreprise qui, à ce jour, ne se seraient pas mis en règle et continueraient d'embaucher clandestinement des immigrés dépourvus de titre de séjour et de travail, ou d'un récépissé provisoire en tenant lieu.

Selon les services de M. Autain, quelque 100 000 dossiers sont en cours d'examen. Environ 46 000 demandes avaient été déposées au 8 janvier pour la seule préfecture de Paris, et, sur environ 30 000 demandes parvenues à l'Office national d'immigration, 23 692 titres de séjour et de travail avaient déjà été délivrés à la même date, et 11 000 l'ont été depuis lors. et 11 000 l'ont été depuis lors. Ces chiffres peuvent sembler bien faibles au regard du nombre des clandestins, estimé, selon les syndicats, à environ 300 000 personnes. Mais le secrétariat d'Etat considère que la « quasi-totalité » des « sans-papiers » ayant déposé leur demande pourront être régularisés.

Ceux dont le dossier est insuffisant — par exemple lorsqu'ils ne peuvent prouver qu'ils occupent un emploi régulier — seront entendus par les commissions départementales de régularisation, accompagnés des personnes de leur choix, françaises ou étrangères. Ces auditions, cas par cas, continueront au cours des prochains mois et devraient conduire, indique-t-on, à de nombreuses régularisations. Lorsqu'une décision positive n'aura pu intervenir, une autorisation provisoire de séjour d'un mois sera accordée. Quant aux dossiers, ils seront soit classés, soit restitués aux intéressés s'ils le souhaitent. Il est réaffirmé qu'en aucun cas ces dossiers ne seront utilisés en vue de poursuivre — selon la loi du 29 octobre 1981 — les étrangers en situation irrégulière, ni même en vue de les recenser.

Mais qu'adviendra-t-il de ces clandestins rejetés du circuit, à l'instar de ceux entrés en France après le 1er janvier 1980 ? Tout nouveau dossier sera désormais fusé, et les contrevenants seront, fût-ce avec des égards, reconduits aux frontières.... Ceux qui, repartis de gré ou de force dans leur patrie d'origine, souhaitent revenir dans notre pays, devront se soumettre à la réglementation draconienne qui régit la délivrance d'un premier titre de séjour et qui n'accorde qu'exceptionnellement le droit de travailler en France, en dehors des catégories dites privilégiées (Marché commun, réfugiés politiques, etc.) ou des quotas annuels négociés avec les pays d'origine. Bien plus : même s'ils franchissent ce barrage, les migrants qui auront bénéficié de l'aide au retour — désormais supprimée — devront normalement restituer les sommes perçues.

Si généreuse que soit la démarche du gouvernement en matière d'immigration, illustrée ces derniers mois par la suspension des expulsions, la réinsertion des jeunes étrangers de la deuxième génération, le regroupement des familles, la régularisation des clandestins, cette politique s'inscrit dans une conjoncture de crise internationale. Les frontières de la France restent fermées à toute nouvelle immigration massive. Ce verrouillage n'est pas en accord avec le principe socialiste de la libre circulation des personnes. Il démontre, qu'on le veuille ou non, que l'immigration demeure un volant de main-d'œuvre, un facteur d'exploitation des pays pauvres par les pays riches.

La solution de ces problèmes, estime-t-on au secrétariat d'Etat, passe par l'établissement d'un meilleur dialogue entre le Nord et le Sud. Mais les organisations de défense des immigrés semblent décidées à rester vigilantes pour que les injustices et les « bavures » observées sous l'ancienne majorité ne se perpétuent pas, ou ne se renouvellent pas, à l'égard des immigrés restés en France. *« Nous devons,* notait récemment le CIMADE (1), *continuer à sensibiliser la population française et plus que jamais élargir les horizons au-delà de l'Hexagone. »* — J. B.

(1) Organisation œcuménique d'entraide, dossier CIMADE-information, novembre 1981, 176, rue de Grenelle, Paris-VIIe.

Le projet de licenciement de 950 salariés du groupe Éclair-Prestil

L'usine du Petit-Quevilly (Seine-Maritime) est occupée par son personnel

De notre correspondant

Rouen. — Depuis le 7 janvier, l'usine Eclair-Prestil du Petit-Quevilly (Seine-Maritime) est occupée par les employés syndiqués à la C.G.T. et à F.O., après l'annonce du projet de restructuration présenté au comité d'entreprise, le 6 janvier. Ce projet prévoit le licenciement de neuf cent cinquante personnes sur trois années, dont cinq cents au Petit-Quevilly, la plus grosse unité du groupe avec mille deux cents saalriés (*le Monde* daté 9 et 10-11 janvier). Four ces derniers, la situation actuelle était attendue. Ainsi, à travers plusieurs dossiers très précis, la C.G.T. avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur la désorganisation de l'entreprise, tant au niveau de la production qu'à celui de la gestion. Le syndicat affirme, aujourd'hui, que l'objectif du groupe Eclair-Prestil a toujours été *« d'appliquer une politique de récession pour ne conserver qu'une seule usine de fabrication. Pour parvenir à ce résultat, il fallait que les trois usines soient en difficulté et désorganisées »*.

Pour favoriser la relance de l'entreprise, les syndicats estiment que l'ensemble des administrations françaises et l'armée — qui sont actuellement clientes de fabricants japonais — doivent revenir à l'achat de fermetures françaises. Toutefois, la solution avancée par la direction, à savoir le repli sur cette unique production en abandonnant les autres activités de la société (les montures de lunettes notamment), est inadmissible pour la C.G.T. et F.O.

Le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI) et le ministère de l'industrie ont été saisis ; les employés comptent sur les pouvoirs publics pour limiter les conséquences sociales liées à la réorganisation de l'entreprise, qui semblent inéluctables. En quelques jours, les employés d'Eclair-Prestil ont tenté de créer, à Rouen, un mouvement d'opinion en faveur du produit « fermeture Eclair », en distribuant, par exemple, un tract sur lequel une de ces célèbres fermetures a été agrafée.

On s'engage donc dans un conflit dur. L'intervention de la direction le mardi 12 janvier, voulant, accompagnée de quelques cadres, pénétrer dans l'entreprise, n'a pas émoussé la détermination des grévistes. Mais le 14 janvier, quelques non-grévistes ont réussi à entrer dans les locaux. Il n'y a pas eu d'affrontements.

ÉTIENNE BANZET.

Un avertissement de F.O.

(Suite de la première page.)

M. Bergeron souligne l'aspect inflationniste de cette politique ainsi que les dangers qu'elle implique pour l'équilibre de nos échanges. *« La voie juste — si toutefois il en existe une — se situe vraisemblablement à mi-chemin entre le rigorisme de M. R. Barre et de ce qui se fait aujourd'hui »*, note le leader syndical.

● *La relance économique* n'est pas très crédible, et F.O. tient à manifester son réalisme pour obtenir les correctifs qui s'imposent rapidement si l'on veut éviter de nouvelles difficultés.

M. Bergeron, toujours avec prudence, indique que, selon certains experts, 1983 pourrait être marqué par *« un nouveau ralentissement de la croissance de l'ordre de 2 %, et un déficit commercial de quelque 100 milliards résultant, d'une part, de la perte de compétitivité de l'industrie et, d'autre part, d'un très lourd déficit public aggravé par celui de la sécurité sociale. »*

● *La lutte contre l'inflation* menée par M. Delors est appréciée mais, là encore, M. Bergeron reconnaît que, tout en souhaitant le succès des opérations en cours, il ne peut se *« débarasser d'un certain scepticisme étant donné les hausses de précaution que beaucoup ont déjà décidées et appliquées »*.

Viennent ensuite des critiques plus sévères. F.O. reproche aux projets du ministre du travail, M. Auroux, sur les droits des travailleurs d'*« altérer les négociations dans les branches »* par l'obligation de négocier et la création d'un droit de veto des syndicats représentant 50 % des inscrits. Il avertit le ministre que les comités locaux de l'emploi préconisés par le gouvernement risquent de céder à *« la démagogie et à la surenchère »* et de devenir *« une sorte de tribunal populaire »*. Il dénonce aussi les projets de loi qui, par le biais du droit d'expression des salariés, de l'entrée des élus politiques dans les services de l'AFPA et de l'ANPE, introduisent une conception autogestionnaire opposée à celle de F.O. Par ces réformes on veut, estime F.O. *« faire assumer au mouvement syndical des responsabilités qui ne sont pas les siennes »* et *« s'orienter vers une sorte d'autogestion du service public qui ne peut déboucher que sur une belle pagaille »*.

Le deuxième avertissement de F.O. porte sur les dangers que peut comporter l'attitude de certains ministres communistes. Faisant allusion aux négociations dans la fonction publique qui se soldent par des signatures de syndicats limités à une partie seulement des textes de l'accord, M. Bergeron déclare : *« Les ministres communistes ont manœuvré afin de permettre à la C.G.T. de s'insérer dans les mécanismes de la négociation collective sans se trouver pour autant contrainte d'accepter trop visiblement aujourd'hui ce qu'elle condamnait depuis de nombreuses années. »*

En outre, à partir d'un rapport, présenté par des syndicats F.O. et modifié par le comité confédéral national, la centrale dénonce la démarche de certains ministres ou dirigeants d'entreprises communistes qui favorisent soit la C.G.T., soit des salariés à tendance cégétiste ou communiste. Certes F.O. n'a pas voulu dresser une liste noire; des exemples sont donnés, mais ils demeurent limités. En fait, à partir de ces quelques cas, déjà considérés comme inquiétants, F.O. entend démontrer que l'idéologie et la pratique des responsables communistes ne peuvent qu'aboutir à une sorte de noyautage. Plus qu'une accusation, dûment prouvée, F.O. veut tirer la sonnette d'alarme. Avec la large expérience qui les y autorise, les responsables F.O. signifient que, pour eux, le P.C. comme la C.G.T. sont de dangereux interlocuteurs qui, tel Raminagrobis, sait faire patte de velours pour mieux ensuite croquer la société française.

JEAN-PIERRE DUMONT.

LES ORDONNANCES

● Durée du travail

La C.F.T.C. critique la clause sur le droit de vote syndical

La C.F.T.C. porte un jugement globalement positif sur les ordonnances relatives à la durée du travail et aux contrats de solidarité, mais elle n'approuve pas la clause qui permet à une ou des organisations syndicales de s'opposer à un accord d'entreprise, à condition de représenter plus de la moitié des salariés. Pour la centrale chrétienne, cette disposition va « entraîner, dans certaines entreprises, la fin de la politique contractuelle, en refusant aux sections syndicales, qui viennent de se créer, le droit de s'exprimer ».

La C.G.C. exprime des inquiétudes analogues, en notant « avec intérêt », toutefois, que ce droit de veto ne pourra s'exercer que par collège électoral. « Ainsi, constate-t-elle, les ouvriers ne pourront pas mettre obstacle à des dispositions contractées par les organisations syndicales représentatives des ingénieurs, cadres, agents de maîtrise et techniciens. »

Pour sa part, le Centre national des jeunes artisans « se félicite du progrès social » créé par les ordonnances, mais il estime qu'une réforme des charges sociales des entreprises s'impose d'autant plus que les mesures prises par le conseil des ministres du 13 janvier vont, selon le C.N.J.A., accroître ces charges.

M. Krasucki demande à M. Mauroy de réunir la commission supérieure des conventions collectives

M. Krasucki demande à M. Mauroy de réunir avant fin janvier la commission supérieure des conventions collectives afin d'étudier les conséquences sur le SMIC de la réduction de la durée du travail à trente-neuf heures.

Dans une lettre adressée jeudi au premier ministre, le secrétaire confédéral de la C.G.T. estime cette réunion nécessaire *« pour éviter toute perte de salaire aux travailleurs rémunérés au SMIC et pour empêcher toutes les manipulations patronales constatées lors de la revalorisation du SMIC en juin 1981 »*.

Il fait allusion au cas de certains chefs d'entreprise qui, en intégrant la prime dans le salaire, n'ont pas jugé bon d'appliquer l'augmentation prévue, mais ont toutefois bénéficié de l'exonération des charges sociales qui l'accompagnait.

Le secrétaire confédéral indique que, désormais, *« le SMIC va être calculé sur 169 heures au lieu de 173 heures 33 et que, pour compenser cette diminution, il faut revaloriser le SMIC de 2,56 % »*.

M. Krasucki exprime le souhait que la commission puisse *« examiner les mesures à mettre en œuvre pour une nouvelle étape significative de la revalorisation du SMIC »* et rappelle à M. Mauroy que la C.G.T. demande pour sa part une augmentation immédiate du salaire minimum de l'ordre de 10 %.

● *Le parti socialiste unifié* (P.S.U.) estime *« les ordonnances prises par le gouvernement sur les trente-neuf heures, la cinquième semaine et les contrats de solidarité marquent bien sa volonté de réduire la durée du travail. L'urgence de ces mesures (...) ne doit, pourtant, en aucun cas, esquiver le débat fondamental sur le partage du travail entre tous et toutes, impliquant un nouveau type d'organisation du travail. »*

● Contrats de solidarité

L'ÉTAT ACCORDERA SON AIDE AUX FIRMES PROGRAMMANT UNE RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL A 36 HEURES D'ICI À SEPTEMBRE 1983

Outre l'ordonnance sur la réduction et l'aménagement de la durée du travail, le conseil des ministres a adopté, mercredi 13 janvier, une deuxième ordonnance sur les contrats de solidarité.

Cette ordonnance complète un décret du 30 décembre 1981 (*Journal officiel* du 31 décembre 1981) qui prévoit la signature d'un contrat de solidarité en cas d'avant-pré-retraite dès cinquante-cinq ans, dès lors que celle-ci s'accompagne d'un maintien de l'emploi, au profit d'un jeune ou d'un chômeur.

Deux autres formes de contrat de solidarité sont créées par l'ordonnance et intéressent les entreprises du secteur privé (1).

● En cas de forte réduction de la durée du travail :

« Le titre I de l'ordonnance autorise l'Etat à prendre en charge une partie des cotisations sociales à la charge des employeurs du secteur privé lorsqu'ils procèdent à une forte réduction de la durée du travail.

» Pour bénéficier de l'aide de l'Etat, les entreprises devront avoir programmé une baisse de la durée du travail inférieure ou égale à trente-sept heures au 1er janvier 1983 ou à trente-six heures au 1er septembre 1983. Cette programmation pourra avoir été entreprise à compter du 15 septembre 1981 au plus tard le 1er septembre 1983 et concerner tout ou partie du personnel.

» Le contrat passé entre l'Etat et l'employeur devra faire mention de la négociation entre ce dernier et les représentants des salariés et précisera le nombre d'embauches pouvant ouvrir droit au bénéfice de l'aide de l'Etat. Ce nombre ne pourra excéder la valeur de l'accroissement net de l'effectif.

» L'aide de l'Etat sera accordée pour chaque emploi supplémentaire résultant de la réduction du temps de travail, sous forme d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale.

» L'importance de l'aide de l'Etat accordée pour chaque embauche pour une durée maximale de vingt-cinq mois tiendra compte de l'effort réel de baisse de la durée du travail consenti :

» — Si la baisse est comprise entre deux et trois heures, chaque embauche ouvrira droit à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale de 75 % pendant un an, puis de 50 % pendant un an ;

» — Si la baisse est supérieure ou égale à trois heures, chaque embauche ouvrira droit à une exonération de 100 % pendant un an, puis de 75 % pendant un an.

» Cette prise en charge des cotisations ne pourra être cumulée, sur le même salarié, avec celle de la loi du 10 juillet 1979 (plan avenir jeunes) ni avec l'aide prévue pour la création d'emplois d'initiative locale. »

● En cas de retraite anticipée à mi-temps :

« Le titre II de l'ordonnance a pour objet, après l'accord intervenu entre les partenaires sociaux au sein de l'UNEDIC, de permettre le versement d'un revenu de remplacement aux salariés âgés qui cesseront volontairement d'occuper un emploi à temps complet. »

Selon cet accord, le salarié qui ne travaillera plus qu'à mi-temps percevra 80 % de son traitement (50 % versés par l'employeur, 20 % par l'UNEDIC et 10 % par l'Etat).

(1) A l'exception des entrepreneurs de travail temporaire et employeurs de concierges, employés de maison et assistantes maternelles.

AFFAIRES

Pour la première fois de son histoire

FORD NE DISTRIBUERA PAS DE DIVIDENDE AU PREMIER TRIMESTRE 1982

Signe des temps : pour la première fois depuis son introduction à la Bourse en 1956, Ford ne distribuera pas de dividende à ses actionnaires au premier trimestre 82. M. Caldwell, président du groupe automobile américain, a justifié cette décision par *« la poursuite de la crise du marché automobile et des incertitudes concernant les perspectives générales de l'économie »*. Ford, qui a perdu 700 millions de dollars au cours des trois premiers de l'an passé a déjà réduit son dividende de 1 dollar à 30 cents par action au troisième trimestre 1981. Ce nouveau « geste » des actionnaires ne sera sans doute pas inutile pour convaincre les salariés du groupe d'accepter de nouvelles concessions salariales à l'occasion de la négociation pour le renouvellement de la convention collective qui vient de s'ouvrir entre la direction et le syndicat de l'automobile.

Grâce à un accord passé avec International Harvester

IVECO ESPÈRE MULTIPLIER PAR QUATRE SES VENTES SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Iveco, filiale du groupe Fiat, deuxième producteur européen de véhicules industriels, espère rapidement multiplier par quatre ses ventes sur le marché américain grâce à l'accord qu'elle vient de conclure avec le groupe International Harvester, a déclaré M. François Marc, P.-D. G. d'Unic, filiale française d'Iveco, en présentant le 14 janvier les résultats de sa société. Aux termes du contrat signé le 8 janvier dernier, Iveco Trucks of North America (ITONA) confie à International Harvester, l'un des tout premiers producteurs américains de poids lourds et de matériel agricole, la distribution en Amérique du Nord de ses véhicules de gamme moyenne (6 à 16 tonnes) à moteurs Diesel sous la marque I.H.-Iveco.

Cet accord, conclu pour six ans et renouvelable, laisse-t-il présager des négociations plus poussées entre les deux constructeurs, notamment en Europe, où International Harvester possède des participations dans trois sociétés fabricant des poids lourds (Daf Trucks aux Pays-Bas, Enasa en Espagne et Seddon Atkinson en Grande-Bretagne) ? M. Marc s'est contenté d'assurer que cet accord constituait une *« belle plate-forme de discussion »*.

Le développement des ventes d'Iveco outre-Atlantique ne devrait cependant pas avoir de conséquence pour Unic, la filiale française n'assurant plus depuis l'an passé que le montage des véhicules de 10 à 16 tonnes, après le transfert de la fabrication des camions de 6 à 10 tonnes de l'usine de Trappes (Yvelines), à celle de Brescia, en Italie. Ce transfert explique la diminution des effectifs (444 en 1981), de la production (8 070 véhicules en 1981 contre 17 800 véhicules en 1980), et du chiffre d'affaires (3,5 milliards de francs contre 3,9 milliards de francs) d'Unic. Les perspectives du constructeur demeurent néanmoins favorables, du fait, a assuré M. Marc, du redressement commercial opéré depuis le lancement en France en septembre 1981 d'une nouvelle gamme de véhicules légers et de l'assainissement financier amorcé l'an passé (les pertes ont été réduites de moitié, passant de 150 millions de francs à 70 millions de francs).

NATIONALISATIONS

La fièvre du samedi soir

(Suite de la première page.)

Aujourd'hui encore, on peut estimer que la définition de la « *nécessité publique* » appartient au seul Parlement.

En revanche, le Conseil est assurément fondé à vérifier que le principe d'égalité de traitement en cas d'égalité de situation antérieure a bien été respecté par le législateur. C'est l'un des points majeurs des critiques formulées par l'opposition (y compris extra-parlementaire). Il vise la distinction opérée entre les banques françaises et les banques étrangères, ou réputées telles.

Outre qu'il ne sera pas facile d'établir que la majorité d'un capital social est détenu par des non-résidents (en raison des titres au porteur), il faut convenir que la rédaction du titre II de la loi a subi des variations qui conduisent à penser qu'on a, en fait, dressé la liste des banques nationalisables, avant que ne soient découverts les critères destinés à l'établissement de cette liste.

On peut, à ce propos, observer, comme l'opposition, qu'il n'existe même plus dans la version actuelle de la loi, à son article 13, de relation de cause à effet entre la définition des banques nationalisables et la liste de celles qui le sont.

On peut donc estimer que le gouvernement n'a pas donné une assise juridique convenable à son désir politique d'écarter les banques étrangères du champ des nationalisations. Mais censurant le critère juridique mal assis, le Conseil ne pourra-t-il être alors accusé de faire obstacle, par le fait, au choix politique du législateur ? Encore qu'il faille de nouveau se demander à partir de quand une banque (ou n'importe quelle autre société) cesse d'être française.

L'opposition espère aussi beaucoup des reproches qu'elle a émis quant au mode d'indemnisation des actionnaires dépossédés. Bien que le gouvernement, faisant montre de bonne volonté, ait repris purement et simplement la version suggérée par le Conseil d'Etat, l'opposition affirme qu'il faut aller plus loin et faire intervenir, dans les calculs, les actifs des filiales et sous-filiales. A quoi on peut répliquer que l'acquisition d'un titre en Bourse ne donne aucun droit, lors des cessions ultérieures, sur les richesses desdites filiales, qui, de fait, influencent déjà le cours des titres de la société-mère.

***

On peut aussi s'interroger sur le fait que le versement du dividende 1981 est exclu pour les actionnaires expropriés. Sous réserve que cela relève certainement de la compétence du Conseil constitutionnel.

Sur tous ces points, et sur quelques autres peut-être, réponse samedi soir. Dans la fièvre ou pas.

Quoi qu'il sera décidé, le président de la République disposera de deux voies d'action. Aux termes de l'article 23 de la loi organique sur le Conseil constitutionnel, le chef de l'Etat peut purement et simplement promulguer ce qui reste de la loi, à la condition que la (ou les) disposition(s) annulée(s) soi(en)t séparables de l'ensemble du texte. Le chef de l'Etat peut aussi demander une nouvelle lecture de la loi au Parlement, en tenant compte, bien sûr, de l'argumentation du Conseil.

Pour sa part, le premier ministre, tout en assurant ne disposer d'aucune information particulière, s'est dit convaincu, jeudi, que la loi pourrait être promulguée dans les premiers jours de la semaine prochaine. Ce qui revient à dire qu'il ne craint pas que la loi sera dénaturée par l'intervention du Conseil. Juridiquement parlant, il est difficile de penser qu'il a tort.

Dans le cas contraire, il y a lieu de croire que, d'une manière générale, s'ouvrirait un conflit, de nature politique, entre le Conseil et la majorité, et sur lequel il sera toujours temps de revenir.

Pourtant, quelle que sera la décision, elle met le Conseil constitutionnel dans une situation assez paradoxale, compte tenu de la date à laquelle il fait connaître sa décision. Celle-ci intervient, en effet, à la veille même de quatre élections législatives partielles auxquelles les ministres ont, légitimement certes, abondamment participé.

Quoi qu'il jugera, le Conseil va peser sur le scrutin. Légèrement, il est vrai, mais pour des sièges tous acquis de justesse. L'effet sera d'autant plus grand que la censure le serait aussi. Les candidats ne pourront, bien sûr, en faire état, la campagne officielle étant alors close. Mais les états-majors ne sont pas tenus au silence. Et que ne dirait pas l'opposition, au profit de ses quatre poulains, si se trouvait réduite à rien une loi dont le gouvernement a toujours affirmé qu'elle était un outil essentiel de sa politique ?

PHILIPPE BOUCHER.

LA NOMINATION DES P.-D.G.

Du point de vue industriel l'important est la continuité

déclare M. Pierre Dreyfus à « l'Unité »

Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire socialiste *l'Unité*, le 15 janvier, le ministre de l'industrie évoque la prochaine nomination des responsables des groupes nationalisables : « *On peut envisager ces nominations en se plaçant du point de vue seulement industriel. En ce cas, l'important est la continuité. Car discontinuité signifie trouble dans l'entreprise, et cela donne une crise ajoutée à la crise générale. Si on peut l'éviter, c'est préférable et je conseille, sur un plan industriel, d'éviter un trouble non nécessaire. Evidemment la continuité est impossible dans les cas où la personne en place ne fera pas la politique à long terme, appuyée sur les organisations ouvrières, que nous souhaitons. Certains sont très clairs sur la question : la première fois où je l'ai rencontré ici, Ambroise Roux m'a dit son refus net d'une firme nationalisée* », déclare M. Dreyfus, qui ajoute : « *Je peux très bien comprendre qu'on pose le problème du point de vue politique. Mon rôle a moi, ministère de l'industrie, que François Mitterrand et Pierre Mauroy ont prié de bien vouloir prendre la tête de ce ministère, est de les mettre en garde contre certains dangers. C'est mon devoir.* »

Dans les groupes concernés, ces prochaines nominations suscitent des controverses. C'est ainsi que trois mille cadres de Rhône-Poulenc (le groupe en compte cinq mille huit cents en France et un millier à l'étranger) ont apposé leur signature au bas d'une pétition demandant le maintien de M. Jean Gandois à la présidence. Notons à ce propos que M. Dreyfus, dans le même entretien accordé à *l'Unité*, donne un satisfecit à l'actuel président, en déclarant : « *Rhône-Poulenc, qui dispose d'un bon secteur de recherche, qui est bien mené depuis quelques années (mais seulement depuis quelques années après une période de laxisme).* »

De leur côté, les cadres regroupés dans le Syndicat professionnel des ingénieurs et cadres supérieurs de la sidérurgie ont publié, le 9 janvier dans le *Républicain lorrain*, un communiqué qualifiant un éventuel départ de M. Mayoux (P.-D.G. de Sacilor-Sollac) de décision « incohérente, incompréhensible et inquiétante ».





ÉTRANGER

LES MOUVEMENTS SOCIAUX EN EUROPE

La grève générale dans le sud de l'Italie a été largement suivie

De notre correspondant

Rome. — Tout le sud de l'Italie a connu, le 14 janvier, une grève générale de huit heures à l'appel des trois grandes confédérations syndicales (C.G.I.L., CISL et UIL) afin d'attirer l'attention du gouvernement et du Parlement sur la « *situation dramatique du Mezzogiorno* » et de « *relancer les investissements* ». Des grèves de soutien de deux heures ont aussi eu lieu dans la région du Latium ; d'autres ont été décidées pour les prochains jours en Lombardie et dans le Piémont.

Cette action unitaire, la plus massive organisée ces dernières années, a concerné plusieurs millions de travailleurs. Elle a été largement suivie. « *C'est la plus importante manifestation jamais vue ici* », a commenté un syndicaliste de Bari, où quelque cinquante mille personnes ont répondu à l'appel des syndicats pour venir écouter M. Lama, secrétaire général de la C.G.I.L.

Malgré les mesures et les engagements pris par le gouvernement, la situation économique et sociale dans le Mezzogiorno s'aggrave de jour en jour. Pour le P.C.I., la situation est si grave qu'il est vain d'espérer qu'une reprise de l'activité industrielle dans le nord du pays puisse avoir des effets suffisants pour pallier les difficultés du Sud. Selon les syndicats, des régions, comme la Campanie, la Calabre, la Basilicate, sont dans un état de crise tel qu'il engendre une grave tension sociale. Le chômage touche près d'un demi-million de personnes en Campanie et cent vingt mille à Naples uniquement.

Officiellement le nombre des chômeurs en Italie s'élevait, en octobre 1981, à 2,1 millions de personnes, soit 9,1 % de la population active. On estime que 1,3 million se trouvent dans le Sud, soit 60 % du total, bien que le Sud ne rassemble que 35,7 % de la population nationale. Le chômage représente 13,2 % de la population active dans le Mezzogiorno (7,2 % dans le nord du pays).

Ph. P.

LE VOTE DES MINEURS BRITANNIQUES SUR LES PROPOSITIONS D'AUGMENTATION DES SALAIRES S'ANNONCE TRÈS SERRÉ

De notre correspondant

Londres. — Les deux cent cinquante mille mineurs britanniques étaient appelés à voter les 14 et 15 janvier, à bulletin secret, pour ou contre les propositions d'augmentation de salaires faites, début décembre 1981, par les autorités des Charbonnages. Celles-ci offrent entre 7,8 et 9,13 % de hausse, selon les catégories, alors que le syndicat réclamait à l'origine 23 %.

Contrairement à la direction du syndicat, qui avait recommandé l'acceptation de l'offre patronale, une assemblée générale élargie, où l'aile gauche est majoritaire, a décidé de soumettre la décision à un vote de tous les adhérents. Il faut qu'une majorité qualifiée de 55 % se prononce contre la proposition des Charbonnages, pour que la direction du syndicat puisse être autorisée à envisager une grève officielle.

Le scrutin, dont le résultat devrait être connu au milieu de la semaine prochaine, s'annonce très serré. Le président sortant du syndicat des mineurs, le modéré Joe Gormley, a pris publiquement position contre un conflit, tandis que son successeur, qui prendra ses fonctions en avril, M. Arthur Scargill, beaucoup plus marqué à gauche, est prêt à affronter le gouvernement.

« *J'espère que le bon sens l'emportera, mais cela ressemble un peu à 1974* », avait-il déclaré après l'échec des négociations. La grève des mineurs durant l'hiver 1973-1974 avait amené le premier ministre d'alors, M. Edward Heath, à décider des élections législatives anticipées qui devaient être remportées par les travaillistes. Plutôt que d'affronter les mineurs, Mme Thatcher avait préféré, l'année dernière, céder à leurs revendications et avait accepté de leur accorder des augmentations de salaire allant jusqu'à 13 %, en contradiction avec sa politique d'austérité. — D. V.

● *Le gouvernement espagnol a protesté auprès de l'ambassadeur de France à Madrid*, après l'attaque, mercredi 13 janvier, d'un train espagnol de fruits et légumes, près de Perpignan (*le Monde* du 15 janvier). Le secrétaire d'État aux affaires étrangères, M. Gabriel Manueco, a fait état de la « gravité » avec laquelle son gouvernement considérerait de tels incidents s'ils venaient à se répéter.

● *La couronne islandaise* a été dévaluée de 12 % le 14 janvier. Cette mesure a été décidée pour soutenir les exportations, essentiellement de poisson (*le Monde* du 15 janvier) et prendre en compte l'inflation. Il s'agit de la troisième — et plus importante — dévaluation intervenue durant les cinq derniers mois. La couronne islandaise avait été dépréciée de 5 % le 10 août 1981, puis de 6,5 % le 10 novembre. Elle n'était plus officiellement cotée depuis le 5 janvier. — (*A.F.P.*)

C.E.E.

Les négociations agro-budgétaires

LES DIX N'ONT PAS TRANCHÉ

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — Les discussions que les ministres des affaires étrangères des Dix ont consacré, le 14 janvier, à la négociation agro-budgétaire, et qui se trouvent au centre des préoccupations de la C.E.E. depuis plusieurs mois, n'ont pas donné de grands résultats.

Les Dix ont délibéré des propositions de compromis présentées par M. Thorn, président de la Commission, concernant les aménagements à apporter à la réglementation du marché laitier. La Commission renonçant à chercher à imposer, dans l'immédiat, des contraintes nouvelles aux producteurs, il ne devrait pas y avoir là de difficultés insurmontables. « *Le débat s'est terminé dans l'équivoque* », a cependant commenté M. Chandernagor, ministre français chargé des affaires européennes.

S'agissant de la compensation à accorder, au cours des années à venir, au Royaume-Uni pour alléger sa « *contribution nette* » au budget, plusieurs délégations ont estimé que le compromis présenté par M. Thorn tenait peu compte de la position exprimée par la grande majorité des délégations lors de la précédente réunion des ministres des affaires étrangères, en décembre, à Londres, et qu'il faisait en fait la part trop belle aux Britanniques. M. Chandernagor a surtout reproché à la Commission le caractère très peu *forfaitaire* de la compensation qu'elle préconise. — Ph. L.

MONNAIES

LA BANQUE DE FRANCE COMPTABILISE L'OR AU PRIX DE 76 457 F LE KILO CONTRE 83 567 F PRÉCÉDEMMENT

Comme à la fin de chaque semestre, la Banque de France a mis à jour, pour les six mois à venir, les bases d'évaluation de ses réserves d'or et de devises, des droits de tirages spéciaux (D.T.S.) et ECU.

A partir de la situation hebdomadaire du 31 décembre 1981 (et jusqu'à la situation de fin juin), les avoirs de réserves seront comptabilisés comme suit :

● L'or au prix de 76 457 F le kilo, au lieu de 83 567 F précédemment (pour le second semestre de 1981, la moins-value a été imputée au compte « réserve de réévaluation des avoirs publics en or ») ;

● Le dollar au cours de 5,7460 F, contre 5,7480 F ;

● Les ECU au cours de 1 ECU = 6,18763 F, contre 6,0467 F ;

● Les D.T.S. au cours de 1 D.T.S. = 6,66197 F, contre 6,68779 F.

AGRICULTURE

Les procédures d'indemnisation des agriculteurs touchés par les calamités seront accélérées

déclare Mme Cresson

Les procédures d'indemnisation pour les agriculteurs touchés par les inondations vont être accélérées, a annoncé, jeudi 14 janvier devant l'Association française des journalistes agricoles (AFJA), Mme Cresson, ministre de l'agriculture.

La commission nationale des calamités agricoles, qui devra reconnaître le principe des calamités, examinera les dossiers le 26 janvier prochain. A titre exceptionnel, les sinistrés les plus grièvement touchés pourront constituer dès à présent leur dossier individuel. Les conditions d'indemnisation de ces cas seront fixées le 10 ou le 11 février.

La distinction opérée par le ministre pour les cas les plus graves fait référence à la réforme du règlement d'administration publique sur le régime des calamités agricoles adoptée le 25 septembre 1979. Devant les abus enregistrés par la Cour des comptes pour l'année 1977, le montant et la validité des sinistres étant décidés alors par des commissions communales et les préfets, une procédure de reconnaissance préalable de l'état de calamité par une commission nationale avait été adoptée. C'est cette reconnaissance préalable que, pour faire vite, Mme Cresson a décidé de faire sauter pour les cas les plus graves.

De plus, les arrêtés préfectoraux permettant l'octroi de prêts spéciaux bonifiés pourront être pris sans attendre le délai d'un mois prévu par les textes. Le Crédit agricole est invité à examiner les dossiers avec rapidité, à faciliter les avances de trésorerie, à des taux d'intérêt le plus bas possible.

Enfin, comme les prêts spéciaux risquent d'ajouter aux difficultés des agriculteurs déjà endettés avec des prêts relatifs aux calamités des années précédentes, Mme Cresson propose que l'État prenne à sa charge une partie des intérêts des emprunts antérieurs.

● *Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture*, a remis jeudi 14 janvier le Grand Prix du journalisme agricole à notre confrère Jean-Claude Labesse du *Courrier picard* pour un article intitulé : « La grande soif de la Haute-Volta. »

● *Trente et un pays participeront au cinquante-troisième Salon international du machinisme agricole* du 7 au 14 mars, porte de Versailles, à Paris. Plus de mille quatre cents marques françaises et neuf cents marques étrangères seront présentes.

LOGEMENT

LES H.L.M. EXPRIMENT LEUR « ACCORD PROFOND » AVEC LE PROJET DE LOI DE M. QUILLIOT

Les H.L.M. ont été « *des pionniers en matière de concertation entre propriétaires et locataires* », a déclaré, mercredi 13 janvier, à la presse, M. Roland Pignol, délégué général de l'Union nationale des H.L.M., qui a exprimé « *l'accord profond* » des organismes avec les intentions globales du projet de loi Quilliot. En effet, des commissions mixtes H.L.M.-usagers existent depuis 1975. Toutefois, l'Union des H.L.M. souhaite que les parlementaires complètent la loi, notamment le principe d'un loyer initial « objectif » et en donnant aux locataires la possibilité de se faire assister en justice par un représentant d'une association d'usagers reconnue.

M. Pignol a enfin regretté la limitation autoritaire de la hausse des loyers H.L.M. (5 à 7 % en janvier) et la hausse des taux des prêts aidés par l'État, tout en approuvant l'accroissement de l'aide à la pierre, la réévaluation « *très concrète* » du montant du prêt moyen, et le relèvement des aides personnelles.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *M. Gérard Hibon*, qui fut d'avril 1977 à juin 1981 directeur des affaires internationales à la délégation générale à l'armement, vient d'entrer à la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) que préside le général Jacques Mitterrand. Cet ancien diplomate, qui fut pendant quatre ans responsable de la politique française des ventes d'armes et de coopération militaire avec l'étranger, sera directeur général adjoint de la SNIAS, chargé des affaires internationales et de l'action commerciale.

Social

● *La firme américaine Caterpillar* a annoncé, mercredi 13 janvier, la suppression, d'ici à la fin mars de quatre mille six cents emplois sur un effectif total de soixante sept mille sept cents personnes. De plus, onze mille deux cents employés de la firme seront mis au chômage technique pendant une semaine au début de février.

● *Quarante chômeurs de Cerizay (Deux-Sèvres) ont décidé de créer deux coopératives ouvrières* pour poursuivre l'activité de leurs anciennes entreprises mises en faillite. (Société Chesseron de transport mise en liquidation en septembre, vingt-huit salariés en chômage ; société Echassarian Electricité, soixante employés en chômage dont douze ont créé une coopérative.)

● *Les trois cents ouvrières de « Chantelle » à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) ont décidé de reprendre le travail* le 15 janvier, après huit semaines de grève, la direction leur ayant accordé une augmentation de 2 % des salaires et une amélioration des conditions de travail.

● *Éboueurs parisiens : grève à partir du 16 janvier.* — Les éboueurs parisiens ont décidé, le 14 janvier au cours d'une assemblée générale, de se mettre en grève à partir du samedi 16 janvier « *avec leur syndicat C.G.T. et pour apporter à M. Jacques Chirac la riposte qui convient* ». Par cette action, ils entendent ainsi « *ne pas accepter la retenue de salaire correspondant à la journée du 17 novembre et les horaires de travail que veut leur imposer le maire de Paris* ».

● *Les résultats du commerce extérieur pour 1981*, dont la publication était attendue ces prochains jours, ne seront connus que beaucoup plus tard en raison d'un mouvement de grève dans les centres de saisie des données des douanes (C.I.S.D.), apprend-on le 13 janvier de source syndicale. Dans un communiqué, la C.F.D.T. indique que les dactylos codeuses des sept centres informatiques douaniers ont engagé, depuis le 28 décembre, des mouvements revendicatifs pour obtenir, en particulier, la suppression du travail au rendement et un renforcement des effectifs. Déjà, le mouvement se concrétise par un retard de plus d'une semaine de la publication des résultats commerciaux de décembre et de l'année 1981, poursuit la C.F.D.T., tout en affirmant que « *cette action n'a pas pour but de gêner la politique gouvernementale* ». La direction des douanes confirme, pour sa part, ce retard et indique que le contentieux, après un premier échec des négociations, a été soumis au cabinet du ministre du budget, M. Fabius.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	5,8405	5,8445	+ 50	+ 95	+ 90	+ 135	+ 110	+ 210
$ can. ..	4,8765	4,9015	— 15	+ 40	— 30	+ 30	— 155	— 25
Yen (100)	2,5980	2,6023	+ 175	+ 220	+ 360	+ 400	+1090	+1160
D.M.	2,5375	2,5405	+ 90	+ 115	+ 180	+ 210	+ 600	+ 665
Florin ...	2,3190	2,3221	+ 70	+ 105	+ 150	+ 110	+ 495	+ 555
F.B. (100)	14,9260	14,9442	— 485	— 180	—1100	— 705	—3815	—3200
F.S.	3,1495	3,1540	+ 155	+ 200	+ 310	+ 355	+ 995	+1090
L. (1 000)	4,7380	4,7430	— 250	— 170	— 480	— 405	—1700	—1540
£	10,9010	10,9138	— 60	+ 40	— 100	— 5	— 40	+ 160

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10	10 3/8	10 1/8	10 1/2	10 1/8	10 1/2	10 1/4	10 5/8
$ E.-U. ..	12 3/4	13 1/4	13 3/8	13 3/4	13 7/8	14 1/8	14 15/16	15 5/16
Florin ...	9 7/8	10 1/2	10 1/4	11	10 1/4	11	10 1/2	11 1/4
F.B. (100)	13 1/2	14 1/2	16 1/2	18 1/2	18	19 5/8	20	21
F.S.	2 7/8	3 5/8	8 3/16	8 9/16	8 7/16	8 13/16	8 5/8	9
L. (1 000)	18	19	19 1/2	20 7/8	20 1/2	21 1/2	22 3/4	23 3/4
£	13 1/2	15 1/4	14 15/16	15 9/16	15 5/16	15 15/16	15 3/8	16
F. français	14 3/4	15 1/2	15	15 3/4	15 1/4	16	17 3/8	18 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LES MARCHÉS FINA

...RSE DE PARIS 14 JANVIER

MAI

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

14 JANVIER

Plus irrégulier mais encore bien orienté

A quarante-huit heures d'écart, une nouvelle vague de ventes bénéficiaires a déferlé jeudi sur la Bourse de Paris. Mais elle n'a pas provoqué de très gros dégâts à la cote. Les valeurs françaises ont bien résisté dans l'ensemble à cet assaut, et nombre d'entre elles ont même encore progressé, si bien qu'à la clôture l'indicateur enregistrait encore un gain, très modique certes (+ 0,05 %), mais significatif en tout cas du comportement satisfaisant du marché.

Comme les jours précédents, les têtes d'affiche ont changé, démontrant, s'il en était besoin, que l'intérêt manifesté par les investisseurs pour les placements en actions ne se démentait pas.

Cette fois, ce sont Locafrance, Signaux, Schneider, Creusot-Loire, Béghin et Poliet, pour ne citer que ces six valeurs, qui ont tenu la vedette, après être demeurées dans l'ombre où les pétroles sont retournés. Ce déplacement des cibles choisies par les opérateurs est apparu très sain aux professionnels. Certains parmi ces derniers commencent du reste à penser que la Bourse pourrait bien être désormais entrée dans cette phase de convalescence tant attendue après le grand choc du 10 mai dernier.

Mais plus peut-être que la bonne tenue des valeurs françaises, le fait saillant de la séance a été la forte baisse de l'or. Sur les indications de Londres où l'once de métal précieux a perdu 9 dollars à 34 dollars, le lingot a décroché pour revenir à 70 000 F (– 2 500 F), son plus bas niveau depuis la fin du printemps 1980. Recul également du napoléon à 690,10 F (après 690 F) qui a cédé ainsi 7 F.

Le volume des transactions a augmenté, passant de 12,79 à 14,19 millions de francs.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CLUB MÉDITERRANÉE. – Encore une bonne année pour le Club Méditerranée, qui annonce pour l'exercice clos le 31 octobre dernier un bénéfice net non consolidé de 134,36 millions de francs, en progression de 26,43 % pour un chiffre d'affaires T.T.C. accru de 23,44 % à 2,33 milliards de francs.

MATRA. – Les actionnaires du groupe encaisseront au titre de l'exercice 1981 un dividende majoré, dont le montant sera de l'ordre de 55 F net, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 27,50 F, contre respectivement 50 F et 25 F précédemment.

Le déficit enregistré en 1981 par la division automobile de Matra avec Solex et Jaeger atteindra 100 millions de francs environ. Un redressement n'est pas attendu avant 1983.

ROUSSEL-UCLAF. – Le groupe devrait atteindre la barre des 10 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1984. Pour 1982, l'objectif est fixé à 7,6 milliards de francs contre 6 milliards pour l'exercice écoulé. Les investissements, dont le montant avait atteint 270 millions de francs en 1981, passeront cette année à 350 millions. Le président de Roussel-Uclaf, le docteur E. Sacluz, ne croit pas à une nationalisation du groupe. « *D'ici à deux mois,* a-t-il déclaré, *une solution devrait être trouvée entre le gouvernement français et notre actionnaire majoritaire Hoechst, qui, en tout état de cause, souhaite conserver la majorité. Un compromis devra être trouvé en ce qui concerne la minorité de blocage étatique. Cela pourrait éventuellement passer par un arrangement au niveau du conseil de surveillance. Quoi qu'il en soit, il ne s'agira pas d'une nationalisation de Roussel-Uclaf* ».

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	13 janv.	14 janv.
Valeurs françaises	104,3	103,6
Valeurs étrangères	99,8	99,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	94 2	94,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 15 janv. 15 3/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14/1	15/1
1 dollar (en yens)	224,65	CLOS

NEW-YORK

Léger redressement

Après trois séances de baisse sévère, Wall Street s'est légèrement redressé jeudi, principalement sous l'effet de facteurs techniques. Le marché n'a cependant pas conservé toute l'avance acquise durant la séance et, à la clôture, l'indice des industrielles, parvenu à 13 heures à la cote 848,36, devait s'inscrire à 842,27, soit à 3,33 points seulement au-dessus de son précédent niveau.

L'activité a très sensiblement diminué et 42,94 millions de titres ont changé de mains contre 49,13 millions la veille.

Les rachats effectués par les vendeurs à découvert ont constitué pour l'essentiel le gros des transactions. Quelques investisseurs, restés dans l'ombre ces derniers temps, ont cependant pris quelques initiatives timides, incités en cela par une déclaration du président Reagan sur une sortie de la récession plus rapide que prévu. L'effet psychologique produit a été indéniable mais il n'a quand même pas réussi à vaincre toutes les réticences.

Autre facteur haussier : les prévisions de résultats meilleurs que prévu également pour I.B.M. La décision prise par Ford de passer son dividende intérimaire, pour la première fois de son histoire, a provoqué un repli du titre.

Sur 1844 valeurs traitées, 718 ont monté, 666 ont baissé et 460 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours du 13 janv.	Cours du 14 janv. 82
Alcoa	24	24 1/4
A.T.T.	59 1/8	59 1/4
Boeing	20 7/8	20 3/4
Chase Manhattan Bank	53 1/4	53 3/4
Du Pont de Nemours	36	36 1/8
Eastman Kodak	69 3/4	69 3/4
Exxon	30 1/4	30 1/8
Ford	18 1/8	17 5/8
General Electric	55 1/2	55 3/8
General Foods	30	29 1/2
General Motors	38	39
Goodyear	18 5/8	18
I.B.M.	57 3/8	58 7/8
I.T.T.	27 1/2	27 3/8
Mobil Oil	22 5/8	22 1/2
Pfizer	51 3/8	51 3/8
Schlumberger	49 1/2	50 5/8
Texaco	31 5/8	31 1/2
U.A.L. Inc.	15 1/4	15 3/8
Union Carbide	47 1/4	47 1/8
U.S. Steel	26 1/4	26 3/4
Westinghouse	24 3/4	24 5/8
Xerox Corp.	38	37 7/8

BOURSE DE PARIS 14 JANVIER COMPTANT

SICAV

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

Étrangères

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 793	5 854	5 680	5 960
Allemagne (100 DM)	253 960	253 900	246	258
Belgique (100 F)	14 926	14 946	12 800	13 800
Pays Bas (100 fl.)	231 950	231 910	225	236
Danemark (100 krd)	77 870	77 700	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 230	98 600	96	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 879	10 879	10 550	11 150
Grèce (100 drachmes)	9 940	9 930	....	....
Italie (1 000 lires)	4 738	4 744	4 450	4 850
Suisse (100 fr.)	313 020	313 850	305	318
Suède (100 krs)	103 430	103 890	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 290	36 276	36 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 897	5 897	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 780	8 780	7 500	8 500
Canada ($ can 1)	4 868	4 902	4 740	4 970
Japon (100 yens)	2 597	2 599	2 500	2 830

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/1
Or fin (kilo en barre)	72500	70800
Or fin (en lingot)	72500	70000
Pièce française (20 fr)	697	690 10
Pièce française (10 fr)	500	520
Pièce suisse (20 fr)	606	599
Pièce latine (20 fr)	560	546
Souverain	664 50	661 50
Pièce de 20 dollars	3050	3016
Pièce de 10 dollars	1595	1595
Pièce de 5 dollars	780 50	780 50
Pièce de 50 pesos	3275	3231
Pièce de 10 florins	574 50	571

Le Monde



UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 15 janvier 1982 a été tiré à 551 871 exemplaires.

Réunis à Paris

LES PAYS CRÉANCIERS DE LA POLOGNE « GÈLERAIENT » LES DISCUSSIONS AVEC VARSOVIE SUR LE PAIEMENT DE LA DETTE EN 1982.

Les seize pays occidentaux créanciers de la Pologne auraient décidé, jeudi 14 janvier, à Paris, de suspendre jusqu'à nouvel ordre leurs négociations avec la partie polonaise, apprend-on de sources bien informées.

Le conseil atlantique avait, lundi 11 janvier, à Bruxelles, pris une décision en ce sens. Une lettre précisant la position des « Seize » va être envoyée au gouvernement polonais, dont aucun représentant ne participait à la réunion, indique-t-on de source française.

Les hauts fonctionnaires occidentaux, qui ne s'étaient pas réunis depuis le 20 novembre, se sont retrouvés, jeudi, dans le plus grand secret au Centre international des conférences de Paris sous la présidence de M. Michel Camdessus, directeur adjoint du Trésor français. Ils seraient convenus de « geler » les discussions avec Varsovie sur le rééchelonnement de la dette publique exigible en 1982 (3,5 milliards de dollars), sans toutefois remettre en question l'accord de juillet dernier portant sur la consolidation des échéances de 1981 (2,5 milliards de dollars sur huit ans).

La dette polonaise envers l'Occident est de 26,5 milliards de dollars, dont la moitié sont des créances garanties par les gouvernements.

Parallèlement, les négociations entre les banquiers occidentaux et Varsovie sur la signature de l'accord de rééchelonnement des 2,4 milliards de dollars dûs de mars à décembre 1981 semblent aussi marquer le pas, en dépit du voyage-éclair entrepris dans la capitale polonaise lundi dernier par M. Hans Friderichs, président de la Dresdner Bank.

Chef de l'opposition salvadorienne

M. UNGO A ÉTÉ REÇU PAR MM. CHEYSSON ET JOSPIN

M. Guillermo Ungo, dirigeant de l'opposition salvadorienne, a été reçu jeudi 14 janvier à Paris par M. Cheysson, ministre des relations extérieures. M. Ungo s'était entretenu mercredi avec MM. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, et Jacques Huntziger, secrétaire national adjoint pour leis questions internationales.

L'opposition salvadorienne regroupe le Front Farabundo Marti de libération nationale et le Front démocratique révolutionnaire qui sont alliés depuis l'année dernière. En août 1981, la France, dans une déclaration conjointe avec le Mexique, a reconnu que le front d'opposition à la junte constitue *« une force politique représentative disposée à assumer les obligations et à exercer les droits qui en découlent »*.

Depuis, la France, dont la politique en Amérique centrale s'oppose à celle des Etats-Unis, a accordé une aide financière au Nicaragua et décidé de livrer du matériel militaire à Managua.

M. Ungo a précisé que son entretien avec le chef de la diplomatie française répondait à la volonté d'*« élargir les alliances de l'opposition salvadorienne à tous les secteurs susceptibles de favoriser une solution politique négociée au Salvador »*.

M. Ungo a réaffirmé, d'autre part, le refus du front d'opposition de participer aux élections prévues en mars au Salvador, qui, a-t-il dit, *« ne permettront aucune véritable solution et ne représentent qu'une farce politique sanglante »*.

Accident ferroviaire en Seine-Saint-Denis

Deux morts et trente blessés

Un accident ferroviaire provoqué par une benne à ordures, qui s'était engagée sur les voies, s'est produit, vendredi matin 15 janvier, vers 7 h 30, à 200 mètres de la gare d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). En fin de matinée, le bilan provisoire était de deux morts et dix blessés graves. Vingt autres personnes ont été plus légèrement blessées. Une troisième personne était en cours de réanimation, tandis que les sauveteurs essayaient de dégager un voyageur grièvement touché, coincé dans les tôles tordues d'une voiture.

Persone ne comprend pourquoi le camion à ordures, qui était allé chercher une benne aux établissements Olida, s'est égaré sur les voies, à proximité du pont des Carrières. Le conducteur n'était-il pas le chauffeur habituel ? Quand il a aperçu le train venant de Saint-Gratien, à une vitesse de 70 kilomètres à l'heure, il a eu juste le temps de sauter de son véhicule. Légèrement commotionné, il est soigné et sera entendu prochainement par la police.

Sous le choc, la première voiture de la rame est sortie des rails, mais il y a eu, dans un premier temps, plus de peur que de mal. Soudain, le machiniste a vu s'approcher une autre rame venant de Paris. La collision était inévitable. Il s'est précipité dans la voiture en demandant aux voyageurs de refluer vers l'arrière. Une dame s'est affolée et, dans la précipitation, s'est fracturé le crâne.

Le choc a été très violent. Les deux premières voitures se sont encastrées l'une dans l'autre, tandis que la rame venant de Paris restait sur les voies. Selon les responsables de la S.N.C.F., dont M. Paul Gentil, directeur général, les deux trains, bondés à cette heure-là, se sont heurtés à une vitesse de 45 kilomètres à l'heure. Les secours, sous la direction du lieutenant-colonel Michel Berthelot, se sont immédiatement organisés. Les blessés étaient évacués vers le shôpitaux des villes proches, tandis que les sauveteurs tentaient de dégager la diazine de voyageurs prisonniers de la ferraille, au moyen de vérins hydrauliques, de pinces, tandis qu'on procédait aux premières transfusions.

A 11 heures, seules trois personnes étaient encore coincées dans les tôles déchiquetées. Parmi elles, deux morts. Un centre de soins était installé dans un hangar proche.

M. Charles Fiterman, ministre des transports, s'est rendu sur les lieux. Il a déploré *« cet accident stupide »* et a estimé qu'il était encore trop tôt pour établir les responsabilités. *« Malgré toutes les règles de sécurité*, a-t-il ajouté, *il est difficile d'éviter ce genre d'accident. »* Il faudra attendre le témoignage du conducteur de la benne à ordures, et ceux des deux machinistes, qui sont sortis indemnes de cet accident pour savoir exactement ce qui s'est passé. En fin de matinée, le trafic était encore totalement interrompu.

M. B.-R.

A Toulouse

UNE TROISIÈME PERSONNE EST INTERPELLÉE DANS L'AFFAIRE DU VOL D'ARMES DE FOIX

Les policiers de Toulouse ont interpellé, jeudi 14 janvier, dans cette ville un homme qui pourrait avoir participé au vol d'armes de Foix, a-t-on appris ce vendredi. L'homme, dont le S.R.P.J. se refusait à dévoiler l'identité, serait âgé d'une quarantaine d'années. Les enquêteurs estiment qu'il pourrait s'agir du chef du commando. Le S.R.P.J. avait retrouvé le 5 janvier la presque totalité des armes volées à Caujac (Haute-Garonne). Deux personnes avaient été arrêtées et écrouées, MM. Francis Emourgeon et Vincent Coronna, des délinquants de petite envergure (« le Monde » du 8 janvier). MM. Emourgeon et Coronna avait affirmé que leurs complices étaient au nombre de deux et avaient refusé de donner leur nom.

« LE POINT » QUITTE L'EMPIRE HACHETTE

L'hebdomadaire « le Point », fondé en 1972 par des journalistes ayant quitté « l'Express » et propriété d'une filiale de la Librairie Hachette, a été racheté par un groupe dont le chef de file est M. Nicolas Seydoux, président de la société Gaumont.

Depuis la prise de contrôle de la Librairie Hachette par le groupe Matra, la rédaction du « Point » avait manifesté ses craintes devant les risques d'une « nationalisation rampante » et participé à la recherche d'une solution assurant et garantissant son indépendance.

La société éditrice du « Point » est une société anonyme, la SEBDO, au capital de 960 000 F divisés en 9 600 actions. Ces actions sont réparties entre FEP (filiale d'Hachette), qui en contrôle 8 347, douze personnes physiques parmi les fondateurs — qui possèdent 104 actions chacun — et 5 actions détenues par d'autres porteurs.

FERMETÉ DU DOLLAR STABILITÉ DE L'OR

Sur les marchés des changes très calmes en fin de semaine, le dollar s'est maintenu, vendredi 15 janvier, au voisinage des cours élevés atteints la veille, s'inscrivant à 5,48 F environ contre 5,85 F à Paris et 2,30 DM contre 2,31 DM. La tension des taux aux Etats-Unis et les controverses qui se sont ouvertes sur leur évolution dans le futur ont contribué à tenir élevés les niveaux de la monnaie américaine, déjouant tous les pronostics de baisse formulés à la fin de 1981.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once, qui avait chuté, jeudi, de 387 dollars à 371 dollars, s'est redressé un peu aux environs de 377 dollars.

L'ÉQUIPAGE DU VOL SPATIAL FRANCO-SOVIÉTIQUE NE DISPOSERA PEUT-ÊTRE PAS D'UNE NOUVELLE STATION SALIOUT

Moscou (U.P.I.). — Le vol spatial conjoint franco-soviétique pourrait se dérouler au milieu de 1982 et durer huit jours, dont sept à bord de l'actuelle station spatiale Saliout-6, qui sera alors en orbite depuis près de cinq ans.

Cependant, le cosmonaute Vladimir Chatalov, chef du corps des cosmonautes, n'exclut pas qu'une nouvelle station, Saliout-7, soit lancée cette année. Auparavant, il était tacitement entendu que l'équipage franco-soviétique — en principe MM. Jean-Loup Chrétien, Youri Malichev et Alexandre Ivantchenkov, sinon MM. Patrick Baudry, Leonid Kizim et Vladimir Solovlev — séjournerait à bord de Saliout-7. La déclaration de M. Chatalov à Radio-Moscou peut indiquer que les Soviétiques connaissent des difficultés dans la mise au point de cette nouvelle station.

« RÉVOLUTION » ESTIME QUE DENIS ROCHE LUI FAIT UNE « MAUVAISE QUERELLE »

L'hebdomadaire communiste *Révolution* répond, dans son numéro daté 15-21 janvier, à la protestation de l'écrivain Denis Roche contre la présentation d'une interview qu'il avait accordée à cet hebdomadaire et qui avait été publiée dans le précédent numéro *le Monde* du 14 janvier).

Révolution indique que *« le texte de l'interview publiée avait été relu, revu et corrigé par l'interviewé. Quant aux titres et à l'iconographie, ils ont été, comme à l'habitude dans tout organe de presse, choisis par la rédaction avec le souci évident, dans le cas particulier, d'une mise en valeur du texte »*.

Révolution ajoute : *« Il est parfaitement concevable que ces choix, toujours faits pour susciter un intérêt, une réaction, puissent être discutés. Mais il n'y a, à l'évidence, aucune commune mesure entre cela et la mauvaise querelle qu'on nous en fait. Encore moins avec la campagne grossièrement anticommuniste que mènent certains organes de presse. »*

La direction de *Révolution* a précisé, d'autre part, qu'elle ne publiera pas la lettre que lui avait adressée Denis Roche et que celui-ci avait rendue publique.

Nouvelles brèves

● *L'accident du Boeing-737* d'Air Florida, qui s'est abîmé le mercredi 13 janvier dans le Potomac à Washington, après avoir heurté un pont, a provoqué la mort de soixante-dix-huit personnes : soixante-quatorze passagers et quatre automobilistes dont les véhicules ont été heurtés par l'appareil. Cinq personnes ont pu être sauvées des eaux glacées du fleuve. — *(A.F.P.)*

● *Une légère décrue* s'est amorcée sur la Seine en amont de Paris et devrait persister dans les jours à venir si les conditions atmosphériques n'accusent pas de grands changements. Le niveau des eaux était de 5,95 m. au pont de la Tournelle à Paris vendredi 15 janvier, à 8 h. 15, au lieu de 6,05 m. jeudi à la même heure. En revanche, le fleuve a continué sa montée en aval de Paris, coupant de nombreuses routes et voies sur berge. D'autre part, un premier bilan indique que la vague de froid a fait quatre victimes en France.

● *Cité scolaire fermée pour chauffage défectueux.* — Le collège et le lycée Maurice-Genevoix à Montrouge (Hauts-de-Seine) sont fermés depuis le jeudi 14 janvier et jusqu'au lundi 18 janvier au moins. Dans ces deux établissements, qui regroupent douze cents élèves, le chauffage est défectueux, et la température ne dépassait pas 8 degrés dans certaines salles ces jours derniers. Jeudi, des parents avaient occupé des locaux pour protester contre cet état de fait.

● *M. Louis Pailhas*, ingénieur général de l'aviation civile, est nommé directeur de la navigation aérienne.

[Né le 2 mars 1926 à Foix (Ariège), M. Louis Pailhas est ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur de l'aviation civile. Il entre à ce titre à la direction de l'aviation civile au Maroc en 1951. Il devient, en 1965, directeur adjoint de l'Ecole nationale de l'aviation civile puis directeur de cette même école en 1968 et ingénieur général de l'aviation civile.]

● *Un jeune toxicomane*, Patrick Marlin, vingt-sept ans, sans domicile fixe ni profession, vivant à Marseille, connu des services de police pour se livrer au trafic de l'héroïne, dont lui-même était consommateur, a été trouvé mort dans la nuit du mercredi 13 au jeudi 14 janvier, à 2 heures du matin, alors qu'il était placé en garde à vue dans les cellules de l'hôtel de police de Marseille depuis son interpellation lundi soir 11 janvier (nos dernières éditions). Lundi, M. Marlin avait été examiné par un médecin qui avait estimé que son état de santé n'était pas incompatible avec la garde à vue. Le lendemain ce médecin avait de nouveau examiné le jeune homme et indiqué qu'il pouvait supporter détention. Selon une autopsie pratiquée, jeudi 14 janvier, M. Marlin aurait succombé à des « troubles cardiovasculaires ». — *(Corresp.)*

● *Le docteur Jacques Beaupère*, président confédéral de la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), a pris la décision de licencier le docteur Gérard Blès, secrétaire général et fidèle supporter de l'ancien président, le docteur Jacques Monier.

Demain

LE MONDE DIMANCHE

Quand Aron était à gauche de Sartre

Par Jean-François Sirinelli

EN VENTE DÈS LUNDI

Une publication du Monde

BILAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1981

Une analyse détaillée de la situation économique et sociale de la France et de cent trente-six pays étrangers.

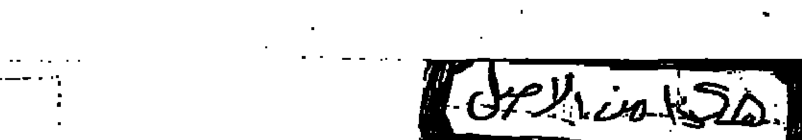
Une centaine de tableaux et de graphiques illustrent ce panorama de l'économie mondiale.

Une chronologie des grands événements de l'année et un index par thème complètent cette étude.

BILAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1981 : NOUVELLES DONNÉES

Supplément aux « DOSSIERS DOCUMENTS DU MONDE »

184 pages - 25 F



SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 11 499 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

DIMANCHE 17 JANVIER 1982

Le Monde

DIMANCHE

Les paysages de Saul Bellow

Le grand romancier juif américain parle de sa conception du monde, de la vie intérieure, des villes américaines, de Paris, de son enfance dans le ghetto et d'Israël...

PIERRE DOMMERGUES

EN France, le roman américain, c'est encore Faulkner, Dos Passos, Hemingway et autres bons sauvages découverts par Sartre à la veille de la seconde guerre mondiale. On a du mal à reconnaître les successeurs : Bellow, Mailer, Burroughs et autres dissidents déclarés coupables de trop s'intéresser à l'homme – son inquiétude, sa folie, sa résistance – et de trop se désintéresser des recherches formelles.

Aujourd'hui, où les idéologies simplificatrices sont remises en question, où la dialectique se réinsère dans les interstices de la pensée, où l'interrogation porte plus que jamais sur les droits de l'homme à l'Est, comme en Amérique latine et en Afrique du Sud, on est prêt à écouter la voix d'un Saul Bellow.

Car le message de Bellow, de roman en roman, est d'apprendre à dire NON. Non aux idées reçues, aux gestes stéréotypés, aux abstractions destructrices. A tous ceux qui veulent nous adopter : parents, éducateurs, rabbins, journalistes, politiciens. Mais apprendre aussi à dire OUI aux idées neuves, au ludisme, à l'intelligence, à l'art, à l'ordinaire avec tout ce qu'il a d'extraordinaire.

A l'occasion de la parution à New-York de son nouveau roman *The Dean's December* (1), le premier depuis qu'il a reçu le prix Nobel de la littérature en 1976, le grand romancier juif américain nous confie sa vision du monde et nous parle des villes, de son enfance dans le ghetto, et d'Israël.

∴

« Dans votre discours d'acceptation du prix Nobel, en 1976, vous décrivez ainsi la condition de l'homme et la responsabilité de l'écrivain : *« Au centre, l'humanité lutte pour sa liberté, contre les pouvoirs collectifs ; l'individu contre la déshumanisation, pour la possession de son âme. Si les écrivains,* précisez-vous, *ne reviennent pas au centre, ce n'est pas que le centre est déjà occupé. Il ne l'est pas. Ils sont libres de s'y installer, s'ils le souhaitent ».* Cette profession d'humanisme est au cœur de votre œuvre. Pourtant l'humanisme demeure quelque peu discrédité. Dans un monde où l'homme est broyé par les crises et noyé sous les explications, que signifie ce choix ?

– Je pouvais, comme tout le monde, accepter l'humanisme ou le refuser. Certains l'ont rejeté dans un élan révolutionnaire. Les surréalistes, par exemple. Après tout, il était parfaitement acceptable d'être un « révolté » avant la première guerre mondiale, peut-être même jusqu'à la crise qui nous frappe au milieu du siècle. Pour André Breton, tirer sur une foule était un simple geste surréaliste. Mais quand on pense à ce que faisaient alors les armées hitlériennes en Europe centrale, cela cesse d'être une proposition anodine. Cela évoque le sadisme, la psychopathologie, la volonté d'extermination.

» Discréditer la bourgeoisie ? Pourquoi pas. Tout individu critique est d'accord sur ce point. Mais rejeter l'art du même coup me paraît être une soumission inutile. C'est capituler devant les forces ennemies. C'est s'éloigner encore davantage du centre. La croissance d'un public cultivé, ou semi-cultivé, rend ces stéréotypes séduisants aux yeux des médecins, des techniciens, des experts et autres membres de cette classe nouvelle, en manque de culture. C'est aussi accroître la dépendance à l'égard des idées toutes faites, importées d'Europe, qui envahissent, dans les années 40 et 50, l'Université, la jeunesse, l'ensemble du pays.

» Pour ma part, je ne suis pas prêt à renoncer à mon droit de penser et d'agir aussi radicalement que possible, mais je trouve nécessaire de dépasser les clichés, dont les effets sont visibles, aujourd'hui encore, à New-York – par exemple dans l'affaire Mailer-Abbott (2) où un écrivain de grand talent montre qu'il ne prend pas les mots au sérieux. Mailer revient à des idées qui, en passant par Sartre, Fanon et le Malraux de *la Condition humaine*, remontent aux surréalistes et au marquis de Sade. Elles n'ont plus guère aujourd'hui qu'un intérêt historique.

Dans le souterrain

– Cette littérature n'exprime-t-elle pas la dégradation de la personne et aussi une certaine forme de résistance ?

– Le pouvoir n'a cessé de croître au cours des révolutions industrielles et technologiques qui marquent le capitalisme des cent cinquante dernières années. La question principale est la suivante : qu'est-il advenu de la vie intérieure ? Le pouvoir a montré son mépris pour le contenu de la vie, pour l'âme, si je puis me permettre. Il a utilisé l'être humain comme un pion dans un jeu idéologique et historique, un jeu d'autorité. La question posée, au dix-neuvième siècle, par certains Russes comme Dostoïevski – sommes-nous des souris ou des hommes ? – est redevenue centrale. Les gens eux-mêmes en viennent à partager ce mépris pour ce qui relève de la personne. Pourtant l'objectif de la démocratie libérale n'est-il pas, selon les termes de notre Déclaration d'indépendance, de créer les conditions permettant de nous « libérer » et d'atteindre le « bonheur » ? Que reste-t-il de cet idéal ? L'ombre puissante des grandes « réalisations » occupe désormais le centre. Et nous, nous avons accepté de nous retirer pour nous installer, pas même à la périphérie, mais dans le souterrain.

JEAN-PIERRE CAGNAT

Le tribunal

– Dans la plupart de vos romans, on retrouve des tribunaux, des prisons, des hôpitaux. Pourquoi ces lieux ?

– Je n'avais pas remarqué que je faisais de ces lieux une métaphore centrale. J'écris sur les populations condamnées des grandes villes. Ils sont 15 millions, peut-être 20 – des Noirs, des Portoricains et maintenant des Mexicains, – concentrés dans ces horribles camps. A l'école, vous voyez des enfants doux, charmants, pleins de bonnes intentions. Dans quelques années, ils feront partie de gangs. Ils seront violeurs ou violés. Assassins ou assassinés. Le taux de mort violente est cinq à six fois plus élevé parmi eux. Comment observer ces choses sans être ébranlé. Pourtant, personne ne veut en reconnaître la réalité. Dans les tribunaux, dans les prisons, dans les hôpitaux de quartier, la réalité apparaît dans sa nudité. C'est pourquoi je m'y arrête souvent, dans mes vadrouilles à travers la ville.

» En Amérique, le système judiciaire est très puissant. L'équilibre des pouvoirs a cessé d'y fonctionner. Il constitue un univers indépendant, lié aux professionnels du droit et, localement, aux organisations politiques. Ce sont eux qui s'occupent des délinquants ! C'est un des plus graves échecs de la démocratie. Non, le tribunal n'est pas l'équivalent américain de l'hôpital psychiatrique en U.R.S.S. Ici, il y a encore combat, bien que le résultat soit douteux. Cela donne un avant-goût de ce que le monde libre risque de devenir. Oui, cela peut empirer avec les coupes budgétaires du président Reagan. Sans préparation, sans atténuation, de telles politiques sont suicidaires.

– Qu'elle est l'alternative au professionnalisme inhumain ?

– La première chose est de faire l'expérience de cette condition, sinon en direct, du moins en imagination. J'ai choisi des personnages qui ont cette capacité indigène d'empathie : l'un d'eux est un ancien tueur qui dirige maintenant un établissement pour drogués. Un autre a été licencié de son poste de directeur de prison parce qu'il ne jouait pas le jeu : il passait seize heures par jour à son travail, sept jours par semaine, et il éprouvait des sentiments fraternels à l'égard des prisonniers. Ceux qui ont une formation de psychologue, de travailleur social ou d'administrateur sont les moins capables de résoudre ces problèmes. .

La mort ? Une rumeur...

– Que signifient la mort, l'amour, la souffrance pour vous ?

– La mort est l'envers du miroir où nous nous voyons. C'est l'obscurité correspondant à la lumière. Le vide à l'existence. Ces pôles s'interpénètrent continuellement. Mon insistance sur la mort vient peut-être de ce que nous vivons dans une société où personne ne veut vraiment la prendre en compte. On s'agrippe aux plaisirs comme des mourants. Par ailleurs, je me suis laissé convaincre, dès mon plus jeune âge, par Walt Whitman, que le grand poème de la démocratie est celui de la mort. Tant que les hommes libres ne savent pas mourir, il n'y a pas de démocratie.

– Et pour vous – personnellement – qu'est-ce que la mort ?

– La mort ? Oui, j'en ai entendu parler. Mais, en ce qui me concerne, ce ne sont que des rumeurs. Qu'en dites-vous ?...

– Quelles sont les qualités requises pour être un homme ?

– La confiance en son institution. La loyauté envers les expériences les plus élevées de sa vie. La résistance aux pressions qui vous incitent à rejeter votre vision personnelle. La quête de liberté individuelle. La résistance aux clichés déterministes. Une sorte d'enthousiasme divin qui motive tous ces comportements. J'ajouterai que céder aux slogans est une grave erreur, car nous n'avons aucune garantie de succès.

Les villes

– Les villes remplissent vos romans. La campagne y est rare. Les fleurs n'ont pas de nom. Dans votre nouveau roman, les flocons de neige sont comparés à des « lentilles de contact »...

– Bien sûr, j'ai grandi à la ville, mais j'ai aussi passé de nombreuses années à la campagne. J'ai été un jardinier amateur très enthousiaste, et j'ai consacré au moins dix années de ma vie à ce genre d'activités. Cela se sent dans *Herzog* qui se passe en partie à la campagne. D'ailleurs, il n'est pas possible d'écrire sur les villes sans connaître la campagne. Quant aux fleurs, elles sont décrites avec précision dans mon dernier roman. Corde (son héros) éprouve une véritable dévotion pour les cyclamens.

(Lire la suite page XIII.)

(1) Saul Bellow The Dean's December, Harper & Row, New-York, 1982. A paraître chez Flammarion à l'automne prochain.

(2) Toujours fasciné par les crimes et les criminels, Norman Mailer contribue au lancement littéraire de Jack Abbott dont il préfaça la correspondance l'an dernier. A peine sorti de prison, Abbott est arrêté pour un nouveau meurtre.

COURRIER

Archives

A lire M. Favier, directeur des Archives nationales (*le Monde Dimanche*, 13 décembre 1981), le délai restrictif de cent ans s'appliquerait seulement aux documents « contenant des renseignements individuels ayant trait à la vie privée et familiale et d'une manière générale aux faits et comportements d'ordre privé ». Selon lui, le délai « prévu par la loi est de trente ans » et les chercheurs ont « quotidiennement accès à des documents parfois très récents, puisque même la règle des trente ans est assortie de nombreuses dérogations en faveur de la recherche scientifique ». Libéralisme et progrès donc, puisque l'interdit qui frappait les renseignements d'ordre privé était, antérieurement à la dernière loi, « perpétuel ». Malheureusement, la pratique dément totalement cette vision hautement théorique. Le secret perpétuel n'existait pas dans les faits puisqu'on trouvait, y compris dans la maison que dirige M. Favier, dans les cartons de la série F7, nombre de renseignements concernant la vie privée des hommes politiques de la IIIe République : il m'est par exemple arrivé de trouver des appréciations sur la vie sexuelle de Léon Blum ou des rapports sur celle d'Edouard Herriot... Depuis le vote de la loi (...) il m'est par ailleurs rigoureusement impossible de consulter le carnet B, même pour les dossiers concernant les premières années après 1910. Bien que l'historien américain Dom Baker se soit vu communiquer avant l'adoption de cette législation l'ensemble des documents en question, et bien que ces derniers ne semblent pas – si l'on s'en tient au descriptif de l'historien d'outre-Atlantique – contenir des données d'ordre privé. De même, l'armée refuse la consultation des dossiers individuels établis lors de la première guerre mondiale, bien que ceux-ci mentionnent les états de service, grades, décorations, citations ou blessures et non les maîtresses. Jusqu'en 1979, il me fut possible d'obtenir des mairies communication de l'extrait de naissance des personnages de l'entre-deux-guerres. Aujourd'hui, on me refuse cette pièce en se référant à la nouvelle législation. Résultat : impossible de connaître la profession des parents. Il est vrai qu'il me reste la possibilité d'écrire pour chacun de mes deux cent quarante-cinq personnages au procureur de la République du département concerné, afin de tenter d'obtenir une dérogation ! Aux Archives nationales, enfin, révélons à M. Favier l'existence, dans la série F7, de dizaines de cartons qui demeurent totalement inaccessibles : ils concernent la période comprise entre le Front populaire et la fin de la seconde guerre mondiale. Ces derniers ne contiennent cependant, selon toute vraisemblance, que fort peu de renseignements d'ordre privé.

Mais peut-être cette situation découle-t-elle d'une tout autre réalité : au temps de M. Giscard d'Estaing, il semble bien qu'on ne voulait pas en haut lieu voir les historiens accéder aux archives de la seconde guerre mondiale... Peut-être pour satisfaire tous ceux qui ne tiennent pas à ce que toute la vérité sur cette période soit connue. Quant aux parlementaires, dans leur plus grand nombre, ils ont été tout simplement abusés par la référence soigneusement calculée et parfaitement abusive à la protection de la vie privée qui surgissait à une époque où l'opinion était à juste titre préoccupée par le danger que pouvait recéler l'informatisation des fichiers (...) Comment s'étonner si l'attitude affichée ici entraîne trop souvent ailleurs un dangereux mépris pour le document historique. C'est ce qui conduit mon autre contradicteur, M. Guilleneuf, pourtant maître-assistant de sciences politiques, à s'en tenir aux conclusions d'un témoignage partiel recueilli longtemps après les événements, contre l'évidence qui jaillit de la confrontation sur un même point des documents d'ensemble en provenance des deux bords (archives américaines et P.C.F.) et dans chaque cas au plus haut niveau. D'autant plus fiables qu'ils n'étaient ni l'un ni l'autre destinés à publication même restreinte, ni donc à propagande.

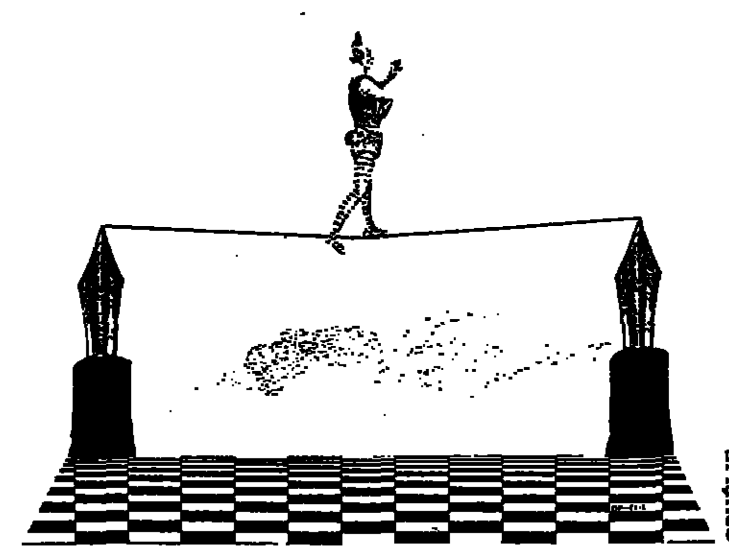
PHILIPPE ROBRIEUX.

Éducation et instruction

J'ai lu avec un grand intérêt, dans le *Monde Dimanche* du 22 novembre, les réflexions que vous inspire une enquête consacrée aux collèges.

Les propositions que vous formulez, les souhaits que vous émettez vous sont dictés par une pensée généreuse à laquelle il paraît difficile de ne pas accorder son adhésion.

Il convient toutefois de dissiper des malentendus : les collèges sont-ils des établissements d'instruction ou d'éducation ? Vieux débat, vieilles querelles, aux dilemmes, on connaît le refrain. C'est vrai qu'il faut faire la synthèse, que l'instruction est le moyen et l'éducation la finalité, qu'il existe entre elles une constante dialectique.



OPHÉLIE

En attendant qu'ait été résolue la quadrature du cercle, on ne voit pas comment on demanderait leur avis aux intéressés : a-t-on en son temps demandé le leur aux jeunes écoliers de 1881 ? Il est admis que le progrès social est le résultat d'une lutte. Il faut se féliciter que les jeunes, soumis naguère à la dure loi du travail, assujettis aux pénibles contraintes de l'apprentissage, bénéficient d'un répit de nature à leur assurer plus longtemps une protection appréciable. Qu'ils n'aient pas eux-mêmes conquis ce répit en ferait-il une tare ?

Leurs parents ne leur ont pas davantage demandé leur avis au moment de les mettre au monde. Par la suite Œdipe nous a appris que la structuration psychique d'un être humain est de nature conflictuelle : on peut le déplorer ; il importe surtout de s'en inspirer.

C'est à se demander s'il n'en est pas de même au collège : tensions, conflits, rapports de forces, jeu des pouvoirs et des contre-pouvoirs, n'est-ce pas une belle illustration de la vie sociale ? En ce sens, la scolarisation ne serait qu'une forme de socialisation, et l'esprit du collège celui de la société qui l'a institué. En somme, la transmission du savoir serait le prétexte à jouer aux gendarmes et aux voleurs.

La difficulté réside dans le fait qu'il ne s'agit pas de catégories précises, fixes, stables : les collégiens étaient hier encore des écoliers, ils seront demain des lycéens. Dans la fluidité de leur condition, que peuvent-ils penser qu'ils penseront demain ? Leur rejet des institutions scolaires n'est-il pas la forme que prend leur rejet du monde adulte en attendant d'y avoir accédé et de se comporter comme des adultes ?

L'identité des jeunes n'est pas cernable : a-t-on seulement le droit de demander à un élève de 3e de répondre des actes qu'il a accomplis en 4e ? Peut-on attendre de lui qu'il s'attache à une institution à laquelle ne le retiennent que des liens éphémères ? De même que la marche est une suite de chutes évitées, la scolarité est une succession de bonds en avant en direction d'un objectif incertain, mythique, au regard duquel le présent compte moins que vous ne le laissez entendre. Votre conclusion est caractéristique à cet égard. Vous parlez de bloc, d'ensemble, de totalité, là où il importerait de mettre l'accent sur la plasticité, la réceptivité, le dynamisme évolutif. Sans doute s'agit-il de notions complémentaires, mais il n'est pas indifférent d'avancer que le cloisonnement dont vous stigmatisez les inconvénients est une structure de proposition : dans ce pluralisme culturel, l'élève s'y retrouve plus qu'on ne l'imagine.

Vous réclamez en somme l'autogestion. Elle était un thème électoral à la mode dans les rangs de la précédente opposition. Maintenant que celle-ci est au pouvoir, que fait-elle pour promouvoir des structures plus souples ? Si des institutions plus adaptées sont mises en œuvre ne découvrira-t-on pas alors qu'elles sont rejetées comme leurs devancières, au nom du rituel ras-le-bol ? Quand le « péri » et le « para » auront été intégrés dans le scolaire, on s'apercevra que rien ne vaut le charme discret de l'extra-scolaire, sans profs, sans parents, sans journalistes.

FRANÇOIS FOURNIER
(Luchon).

Cumul encore...

Malgré la laideur du mot cumul et l'aspect ressassé du sujet, il n'est pas possible de laisser M. Jean Le Peltier (*le Monde Dimanche* du 20 décembre 1981) mélanger à ce point les torchons et les serviettes.

Le cumul d'une activité avec la pension de retraite est une chose, ce qu'on appelle « cumul des époux » en est une autre. La retraite est le fruit d'une caisse commune, alimentée par tous les travailleurs, qui compense la perte d'activité. Ces deux revenus : activité et retraite ne peuvent se cumuler puisque l'une remplace l'autre. Mais il devrait être loisible d'exercer une demi-activité et de toucher une demi-retraite.

Quant au cumul des revenus des époux, c'est une astuce fiscale qui consiste à pénaliser des personnes qui se sont engagées par contrat à vivre sous le même toit, à n'occuper, en principe, qu'un seul lit, à manger la même soupe. Si vous faites cela sans contrat, par amour ou pour avoir chaud, vous n'êtes pas pénalisé. Qu'il s'agit là d'une réglementation arbitraire tombe sous le sens.

Et quant au chômage, c'est un problème de l'entreprise. Nullement des couples. Ni des femmes. Ne cumulons pas toutes les notions, s'il vous plaît.

MARIE DENIS
(Bruxelles).

Mariages islamiques

A propos de l'extrait d' *Al-Bayane* reproduit dans *le Monde Dimanche* du 20 décembre 1981, nous devons bien faire la distinction entre le figh, c'est-à-dire le droit islamique authentique, et les droits nationaux, même ceux qui se disent islamiques. Si le premier était appliqué, le drame relaté là n'aurait pas eu lieu, car :

1) La femme peut faire inscrire dans son contrat de mariage la clause que son mari restera monogame tant qu'il sera marié avec elle (avec cela, ou le monsieur se serait dérobé avant le mariage ou la femme aurait obtenu gain de cause contre lui pour contrat falsifié ou nul).

2) La femme, et non seulement l'homme, peut avoir l'initiative du divorce, pour mauvais traitement, non-entretien, longue maladie du mari, etc.

MUBARAK LABARRIÈRE
(Pantin)

Service

Je suis en train d'essuyer ma vaisselle, un torchon propre à la main ; le sale vient de rejoindre ses congénères à la salle de bains. Et je réfléchis...

Hier, j'étais chez mon frère ; un manager ; sa femme, conseillère en gestion. Ils voyagent beaucoup. Chez eux : c'est la civilisation du papier ! Pas de torchon à main, pas de serviettes à main, du papier à jeter. Pas besoin pour la vaisselle, il y a la machine qui lave et qui sèche.

A propos de machine, à quand le tapis autonettoyant ? la moquette aspirante avec de petits sacs à poussière sur le côté - en papier à jeter - cachés par quelque chose qui s'intègre au paysage harmonieux de la salle à manger-salon-et-tout. Le chômage pour les femmes de ménage, mais tellement plus commode !

Je continue ma réflexion : pour réussir, il faut être servi, servi par des machines, par des gens, par des courtisans, par des corvéables à merci qui n'ont pas d'autre but que votre réussite ; il faut dire que vous êtes tellement important !

Mais je me dis que jamais je ne réussirai si je persiste à aimer, façon de parler, les armoires à linge et le repassage, si je m'obstine à ne pas avoir quelqu'un pour nettoyer ma maison (du coup, elle n'est pas nickel et je passe du temps quand même), si je préfère ne pas rentrer à cent à l'heure dans la société où tout se jette, où tout doit aller vite à faire. J'épluche mes légumes pour la soupe de mon bébé ; je n'ai pas de changes complets ni de petits pots, ni de pyjamas autonettoyants.

Je ne crois pas que j'aie forcément raison.

Mais j'en ai assez des grands de ce monde de tous calibres qui veulent m'imposer une façon de vivre et se refusent à toute contribution concernant la propriété et l'harmonie de leur propre personne, ne serait-ce que le raccomodage d'un bouton de col. En plus, les chercheurs l'ont montré, tout ce qui prétendument simplifie notre vie contribue à asservir et à affamer ; mais cela est une autre question.

Ce qui m'intéresse présentement, c'est : peut-on réussir sans être servi ? Peut-on avoir des enfants et réussir ? Peut-on ? Petits petons tonton tontaine... Non, je ne crois pas - alors, tant pis pour votre réussite.

MARIE-JOSÈPHE BOUCRAUT
(Ermont.)

PARTI PRIS

Petits crétins

On interrogeait passionnément naguère la jeunesse en fleur et l'on épiloguait longuement sur le moindre de ses états d'âme. L'avenir, môssieur...

Aujourd'hui on ne la questionne plus guère. Peut-être a-t-on peur de son mépris. De sa rigueur aussi. Les générations précédentes lui apparaissent souvent, et elle ne le cache pas, comme une collection de fumistes et de rigolos. Abusivement, bien sûr : vous et moi en sommes persuadés. Ces mêmes générations, en effet, qui se sont affrontées sur le sens à donner au bonheur, à la tolérance, supportent très mal qu'on leur dise avec une brutalité adolescente qu'elles ont échoué.

Elles ont usé et abusé de la dérision. Une certaine dérision est un sport de riches et les jeunes ne l'envoient pas dire à leurs aînés. Ce sol que l'on s'est appliqué à rendre fluide, ils le voudraient, eux, solide. L'engloutissement dans les sables mouvants ne les tente pas, si séduisante que soit la dilution dans le chaos.

Et ils ne comprennent plus les jeux auxquels se complaisaient souvent leurs pères. L'avenir pour eux n'est pas une sombre nuit romantique, c'est un rude territoire à défricher.

« Petits crétins », disait récemment lors d'une émission qui fit trop de bruit un « ancien » écœuré d'être rejeté dans un passé folklorique et farfelu. Voire. Les « petits crétins » ont envie de vivre. Le meilleur moyen de les pousser à un excès de rigueur, qui n'est pas exclu, est certainement de les enfermer par l'ignorance ou l'injure dans les certitudes qu'ils se bâtissent pour exister.

JEAN PLANCHAIS.

Fait divers

Nous avançons à pas comptés dans notre appartement plein de cachettes et de recoins : peut-être sont-ils encore là, aussi surpris que nous, derrière une porte ou dans l'escalier.

Au téléphone, l'agent de Police-Secours demande des détails, et j'ai beau lui dire, d'une voix mal assurée, au bord des larmes, *« L'appartement comporte un sous-sol, peut-être sont-ils dans l'escalier ou en bas »*, il semble ne pas comprendre la peur que j'éprouve à chaque pas dans le couloir.

A peine ai-je raccroché que quatre agents en uniforme sonnent à la porte. Ils dévalent l'escalier, revolver au poing, et je me surprends à souhaiter qu'ils se soient enfuis, ces cambrioleurs qui, en moins d'une demi-heure, ont fouillé notre appartement. Il s'avère qu'ils ont filé, sans doute au moment où nous avons ouvert la porte, par la fenêtre de la cuisine : il ne nous reste d'eux que des traces de pas.

Après le départ des agents, nous allons de pièce en pièce. Qui étaient-ils, ces cambrioleurs qui ont pris sept billets de cent francs, une chaîne stéréo, un seul gant en cuir, des bijoux, mais qui ont négligé un beau tableau ancien, un plat dix-septième siècle, l'argenterie, un collier de perles fines et qui ont préféré, à la montre d'un grand bijoutier, une montre à gousset moderne plaqué or ? Ce qu'ils ont emporté représente 30 000 à 40 000 francs : ce qu'ils ont laissé, beaucoup plus.

Si au désarroi et à la colère se mêle un certain soulagement, nous nous refusons cependant à comprendre pourquoi ils ont arraché le fermoir non verrouillé de la trousse à bijoux, dispersé les photos de famille, des papiers personnels, éventré le lit, bu du jus de pomme, jeté par terre des nappes, des draps et volé une seule cassette de musique.

Notre rancune à l'égard de ces visiteurs inattendus tient beaucoup moins à la valeur intrinsèque des objets et de l'argent volés qu'à ce désordre étalé sous nos yeux, et qui nous fait l'effet d'un viol.

Le mot peut sembler abusif, mais sans doute est-ce celui-là même qui vient à l'esprit de milliers de personnes trouvant un jour leur domicile sens dessus dessous. Si en effet d'un certain point de vue statistique et policier un cambriolage n'est qu'un fait divers, du point de vue du cambriolé, cet acte d'appropriation et de vandalisme vise sa personne par-delà ses biens.

Il fait nuit noire depuis longtemps, l'appartement est à nouveau calme et bien clos, et notre colère est tombée ; nous ne trouvons cependant pas le sommeil.

Nous savons presque exactement ce qui nous manque, ce qui nous reste dans notre domicile, mais on nous a volé quelque chose de précieux que ni la police ni l'assurance ne nous permettront de recouvrer : une part de notre insouciance, une part de notre tolérance, une part de notre intimité – une petite part de nous-même.

FRANÇOISE DE MAULDE
(Paris).

VOUS ET MOI

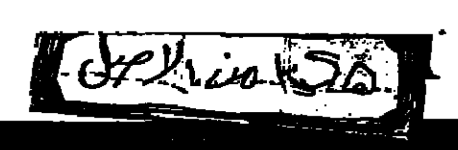
L'heure du laitier

L'avantage, quand on habite le neuvième étage, l'avant-dernier, d'une H.L.M. bétonnée, c'est qu'on peut vraiment participer à tout. La vue plonge sur le parking, mais aussi sur les immeubles avoisinants. Il est rassurant de constater ainsi la fixité des horaires des uns et des autres : du café du matin à la télé vespérale, les choses ne varient guère, même dans les périodes de fêtes, particulièrement cafardeuses pour qui n'a rien à fêter. Ici, au « Capricorne », le principal lieu de rencontres est l'ascenseur. Moi, je suis au 95 : une étape au-dessus du 78, que je salue à 7 heures pile. En bleu de travail et bonnet, il fume la première d'une longue série. Comme le 88, qui, lui, doit attraper un train qui l'emmènera à Paris « trafiquer » à la brigade des stups. Et puis, il y a l'animation par les murs : génial, le béton, pour la diffusion du son. Moi, je ne supporte pas la rangaine du 106 ; le 108 abhorre la gymnastique sonore de la 98, qui, d'après lui, reçoit une multitude d'amants à des heures indues. Personne n'accepte le chien du 96, qui se prend, à 3 heures du matin, pour un coq de ferme. Par contre, on n'entend quiconque se plaindre du jeune homme du 97, vaguement boutonneux et très timide, dont la mère m'affirme, chaque fois que nous effectuons une commune séquence d'ascenseur, qu'elle aimerait le voir marié : si c'est pas indiscret, je gagne combien par mois ?

C'est dire que les imprévus de la promiscuité, ça compte ! C'est arrivé à 4 heures du matin : hurlements de souffrance. La tentation : n'avoir rien entendu, se rendormir. La réaction : c'est pas possible, un type doit être en train de mourir. Coup d'œil par le judas, sortie prudente sur le palier : du sang partout. La peur, d'un seul coup. Les couteaux ne sont peut-être pas loin. L'idée du téléphone : au 25 habite un prof que j'avais contacté pour un article à faire, qui est devenu un copain (lui, il n'est guère connu, il ne prend pas l'ascenseur). Je m'excuse, dis que je suis pleine de trouille, est-ce qu'il a entendu quelque chose, non, ce n'est pas la peine qu'il monte, on ne sait jamais, les couteaux, et tout le reste. Et puis, d'un seul coup, lui et tout le monde sur le palier. Le 96, un coquard incroyable à l'œil, m'explique, presque en larmes, que c'est chez lui que tout a commencé, une bagarre entre deux copains beurrés, et une fourchette à rôti trop visible qui a servi d'arme. Le 108, furieux, et le 88, crevé, sont habillés. La 108, timide et effacée, est en robe de chambre coquettement serrée à la taille ; moi, la mienne est banale ; quant à la 88, elle a enfilé un élégant manteau fourré sur sa chemise de nuit.

Palabres, sang, police et SAMU. On vitupère ou on cancane, on ne sait plus se quitter. Le blessé a été emmené, l'agresseur va l'être, menottes aux mains. C'est alors que, se calmant, le 108 se tourne vers moi : *« Vous n'avez pas de lait chez vous ? J'ai envie d'un café au lait et c'est la première fois qu'on en manque... »* Tout à l'heure, devant la porte de l'ascenseur, j'ai rencontré au rez-de-chaussée le 66 : il n'a pas l'air en forme et s'inquiète de la mienne. La vie continue au Capricorne...

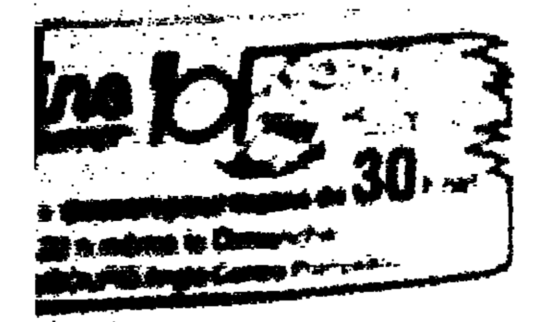
MICHÈLE CHOUCHAN.



PARTI PRIS

Petits crétins

Fait divers





RICHARD KALVAR/MAGNUM

Signes

Les créateurs de contacts

par FRÉDÉRIC GAUSSEN

LA création est toujours une activité mystérieuse. Qu'il s'agisse de formes, d'objets, d'idées... l'apparition dans notre univers d'êtres nouveaux fascine et dérange. Notre époque, avide de nouveauté, consomme l'innovation à haute dose. Chaque jour doit apporter sa surprise. Et, en même temps, toute notre vie s'organise comme une carapace contre les émotions trop fortes du changement. Nous réclamons du nouveau, toujours du nouveau et le moindre déplacement de notre horizon nous inquiète.

Les innovateurs connaissent bien ces contradictions. Exaltés comme des héros par le discours officiel de la modernité, ils savent à combien d'obstacles et d'incompréhensions ils se heurtent dès qu'ils se lancent dans l'aventure. Qu'est-ce qui peut bien les pousser à persévérer malgré tout ? L'ambition, la recherche du profit, de la puissance, le désir de se réaliser dans une œuvre, de marquer son influence sur ses contemporains... tout cela joue, en particulier pour l'innovation technique et industrielle. Mais il est une sorte particulière d'innovation dont on parle moins, bien qu'elle ait connu ces dernières années un développement spectaculaire, c'est celle qui porte sur ce qu'on appelle « les services » — c'est-à-dire l'organisation des relations entre les hommes. Là, il ne s'agit pas de créer des objets, mais de la communication, des activités de loisirs ou de culture, des façons de vivre ou de travailler.

C'est ce secteur de l'innovation qu'a d'étudié le sociologue Jacques Guyaz, en prenant dix exemples très différents de créations relativement récentes, qui ont été de spectaculaires réussites. Il s'agit de quatre entreprises : le Club Méditerranée, la FNAC, Europe Assistance et Jean-Claude Decaux ; quatre associations : le Point-Mulhouse (qui organise des vols charters), Médecins sans frontières, Retravailler (formation permanente pour les femmes) et les Karellis (station de sports d'hiver à caractère social) ; et de deux syndicats : la SICA de Saint-Pol-de-Léon (pour les producteurs d'artichauts et de choux-fleurs) et le syndicat de la boulangerie du Puy-de-Dôme (1).

⁂

Pour diverses qu'elles soient par leurs objectifs, leurs ambitions, leur champ d'action, ces entreprises ont un point commun : elles sont l'œuvre d'un homme, ou d'une toute petite poignée d'hommes animés d'une volonté inébranlable et exerçant sur leur entourage immédiat une influence proche de la fascination. Tous avaient eu une expérience marquante dans des mouvements de jeunesse (le scoutisme en particulier), des organisations politiques (de gauche ou d'extrême gauche) ou religieuses (la Jeunesse agricole chrétienne), qui leur avait donné le goût de l'action collective, de l'échange d'idées, de la persuasion.

Ce passé militant représente, dans la plupart des cas, la seule formation qu'ont reçue des jeunes gens appartenant aux classes moyennes ou populaires et n'ayant guère fait d'études. Ils en retireront deux atouts considérables : d'une part un idéalisme, un projet moral qui guideront leur détermination ; d'autre part un réseau de relations amicales, qui leur permettront de trouver au bon moment les concours nécessaires.

Quel que soit le domaine dans lequel ils exerceront leurs talents, ces innovateurs cherchent d'abord à modifier les relations entre les hommes, à agir sur la qualité de la vie. Les créateurs de la FNAC ont voulu faciliter l'accès de la nouvelle classe des cadres au marché culturel. Ceux du Club Méditerranée projetaient de modifier, le temps des vacances, les relations hiérarchiques entre les individus, d'enseigner le plaisir du corps. Pour les animateurs du Point-Mulhouse, le voyage à bon marché était d'abord un moyen de rapprocher les hommes, de faciliter la découverte de l'autre. Ceux de Médecins sans frontières entendaient témoigner de la détresse du tiers-monde, broyé par les conflits armés et les catastrophes naturelles. Ceux d'Europe Assistance voulaient secourir les voyageurs accidentés en leur apportant, outre une aide technique et médicale, le réconfort d'une présence attentive... Cette volonté d'entraide et de solidarité, ce désir de donner à leurs adhérents quelque chose de plus que le simple service vendu, de les mobiliser pour qu'ils prennent en charge leurs intérêts et leur dignité, ont été les éléments déterminants de la réussite. Grâce à eux les usagers sont devenus plus que des clients : des propagandistes enthousiastes.

Mais les bonnes intentions ne suffisent pas à faire les bonnes affaires. Si ces innovateurs ont réussi là où tant d'autres, tout aussi désintéressés, ont échoué, c'est qu'ils ont fait preuve, dans l'organisation de leur entreprise, d'une particulière habileté. Jacques Guyaz met en lumière quelques-unes des recettes à l'origine de leur succès.

La première tient à leur aptitude à persuader leurs collaborateurs que la satisfaction de travailler pour la bonne cause vaut bien quelques sacrifices. Des horaires de travail particulièrement lourds, l'absence de sécurité de l'emploi, des salaires modestes (voire le bénévolat), sont acceptés dans la mesure où on sait que ce n'est pas pour l'enrichissement du patron et où chacun retire de son travail des satisfactions qu'il ne trouverait pas ailleurs : large autonomie, absence de spécialisation, sentiment de participer aux décisions, conditions de vie agréables et relations valorisantes avec la clientèle (comme pour les « gentils organisateurs » du Club Méditerranée...).

Une autre clef de la réussite est l'aptitude de l'innovateur à trouver rapidement, grâce à ses relations, les concours financiers ou administratifs nécessaires. Le « patron » est à la fois celui qui, à l'intérieur, maintient la « ligne » donnant son sens à l'entreprise et qui a, avec l'extérieur, les contacts et le pouvoir de négociation lui permettant de trouver des appuis et de triompher des obstacles. Ce second élément est d'autant plus important que ces entreprises s'installent dans des domaines où les organismes, publics ou privés, existants se montrent inefficaces, en raison de leur lourdeur bureaucratique ou de leur caractère trop officiel.

⁂

Créer est une chose, persévérer en est une autre. Si les innovateurs parviennent, par leur « charisme » personnel, à entraîner des collaborateurs, à convaincre les financiers et les clients, à imposer leurs projets, ils ont souvent du mal à préserver leur autorité lorsque l'entreprise grandit, que le personnel augmente et que la génération des pionniers n'est plus seule à bord. Il arrive alors qu'une crise éclate et que les créateurs soient contraints de s'écarter. C'est ce qui s'est produit au Club Méditerranée, à Europe Assistance et à Médecins sans frontières. Selon Jacques Guyaz, le risque de tels accidents est d'autant plus grand que l'entreprise est plus engagée dans les relations directes avec les clients. Plus le service vendu est chargé de relations interpersonnelles, plus le rôle des employés est grand et plus les risques de déviation par rapport au projet initial sont difficiles à éviter.

Cette hypothèse demanderait à être étayée sur des exemples plus nombreux. Elle met en tout cas l'accent sur la difficulté principale rencontrée par ces sociétés qui n'offrent pas seulement des services, mais aussi quelque chose d'impalpable tenant au contact et à la manière de vivre. C'est cet impondérable qui fait le succès de ces entreprises, parce qu'il représente pour le client le bien le plus précieux : le sentiment d'être écouté, de ne pas être un consommateur anonyme, d'être servi mais aussi défendu. Mais on sent combien ce surplus est fragile et comme il est menacé par la routine, le poids de l'organisation, les contraintes de la gestion quotidienne.

Combien de temps une entreprise de services peut-elle garder son caractère innovateur ? Celui-ci cesse-t-il avec le départ — ou le vieillissement — de son créateur ? Est-il incompatible avec le succès, c'est-à-dire lorsqu'est franchi un certain seuil de développement ? Son maintien dépend-il du choix des collaborateurs, des structures internes, de l'apparition d'une concurrence qui stimule les énergies assoupies, d'une succession de crises internes salvatrices ? L'innovation entre difficilement dans un moule. Née de l'imagination et du hasard, de la volonté de quelques-uns et de concours heureux de circonstances, elle est destinée à être la victime de son succès. Lorsque, à force de chance et d'énergie, elle a réussi à s'imposer contre tous, c'est généralement pour s'apercevoir qu'elle ne se reconnaît plus elle-même.

Mais peu importe. Même si, bien souvent, elle rejoint le chœur des institutions contre lesquelles elle a tant lutté, ce n'est pas en vain qu'elle les a bousculées. Il reste toujours quelque chose de son passage. Ne serait-ce que la preuve, pour celles qui prendront la suite, que ce qu'elle a fait n'était pas impossible. ■

---

(1) *Les Innovateurs et les innovations. Trente ans de créations d'entreprises dans le secteur des services.* Thèse de doctorat de 3e cycle. Institut d'études politiques de Paris.

AUJOURD'HUI

La belle histoire de Merlin S.A.

Ou comment un jeune gardien de vaches est devenu en quarante ans le plus gros promoteur français d'immobilier de loisirs.

LILIANE DELWASSE

ON dirait une histoire pour enfants méritants, ou bien un film américain des années 50 dans le style self-made man : le-petit-gars-parti-de-rien-qui-s'est-élevé-à-la-force-du-poignet-par-son-audace-et-son-travail et qui, de laveur de carreaux sifflotant sur son échelle à la première image, est devenu à la dernière patron d'un empire industriel avec piscine hollywoodienne, après avoir traversé victorieusement des crises et pourfendu tous ses ennemis.

Outre-Atlantique ils s'appelaient Ford ou Rockefeller. De ce côté-ci des vagues, toutes proportions gardées, c'est un gars bien de chez nous, avec le nom et le physique du Français moyen, et un succès à faire pâlir les couvertures des romans de gare.

Oyez, bonnes gens, la belle histoire de Guy Merlin, le célèbre promoteur : « *Les bureaux Merlin sont ouverts toute la journée, 31, rue de Rivoli, téléphone 277-11-13 : votre deux-pièces-loggia au bord de la Méditerranée pour 159.000 F avec 3 % seulement à la réservation...* »

Il était une fois un petit garçon très pauvre, fils de tailleur, qui gardait les vaches dans la campagne sancerroise. A quatorze ans il n'avait jamais encore quitté son village natal. Il se place commis de caviste à Sancerre ; puis à vingt ans « monte » à Maisons-Alfort pour racheter une petite épicerie de quartier avec trois sous empruntés à une tante. Il trouve que l'agent immobilier qui lui vend l'épicerie fait bien son beurre avec cette transaction et l'idée commence à germer dans son esprit. Comme le champ est fertile, aussi fertile que ceux de sa campagne natale, il suffit de semer et la récolte ne se fait (presque) pas attendre.

Guy Merlin revend vite son épicerie et s'installe comme agent immobilier. Il a vingt ans, il se spécialise dans les petits fonds de commerce de banlieue. C'est pas cher, ça se vend vite. Après la guerre, les affaires marchent très fort. Il se souvient : « *Il y a quarante ans, je vendais cent fonds de commerce par mois. C'est fou ce que les gens achetaient et revendaient, surtout les cafés-restaurants de campagne. On avait à peine le temps de les baratiner qu'ils demandaient : « On signe où ? » Un jour, j'ai flairé que ça allait être cuit ; six mois après c'était foutu. Mais j'avais déjà trouvé autre chose.* »

En autocar

Petit, trapu, solide, on remarque surtout Guy Merlin par son regard vif et complice. Déjà à l'époque il avait un bagout peu commun, une passion pour les gens et les contacts humains. « *mes potes je peux pas m'en passer* ».

Il avait en effet trouvé autre chose : les appartements anciens. Avec la crise du logement des années 50, autant trouver une anguille dans une botte de foin qu'un appartement à Paris. Un jour qu'il déjeune à Villers-sur-Mer, en Normandie, un ami lui propose l'hôtel de Paris qui est à vendre... et en ruine. La côte normande, à l'époque, était en baisse de faveur. « *Qu'est-ce que j'en ferais ?* » répond Merlin. Il en fait la première opération d'hôtel rénové et vendu par appartements.

Pendant quelques années il rachète en Normandie des manoirs délabrés, des propriétés inhabitées, des hôtels vides, il rénove et revend : Houlgate, Cabourg, Deauville. Il a compris, le premier, que l'immobilier de demain c'est l'immobilier de loisirs. « *La dispersion des loisirs, j'ai pigé ça dès 1960-1965. Les gens veulent des petits trucs pour un mois de vacances.... et pas cher. Dispersion des loisirs, donc dispersion de l'investissement. La vieille propriété de famille pour tous les cousins et neveux ça c'est fini, c'est pour une classe sociale qui disparait.* »

Il fait construire à Villers son premier immeuble neuf sur la côte normande, la Résidence du Parc, parce que là encore il a flairé que la rénovation « *ça allait être cuit* », qu'il fallait faire du neuf. « *Je flaire juste un peu avant les autres, c'est tout mon mérite.* » Pierre Bouton, directeur commercial, était vendeur à l'époque héroïque des débuts et se souvient avec tendresse : « *Les clients de la semaine voulaient voir ce qu'ils achetaient, on leur donnait rendez-vous au Sembat, un café de la porte de Saint-Cloud, le dimanche à 7 heures du matin. M. Merlin avait loué un autocar pour emmener les clients en Normandie ! On prenait l'autoroute de l'Ouest en famille, Mme Merlin, les deux enfants, les clients, qui à la fin de la journée se tutoyaient et se tapaient sur l'épaule, les vendeurs.* »

A la fin de la journée, 75 % des gens dans l'autocar avaient signé. Ils se battaient pour signer. Le chauffeur de l'autocar leur donnait des craies et ils barraient la porte de leur studio d'un grand V blanc pour être sûr que personne ne le leur soufflerait. Même Martine, la jeune fille de Guy Merlin, faisait remplir les contrats, les vendeurs ne suffisaient pas à la tâche. Le chauffeur faisait l'article, il connaissait la construction aussi bien que le patron.

La folie des grandeurs

L'agent immobilier Merlin, en bon père de famille, passait toujours ses vacances à Saint-Jean-de-Monts, en Vendée — une station construite peu de temps auparavant, en 1957 — parce que « *l'air y est léger et doux et le sable très fin sur une plage parfaite pour les gosses* ». Il voudrait se faire construire un pavillon isolé au calme. Dans la vitrine d'un confrère, il avise un jour un terrain de 13 hectares à vendre « pour rien ». Sans eau, sans électricité, sans route pour y accéder, sur une dune déserte au bord de la mer. Un peu grand pour lui, sa femme et ses enfants ? Qu'à cela ne tienne. Il décide d'y bâtir un village de vacances de mille logements et de l'appeler Merlin-Plage. Dans son équipe, dans sa famille, c'est la consternation : le patron a la folie des grandeurs !

Depuis, Guy Merlin a construit 35 000 logements et logé 150 000 personnes. De 500 appartements en chantier en 1970, il en a 6 000 en 1981. En tout il a réalisé 600 programmes sur tout le littoral et la montagne, d'une surface globale de 1 million 500 000 mètres carrés environ.

Il a le premier budget publicitaire français : 55 millions de francs payés en 1981 : sur tous les postes périphériques, Europe 1, R.T.L., Radio Monte-Carlo, et dans la presse écrite. Son chiffre d'affaires a progressé de 25 % par an en moyenne depuis dix ans : il est de 800 millions de francs pour 1981. La Société anonyme Merlin, c'est une seule maison compacte, sans filiale. On n'y conçoit, fabrique et commercialise qu'un seul produit. « *Dans l'immobilier de loisirs en général et l'immobilier en particulier, tout le monde se casse la figure et pleure : « C'est la crise. » Nous, ça va bien, merci !* » En pleine expansion la société Merlin : elle va doubler son chiffre de vendeurs pour 1982, doubler son budget publicité, qui va passer de 55 à 100 millions.

Les bénéfices sont eux aussi substantiels : de 22 millions de francs en 1975, ils sont passés à 41 millions en 1980.

Pourtant l'a-t-on assez attaqué ! Bétonneur nº 1, massacreur du littoral, bradeur du paysage national, destructeur de l'environnement, étaient les épithètes les plus douces dont on l'accablait dans la presse régionale des années 1973-1974. Il a même été traîné en justice par les associations de défense des sites et paysages, hué par les écologistes et condamné pour une sombre histoire de corruption à Courseulles-sur-Mer. Car, comme dans tout *happy end*, il y a eu aussi le chapitre des ennemis et les moments durs.

Le maire de Courseulles-sur-Mer, Jean-Pierre Baudard, était astucieusement à la fois agent immobilier et chef d'un « bureau d'études et de conseil pour la construction » à Puteaux. Difficile d'appeler franchement pots-de-vin les commissions qu'il prenait sur la vente de terrains dans sa municipalité. Difficile aussi de ne pas considérer que ces commissions étaient étonnamment grasses pour des études qui, de l'aveu même du promoteur, n'avaient aucun intérêt. Et difficile de même de ne pas constater que les permis de construire arrivaient très rapidement pour les promoteurs les plus généreux...

Le scandale éclata en 1973 et défraya la chronique durant cinq ans, dépassant les limites du Calvados. C'est toute une politique de collusion des municipalités avec les promoteurs qui a été mise en cause. Jean-Pierre Baudard avait du culot, des inimitiés politiques solides et ne marchait pas sur la pointe des pieds au conseil général du Calvados, dont il était membre. Il se défendit pied à pied, alla en appel, mais, comme la chèvre de M. Seguin dévorée à l'aube, fut condamné en 1976 en cassation pour corruption et destitué de toutes ses fonctions.

Il mit fin à ses jours en janvier 1980, ruiné. Guy Merlin (avec deux confrères) fut, trois ans après, accusé d'être « corrupteur » actif et condamné à Caen à 300 000 F d'amende pour avoir, concluaient les juges, « *manqué d'esprit civique et cédé aux exigences de M. Baudard dans le seul but de ne pas compromettre ses chances de réaliser des opérations immobilières fructueuses* ». La cour reconnaissait cependant que le promoteur n'avait jamais pris l'initiative de corrompre M. Baudard et qu'il n'avait fait que céder à une sorte de chantage. Aujourd'hui Guy Merlin hausse les épaules : « *Comme si c'était à nous, promoteurs, de faire le catéchisme et la morale aux élus ! Nous on vend, on est commerçant, pas curé.* »

Cages à lapins

Pendant que Merlin construit ses résidences-vacances, ses concurrents veulent en faire autant, et si la France verte reste déserte, celle du littoral se recouvre en l'espace de trois à quatre ans de cubes de béton, plus ou moins hauts, plus ou moins larges ou longs, plus ou moins colorés, plus ou moins raffinés, plus ou moins chers. Deux techniques. Ou bien les promoteurs achètent eux-mêmes les terrains à des propriétaires et bâtissent ; ou bien des sociétés d'économie mixte sont créées à l'initiative de collectivités locales, des chambres de commerce départementales ou régionales : elles aménagent les terrains et font appel aux promoteurs pour réaliser leurs projets. C'est ce qui s'est passé notamment au nord de Saint-Jean-de-Monts, où la SACOM (1) a demandé à Merlin de construire — sur un emplacement cédé par l'Office des forêts — un programme de marinas-pieds dans l'eau qui devait comprendre 3 500 logements. Première mobilisation anti-Merlin. Le promoteur sera contraint de réduire le programme.

Mais ce sont les immeubles de Saint-Gilles-Croix-de-Vie qui mettent le feu aux poudres. Ils empiètent, dit-on, sur le domaine maritime. L'Association pour la défense de l'environnement de la Vendée attaque devant le tribunal administratif de Nantes pour faire annuler les permis de construire. La presse locale titre « La Vendée assassinée » et déplore la fin des « *dunes aux lichens qui craquent sous les pas dans la fraicheur des pins* ».

Merlin est montré du doigt par des manifestants aux cris de « *promoteur-profiteur* », et « *Merlin-cages à lapins* ». Mi-surpris, mi-peiné, en tout cas avec franchise, Guy Merlin affirmait : « *J'ai surtout contre moi les snobs qui voient arriver les congés payés autour de leurs villas avec horreur ; je construis pas pour les bourgeois du XVIe, moi, je construis pour les mecs d'Ivry, de Pantin, pour qu'eux aussi puissent accéder à la résidence secondaire, pour qu'eux aussi aient vue sur la mer, et la plage sous leur balcon. Comité de défense des égoïsmes locaux oui, voilà ce que c'est que les écolos : des fils à papa qui veulent se réserver les bons endroits.* » Chaque année, Bernard, le fils du promoteur, va en vacances avec ses trois filles à Saint-Jean-de-Monts, dans un de ces « trois-pièces-loggia sur l'Atlantique » tant critiqués...

Robert Galley — à l'époque ministre de l'équipement — visite le site de Saint-Gilles-Croix-de-Vie... en hélicoptère, trouve que vues d'en haut ces tours de béton sont minuscules et ne lui paraissent pas plus envahissantes qu'une grosse villa. Il déclasse le site avant que le tribunal ne rende son arrêt... Celui-ci ne tarde pas. Et le Conseil d'Etat, en 1980, donnera raison à l'arrêt de la cour de Nantes, qui avait, en 1978, confirmé le permis de construire accordé en 1974 aux six cents logements de Saint-Gilles.

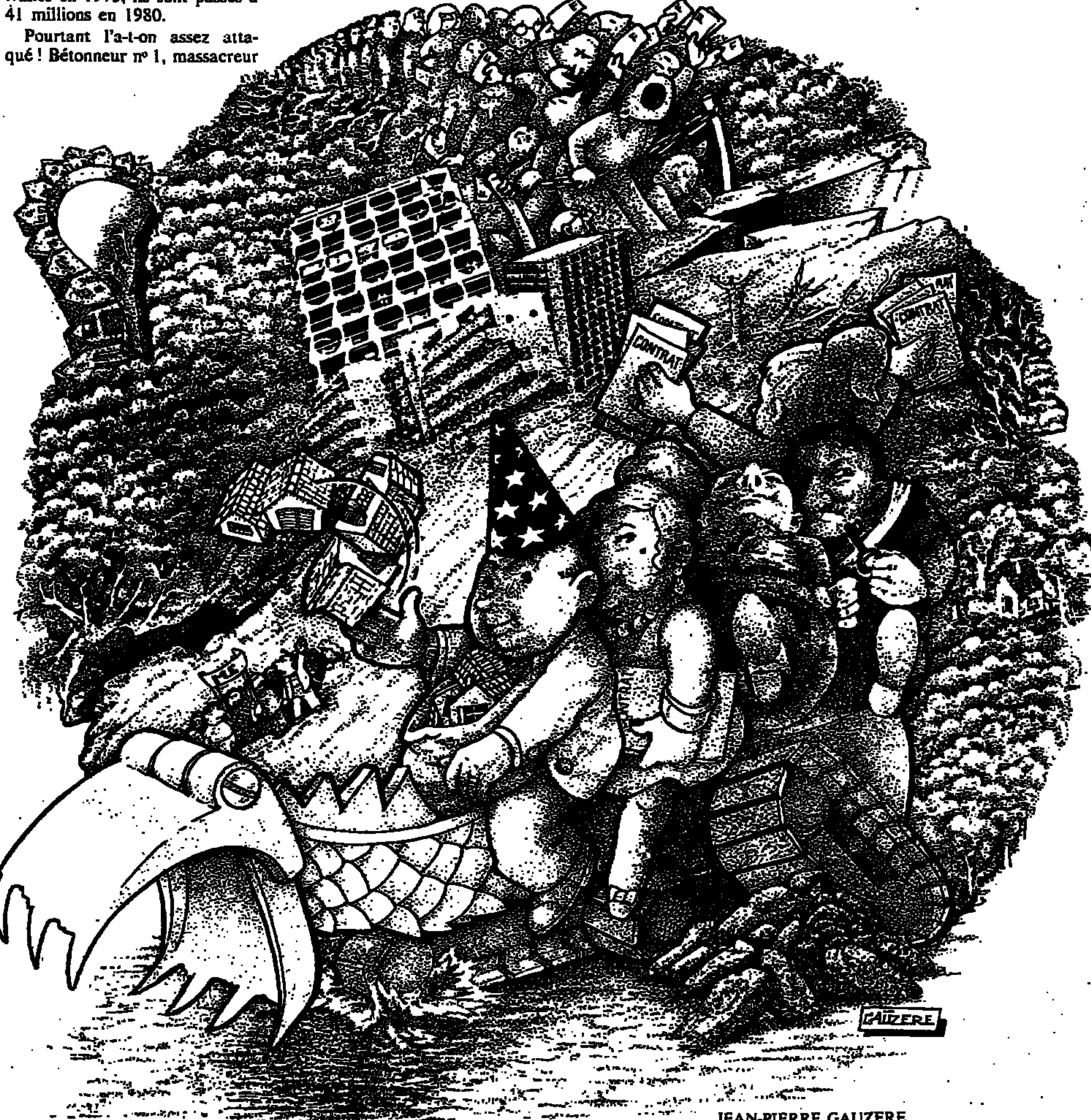
Pas d'emprunt

Les années ont passé. Pour Merlin, le temps du béton agressif est fini. Les nouveaux programmes sur la Côte d'Azur ou dans les Landes ne dépassent pas la hauteur des arbres et se cachent dans la verdure. Les écologistes, de leur côté, ont d'autres préoccupations. Les locaux, eux, sont contents. Les municipalités ont toujours été heureuses de « se vendre », comme disaient les « anti-Merlin ». Ce dernier n'apportait-il pas du travail aux entreprises locales, ne donnait-il pas des ressources aux commerçants, en même temps qu'il créait une animation économique et commerciale là où il s'installait ?

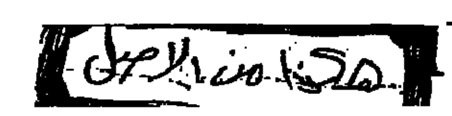
Le maire de Saint-Jean-des-Monts explique : « *Les rouspétances se sont tassées. Le mur de béton, on n'en parle plus. Bien sûr, si c'était à refaire, on referait ça différemment, moins massif, plus de petits pavillons individuels. Mais faut pas exagérer non plus les dégâts. On a fait tant de publicité autour des marinas qu'on pouvait croire qu'en Vendée il restait pas un centimètre carré de rivage vierge. Finalement on a construit moins haut que prévu ; ça fait bien marcher le commerce en été et l'agglomération a digéré tout ça sans problème.* »

Celui de Saint-Gilles renchérit : « *On a annulé une tranche entière. Et en tout cas il n'y a jamais eu aucun problème avec les propriétaires des Merlinades. C'est une clientèle fidèle, propre et pas bruyante. Pas de papiers gras sur la plage, pas de réclamations de la population locale. Et on peut pas en dire autant de tous les vacanciers. Il y en a de plus huppés qui sont moins agréables.* »

Pourquoi Merlin marche si fort alors que les concurrents sont à terre ? « *Parce que nous avons un produit formidable,* dit Guy Merlin, *le meilleur emplacement possible, un prix imbattable et une construction qui tient le coup. Les gens n'achètent plus sur plan : ils vont voir, ils*



JEAN-PIERRE GAUZERE



font le tour de ce qu'il y a à vendre. Quand ils reviennent chez nous c'est parce que c'est moins cher et la qualité est meilleure, plus solide, sans habillage de luxe inutile. »

Il y a encore deux ou trois « trucs » qui font que, même en allant lorgner son bilan, « les autres » ne peuvent pas rivaliser. Tout d'abord, avisé comme pas deux, Merlin a une vaste réserve foncière accumulée en quinze ans ; exemple Les Sables-d'Olonne : 25 hectares en friche payés 2 F le mètre carré qui en valent 2 000 aujourd'hui. Il a quadrillé la France et acheté au hasard des occasions et de son inspiration. 180 hectares vides attendent le premier coup de pioche. On peut faire moins cher quand le terrain n'est plus à acheter.

Ensuite les marchés sont d'une telle taille que de substantielles remises lui sont accordées : lorsqu'il paie 55 millions de francs de publicité, c'est qu'il y en a pour 90 millions ! Quand aux entreprises comme Bouygues — à qui il fournit des milliers de logements à construire — elles s'empressent de lui faire des prix... et d'utiliser sa clientèle comme publicité personnelle.

Une loi de juin 1971 stipule que si les bénéfices d'une société immobilière sont réinjectés dans la construction et non pas récupérés par les capitalites, l'impôt est réduit à 15 % au lieu de 50 %. Les 35 % économisés sur les impôts ont permis à Merlin d'investir au maximum. Enfin, une politique d'extrême prudence a permis de n'avoir jamais aucun crédit bancaire. Merlin s'autofinance et attend d'avoir complètement digéré un programme pour mettre en chantier le suivant. Conséquence : aucun agio bancaire à payer. Le bénéfice d'un chantier est réinvesti dans le suivant et la publicité, ce qui explique la lenteur de sa progression : Merlin ne construit en montagne que depuis trois ans et sur la Côte d'Azur que depuis l'an dernier. Le succès ne lui est pas monté à la tête : « *Faut rester prudent, je n'engage aucun nouveau chantier en 1982 avant d'avoir écoulé 80 % des stocks en moins.* »

La rotation des stocks est en bonne voie : à Bormes-les-Mimosas, on a vendu 167 appartements la première semaine et à Prapoutel-les-Sept-Laux (commune des Adrets, Isère), les acquéreurs signent sur les capots des voitures, maintenus derrière un cordon par les forces de police débordées et n'en croyant pas leurs yeux.

Un symbole

Dernière raison de ce succès, inimitable celle-là : cette affaire énorme fonctionne comme une petite entreprise familiale : une cinquantaine de personnes jusque-là (vingt vendeurs et trente administratifs), tous dans la maison depuis le début... et tous amoureux du patron. « *Il est pas fier* », « *il a le cœur sur la main* », « *il discute avec un ministre, eh bien, s'il voit passer sa dactylo il laisse tomber le ministre pour aller demander des nouvelles du petit garçon de la dactylo qui avait une angine la veille* », « *quand on est dans la mouise il est toujours là pour un coup de main* », « *il a gardé son petit tailleur de Fontenay, son coiffeur, le notaire de ses débuts... et les copains avec qui il fait sa pétanque et mange sa pizza.* » Bref une équipe réduite et dévouée, entièrement issue de la « Merlin business school » comme ils disent, parce qu'on s'y méfie des énarques et des snobs.

Le conseil d'administration est composé... des sept membres de la famille Merlin. Et l'affaire est dirigée par Guy Merlin pour le « commercial », vente, publicité, personnel, et par son fils Bernard, trente-huit ans, pour le « technique » : choix des terrains, conception des programmes, plan des appartements. Bernard travaille depuis vingt ans avec son père, comme d'ailleurs le directeur commercial et le directeur financier.

Des anecdotes concernant la maison, ils en ont plein leurs poches et sont très fiers de raconter qu'il y a des clients qui téléphonent pour demander « *un appartement Merlin Plage à la montagne* », ou bien que le conseil général de l'Isère qui leur a vendu le terrain à Prapoutel a eu l'idée de faire préciser dans le contrat que le programme ne s'appellerait pas Merlin Ski ou Merlin Neige ! Car sur les cartes d'état-major, sur les annuaires des postes, sur les panneaux routiers, le petit bourg vendéen s'appelle désormais officiellement Merlin-Plage.

Que pensent les nouveaux responsables de l'environnement du phénomène Merlin ? Jean-Claude Roure, délégué à la qualité de la vie, reconnaît que sur le plan administratif Merlin n'a jamais été répréhensible : « *Jamais de permis flou, d'entourloupette.* » Il a toujours été régulier, respectueux de la légalité. Pour l'environnement, « *il a fait ce qui se faisait il y a dix ans, des marinas, du collectif, c'était la logique de l'époque. Allez voir à La Baule, c'est bien pire, voilà un vrai mur de l'Atlantique. C'est vrai que les pyramides, les formes agressives, passent mieux en habillage de luxe qu'en bas de gamme, avec des balcons en aluminium anodisé, qu'en métal peint. Mais ça vieillit aussi vite. Le produit économique est le même que Port-Grimaud, qui a fait l'unanimité, mais habillé différemment. Merlin a cassé les prix, c'est à la fois son honneur et ce qui lui a valu tant d'ennemis. Il a été le symbole de la résidence secondaire pour tous, parce qu'il la mettait à la portée de tous* ».

S'il est coupable d'avoir « *défiguré la France* », la culpabilité est à partager avec les municipalités et l'administration, laquelle délivrait allégrement des permis de construire pour mille logements. On lui a reproché d'avoir privatisé des espaces libres, mais c'était la logique prônée il y a quinze ans : faire reposer l'aménagement du territoire sur la possibilité de chacun d'accéder à la propriété de loisirs.

Le choix n'est pas entre la ravissante villa fin de siècle et les merlinades. La villa fin de siècle est morte et enterrée sous la pioche impitoyable de notre mode de vie : le choix, pour la plupart des gens, est entre Merlin I, II ou III et le camping-caravaning. La clientèle a aussi évolué. Les ménages modestes ne sont plus les seuls à investir dans des appartements Merlin : des cadres supérieurs en achètent plusieurs, les revendent, les échangent. A soixante et un ans, Guy Merlin, après une grave opération du cœur, prépare déjà sa retraite. A Merlin-Plage ? ■

(1) Société d'aménagement de la société de Monts.



CROQUIS

Le loto

« Approchez les milliardaires, approchez ! »

Il hurle, il trépigne, M. Robert, l'œil rigolard, un mégot collé au coin de la lèvre.

« Il a la pèche, le patron, roucoule Jojo, le plongeur patenté.

Les ménagères jouffiues, les cartes-vermeils-bérets- camemberts, les zonards bariolés de tatouages érotico-bibliques, tendent leurs parchemins précieux maculés de chiffres occultes.

« C'est promis, mercredi, tout le monde gagne. Champagne et caviar pour les nababs. Pas vrai, ma petite dame ? Moi,si je gagnais le bar-tabac ven-du. Le lendemain je filerais aux Seychelles les pieds dans la flotte, une petite pépé dans les bras. Le rêve quoi ! »

Il est tout égrillard M. Robert. Dans un coin, un cadre, nœud papillon, attaché-case, la tête en feu, s'acharne à faire des calculs de probabilités à partir de toutes les séries sorties depuis la Saint-Médard.

« Foutaise, susurre M. Robert, *le loto, c'est intuitif, c'est moi qui vous le dit. Ma main à couper. A qui le tour ? A vous ma belle. Une belle grille pour la plus belle. Vous êtes comme tout le monde, ma belle, vous avez besoin de sous, pas vrai, ma belle ? »*

La belle lui tire une langue toute rose et tourne des talons.

L'assemblée des lotomanes est hilare : *« Hi hi, ha ha ! »*

« Ben, qu'est-ce qu'elle a celle-là ? » rumine M. Robert.

DANIEL ACCURSI.

TOURNOI

La grand-messe de Twickenham

Le Tournoi de rugby des cinq nations recommence le 16 janvier, et l'équipe de France livre son premier match le 6 février. Le discours sportif va se déchaîner une nouvelle fois. Le rugby, par sa dimension épique, lui offre un terrain de choix (1).

ANNIE COHEN-SOLAL ET CHRISTIAN BACHMANN

LE 21 mars 1981, l'équipe de France allait, à Twickenham, rencontrer l'Angleterre sur son terrain, pour le dernier match du Tournoi des cinq nations de la saison. France-Angleterre, ce jour-là, c'est beaucoup plus qu'un match ordinaire : la possibilité pour la France de gagner d'un coup et le match et le tournoi, ainsi que — suprême élégance — de remporter ces deux victoires chez les Anglais, au stade de Twickenham, considéré comme le saint des saints du rugby. Au-delà de l'enjeu apparent, donc, un enjeu symbolique focalise toutes les passions, puisque prendre le pouvoir à Twickenham, c'est conquérir la citadelle imprenable et violer le sanctuaire britannique.

Dans les préparatifs tourbillonnants que les Français consacrent à cette grand messe païenne, chaque journal y va de ses propres métaphores, de ses propres images, pour construire un véritable univers de légende. Le quotidien communiste *l'Humanité* se lance dans les rappels de terroir, et le XV de France devient « *un bon vin qui s'est bonifié au cours du temps* ». *Le Quotidien de Paris* nous fait revenir aux vieilles légendes celtes, avec son portrait de Jean-Pierre Rives, capitaine de l'équipe de France, qui « *a du Lancelot et du Perceval en lui* » et nous permettra d'atteindre « *le Graal du ballon ovale* ». Quant au *Figaro*, il nous embarque, toutes voiles dehors, dans un vrai récit de marin, car, « *dans le XV de France d'aujourd'hui, ne restent plus, à son avis, que quatre hommes du bel équipage de 77. Trois sur le gaillard d'avant, et un sur la dunette arrière : Roland Bertranne, vieux marin aux soixante-six traversées* ». *France-Soir* nous plonge dans Astérix avec le titre « *Quelle dernière potion magique ?* » et un texte de bande dessinée : « *Rarement comme en 77, les supporters français quittèrent le temple aussi heureux, aussi fiers, avec l'irrésistible envie de faire des bras d'honneur à tout ce qui pouvait être anglais.* » *Le Parisien libéré*, plus militaire, titre sur Waterloo et encense Rives, « *casque d'or, véritable alligator qui happe les ballons les plus brûlants pour les préparer en munitions d'attaque* ». *Le Matin*, plus sobre, nous invite à « *La Fête* ».

Les Anglais, de leur côté, préparent l'événement sans sirène, sans enflure : le match, c'est pour eux l'affrontement de deux techniques. Aux Français, le flair et l'imagination, aux Anglais, ténacité et persévérance. Pas de divinité celte, pas de référence historique, pas de hochet chauviniste de terroir, rien que du très ras de terre.

Un contentieux non liquidé

Jean-Pierre Lacour, dans *le Figaro*, attaque : « *Le temps n'est plus où le rugby de France, républicain et paysan, levait les yeux sur les modèles anglais avec déférence. Français et Britanniques traitent aujourd'hui en partenaires et non comme vassal à suzerain...* » *Le Parisien* enchaîne : « *Ils l'ont créé, les Anglais, ce jeu de rugby, mais aujourd'hui nous l'aimons autant qu'eux et nous voulons prouver que nous le jouons aussi bien qu'eux.* » Sur ce thème, la presse anglaise reste d'un mutisme absolu : nulle référence à l'histoire du rugby, nulle revendication de droit. En revanche, quelques subtiles allusions à la tradition vont se charger de battre le rappel de la mémoire collective britannique.

Face à face, donc, deux univers, deux histoires, deux traditions. On pourrait dire deux classes : rugby aristo chez les Anglais, rugby prolo chez les Français. Les premiers se réfèrent à leur histoire avec l'élégance tacite bien connue de « ceux qui en sont » et n'ont par là même rien à prouver. Ainsi nul rappel, nulle insistance. Le rugby, inventé en 1823 dans le collège britannique de Rugby, est leur sans le moindre effort. Pour les Français, il en va tout autrement : leur position face à ce sport ressemble à s'y méprendre à celle d'un peuple colonisé, d'un adolescent en révolte qui cherche à acquérir son indépendance, son identité.

Pierre Georges, dans *le Monde*, saisit bien ce phénomène quand il fait allusion à *l'*« *insolent impérialisme anglais* » et aux « *solides complexes britanniques de supériorité* ». Le rugby français se construit donc une histoire qui prend, selon les cas, des colorations différentes, noire ou rose : la version revancharde de *l'Aurore*, ou la version progressiste du *Parisien libéré*. Rugby aristo, à l'aisance spontanée, la manière, la classe. Rugby prolo qui sent l'huile et le savoir-faire, avec l'impatience et la maladresse inhérentes à sa condition. Cette opposition éclate à merveille dans les images que chacun des deux pays projette sur Twickenham, le stade-symbole.

Le temple et ses servants

Le lieu même où se déroule le match lui donne importance et prestige. Il sacralise la cérémonie. La presse britannique constate :

« *Les Français considèrent Twickenham comme la cathédrale du rugby* » (en français dans le texte). « *J'aime Twickenham, me le rendra-t-il ?* » titre *l'Équipe*, dans une interview au cours de laquelle Jean-Pierre Rives, « casque d'or », fou d'amour pour la pelouse « *moelleuse* », avoue sa faiblesse pour « *les vestiaires, où l'on ressent un confort unique, comme chez soi, avec les parquets cirés, les baignoires, et où 60 000 spectateurs chantent le* God save the Queen *comme nulle part ailleurs* ». Confession touchante et naïve, confession du pauvre, lui rétorque le *Daily Express* : « *J.-P. Rives pourrait bien devenir le dindon de la farce s'il s'obstine à répéter que Twickenham est son terrain favori. C'est peut-être vrai en soi, mais les résultats ont prouvé que le quartier général du rugby est trop souvent resté un tombeau pour les équipes françaises.* »

Hurlements, sirènes, drapeaux, hymnes nationaux, ferveur entretenue sans faiblesse aucune, tous les éléments du grand tournoi médiéval éclatent dans un rituel qui enflamme les masses. Rituel qui, célébré en direct, en devient carrément magique, comme excité par les médias. « *Nous vous apportons en direct et le drame et les acteurs* », déclame, lyrique, le commentateur de la B.B.C. Et il est effectivement très convaincant d'entendre, après les hymnes, le journaliste anglais expliquer : « *L'atmosphère est fantastique. Ce fut la merveilleuse prestation d'un hymne chanté de manière sublime par 63 000 personnes.* » L'atmosphère, donc, magnifiée, racontée, hypertrophiée en direct par les commentaires sur l'atmosphère. Sur France-Inter, Émile Toulouse exulte : « *Jean-Pierre Rives se bat déjà comme un lion. La messe va sans doute être dite...* »

L'issue du match, on la connaît : la France bat l'Angleterre 16 à 12. Et dans l'ivresse des commentaires qu'on imagine, la palme du nationalisme va sans conteste à Roger Couderc, véritable tribun de la fibre française dans ce qu'elle a de plus chauvin. Ecoutons-le dans un de ses meilleurs moments de bravoure : « *Alors là, bravo la France, bravo petits !... J'en ai la gorge serrée, une telle tension... Ils sont bons, ils sont jeunes, oui, oui, oui, mes enfants, allez mes petits. Vive la France : 16 points pour la France, 0 pour l'Angleterre, alors que les journaux britanniques donnaient les Anglais vainqueurs à une cote très forte, alors que nous seuls, Français, nous savions que nous avions des réserves. Et puis, il y a cette foi, cette foi qui nous remplit tous, et les joueurs et nous, et nous sommes sûrs d'eux et nous sommes fiers d'eux, et les petits aujourd'hui ne se dérobent pas et nous sommes ravis. Jouer à ce point-là, et avec une telle finesse, cela fait l'unanimité dans le temple de Twickenham.* »

Roger Couderc célèbre l'incroyable communion de tout un peuple en train de s'affranchir, de s'émanciper, de prendre sa revanche. Émile Toulouse, sur France-Inter, pratique un autre art, moins xénophobe et plus lyrique : « *Magnifique action, c'est formidable, c'est la reconnaissance du génie de l'équipe de France, le talent à l'état pur, un essai de légende... C'est une sorte d'exploit auquel nous sommes en train d'assister aujourd'hui. Rugby de gala, rugby offensif, rugby champagne, la France va entrer dans la légende. Une fabuleuse phase de l'histoire du rugby vient de s'écrire, ici, dans le temple...* »

Sans conteste, les commentaires anglais restent plus fair-play, qui saluent « *un magnifique capitaine, J.-P. Rives, qui aujourd'hui veut gagner et gagner avec style et panache* », reconnaissent que le premier essai est « *un morceau de choix du flair français* ».

Le jugement

Une fois la fièvre retombée, les excès français subsisteront-ils ? Certes oui, et combien ! « *Les Anglais ont eu des balles, les Français ont eu des idées* », ironise *le Figaro*. Quant au *Matin*, il exulte, dans une fierté béate : « *On n'est plus très loin de penser que les sportifs français sont les plus intelligents de la planète* » et, soutient *le Journal du Dimanche*, ils ont « *utilisé, bien entendu, à un degré jamais vu, tous les dons inhérents à notre race* ». Jusqu'au reporter du *Monde* qui s'enflamme pour « *Berbizier le futé* », auteur d'une « *canaillerie dont on reparlera encore longtemps dans les chaumières lourdaises* ».

Les Français se voient gratifiés de toutes les qualités d'astuce, d'intelligence, d'agilité et de courage, et les Anglais ne sont pas ménagés. « *Plus gavés de ballons d'attaque qu'une oie du Périgord de maïs, ils se sont empalés sur la défense française avec une constance au front bas qui relève du masochisme érigé en totem, ou, si vous voulez anoblir la chose, avec une foi de martyrs.* » *(Le Figaro.)*

Le registre britannique, cette fois encore, restera plus technique. Alternance d'une argumentation mixte qui accorde éloges aux vainqueurs et excuses aux vaincus. Les journalistes anglais avancent trois types d'explications. La faute de l'arbitre, tout d'abord, est incontestablement pour eux un premier sujet de mécontentement. Tous les journaux y reviennent avec une plus ou moins grande insistance. Depuis le *Sunday Express*, furieux, qui titre violemment : « Les braves de Billy sont touchés par un essai illégal », en passant par l'*Observer* qui, très juridique, explique que « *la controverse a porté sur la loi 23 B...* ».

Deuxième élément du consensus britannique : le vent. Leur capitaine, Bill Beaumont, a choisi de jouer contre le vent en première mi-temps, ce qui a contribué à favoriser les Français au début du jeu. Les titres, seuls, sont éloquents : « Autant en emporte le vent » pour *News of the World*, « Souffle fatal au départ » pour l'*Observer*, ou plus subtilement dans le *Times* : « *Il est pertinent de se demander si Beaumont a été sage de donner à ses adversaires l'avantage du vent en première partie.* » Et, avec un art consommé de la finesse sociale, Peter West ajoute : « *Avec un vent furieux qui soufflait derrière eux en première mi-temps — et grâce à la courtoisie de leurs hôtes, — les Français ont su saisir leur chance.* » Humour ou mauvaise foi ?

Troisième pôle d'explication lui aussi totalement ignoré de la presse française : les malheurs de Phil Blakeway. Blessé au cours du match, il se retrouve incapable de terminer la saison. Et il s'auto-accuse, se déclarant responsable de l'échec britannique. « Phil reçoit un blâme », titre alors le *Daily Mirror*, et lui-même ajoute : « *Je m'en veux de ne pas avoir été capable de retenir suffisamment bien le ballon anglais dans la mêlée. C'était mon boulot, et ça me déprime.* » *(The Sun.)*

Quant au fair-play britannique, ce n'est pas un mythe, puisque, parallèlement aux circonstances atténuantes, les Anglais avouent avoir mérité leur échec et saluent les Français : « *Grâce à Dieu, la France a gagné. Le premier essai n'aurait jamais dû être accepté, mais ils furent incontestablement les meilleurs.* » *(Sunday Telegraph.)*

La fraternité des preux

Au-delà des règlements de comptes, une forme de réconciliation s'amorce : la poignée de main franche et saine succède à l'affrontement brutal. Premier à en profiter, Bill Beaumont, que la presse française couvre, sinon de fleurs, du moins de témoignages de reconnaissance et de fraternité. Retour, donc, au Moyen Age avec cette révérence inattendue qui consiste à magnifier son adversaire : chevalerie oblige. « *On racontera longtemps les exploits de Beaumont Cœur de lion, à la manière de nos ancêtres qui contaient à leurs enfants les hauts faits d'armes des chevaliers de la Table ronde.* » Cependant, le chauvinisme n'est pas mort, puisqu'on recherche au capitaine anglais ses ascendances françaises : « *Sans la révocation de l'édit de Nantes, Bill Beaumont défendrait peut-être aujourd'hui une autre cause, celle de la République française.* » Au reste, le preux chevalier, loin d'éprouver pour la France de l'aversion ou de l'hostilité, l'aime sincèrement. Sa femme — sa dame ? — est professeur de français, et lui-même semble bien nous connaître : « *Vous, les Français,* déclare-t-il, *vous aimez la bonne chère, la bonne vie, les bars. Vous êtes relax, vous prenez la vie du bon côté.* »

Jean-Pierre Rives, interrogé à B.B.C. 2, dès le samedi soir, se verra salué par le journaliste pour son bel accent et s'exprimera bel et bien dans la langue de l'adversaire, pour déclarer : « *Je suis heureux pour le rugby français et pour le rugby en général. Ces garçons voulaient vraiment la victoire : c'est notre philosophie de la vie. Aimer un sport avec passion et pouvoir partager cette passion avec les gens que vous aimez, c'est la plus belle chose dans le sport...* » Nous y voilà : le sport, ce n'est pas un affrontement, c'est une messe, une communion, une forme de partie de plaisir à laquelle on se livre sans arrière-pensée. Et Laurent Pardo, le trois-quart aile français, déclare au *Matin* : « *Mais je vous assure, quand on a envie de s'amuser, le numéro que l'on porte sur le dos importe peu* », et il parle de son équipe comme d'un groupe « *super-sympa* ».

On perçoit le décalage entre le vécu des joueurs au premier degré et la recréation par les médias du même événement. L'influence des grands moyens de communication, leur conditionnement, fonctionnent au maximum et impunément dans le domaine du sport. Pour tout autre type de manifestation, culturelle ou politique, notre vigilance détecte les interprétations idéologiques et discerne même inconsciemment ce qui relève de l'information de ce qui relèverait plutôt de la manipulation. Pour le sport, il en va tout autrement. ■

(1) Cet article est issu de travaux sur l'intégration européenne, effectués par les auteurs pour la C.E.E.



JEAN-FRANÇOIS HENRY

FUSILS

Eduquer les enfants à la paix

Les institutrices d'écoles maternelles du Val-de-Marne tentent de faire comprendre que la guerre n'est pas une fatalité. Quelques expériences de ce type existent en France.

MARYSE WOLINSKI

SUR le tableau noir, cette inscription : « *La paix ? Qu'est-ce que c'est ?* » Ils sont une trentaine de bambins, grande section de l'école maternelle Edouard-Cazaux, dans le Val-de-Marne. Regards brillants et attentifs, assis en tailleur, coude à coude, autour de Flora, l'institutrice.

Sur les murs de la classe, deux affiches symboliques : la colombe de « Paix et Justice » de l'UNESCO, et celle de l'ONU sur le désarmement : une bombe explosant sous le poids de la terre. Et encadrant les affiches, les dessins des élèves : une fusée, une bombe, une colombe ou un visage d'enfant souriant...

Ce matin de décembre, ils commentent tous ensemble le conte de Paul Eluard, « *L'enfant qui ne voulait pas grandir* » (1). Et les doigts se lèvent. Les paroles s'entrecroisent, les idées fusent. Pourquoi Caroline, la petite héroïne d'Eluard, décida-t-elle un beau matin de ne plus grandir, après avoir suivi des images de guerre à la télévision ? La peur, selon Cédric, d'entrer dans un monde d'adultes « *où ça se passerait comme à la télé. Et ça se passe comme à la télé...* » Des enfants qui meurent de faim ou tués par des fusils, renchérit un blondinet. Tandis que Philippe explique pourquoi il comprend Caroline, lui qui ne veut pas grandir pour ne pas travailler. Et Séverine de rappeler qu'une nuit Caroline, refusant de dormir, avait lu dans le journal des histoires de guerre.

Eduquer les enfants de la maternelle à la paix : une initiative qui a débuté à l'automne et continuera pendant toute l'année. A l'origine, la directrice de l'établissement scolaire, Danièle Le Bricquir, et l'inspectrice de la circonscription, Anne Rabany. Un beau tandem de passionnées. Danièle, la quarantaine, n'a cessé au cours de sa carrière de se lancer dans des tentatives du genre. Coprésidente du Mouvement de résistance internationale des femmes à la guerre, qu'elle a fondé en 1980 (2), Danièle a proposé cette année la création d'un groupe de travail d'enseignantes sur l'éducation à la paix à l'école maternelle. A l'instar des premières expériences réalisées dans le primaire et quelques maternelles déjà, mais de façon ponctuelle, notamment dans le cadre des classes associées à l'UNESCO, appliquant « *un programme d'éducation pour la paix et la compréhension internationale* ».

Anne Rabany a déjà mis en route ailleurs des actions pédagogiques avec les enfants de migrants. Elle a suivi avec intérêt, lors du dernier congrès des institutrices d'écoles maternelles en juin dernier, les travaux d'une inspectrice de la circonscription d'Avesnes-Maubeuge, Lise Tourtet, sur le thème de la paix. Pour une fois, une proposition de Danièle Le Bricquir n'allait pas rejoindre d'autres projets dans les tiroirs-cimetières de l'administration.

Ensemble, elles ont constitué le groupe de travail, rejointes par vingt-neuf enseignantes, motivées et déterminées à participer à cet enseignement où tout ou presque est à imaginer. Et à ce jour, une trentaine de classes maternelles du Val-de-Marne se sont engagées dans le projet. Les thèmes retenus abordent la guerre et la paix, le plus souvent par le biais des causes comme la faim dans le monde, le racisme ou le droit à la différence. Celle de Flora Rader, à l'école Edouard-Cazaux, est l'une d'entre elles.

Tolérance

La démarche de Flora : un livre comme point de départ qui amène les enfants à se poser des questions. Qu'est-ce que la guerre ? Pourquoi y a-t-il la guerre ? Et que faudrait-il faire pour l'éviter ? Et à partir du vécu des enfants – pourquoi se battent-ils entre eux ? et que faudrait-il faire pour éviter de se battre ? – aboutir à une explication plus approfondie et à une prise de consience, essentielle pour Flora, que « *la guerre n'est pas une fatalité* » et que « *la paix se construit là où l'on est* ». Le matériel choisi pour mener à bien ses objectifs, encore des contes : *le Prince et le Luth* (3), *Tistou les pouces verts* (4) ou *Mémoire d'un jardinier* (5). Ce dernier retrace les aventures d'un colonel au chômage sous la pression des hommes, qui refuse désormais de se battre et qui se reconvertit en jardinier. Un joyeux recyclage. Et aussi des documents de l'UNESCO, au cas où la demande de participation au système des écoles associées, déposée par Flora, serait acceptée.

A chaque classe sa démarche. Dans la même école, une autre institutrice a décidé d'apprendre la paix à ses « bouts de chou » de cinq-six ans, à partir d'une étude comparée de la vie quotidienne des enfants d'ici et d'ailleurs, et notamment des petits esquimaux. Etude qui doit introduire la notion de relativité et de tolérance. D'autres enseignantes ont préféré en venir à la paix par le biais de la correspondance interscolaire et des échanges entre enfants de races, couleurs, de peau ou religions différentes. Pour toutes, l'éducation à la paix commence dans la cour de récréation. Au grand dam des « psy » en tout genre pour lesquels tout enfant possède en lui une dose d'agressivité naturelle qui ne doit être pas être refoulée...

Le groupe de travail du Val-de-Marne se réunit régulièrement et dispose d'une bibliothèque « pacifiste ». A chaque rencontre, les institutrices confrontent leurs réflexions, font l'exposé d'un livre, s'informent les unes les autres de leurs recherches, des projets en cours, des réactions des enfants. De celles des parents aussi. Pour Anne Rabany, le dialogue parents-enfants-enseignants est fondamental sur de tels thèmes. A l'école Edouard-Cazaux, une projection de films a été organisée sur le sujet à la fin de l'année. Flora Rader a proposé aux parents d'élèves de sa classe un prêt de livres. Opération réussie à quelques exceptions près. La paix est dans l'air par les temps de guerre qui courent.

Jouets non violents

Le vœu du mouvement coprésidé par Danièle Le Bricquir : instituer cet enseignement à la paix de l'école maternelle à l'Université. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, s'est montré plutôt favorable, annonçant, dans une lettre envoyée au mouvement, qu'il étudiait « *la possibilité d'adresser aux enseignants un document présentant les divers textes successifs consacrés aux droits de l'homme, replacés dans leur contexte historique. Une mention particulière y serait faite à la paix* ». Une réponse encourageante. Pareille proposition, l'an dernier, n'avait obtenu aucun écho de la part du ministère.

Dans l'enseignement secondaire, les tentatives sont assez rares et peu connues. A noter, celle d'un collège de Bondy (Seine-Saint-Denis) dans le cadre des anciens PACTE, projets d'actions éducatives et culturelles, qui a travaillé en collaboration avec des adolescents d'Oran en Algérie. En revanche, dans le primaire, nombre d'expériences sont lancées ici et là, à travers le pays, depuis l'an dernier, mais rarement aussi officielles que celle du Val-de-Marne.

« *Difficile de convaincre son chef d'établissement et son inspecteur d'académie à la fois* », avoue Nicole Bernard, une autre enseignante militante pacifiste. Nicole, elle, est secrétaire générale du Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté, et représentante en France du mouvement international Ecole instrument de paix, dépendant encore de l'UNESCO. En 1980, Nicole Bernard avait demandé au ministère l'autorisation de prendre une année sabbatique, pour élaborer avec d'autres instituteurs un enseignement à la paix dans les classes. Et cet été, au Centre universitaire sur la non-violence, installé au Larzac, elle a participé à la réalisation d'un conte collectif, mis à la disposition des enseignants, pouvant être utilisé comme point de départ d'un dialogue sur la paix. Pendant cette année de recherches, Nicole Bernard a établi des fiches pédagogiques (6) pour aider ses collègues. Un exemple : des idées pour construire à partir de fusils, revolvers, arcs et flèches, couteaux, avions de guerre... des jouets non guerriers et non violents. Avec un peu de fantaisie et beaucoup d'imagination.

L'enseignement à la paix peut aussi passer par la correspondance interscolaire avec des enfants dont les pays sont en guerre. C'est ce que pratique une classe de Saint-Etienne qui correspond avec des enfants du Front Polisario. Le 3 février prochain, les enseignants intéressés sont invités à participer à Paris à une grande rencontre sur ce thème de l'éducation à la paix à l'école (7).

Dans le Nord, Lise Tourtet, l'inspectrice de la circonscription d'Avesnes-Maubeuge, continue l'expérience entreprise déjà l'an passé et concrétisée par une exposition de textes, dessins, objets, réalisés par des enfants d'écoles primaires et maternelles, regroupés sous le thème : « Construire la paix ». Une mine de petits chefs-d'œuvre de lucidité et de sagesse. Les écoliers du Nord lançent un cri d'alarme : « *Arrêtez les soldats, vous faites trop de mal...* » et ajoutent : « *Les grands ne comprennent pas, mais nous, les enfants, nous ne ferons plus la guerre.* » Comme on aimerait les croire. ■

(1) Editions G.P.
(2) Boîte postale 52, 94210 La Varenne.
(3) Editions Lotus.
(4) Editions G.P. ; auteur : Maurice Druon.
(5) Flammarion.
(6) Fiches pédagogiques regroupées dans le nº 74 d'*Alerte atomique*, revue du M.D.P.L.
(7) Contacter Nicole Bernard, M.D.P.L., BP 2135, 34026 Montpellier.

B.P. 5000

S.O.S. consommateurs en détresse

Inquiets, mal informés ou victimes de leur bonne foi, de nombreux consommateurs cherchent assistance auprès des « Boîtes postales 5000 ». A l'étonnement général, le système fonctionne.

BÉATRICE D'ERCEVILLE

POUR l'un, c'était un problème de cumulus : M. V... s'estimait certes ravi de son nouvel appareil, mais à qui incombait-il donc d'enlever l'ancien, qui trônait, inesthétique, sur le palier depuis plusieurs semaines ? Ailleurs, une vieille dame lançait un véritable appel au secours, affolée de recevoir une note de téléphone de 5 611 F, alors que ses factures habituelles ne dépassaient jamais 300 F. Incapable de payer, elle se voyait menacée de coupure dans les plus brefs délais.

Mésaventures cocasses ou douloureuses, voilà le tout-venant de la centaine de milliers de dossiers traités depuis cinq ans par les « Boîtes postales 5000 ».

Le projet était sorti, en 1976, des cartons de feu le secrétariat d'Etat à la consommation (1). Faute de savoir à quelle porte frapper, le particulier écrit au hasard à « son » député ou à « son » journal, quand, le plus souvent, il ne baisse pas tout simplement les bras. D'où l'idée de créer une structure d'accueil qui centralise cette masse errante de courrier. Le principe des Boîtes postales 5000 était né, d'une apparente limpidité : une adresse unique, facile à mémoriser (2), derrière laquelle trois partenaires œuvrent en commun. A partir de ce Q.G. postal, administration (les D.D.C.C., directions départementales de la concurrence et de la consommation), associations de consommateurs et syndicats professionnels se répartissent le courrier reçu et traitent les cas, ensemble ou séparément : on transmet les infractions aux bureaux concernés, on répond aux demandes de renseignements et, originalité du système, on tente de résoudre les litiges à l'amiable au moyen de « commissions de conciliation » tripartites. Ainsi, le consommateur désorienté se verra informé dans les meilleurs délais sur les méthodes de calcul d'une surface corrigée, il saura quelles indemnités espérer pour une robe qui a rétréci de moitié au nettoyage ou comment essayer d'obtenir l'échange d'un réfrigérateur qui en est à sa cinquième panne.

« Personne n'y croyait »

Si le projet ne manquait pas d'intérêt, il souffrait aussi de nombreuses ambiguïtés. Formule bâtarde à mi-chemin entre l'autorité administrative et l'initiative privée, les Boîtes postales se voyaient affublées de missions trop diverses pour n'être pas à la limite de l'incohérence : comment, dans une même foulée, faire œuvre d'information, de défense, de conciliation et, indirectement, de répression ?

Aussi, malgré un lancement à grand renfort de satisfecit euphoriques, les Boîtes postales se heurtaient, dès leur installation dans quatre-vingt-dix-neuf départements, à un concert de scepticisme : réticences des tribunaux, qui reprochaient au système d'empiéter sur leurs compétences au profit d'une justice « parallèle ». Hostilité, jusqu'au boycottage, de bon nombre d'associations de consommateurs, redoutant de finir en « sous administrations » et de voir se tarir le flot de leurs adhérents. Réserves, enfin, de la part des D.D.C.C. qui, vouées à héberger le « bâtard » dans leurs locaux, ne se sentaient guère la vocation de jouer les arbitres entre deux équipes antagonistes.

« *Personne n'y croyait* », se souvient un responsable. Avec autant de Carabosses penchées sur son berceau, l'expérience aurait dû, presque naturellement, tomber dans les oubliettes de la concertation avortée. Mais si, après plusieurs mois de communiqués triomphants – et donc suspects, pensait-on, – le silence semble s'être fait sur l'opération, les B.P. 5000 ont poursuivi, loin des feux de la rampe, un cheminement discret et obstiné. Et aujourd'hui, tous rouages huilés, le système fonctionne. Ronronnant mais efficace.

Déconcertés dans un premier temps par l'apparition de ce nouveau sigle, qui s'insérait difficilement au milieu des UROC, I.N.C. et autres U.F.C. (3), les particuliers ont écrit. Massivement la première année, puis sur un rythme de croisière, une fois écartés les dossiers de divorce, les recherches d'emploi et les demandes de recettes de crêpes. Aujourd'hui, 25 000 lettres arrivent chaque année aux Boîtes postales, avec une affluence très inégale d'un département à l'autre : si Paris vient en tête, les Bretons prennent également facilement la plume, tandis que les Corses ne goûtent guère cette communication par enveloppe interposée.

Ce flot épistolaire reflète les maux dont est affligée notre société de consommation. Sans prétendre dresser un hit-parade des infractions et des bavures, on observe que les secteurs sensibles se recoupent d'année en année : en tête, l'immobilier, avec les délicats rapports propriétaires-locataires ou les problèmes d'acquisition. Mais aussi toute la gamme des appareils industriels, quand les automobiles roulent mal ou que les aspirateurs n'aspirent plus. Enfin, les prestations de services, qui traduisent d'innombrables difficultés devant le jargon des polices d'assurance ou le montant des factures de plombiers.

Vouées, en principe, à une mission d'abord informative, les Boîtes postales se sont retrouvées, par la force des choses, devoir traiter surtout des litiges. Malgré la technicité accrue de ces affaires, qui imposent le recours à des régiments d'experts, les deux tiers des cas sont résolus à l'avantage des consommateurs. Il faut dire que ceux-ci font montre d'obstination et de méticulosité : « *Si nous recevons parfois des lettres sybillines*, note-t-on à la D.D.C.C. de Paris, *les dossiers constitués par les consommateurs sont de plus en plus complets. On y trouve tout, jusqu'à la série de photos qui prouvent, documents publicitaires à l'appui, pourquoi un hôtel n'était pas à 200 mètres de la mer et comment la piscine promise s'est transformée en terrain vague.* » Ainsi épaulés par une structure frappée du sceau officiel, les consommateurs de la capitale ont réussi à récupérer jusqu'à 160 000 F en indemnités diverses lors du premier semestre 1981.

Dans le sillage de leur réussite sur le terrain, d'autres retombées



B.P. 5000

S.O.S. [c]onsommateur[s] en détresse

positives sont à mettre au crédit des Boîtes postales 5000. Loin de faire écran aux associations de consommmateurs, elles ont indéniablement joué un rôle multiplicateur de leur audience. Chaque réponse émanant de la B.P. est en effet systématiquement assortie d'une liste des organisations existant dans le département. Cette promotion du mouvement associatif figurait d'ailleurs parmi les objectifs du système. Si plusieurs associations persistent dans leur attitude de boycottage, d'autres ont assoupli leur position, du moins au niveau local : loin des mots d'ordre des états-majors, la concertation est plus facile à mettre en œuvre. Aujourd'hui, deux cent cinquante antennes locales travaillent avec les Boîtes postales. Douze dans un département, neuf là et parfois... zéro ailleurs. A titre de dédommagement, l'administration leur verse une indemnité forfaitaire, qui va de 80 francs à 130 francs suivant le nombre de dossiers traités dans l'année. Une subvention déguisée, en quelque sorte, que l'on peut assimiler à un mini-pactole *s'il s'agit d'un simple coup de fil* à donner pour accélérer la livraison d'un meuble, mais qui apparaît dérisoire quand le litige porte sur un problème d'accession à la propriété.

Les Boîtes postales ont également préludé à de nombreuses entrevues entre professionnels et consommateurs. Témoin ce fourreur, manifestement ravi de pouvoir rencontrer, d'un seul coup, une dizaine d'interlocuteurs et leur exposer la fameuse « *charte des consommateurs* » que son syndicat brandit en vain depuis plusieurs années. Hors du contexte antagoniste qui préside trop souvent aux discussions entre « frères ennemis », le dialogue redevient possible. « *Les B.P. bousculent les habitudes,* explique un responsable, *elles jouent un rôle d'aiguillon pour amener les partenaires à inventer toute une palette de solutions nouvelles.* »

« Marchand de tapis »

Malgré ces ouvertures, la Boîte postale n'en reste pas moins une thérapeutique individuelle. Et, faute de donner une quelconque publicité aux débats, elle n'encourage guère aux actions collectives de la part des consommateurs. Qui plus est, elle fait prévaloir des accords à l'amiable là où, bien souvent, il faudrait exiger la simple application de la loi.

D'où les réticences exprimées par l'actuel ministère de la consommation sur la valeur de l'opération : « *Les équipes précédentes ont concentré tous leurs efforts sur l'information et la concertation. Il existe bien sûr des litiges sur lesquels on peut accepter de transiger. Mais, lorsque des textes existent — et nous en avons beaucoup en matière de consommation, — ils doivent aussi entraîner une certaine forme d'interventionnisme. Nous ne pouvons partager la démarche des B.P. 5000, qui crée un système parallèle à la justice. Qui dit transaction dit marchand de tapis.* »

Cette opinion est largement partagée, notamment à la Boîte postale de Lille : « *Nos commissions de conciliation ne sont qu'un pis-aller. Lorsqu'un dommage porte sur une somme de 1 000 francs, le consommateur s'estimera satisfait s'il obtient une indemnisation de 600 ou 700 francs, alors que, bien souvent, il aurait dû récupérer la totalité. Devant certains abus, on en vient à regretter de ne pouvoir condamner les responsables.* » On retrouve ici la revendication déjà exprimée par les « conciliateurs » (4), ces nouveaux « juges de paix » bénévoles, qui, après plusieurs années d'activité, souhaiteraient aujourd'hui disposer d'un pouvoir de cœrcition pour rendre, dans certains cas, leur médiation exécutoire.

Mais les consommateurs iront-ils devant les tribunaux pour des affaires qui portent parfois sur des sommes dérisoires ? Au ministère, on cite le cas exemplaire de Walter F..., dont le magnétophone tout neuf ne cessait de « ronfler » malgré trois réparations successives. Rapport d'huissier à l'appui, il s'est présenté sans avocat devant le tribunal d'instance et a obtenu que soit entériné un accord à son entier avantage : remboursement intégral de l'appareil — 380 francs — plus 40 francs pour frais de procédure. L'aventure est édifiante, mais elle demeure rarissime. Pour l'heure, la clientèle des B.P. 5000 fait encore montre de profondes réticences à l'idée de se retrouver devant M. le Juge. La lenteur de la justice, son coût, l'intimidante solennité des débats, sont autant d'obstacles qui provoquent de véritables blocages de la part des consommateurs moyens... quand ils ne rebutent pas leurs associations.

Pourtant, entre l'application de la loi et le compromis bâtard, le ministère a désormais fait son choix. Faciliter l'accès des particuliers à la justice entraîne, à terme, la condamnation de systèmes tels que les B.P. 5000. Avec pourtant un délai de grâce : le réalisme impose de ne pas casser brutalement une dynamique qui existe et qui continue de susciter une masse de courrier. Progressivement cependant, il faudra que l'État se désaisisse de l'institution pour rendre à chacun sa *spécificité* : à l'administration le soin de réprimer les infractions, aux associations la vocation de défendre les consommateurs, et d'inventer leurs propres formules de concertation avec les professionnels.

Ce glissement s'est d'ailleurs déjà amorcé. Alors que, à leur naissance, les B.P. ont certainement joué un rôle de soupape de sécurité dans un environnement sous-informé, elles ne possèdent plus, aujourd'hui, l'exclusive de l'accueil des consommateurs. Le phénomène est particulièrement significatif à Bordeaux, où le système n'a jamais accroché : avec des associations bien implantées et structurées, les consommateurs n'avaient aucun besoin de disposer d'un organisme supplémentaire à qui exposer leurs doléances.

Bref, mission accomplie, les B.P. 5000 devraient se résorber d'elles-mêmes. « *On s'aperçoit que tout marche bien quand personne ne fait plus appel à nous* », explique-t-on à la D.D.C.C. de Lille. Reste une inconnue : les associations auront-elles les moyens de faire face seules à un nouvel afflux de courrier ? Certaines antennes locales demeurent embryonnaires, et le bénévolat n'est pas extensible à l'infini. On frôle déjà la saturation dès que — par malheur ! — une émission télévisée relance l'intérêt sur les Boîtes postales. Pour l'heure, certaines associations apprécient encore de pouvoir se reposer à l'abri des garde-fous d'une structure déjà rôdée. La passation de pouvoirs n'est pas pour demain. ■

(1) Sous la responsabilité de Christiane Scrivener, le secrétariat d'État à la consommation a existé de 1976 à 1978.

(2) « Boîte postale 5000 », suivi du nom du chef-lieu de département et de son code postal.

(3) UROC : unions régionales d'organisations de consommateurs ; I.N.C. : Institut national de la consommation ; U.F.C. : Union fédérale des consommateurs.

(4) Sur les conciliateurs, voir *le Monde Dimanche* du 22 février 1981.

CROQUIS

En attendant le bateau

Sur l'île la plus méridionale des Cyclades. Un cochon vivant attaché au quai attend d'être embarqué sur le bateau.

Les ânes pour monter les paquets et les gens au village arrivent avec leurs propriétaires, qui s'installent au café. Un pêcheur, en lavant ses bottes dans l'eau du port, attrape un poulpe à la main qui se promenait sur un rocher, pour manger avec l'ouzo, dit-il... Des femmes balayent le quai des coraux où les filets sèchent. Des algues s'envolent dans le vent.

Des chiens du port se jettent à l'eau pour happer les poissons non comestibles jetés. Un peu plus loin, à l'ombre de trois palmiers, des roseaux en fleurs protègent les cultures du vent et de l'air marin.

Là où les sources coulent, des lauriers roses en pleine floraison n'attendent pas le bateau. Sur les toits plats du village sèchent des raisins, des figues et des tomates. Dans le jardin du monastère, l'eau de la source déborde sans cesse du bassin. Des lys de mer fleurissent encore sur les plages désertes. Les pêcheurs préparent la glace des caisses de poissons à expédier au Pirée, comme d'habitude.

Des sacs de grenades, des caisses de petites tomates et de raisins muscat, dont le parfum se répand sur les chemins, des quartiers de viande de chèvre et du miel vanté déjà dans l'Antiquité s'entassent sur l'unique quai de ce port miniature d'où les caïques ou les petites barques vont jusqu'au bateau, ancré un peu au large. Un moteur embarqué pour réparation casse le treuil qui s'effondre avec son bloc de béton sur le caïque. Il faudra une heure pour l'enlever.

Pendant ce temps, le bateau corne et une grue décharge une minuscule barque à l'eau avec, à l'intérieur, le pope du village, qui gagne le quai à la rame, après avoir enlevé sa robe...

MICHEL JOURDAN.

DEMAIN

La stratégie de la petite graine

... Ou comment, en faisant main basse sur les semences, on tente de s'« approprier » le pouvoir génétique. Dans la légalité.

SOPHIE SEROUSSI

PATRIMOINE ou propriété ? L'évolution des techniques de la sélection génétique remet en cause des millénaires de traditions culturales qui voulaient que les semences appartiennent à tout le monde. Qu'ils soient chiliens, indiens ou français, bien peu de paysans aujourd'hui reconstituent eux-même leurs semences, d'une année sur l'autre, comme par le passé. Ils les achètent à des entreprises, dont le métier est de croiser des populations de variétés végétales pour conserver et améliorer leur potentiel génétique. De petits sélectionneurs qui se fiaient plus à leur instinct qu'aux lois de la génétique, ces entreprises semencières — à l'origine souvent familiales — sont devenues une véritable industrie à la pointe de la technologie.

En France, elle représente 4,7 milliards de francs de chiffre d'affaires : 112 entreprises qui sélectionnent de nouvelles variétés, et 65 000 agriculteurs qui assurent leur multiplication. Mais le poids économique réel de cette industrie dépasse largement quelques centaines de millions de quintaux de semences. Ainsi, une variété de blé qui, en 1980, aurait permis d'augmenter de 10 % la production française, aurait accrû la récolte de deux millions de tonnes supplémentaires, soit 2 milliards de francs de plus pour la balance commerciale. L'équivalent de 2 % de la facture pétrolière.

Le rôle des semenciers est de mettre à la disposition du cultivateur des semences de qualité, productives et résistantes. Ils trient, calibrent, traitent les grains, contrôlent et garantissent leur taux de germination. Autant de tâches que le cultivateur peut accomplir lui-même. Rien ne l'empêche en théorie, les années de vaches maigres, d'économiser sur l'achat des semences et de les produire lui-même. D'ailleurs, en France, la moitié des surfaces emblavées le sont encore avec des semences maison.

Brevets

Cette industrie, parce qu'elle travaille sur du matériel vivant, a la curieuse particularité de vendre un produit — la semence — identique au grain que moissonnera le cultivateur. Un peu comme si Renault, en commercialisant une R5, donnait le moyen à l'acheteur de reproduire une multitude de petites voitures identiques. Fait unique dans le monde industriel : moyen de production et bien de consommation sont confondus.

Pour remédier à cet état de fait qui rend l'existence de leur industrie précaire, les semenciers ont voulu préserver leur activité créatrice. Véritable loterie où bien peu sont gagnants, la sélection génétique demande, en effet, près de dix ans avant d'obtenir une nouvelle variété, pas toujours intéressante. Aussi, partant du principe que toute peine mérite salaire, un système de protection des obtentions végétales, assimilables aux brevets industriels, a été instauré depuis une dizaine d'années.

En France, toute variété nouvelle, après une étude détaillée, obtient un certificat et est inscrite à un catalogue. Cette inscription n'est qu'une formalité obligatoire pour pouvoir commercialiser des semences, l'équivalent du visa pour les produits pharmaceutiques. En revanche, le certificat d'obtention végétale, facultatif, garantit à son possesseur le droit exclusif à l'exploitation de sa semence. Avec pour conséquences : l'encaissement de redevances (1) acquittées par toute personne utilisatrice, la possibilité pour l'obtenteur de mettre sur pied un réseau de concessionnaires sous licence de sa variété et d'attaquer en justice pour contrefaçon quiconque fera commerce de sa semence sans y être autorisé. Un organisme — la Caisse de gestion des licences végétales, qui comprend des obtenteurs privés et l'INRA (2) — se charge de la collecte des redevances et de la délivrance des licences.

A quelques variantes près, cette réglementation est commune à l'ensemble des pays techniquement avancés. Ils sont regroupés en une Union pour la protection des obtentions végétales. En font partie les pays de la C.E.E., Israël, la Suède, la Suisse, l'Afrique du Sud et les États-Unis. Pour les « auteurs » de variétés végétales, cette garantie de l'obtention est un dû. « *Nul n'aurait l'idée de contester à un industriel son droit de breveter une machine-outil qu'il a mise au point dans ses ateliers. Alors, pourquoi pas nous ?* » soutient le Comité pour la protection des obtentions végétales qui, en France, à l'aide des services techniques de l'INRA, délivre les certificats. « *L'agriculture est en train de vivre le même essor que l'industrie au XIXᵉ siècle. Comme à cette époque, la notion de protection s'imposera d'elle-même.* »

Pat Mooney, auteur d'un livre retentissant intitulé « *les Semences de la terre* » (3), ne partage pas cet avis. Il affirme qu'il existe une distinction fondamentale entre le brevet accordé pour une machine ou un procédé industriel et un brevet agricole. En protégeant les droits des inventeurs, la législation sur les brevets vise, en effet, non seulement à stimuler l'innovation mais aussi à encourager la divulgation des connaissances nouvelles. Pour être valable, un brevet doit donner une description suffisamment claire pour permettre à un « homme de l'art » — suivant l'expression consacrée — de réaliser l'invention. Les brevets industriels, de cette façon, encouragent la diffusion de l'information et aident d'autres inventeurs à aller plus loin.

Pour ce jeune Canadien originaire de la grande province céréalière du Manitoba, ce concept du brevet, appliqué aux semences, crée la situation complètement inverse. La diffusion de l'information risque, au contraire, d'être freinée. Après avoir produit une variété possédant une caractéristique exceptionnelle, un sélectionneur pourrait être tenté de la cacher afin de l'introduire lui-même dans d'autres variétés. Tout simplement en gardant pour lui les lignées parentales qui sont indispensables pour l'obtenir par croisement. Certains peuvent même accaparer un matériel génétique très rare découvert dans la nature (4). Leur espoir inavouable serait d'être les premiers à l'inclure dans des variétés nouvelles pour toucher des royalties et accaparer le marché. Une seule firme, United Brands, contrôle déjà les deux tiers des semences de banane dans le monde. Pat Mooney conclut : la protection sur les obtentions végétales revient à breveter la vie, un bien public. Elle ne profitera qu'aux sociétés qui font commerce des semences, au détriment de la collectivité.

Effervescence

Aussi honorable soit la position de nombreux semenciers, vraiment soucieux de mieux financer leurs travaux d'amélioration génétique avec leurs redevances, les craintes de Pat Mooney ne semblent pas dénuées de fondement. Comme en témoigne l'effervescence qui agite le monde des semences depuis la mise en place de cette réglementation. Des multinationales américaines, britanniques, suisses, ont toutes acquis une ou deux sociétés de sélection végétale. Et pour ne pas être en reste, des grands groupes français comme Elf-Aquitaine et Rhône-Poulenc s'y intéressent également. Curieuse coïncidence pour un secteur où les bénéfices ne sont pas mirobolants.

Manifestement, cet intérêt soudain pour les semences est moins une question de rentabilité que de stratégie. Maîtriser le premier maillon de la filière agro-alimentaire apparaît désormais comme capital. Commercialement, la semence « produit d'appel » peut permettre à un distributeur d'écouler tous les produits de traitement associés à la culture. Ce n'est certainement pas un hasard si les nouvelles sociétés semencières ont pour nom Ciba-Geigy, Sandoz, Pfizer, Upjohn, Mansanto, Shell, Union Carbide, les leaders mondiaux de la chimie, de la pétrochimie, de la pharmacie et... des pesticides, des insecticides, des engrais. Ciba-Geigy ne cache pas avoir la société américaine Funk de sélection de maïs pour mieux suivre l'évolution d'un de ses débouchés : les désherbants sélectifs. Mise au point dans les laboratoires de recherche du groupe suisse, cette découverte a permis à la culture du maïs de se développer en Europe.

Dépendance

De là à penser qu'en monopolisant le secteur semences les multinationales détiendront le pouvoir d'orienter — pas forcément dans le bon sens — les productions agricoles mondiales, il n'y a qu'un pas. D'autant plus vite franchi que l'avenir de la sélection végétale les concerne directement. Tous les spécialistes sont d'accord, Jacques Polyn (directeur de l'INRA) en tête : désormais, « *la sélection végétale ne vise plus seulement à améliorer les rendements à l'hectare, mais aussi à diminuer les consommations intermédiaires des agriculteurs, machines, engrais, phytosanitaires coûteux en investissements, en énergie et en devises* ».

Des esprits, que l'on dit malveillants, prétendent notamment que ces sociétés aimeraient orienter la sélection végétale vers les semences hybrides tous azimuts. Développées à l'origine pour le maïs, ces semences proviennent du croisement de deux variétés différentes génétiquement pures. L'avantage : elles donnent des épis de maïs plus vigoureux et plus productifs. Grâce à ces semences, le rendement mondial du maïs à l'hectare a pratiquement doublé ces trente dernières années. L'inconvénient : les graines obtenues à partir de ces maïs hybrides ne sont plus homogènes. Il devient techniquement impossible pour l'agriculteur de régénérer lui-même sa semence, sous peine d'une récolte catastrophique. Seuls les sélectionneurs qui possèdent les lignées parentales d'origine peuvent le faire. La dépendance est totale.

Dans le cas du maïs, cultivateurs et sélectionneurs y trouvent leur compte. Ce bénéfice réciproque est moins évident pour d'autres céréales. Actuellement, les travaux de recherche ont démontré que le jeu n'en valait pas la chandelle. Il reste tentant de généraliser au blé ou au riz la technique de l'hybridation. La culture des semences hybrides nécessite justement beaucoup de « consommations intermédiaires ». Les risques que présente une sélection végétale plus ou moins manipulée sont grands, surtout pour les pays en voie de développement.

En poussant plus loin la réflexion — et certains états-majors de sociétés multinationales ne s'en privent pas, — l'appropriation de nouvelles variétés, de nouvelles méthodes génétiques, peut revêtir une importance stratégique, voir géopolitique. Tout comme actuellement le négoce international des céréales, où cinq firmes « font » le marché mondial. Dans le secteur des semences, bien au contraire, des places sont encore à prendre.

Loi du progrès inéluctable pour certains, atteintes aux libertés fondamentales pour d'autres, la protection légale des obtentions végétales contribue à faciliter ce nouveau partage du pouvoir alimentaire. Les tristes lendemains de la « révolution verte » ont pourtant déjà montré que les progrès de la génétique ne sont pas toujours innocents. ■

(1) Pour les espèces de grande culture, cette redevance est de l'ordre de 8 % du prix de vente en gros, soit environ 15 F au quintal pour une variété de blé par exemple.

(2) INRA : Institut national de la recherche agronomique.

(3) Disponible en français à Échanges Méditerranée, 3, rue Colbert, 13001 Marseille.

(4) Voir *le Monde Dimanche* du 24 février 1980 : « Des réserves pour les plantes ».

PATRIMOINE

Sauver les ours !

Contrairement à ses voisins européens, la France ne fait rien pour protéger les derniers ours des Pyrénées.

MARC AMBROISE-RENDU

JOJO se dresse, se dandine et grimace. Puis, de ses lourdes paluches griffues, l'ours ramasse la portion de miel enveloppée de plastique qu'on lui a jetée. A petits gestes délicats il la dépiaute pour en lécher le contenu. Jojo fait le clown.

Il y a dix ans qu'il amuse ainsi les pensionnaires de la maison d'enfants de Borce, une petite commune blottie au creux de la vallée d'Aspe, au fin fond des Pyrénées-Atlantiques.

Jojo fut capturé tout près d'ici alors qu'il n'avait que quelques semaines : une boule de poils de 1 livre à peine. Sa mère avait été flinguée par un braco, et la peau vendue très cher et en secret à quelque amateur. Aujourd'hui l'orphelin pèse 200 kilos, et, lorsqu'il se dresse dans sa cage, il toise les visiteurs du haut de ses 2,20 mètres.

René Rose, directeur du centre pour enfants et maire du village, tient à sa bête. Il a refusé de la prêter à un zoo suisse qui souhaitait croiser ce mâle superbe avec une ourse helvétique. « *Il ne serait jamais revenu*, dit-il, méfiant. *Et puis nous en avons besoin ici.* »

Car Jojo n'est pas seulement la mascotte des gosses. Il est aussi la vedette de la vallée : c'est une attraction qui retient quelques instants les touristes en route vers le col du Somport et l'Espagne. Et puis ce fauve encagé rassure : oubliées les antiques terreurs, vengées les brebis dévorées, remboursées les ruches jadis culbutées. Jojo paye pour sa race qu'ici l'on redoute et l'on admire tout à la fois.

César

Gare à lui si, tout jeune encore, on parvenait à le capturer au déboulé de la tanière. Alors, en Ariège, on l'enchaînait, on le muselait, on lui rognait les griffes et on le sous-alimentait pour l'assagir. Ainsi « domestiqué », Martin était promené de foires en comices agricoles. Il était le symbole de la sauvagerie vaincue.

Affublé d'un sobriquet vulgaire, cadenassé derrière ses grilles et nourri des restes de la cantine scolaire, Jojo ne fait plus peur. César garda Vercingétorix pendant cinq ans dans les fers pour qu'il figure à son triomphe. Mais, la cérémonie achevée, il le fit garrotter avec tous les autres barbares vaincus.

Soyons tranquilles. René Rose ne se prend pas pour César. Jojo mourra de vieillesse. Mais il aura joué sa vie durant le rôle d'un faire-valoir rétrospectif. Il rappelle à tous qu'il y a vingt ans les plus courageux des chasseurs pyrénéens affrontaient l'ours – le plus grand fauve d'Europe, le plus proche des anthropoïdes – avec des pétoires à deux coups portant à 30 mètres.

Voilà pourquoi Jojo ne quittera pas Borce et restera puceau. Si on le relâchait, il serait bien incapable de vivre sa vie dans la montagne. Il ne saurait plus, comme ses libres congénères, retourner les pierres, piller les fourmilières, déterrer les bulbes, cueillir les myrtilles et courser les brebis lorsque le besoin de viande le tenaille.

Cet imbécile heureux sera peut-être le dernier ours des Pyrénées. Car sa race est chez nous en train de s'éteindre. Les plus récents dénombrements ressemblent à un faire-part. Une vingtaine d'ours hantent encore les forêts : trois en Ariège, autant en Haute-Garonne, une quinzaine dans les Pyrénées-Atlantiques. En 1937, ils étaient deux cents tout au long de la chaîne, en 1954 on n'en comptait plus que soixante-dix et quarante il y a dix ans. Dégringolade qui fait redouter une disparition prochaine.

L'ours est un vagabond solitaire, farouche, qui aime par-dessus tout sa tranquillité. Excellent escaladeur, il se plaît dans les parois calcaires et boisées où d'étroites tanières lui permettent de ronfler tout l'hiver. A la belle saison, il ne sort qu'à la faveur de l'obscurité, évitant même de laisser ses empreintes dans les sentiers. C'est à l'aube, lorsqu'il regagne un abri, qu'on peut parfois l'apercevoir, un bref instant.

L'ennemi numéro un

Martin a toujours été le plus discret et même le plus secret des grands fauves. Et le moins prédateur puisque, pour les deux tiers, son régime est végétarien. Pour vendre la peau de l'ours, il fallait autrefois organiser des battues ou déposer des appâts farcis de strychnine. S'il disparaît progressivement, ce n'est plus sous le tir croisé des chasseurs. C'est tout simplement que, dans nos montagnes, il n'y a plus de place pour les ermites.

Bien sûr, sa chasse est théoriquement prohibée depuis 1957. Mais cette première et tardive mesure de protection devait tenir compte des plaintes des bergers pour lesquels depuis des millénaires l'ours est, avec le loup, l'ennemi numéro 1. Une véritable psychose déferla sur les vallées pyrénéennes. Toute brebis crevée alimentait le procès instruit en permanence contre le plantigrade et la protection dont il bénéficiait. Pour apaiser les esprits, on organisa à grand tapage des battues administratives. La dernière, montée en 1972, jeta dans la montagne quatre-vingts gendarmes armés en guerre, des véhicules tout-terrain, deux hélicoptères et les plus fines gâchettes du pays. Bien entendu, Martin avait décampé avant même qu'on ne déclenche le ratissage.

En 1967, fut créé le parc national des Pyrénées, dont l'une des missions devait être le sauvetage de l'ours. Pour ne mécontenter personne, les frontières du parc n'englobèrent que des zones de haute montagne. Lorsqu'on les reporta de la carte sur le terrain, les propriétaires s'arrangèrent pour en reprendre encore 3 000 hectares. Puis on mit dix ans à s'apercevoir que la totalité des tanières à ours étaient en dehors du parc, dans des forêts privées ou communales. Tout y est permis : la promenade, la chasse aux sangliers, aux isards et à la palombe, l'exploitation forestière, le percement de routes. A la saison de la chasse, des dizaines d'hommes armés de fusils à lunette capables d'abattre la plus grosse bête à 250 mètres arpentent les ultimes refuges des ours.

Les gardes du parc, qui patrouillent en dehors de leurs limites, sont vigilants. Mais comment n'y aurait-il pas ici ou là quelques « erreurs de cible » ? En réalité, ils n'ont réussi à calmer la hargne des bergers qu'en payant systématiquement tout dégât, réel ou supposé, causé par le plantigrade. Il en coûte environ 100 000 F par an.

Dynamite

Si les ours sont ainsi à l'abri du poison et des coups de carabine, ils n'en ont pas pour autant retrouvé la tranquillité. Bien au contraire. Car leurs repaires s'étendent sur 8 700 hectares de forêts situées en moyenne montagne entre 1 200 et 1 800 mètres. Ces hêtres et ces sapins mêlés d'alisiers et de sorbiers, on veut les exploiter. Depuis des siècles, les bûcherons descendaient les troncs grâce à des câbles : une technique en voie d'abandon, car il n'y a plus de « câbliers ». Bon prétexte pour tracer des routes qui ouvriront les futaies sauvages non seulement aux tronçonneurs, mais aussi aux chasseurs, aux touristes et, qui sait, aux futurs clients de quelque station de ski.

Comme l'explique René Rose, le maire de Borce : « *Je dis oui à la préservation des ours, car je suis conscient que nous sommes dépositaires d'une part du patrimoine national. Mais on ne peut tout de même pas, pour deux dizaines de bêtes, condamner le développement de la montagne.* »

C'est sans doute en vertu de ce raisonnement habilement balancé que monsieur le maire a laissé construire, sur proposition de l'Office national des forêts et avec l'aide du Fonds forestier national, une incroyable route. Montant juste à l'aplomb du village, elle s'enfonce dans la montagne vers des lointaines futaies à « vidanger ». Loin de se glisser en douceur, en utilisant le terrain, elle s'est hissée dans la falaise à grands coups de dynamite – huit mois de tirs – et à quelques centaines de mètres d'une tanière.

L'ouvrage est une des agressions contre la nature les plus scandaleuses qu'on puisse observer. Il a coûté pour l'instant plus de 1 million de francs et en coûtera sans doute quatre fois plus lors de son achèvement. Des pistes semblables, une demi-douzaine sont en chantier ou en projet dans le secteur.

A coups de routes forestières, la France sera-t-elle le seul pays d'Europe à laisser disparaître son capital « ours » ? Elle en prend le chemin. Car il faut savoir que les plantigrades sont encore présents – au nombre d'environ dix mille, – protégés et encouragés dans treize pays européens. Ils ont été réintroduits en Roumanie, en Tchécoslovaquie et même en Italie. A moins de 100 kilomètres de Rome, dans une réserve des Abruzzes, une centaine d'ours s'ébattent en liberté. Ceux des Asturies, en Espagne, sont vigoureusement protégés. Leur nombre augmente en Finlande, en Suède, en Norvège.

Un fonctionnaire de l'Office national de la chasse, Jean-Paul Farthouat, a été chargé de formuler des propositions qui ont fait l'objet d'un rapport en janvier 1981. C'est un excellent plan de sauvetage : limitation de la chasse dans les zones à ours, aides aux bergers sous forme de liaisons par radio, de clôtures électriques et d'indemnisations accrues, non-exploitation des forêts avec compensation pour les communes propriétaires, limitation d'accès aux routes forestières, information des élus, etc. Il faudrait investir tout de suite quelques millions et dépenser ensuite chaque année environ 650 000 F. Même sur le plan comptable, on connaît donc le prix des derniers ours.

L'information ? Elle est entamée par le parc national, qui a ouvert l'été dernier une remarquable exposition à Etsaut, dans la vallée d'Aspe. En quelques mois, cinq mille visiteurs y sont venus. La moindre conférence sur le sujet fait salle comble. Un montage audiovisuel accompagné d'un livret pédagogique est à la disposition de tous les enseignants des vallées pyrénéennes. Et ils s'en servent. « *Que peut-on faire pour sauver les derniers ours ?* » demandent les enfants.

Bonne question, en effet. Les négociations qui devaient être engagées avec les chasseurs sont en panne. L'aide aux bergers reste une idée en l'air. La France reste dans ce domaine la lanterne rouge de l'Europe. ■



LA MOUCHE

CRIBLE

par ANNIE BATLLE

REPÈRES

Réchaud solaire

Les employés de bureau asiatiques pourraient bientôt être en mesure de préparer leur tasse de thé de la matinée grâce à un réchaud solaire conçu par les Chinois. Ce type de réchaud est entièrement fabriqué à partir de matériaux locaux – bambou et petits miroirs paraboliques – qui focalisent la lumière solaire sur un réchaud central. C'est une contribution majeure à la solution d'un des problèmes les plus préoccupants du monde en développement, celui de l'approvisionnement en combustible destiné à la cuisson des aliments (Forum du développement, CH-1211 Genève 10).

Testament sur vidéocassette

Pour 350 dollars, « Posterity Pix », département de la firme Royal Color Portraits Inc (New-York) enregistre à concurrence de quinze minutes vos dernières volontés. Elles seront transmises, en temps utile, à vos héritiers, sur vidéo cassette. Pour Kirsten Alpern, qui a eu l'idée de systématiser ce dispositif, « *si on voit et on entend quelqu'un vous expliquer ce qu'il faut faire de ses biens, il devient quasiment impossible de contester ses volontés* ». Dans les faits cette procédure ne se substitue pas aux documents légaux, mais leur est complémentaire. (*Time* - The Weekly Newsmagazine Time-Life International BV Otto Heldringstraat 5 1066 AZ Amsterdam The Netherlands. France : 17, avenue Matignon, 75008 Paris.)

BOITE A OUTILS

La démystification de l'information

L'informatique n'est déjà plus ce qu'elle était, un ensemble de techniques mystérieuses, quasi magiques, dont seuls quelques privilégiés avaient les clefs. Avec le microprocesseur et son irruption dans la vie quotidienne des citoyens, elle devient domaine public et fait l'objet d'une saine démystification et d'initiation au grand public. Dans cet esprit, *Science et Avenir* consacre un numéro spécial à « l'invasion des micro-ordinateurs » (n° 36). On y constate qu'il n'est pas difficile de comprendre la physiologie d'un microprocesseur, qu'il est très envisageable de faire soi-même des programmes, et qu'il existe déjà de nombreux outils à la portée de publics très différents : outils de gestion, d'enseignement, domestiques, jeux. Et demain, outre la multiplication et la diversification de ces outils, des pica-ordinateurs, ordinateurs de poche (et pas ordinateurs portables), véritables ensembles de traitement et de stockage de l'information, constitueront une nouvelle génération miniature sur le marché avec des conséquences incalculables. (*Sciences et Avenir*, 29, rue du Louvre, 75002 Paris. Téléphone : (233-21-73).

La légitimité des associations

La Fondation pour la vie associative (Fonda) est née le 9 octobre 1981 ; son objet : « *Témoigner en permanence de la nécessité et de l'importance de la vie associative ; offrir un cadre de rencontre, de réflexion et de confrontation entre des associations, afin de situer leur pratique dans un champ culturel plus vaste ; prendre toutes initiatives utiles au développement de la vie associative.* »

Dans sa lettre d'information n° 4, la Fonda publie une intervention de Jacqueline Mengin, vice-présidente, qui situe de façon claire le rôle et la légitimité des associations dans une société qui se transforme. (Fonda, 18, rue de Varenne, 75007 Paris. Téléphone : 549-06-58.)

Science, technique et société

L'École nationale des ponts et chaussées ouvre ses portes à un enseignement S.T.S. (Science, technique et société). Plus précisément, deux « programmes » sont créés : « Science, technique et société » et « Géographie des sciences et des techniques ». Ces programmes mêlent des activités pédagogiques diverses (cycles de conférences, travaux personnels d'étudiants) et une activité de recherche (créations du CERTES, Centre d'enseignement et de recherche « Technique et société »)..

Les conférences sont d'accès libre, ouvertes à toute personne étrangère à l'École. Elles ont lieu le mercredi, à 14 h 30, au 28, rue des Saints-Pères. (Contacter P. Veltz. Tél. : 260-34-13, poste 312.)

BLOC-NOTES

Information et handicap

Les techniques informatiques peuvent apporter des solutions concrètes aux problèmes quotidiens des handicapés, sous réserve de certaines modifications et de financemnts mineurs, mais surtout dans la mesure où il est décidé de prendre en compte cette demande qui ne constitue pas un marché au sens économique du terme.

C'est pour poser ce problème devant l'opinion que la Fondation Fredrik R. Bull organise, avec le concours de l'Agence de l'informatique et en coopération avec l'unité de recherches biomécaniques (n° 103) de l'INSERM, une rencontre avec les représentants de la presse et des médias : médecins, techniciens et utilisateurs viendront exposer ce qu'il faudrait, ce qui existe et ce qui pourrait exister, à Montpellier du 3 au 5 février 1982. (Secrétariat permanent : Fondation Fredrik Bull, téléphone : (3) 958-66-20 ; Organisation à Montpellier : Unité 103 de l'INSERM, téléphone : (67) 63-27-48.



ETRANGER

« Les Rouges » à l'écran aux Etats-Unis

Un film de Warren Beatty, *Reds* (« les Rouges »), étonne les Américains de l'« ère Reagan » par une reconstitution à grand spectacle de la révolution de 1917.

HENRI PIERRE

DEPUIS sa présentation en décembre, *Reds* (« les Rouges »), le film-fleuve (trois heures vingt de projection) de Warren Beatty, provoque des remous. Il n'a pas plu à tout le monde, à commencer par les amis du président Reagan, qui, par ignorance ou par malice, avaient été invités dans la salle de cinéma de la Maison Blanche. Beaucoup se déclarèrent choqués ou déconcertés par cette surproduction, dont le héros, John Reed, est un communiste de surcroît plutôt sympathique. Peu d'entre eux, surtout les jeunes générations, avaient entendu parler de l'auteur des *Dix jours qui ébranlèrent le monde*, dont Lénine souhaitait qu'il soit traduit dans toutes les langues et publié à des millions d'exemplaires. Apparemment, le grand public a lui aussi été surpris de voir tant de drapeaux rouges, d'étendards, tant de vibrantes « Internationale », et il a mal assimilé les affrontements entre les factions et groupuscules communistes. Aussi, malgré une critique favorable dans l'ensemble, le film ne semble pas faire les recettes escomptées pour compenser son énorme coût : 37 millions de dollars.

Pourtant, Warren Beatty, coscénariste, producteur, metteur en scène et principal acteur, avait été prudent. Les problèmes politiques sont tout juste effleurés dans le film, qui est essentiellement une belle histoire d'amour dans le genre *Docteur Jivago* entre John Reed et Louise Bryant, sa femme, et dont les péripéties se déroulent sur la toile de fond d'un grand événement historique. Bien entendu, le film fait une bonne place aux déboires de Reed aux prises avec la nouvelle bureaucratie soviétique (il faut admettre que Zinoviev, bien interprété par l'écrivain Jerzy Kozinski, a plus de présence que les falots fonctionnaires d'aujourd'hui), ainsi qu'aux désillusions de l'anarchiste Emma Goldman, s'écriant : « *Notre rêve est mort... Ce système ne peut pas fonctionner !...* »

Peut-être, pour rendre le personnage plus acceptable, Beatty l'interprète comme un idéaliste naïf, un innocent dadais de Harvard égaré dans la politique, gauche et bégayant, faisant contraste avec Louise Bryant, représentée par Diane Keaton comme une féministe avant l'heure, dynamique et robuste et facilement agressive, craignant toujours de n'être pas prise au sérieux. La critique du *New Yorker* rappelle que Reed était aussi « *un homme envoûtant, un coureur et un très bon écrivain... Cet aspect du personnage n'apparaît pas dans le film...* », écrit-il, en ajoutant : « *Beatty est un homme de spectacle qui veut plaire au public et s'assure que le film est inoffensif...* »

Pourquoi cette prudence et ces précautions, comme s'il avait eu peur de son audace à présenter un héros communiste à un public relativement ignorant ? Le critique du *New Republic*, au demeurant extrêmement élogieux, l'explique ainsi : « *Le film n'est ni politique ni révolutionnaire... Le cinéma est un art qui coûte cher... Les capitaux privés ou les subventions officielles ne vont pas souvent à des œuvres mettant en cause le* statu quo ... » Et lui aussi note les facilités, les exagérations, les inexactitudes, les concessions faites au public pour le distraire, l'attendrir, y compris un accompagnement musical de type guimauve.

J'ai vu l'avenir

Reds, en tout cas, a réveillé l'intérêt pour l'œuvre de Reed, réimprimée en édition de poche. « *Le meilleur reportage jamais écrit sur la révolution bolchevique, mais l'analyse la plus mauvaise qui en ait été faite* », commente Robert Kaiser, ancien correspondant du *Washington Post* à Moscou. Il ne cache pas sa jalousie devant la chance de Reed bénéficiant de la protection de Staline et surtout de Trotski (dans l'édition soviétique publiée après la mort de Staline, qui avait interdit le livre, une note finale a été ajoutée, précisant le rôle de Trotski) : « *Aujourd'hui*, écrit Kaiser, *le travail d'un correspondant est une lutte avec la bureaucratie la plus renfrognée, avec des menteurs professionnels...* »

Le film a également amené des lecteurs à écrire aux journaux pour quelques mises au point. Par exemple, pour rappeler que John Reed n'est pas le seul Américain dont les cendres reposent dans le mur du Kremlin (Bill Haywood, leader du groupe révolutionnaire I.W.W., était le second américain). D'autres indiquent également que Reed ne serait pas l'auteur de la formule fameuse employée dans sa dépêche de Petrograd : « *J'ai vu l'avenir, et il fonctionne* ».

Reds a également ravivé l'intérêt pour Louise Bryant, dont la biographie, écrite par Barbara Gelb, a été rééditée en édition de poche. Après la mort de Reed en 1920, elle se remaria trois ans plus tard à Paris avec William Bullitt (1), qui quitta sa femme pour l'épouser. Elle eut une fille, mais Louise, inconsolable et malheureuse, se mit à boire. Divorcée en 1926, elle revint hanter le quartier de Greenwich Village à New-York, à la recherche de ses souvenirs. De retour à Paris en 1935, elle se laissa aller complètement. L'alcool et la drogue altérèrent profondément ses traits. « *Elle était tombée très bas*, écrit Janet Hanner, qui fut correspondante du *New Yorker* à Paris. *Je l'ai vue la dernière fois dans une nuit pluvieuse, rue Vavin. Une créature terrifiante se leva littéralement d'un ruisseau. Son visage était si déformé que j'eus du mal à la reconnaître...* » Louise mourut le 6 janvier 1936. Sa fille Ann, quatre fois divorcée, élève des chevaux en Irlande. ■

1) William Bullitt, journaliste, envoyé en mission secrète en U.R.S.S. en 1919 par le président Wilson, fut le premier ambassadeur des Etats-Unis à Moscou en 1933. En 1936, il fut nommé ambassadeur à Paris. Antihitlérien et antistalinien, il poussa en 1939-1940 son pays à sortir de la neutralité et démissionna en novembre 1940. En 1944-1945, il servit comme commandant dans l'armée française. Il vécut ensuite à Paris, où il mourut en 1967. (N.D.L.R.)

KENYA

L'enterrement de John Mburu

John Mburu, catholique d'origine, mais polygame, a laissé en mourant une succession délicate. Quelles règles adopter pour l'enterrement ? Et pour quand la succession ?

JEAN-PIERRE LANGELLIER

PENDANT plus d'un mois, le cadavre de John Mburu séjourna, sous étroite surveillance, à la morgue de Nairobi, en attendant que la justice lui allouât un domicile pour l'éternité. Une âme bien inspirée avait songé, par chance, à le faire embaumer. Ce fâcheux contretemps infligé avant le grand sommeil à un notable méritant défraya la chronique et choqua plus d'un Kényan. Il mit surtout à nu l'un des mille conflits culturels qui agitent une société africaine écartelée entre son héritage et sa modernité, et où coutume et religion s'efforcent de faire bon ménage.

John n'était qu'un petit instituteur kikouyou quand il épousa Carmelina. Catholiques, ils se marièrent à l'église. John devint fonctionnaire et prit rapidement du grade, mais, à leur désespoir, ils ne purent avoir d'enfant. Le couple s'étiola. Après huit ans de mariage, John prit une compagne plus jeune, Mary. Ils achetèrent une ferme à Mbaruk, dans la vallée du Rift. Episode banal dans un pays où la polygamie est monnaie courante. Mary donna cinq filles à John et un fils. Ces dernières années, John vivait avec une troisième femme.

John est mort riche, à l'approche de la soixantaine et sans exprimer la moindre volonté quand au lieu de son inhumation. Cette négligence coupable déclencha une querelle macabre, devenue vite une affaire nationale. Carmelina et Mary, principales intéressées, saisirent tour à tour la justice. L'une comme l'autre revendiquaient le cadavre. Pas question d'enterrer John avant la fin du procès, qui dura trois semaines. Son silence, à l'article de la mort, avait donné le champ libre à toutes les prétentions.

Le clan Mburu, conduit par le frère de John, prit fait et cause pour Carmelina. Au fil du procès, ses membres invoquèrent longuement les traditions de l'ethnie kikouyou. Le mari polygame, dirent les témoins, est inhumé là où vit sa première femme. Il revient même à celle-ci de partager la terre du défunt entre les co-épouses. En toutes choses funéraires, son avis l'emporte. De mémoire de Kikouyou, on n'a jamais vu un mort enseveli loin du sol ancestral, à moins d'avoir été banni par le clan.

Avant 1914, précisa un témoin, les corps du tout-venant étaient abandonnés aux hyènes, mais sur un lopin dûment aménagé. En toute hypothèse, le frère du défunt est l'ordonnateur des funérailles. Bref, John doit reposer près de son père et non dans cette « sauvage » vallée du Rift, sous peine d'être frappé par une malédiction éternelle. On cita même des extraits d'*Au pied du mont Kenya*, bible des Kikouyous, où le père de la nation, Jomo Kenyatta, tenait la famille, le clan et l'ancienneté pour les trois ferments d'unité de sa tribu.

A quoi bon solliciter la coutume, rétorqua Mary, alors que le clan Mburu y avait dérogé pendant quinze ans ? Nul parent n'avait pris la peine de remercier John, à chaque naissance, ni de consoler sa compagne, quand il tomba malade. Restait contre Mary l'argument de choc, à savoir l'indissolubilité du mariage catholique. Non seulement Carmelina, d'avec laquelle John n'avait pas divorcé, était, suivant la coutume, la « ngatha » (la « reine ») en tant que première épouse, mais surtout elle restait sa seule femme au regard de Dieu.

Un évêque embarrassé

On vit, événement rarissime, un évêque témoigner à la barre. Ayant rappelé l'attachement exclusif du catholicisme à la monogamie, il admit, un peu embarrassé, que l'Église adoptait parmi les coutumes « ce qui était adoptable ». Pouvait-on avouer plus clairement que, pour enraciner leur religion dans les fertiles terreaux africains, les messagers de l'Évangile préféraient prendre quelques libertés avec la doctrine plutôt que de combattre de front les pratiques ancestrales ? Mary, quant à elle, fit valoir que l'Église, loin de crier à l'adultère, avait implicitement reconnu son union avec John, puisqu'un prêtre avait dit une messe dans la maison du malade et lui avait administré les derniers sacrements.

Si John était mort sans le sou, les démêlés eurent sans doute été moins vifs. Mais cette sarabande judiciaire autour d'un cadavre était aussi une vulgaire affaire de succession. Si Mary l'emportait, ses enfants — seuls descendants de John — verraient consolider leurs droits à l'héritage, surtout le petit Joseph, âgé de deux ans, car le proverbe kikouyou en la matière est formel : « *On doit toujours tourner les yeux vers la maison qui abrite un garçon.* »

Le magistrat, c'était inévitable, rendit un jugement de Salomon. John, décida-t-il, reposerait dans sa région natale, non sur la propriété du clan mais sur une terre qui lui appartenait.

Le juge renvoya les deux épouses dos à dos tout en les remettant joliment à leur place, car, observa-t-il, selon une tradition toujours vivace, les femmes ne participent aucunement à la préparation des funérailles, sauf « en apportant des fleurs ». Il prit soin de ne pas vider la querelle d'héritage, préservant intactes les espérances de Mary et de ses enfants. Personne n'eut gain de cause, mais chacun sauva la face.

L'arrêt ne tranche pas le fond du débat, éludant les questions-clés : quel statut pour le mariage polygame dans le Kenya d'aujourd'hui ? Comment concilier tradition et christianisme ? Une loi récente a réglementé par le menu les procédures de succession. Elle évitera bien des polémiques entre héritiers. Mais la polygamie traditionnelle conserve les faveurs du Parlement kényan, où la loi est une affaire d'hommes. La dernière tentative pour « moderniser » la polygamie échoua avec fracas en 1979 face à l'hostilité tenace des élus. Ce projet visait notamment à mettre toutes les épouses sur un pied d'égalité en matière d'héritage. Il prévoyait aussi de sanctionner les hommes qui battent leur femme. Le texte provoqua une levée de boucliers parmi les députés qui, au nom d'une « africanité » douteuse, s'accrochèrent au *statu quo*.

Cette fois, la presse et l'opinion ont tiré au moins une leçon. Que les maris polygames transmettent clairement leurs dernières volontés s'ils veulent éviter l'humiliation posthume de John Mburu ! ■

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

REFLETS DU MONDE

SOVIETSKAIA ROSSIA

Auto-écoles ou taxis ?

Les accidents de la route sont très nombreux en U.R.S.S., révèle le général Louchianov, chef de la police routière soviétique, dans une interview au journal *Sovietskaia Rossia*. Le général Louchianov dénonce les deux grands maux de la circulation en U.R.S.S. que sont l'état déplorable des routes et le nombre élevé des chauffards : « *Les auto-écoles fonctionnent mal en U.R.S.S.* » Le chef de la police routière cite « *le cas de moniteurs peu scrupuleux qui, au lieu de donner des leçons aux candidats au permis de conduire, utilisent les voitures-écoles comme taxis* ». Il déplore que « *de nombreux miliciens ferment les yeux sur les infractions au code de la route en échange de « petits cadeaux* ». Mais le général n'évoque pas un autre grand responsable des accidents de la circulation en U.R.S.S. : l'alcool.

INTERNATIONAL Herald Tribune

Du bon usage des réfugiés

« Dans le cadre de son programme involontaire d'aide aux Etats-Unis, l'Union soviétique élève le contingent américain de mathématiciens de très haut niveau, ironise l'*International Herald Tribune. Durant les dix dernières années, plus de quarante mathématiciens soviétiques émérites ont émigré aux U.S.A. et y enseignent désormais dans des universités de pointe. La plupart sont des victimes de l'antisémitisme qui, indique-t-on, sévit particulièrement dans l'« establishment » des mathématiques soviétiques.*

» Ces faits ont été relatés par le Dr Melvyn B. Nathanson (...). Cet afflux de mathématiciens soviétiques aux Etats-Unis, a-t-il indiqué, vient à un moment particulièrement opportun. Le nombre de mathématiciens titulaires d'un doctorat était en effet en sérieux déclin. »

THE TIMES

L'espéranto, instrument de l'internationalisme bourgeois ou prolétarien ?

« Pour la première fois de son histoire, écrit le *Times*, *l'espéranto n'est interdit dans aucun pays. Dès 1895, dans la Russie tsariste, un article que Tolstoï avait écrit pour la revue* La esperantisto *se heurta à la désapprobation de la censure, et le magazine fut retiré de la circulation. Après la révolution, des traductions en espéranto d'un certain nombre d'œuvres politiques et littéraires furent publiées, y compris des romans de Gorki et le Manifeste du parti communiste (...). Puis, de 1937 à 1954 environ, l'espéranto perdit sa faveur, devint* « le langage de l'internationalisme bourgeois » *et fut supprimé dans toute l'Union soviétique. Mais maintenant, une association des espérantistes soviétiques a été mise sur pied, et, selon son président, Michaïl Isaiev, il doit y avoir entre six mille et dix mille fidèles de ce langage international en U.R.S.S., avec des clubs à Moscou et dans plusieurs autres grandes villes (...) ».*

Inventé par le docteur Zamenhof, en 1887, l'espéranto devait servir, dans l'esprit de son créateur polonais, de « *deuxième langue pour toute l'humanité* », ajoute le *Times*.

Pariser Kurier

Leçons de choses au Bundestag

Le bimensuel franco-allemand *Pariser Kurier* publie dans sa rubrique d'échos sur la vie politique en R.F.A. une information relative à la bonne tenue des débats parlementaires. La revue écrit : « *Le vice-président du Bundestag, Georg Leber, a demandé, non sans malice, aux députés et aux représentants du gouvernement de ne plus apporter à la tribune les objets qui constituent le thème central des principaux débats parlementaires.*

» Un député avait apporté récemment des bouteilles de vin pour discuter de la forme des bouteilles européennes, un autre était venu avec une prise de courant pour montrer les dangers de certains ustensiles électriques. Si cela faisait école, a estimé Georg Leber, chacun viendrait illustrer ses discours avec les objets les plus curieux ».

JAPON

Les châteaux fous de la sexualité

Les hôtels pour brèves rencontres ont au Japon non seulement pignon sur rue mais ils s'imposent à la vue. Libération sexuelle ? Ou plutôt une mécanique enrobée de kitsch pour des plaisirs imposés ?

PHILIPPE PONS

LE lit rond qui s'élève en tournant jusqu'au plafond de glaces où scintille une constellation de petites lumières multicolores dont la brillance varie avec l'intensité des voix pour devenir des flashes spasmodiques ; le lit qui s'enfonce doucement de 3 mètres dans un sorte d'aquarium de verre illuminé dont les parois décorées de fleurs forment une caisse de résonance particulièrement sensible ; le lit installé dans un coupé Mercedes, le matelas à musique rempli d'eau chaude, la baignoire en forme d'œuf aux parois de verre grossissant placée sur un piédestal et éclairée par en dessous. Telles sont quelques-unes, parmi les moins osées, des spécialités de l'Hôtel Chantilly Izawa, à une centaine de kilomètres de Tokyo, l'un des plus modernes et des plus sophistiqués des « love hotel » nippons.

Tous les pays ont leur hôtel pour couple sans bagages. Au Japon, ils ont ceci de particulier que non seulement ils sont légion – plus de 26 000 dont 3 500 à Tokyo, – mais encore qu'ils ne se dissimulent en rien. Au contraire. Tous les « love hotel » sont reconnaissables à leur architecture pour le moins voyante et baroque : château de contes de fées, palais des Mille et Une Nuits, arche de Noé, ou paquebot. On ne peut les manquer : au bord des autoroutes, ils ressemblent en général à un château, voire à une mosquée ; à proximité d'une ville de province, ils sont plus proches extérieurement du motel classique ; enfin dans les quartiers animés des grandes villes, c'est un mélange des genres précédents. Des quartiers entiers leurs sont réservés, à Shinjuku ou à Ueno, dans Tokyo. A Roppongi, un quartier huppé et bon genre de la vie nocturne de la capitale, on peut lire, sur un grand panneau publicitaire au néon de l'avenue principale, l'annonce suivante : *« Hôtel Alpha-In (sado-maso), juste derrière l'ambassade d'Union soviétique.* » Le Kremlin n'a pas à s'offusquer du rapprochement, car dans un autre « love hotel », le Queen Mary, le long d'une autoroute près de Yokohama, dont l'architecture reproduit la silhouette du fameux paquebot, les lits des chambres de luxe ont la forme du carrosse dans lequel la reine Elizabeth se rendit à son couronnement.

Les « love hotel » sont des affaires qui marchent. Au dire des directeurs des plus célèbres à Tokyo et aux environs, ils ignorent les récessions et ont toujours un taux de remplissage de 150 à 300 %... Leur histoire remonte aux années 40 : c'est au début de la guerre qu'à Osaka fut construit le premier du genre. Après la défaite, avec la présence des GI's, ils vont se multiplier étant liés à la prostitution. Les Américains partis, non seulement la prostitution (qui sera légalement interdite en 1956, mais en fait prendra simplement d'autres formes) redevient purement japonaise, mais encore les « love hotel » étendent leur clientèle et offrent des décors de plus en plus sophistiqués. Le premier de ce type sera l'« Hotel 69 » dans le quartier de Dotombori à Osaka. Le Meguro Emperor à Tokyo, qui dresse ses tourelles et ses mâchicoulis dans un quartier paisible de la capitale, est l'un des plus célèbres et fut le pionnier de la sophistication : chambre sado-maso avec tous les équipements appropriés, ou toboggan allant du lit à la baignoire, sont quelques-unes de ses spécialités. La société Meguro Emperor atteint chaque mois un chiffre d'affaires dépassant les 100 millions de yens avec des chambres dont le prix varie entre 8 000 et 20 000 yens pour deux heures. A Gotemba, à une centaine de kilomètres de Tokyo, sur le chemin du Mont Fuji, une soixantaine de « love hotel » dressent leur architecture tape-à-l'œil aux couleurs acidulées de part et d'autre de l'autoroute. Ils ne reçoivent pas moins de cinq mille couples chaque dimanche. Les affaires marchent si bien qu'existent désormais des chaînes gérées par des sociétés connues.

Les « love hôtel » sont symptomatiques de deux phénomènes du Japon contemporain. D'abord une libéralisation des mœurs : l'archipel tend à évoluer, dans le domaine de la sexualité, vers une situation aussi permissive sinon aussi provocatrice que les autres pays industrialisés. Les « love hotel » sont aussi l'expression la plus débridée d'une architecture du patchwork, caractéristique du Japon contemporain.

Images cosmopolites

« Cette architecture vise évidemment en priorité, nous dit un architecte spécialisé, *à frapper l'imagination du client, à l'intriguer pour le faire entrer, mais aussi à marquer sa mémoire le jour où il sera en quête d'un lieu pour ses ébats amoureux ».* Cela dit, le côté baroque, néo, kitsch, des « love hotel » avec leurs ornements de stuc, leurs colonnes en faux marbre et leurs murs imitant la pierre de taille, n'est que l'expression, outrée assurément, d'une tendance de l'architecture populaire du Japon contemporain : en l'absence d'un urbanisme, au sens occidental du terme, centralisateur, le hasard, la spéculation, la vitalité sociale et l'eclectisme des Japonais ont donné une beauté monstrueuse aux villes nippones en ce qu'elles assemblent, surimposent, en un compromis ou un affrontement incessant, tous les possibles architecturaux, intègrent le nouveau à l'ancien, le national à l'étranger. La ville s'apparente dès lors à un immense collage qui est moins l'expression d'un style qu'il ne témoigne d'une force de vie, d'une énergie. En fait, les « love hotel » dans leur outrance architecturale même sont l'expression d'une consommation d'images, d'une profusion de stéréo-types iconographiques, d'une mémoire collective de plus en plus cosmopolite.

On trouve la même frénésie de signes et de références allégoriques dans les cafés *(kissaten)*. Ceux-ci ont été au début du siècle l'un des espaces de cette rencontre, jamais consommée, de l'Occident et du Japon offrant à l'homme de la rue, qui alors ne voyageait pas, un parfum de « petite Europe ». Avec un décor feutré ou tapageur, rétro ou futuriste, le café japonais cherche à reproduire un univers, sinon dans son authenticité du moins conformément à la représentation que les Japonais se font d'une atmosphère bavaroise, new-yorkaise ou montmartroise. Tout est évocation, trompe-l'œil. Du « Mamoussou kisa » (café Mammouth) de Shinjuku à Tokyo avec ses immenses vitraux au « Moudo kisa » (café *mood*, c'est-à-dire à l'atmosphère plus feutrée) en passant par l'extravagant et ancestral Magicland de Shibuya (autre quartier de la capitale), les cafés partagent avec les « love hôtel » un goût immodéré du kitsch et une fascination pour la haute-fidélité : beaucoup sont de véritables salles de musique en direct où, avec des équipements sonores sophistiqués de qualité, on peut écouter devant sa consommation un concerto pour trompette de Haydn, une improvisation d'Oscar Peterson ou de la musique psychédélique.

Certain *kissaten* offrent des facilités aux ébats des amoureux peu argentés. Dans tous les quartiers d'amusement il y a des *koshitu kisa* (café à pièces particulières) ou *dohan kisa* (café pour couples) ou encore, plus précis, *koibito kisa* (café pour amoureux), dûment annoncés par des enseignes lumineuses.Souvent au rez-de-chaussée, c'est un café normal. Au premier, on trouve des pièces individuelles aux lumières tamisées, équipées d'un sofa, de coussins ou d'un canapé-lit.

Les chambres ont des noms romantiques (Fugues à deux, Forêt Alhambra, Tour du monde en quatre-vingts jours, etc.). Un autre établissement célèbre, O-Jo (le château), se présente extérieurement comme un château fort. Une grande publicité des « cafés pour amoureux » est faite régulièrement dans les revues de jeunes, de garçons comme de filles.

La pléthore et la diversité des établissements offerts aux couples en quête de lieux tranquilles, sinon discrets, sont sans doute une des conséquences des conditions d'habitation dues à une congestion urbaine énorme. Les habitants des grandes villes ont une ou deux heures de trajet pour rentrer chez eux. En outre, l'exiguïté des logements et la minceur des parois ne favorisent guère l'intimité des couples. Il y a quelques années, un chauffeur de taxi, pris le soir dans son véhicule en train de faire l'amour avec sa femme sur l'esplanade du Palais-Impérial, plaida que la promiscuité avec les parents les privait de toute intimité : il fut relaxé. Toujours est-il, affirment les propriétaires, que les « love hotel » sont souvent utilisés par des couples légitimes. *« Pendant les week-ends, près de 30 % des clients sont des couples mariés. Parfois ils viennent avec leur bébé qu'ils installent sur un fauteuil de la chambre... »*, raconte le patron du Meguro Emperor.

CATHERINE DUBREUIL

Libres ?

En fait, soulignent les sociologues, les « love hotel » comme leurs versions moins sophistiquées que sont les cafés pour amoureux, la prolifération de revues traitant du sexe , l'âge décroissant rapidement des premières expériences (dont témoigne le nombre important d'avortements de jeunes de quinze à dix-huit ans) et, d'une manière générale, l'absence de culpabilité chez les jeunes femmes à l'égard du plaisir sont des indications de l'évolution des comportements sexuels au Japon. *« Libération ? Je ne sais pas. En tout cas incontestablement une évolution dans les valeurs et, à mon sens, par rapport à la génération de la guerre dont je fais partie, une grande insouciance pour le sexe »*, nous dit Mme Yoshiko Shigekane, romancière qui a obtenu en 1979 le prix Akutagawa. *« Les femmes sont plus libres ; cela veut dire qu'elles peuvent avoir un rôle plus actif en matière de sexualité, et c'est ce phénomène qui est surtout important aujourd'hui »*, nous dit pour sa part la célèbre, et vénérable, romancière Fumiko Enchi. Sous couvert du maintien d'une éthique de la retenue et d'une censure pudibonde – en matière cinématographique notamment, – le Japon productif vit-il aussi sa « révolution sexuelle » ? S'agit-il d'un héritage de plus de la modernisation ou renouerait-il avec une longue tradition de « permissivité » ? Avant l'introduction de la morale confucianiste, puis des valeurs puritaines de l'Occident industriel à l'époque de Meiji, le Japon a connu des périodes de liberté sexuelle qu'illustre notamment la littérature des époques Nara et Heian (710-1185). La femme, dans toute la première partie de l'histoire du Japon, apparaît l'égale de l'homme : dans la mythologie, d'ailleurs, le soleil est identifié à la femme, contrairement à ce qui prévalut en Grèce avec Apollon, mais aussi en Chine où le mâle est Yang, et soleil, et la femme Yin, et lune, note la sociologue Kazuko Tsurumi, qui souligne en outre que la pratique du matriarcat à longtemps prévalu dans certaines régions.

La morale au Japon est sociale et non transcendantale. Et les religions n'ont fait, semble-t-il, que tempérer une liberté fondamentale, réglée seulement par les principes d'organisation de la société. Le bouddhisme prêche la renonciation à tout plaisir, mais ne culpabilise pas le sexe. Les Tokugawa (qui régnèrent du dix-septième au dix-neuvième siècle), dans leur frénésie de mettre le pays en coupe réglée selon les principes confucianistes, ont séparé les sexes en définissant à chacun sa place et ils ont rabaissé le statut de la femme, ramenée à être une valeur « utile » pour servir la lignée. Mais en chassant le christianisme, ils ont sans doute aussi préservé le Japon des tabous évangéliques. Aussi, malgré toutes les réglementations, les deux siècles et demi de fermeture à l'extérieur furent en même temps une période hédoniste. D'après la dichotomie qu'établit Michel Foucault entre sociétés qui ont donné naissance à un art érotique et celles qui se sont dotées d'une science sexuelle, le Japon fait partie des premières. Le plaisir y est une pratique et non un objet de savoir : les estampes de l'époque Tokugawa, qui d'ailleurs s'inspirent des albums érotiques chinois, en véhiculeront la technique. En Occident chrétien, la vérité du sexe s'extorque dans l'aveu. Il convient de surveiller le plaisir alors qu'en Extrême-Orient il s'agit plutôt de l'exacerber, la séduction n'ayant en tout cas rien de satanique : la seule limite est celle de l'ordre social.

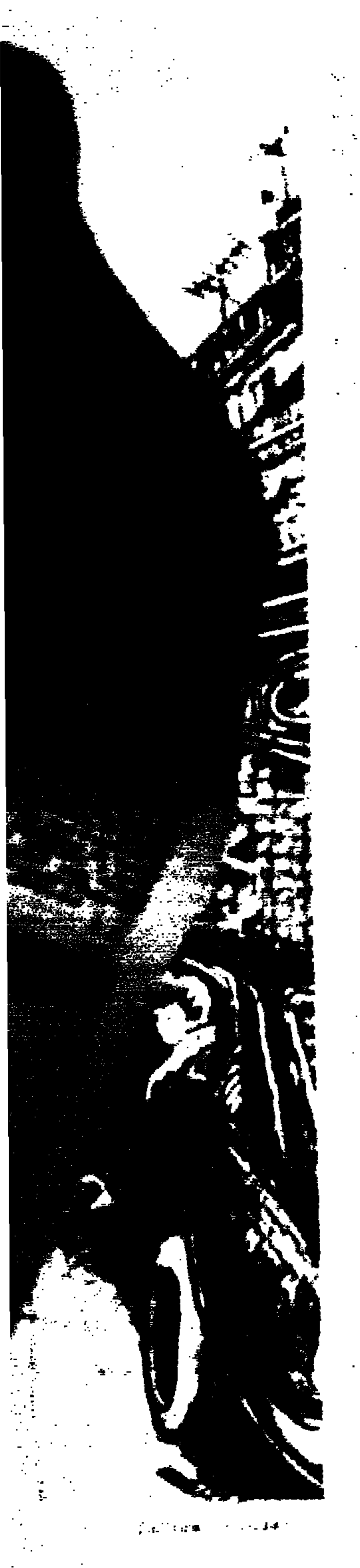
« Sérénité »

En 1945 cependant, estime Oshima Nagisa, le réalisateur de *l'Empire des Sens*, le Japon a importé en même temps que la démocratie bon nombre de nos fantasmes et inhibitions sexuelles, puis une permissivité différente : elle ne se vit pas sur le mode du défi, provocateur ou extraverti, n'ayant pas à s'inscrire en réaction à une morale traditionnelle du péché. Cette « sérénité » expliquant peut-être que la « révolution sexuelle » y prend un caractère moins « hard » qu'ailleurs, du moins en surface. Comme ailleurs cependant, la modernité apporte au Japon industriel moins de liberté, un *« dérèglement de tout les sens »* à la Rimbaud qu'une *« désublimation institutionnalisée »* (Herbert Marcuse) de la sexualité. Ce que la modernité engendre au Japon en matière sexuelle – comme ailleurs, encore une fois, – c'est le laxisme et la médiocrité du mercantilisme. Les « love hotel », et autres endroits pour ébats amoureux en sont une expression. Aucune restriction pour y entrer : c'est l'anonymat le plus complet. Parfois, tout se fait même par ordinateur. On n'a qu'à demander ce qu'on veut dans le micro. Même la note viendra par un système de pneumatique. N'importe qui peut entrer : *« Nous n'acceptons pas les lycéennes en uniforme et les personnes seules par crainte des suicides. Mais c'est tout »*, nous dit le patron du Chantilly Izawa. Le sexe comme autre chose est objet de consommation. Cette désublimation évacue à la fois le désir de protestation et l'érotisme, notent aussi bien Oshima que Mme Enchi. Pour tous deux, venant pourtant d'horizons diamétralement différents, la liberté sexuelle actuelle est moins épanouissement de l'érotisme qu'appauvrissement par une perte de l'imagination au profit d'un recours à la sophistication machinique. Libido libérée ou à la dérive ? En fait, au caractère de Disneyland des quartiers de « love hotel » répondent à l'intérieur un univers tout aussi chimérique, une mise en scène où tout concourt (contraint) au plaisir : les clients sont assignés à jouir comme ils le sont dans la quotidienneté, à travailler. Les machines sont là, normant les pulsions comme le travail quotidien, ramenant la sexualité à l'anatomie.

Le « love hotel » est un univers de fonctionnement plus que de passion, une résurrection caricaturale – mais est-ce que la société moderne peut offrir autre chose – d'un rapport non répressif au plaisir. A défaut de fête, les clients s'offrent leur foire érotique. Dans le luxe factice du trompe-l'œil et la manipulation d'un Meccano à jouissance, ils contemplent une image d'eux-mêmes désirante et capiteuse, multicolore et quadriphonique. Le vertige de la perfection n'épargne pas les pulsions. Mais c'est peut-être moins le « divin marquis » de Sade que Bentham, l'utilitariste, ou Taylor, avec son « sus à la flânerie », qui mènent la ronde. En cela au demeurant, le Japon est-il vraiment différent de l'Occident ? ■

DOSSIER

Le face-à-face militaire en Europe



DOSSIER

Le face-à-face militaire en Europe

Deux blocs militaires s'opposent en Europe. Qui, de l'alliance atlantique ou du pacte de Varsovie, a acquis la suprématie ? La réponse doit être nuancée : d'ici à 1985, la volonté de planifier son effort de défense avantage l'Union soviétique.

JACQUES ISNARD

Le gouvernement français s'est déclaré convaincu que le milieu de la décennie verra s'instaurer, dans les rapports des forces entre l'Est et l'Ouest en Europe, un grave déséquilibre entre la puissance militaire des pays membres du pacte de Varsovie et celle des Etats de l'alliance atlantique. C'est ce que les spécialistes appellent *« la fenêtre de vulnérabilité »* des années 85, une situation dans laquelle les forces occidentales seront, quantitativement, en état d'infériorité par rapport à celles des pays socialistes, qu'il s'agisse des armes nucléaires comme des armements dits classiques.

On imagine aisément ce que peut vouloir signifier cette appréciation militaire d'un état du monde jusqu'à la fin de ce siècle, si l'on admet que les relations entre nations se fondent aussi sur l'idée qu'elles ont de leur propre puissance guerrière et de leur capacité à impressionner un adversaire potentiel.

En réalité, malgré les moyens modernes d'observation, la mesure de cet effort de guerre dans le monde est probablement ce qu'il y a de plus difficile à cerner avec exactitude, surtout dans des pays, comme les Etats socialistes du pacte de Varsovie, qui sont réfractaires à toute diffusion d'informations en la matière. Le mystère que ces gouvernements instaurent, avec une rare efficacité, sur de tels sujets participe sans doute d'une volonté de mystifier leur interlocuteur, au point qu'il est arrivé, lors de conférences sur le désarmement ou sur la limitation des armements, que la partie adverse découvre, non sans surprise, que ses évaluations de l'effort de guerre au sein du pacte de Varsovie étaient plus souvent sous-estimées qu'elles ne sollicitaient la réalité.

Un piège

Il n'en demeure pas moins qu'une comparaison des forces en présence, même en Europe où les données sont plus facilement publiques, est délicate pour une série de raisons. D'abord, parce qu'il faudrait porter, sur le caractère opérationnel et sur la disponibilité des unités avec leurs matériels, des jugements qui sont largement subjectifs. Ensuite, parce qu'il faudrait connaître avec précision la situation géographique ou politique, les ressources industrielles ou démographiques d'un pays et, donc, les avantages qu'il peut en tirer ou les inconvénients qui risquent de le paralyser. Enfin, parce qu'il existe, pour chaque armée, des éléments d'appréciation non quantifiables, comme son degré d'entraînement, les capacités de ses réserves, le moral de ses hommes ou l'initiative tactique, sur le terrain, de ses chefs. Autant de facteurs qui nuancent l'énumération de la puissance incarnée par une armée.

A supposer que les renseignements puissent être, de part et d'autre, rassemblés et analysés avec le maximum d'objectivité par des états-majors soucieux de dresser l'ordre de bataille d'un adversaire potentiel, il resterait à éviter le piège qui consiste à placer sur le même niveau des forces éminemment disparates dans leur organisation, leur volume, leur équipement et leur déploiement.

En effet, qu'y a-t-il de commun, voire de comparable, entre un bombardier britannique Vulcan, ancien et technologiquement dépassé, et un avion soviétique de pénétration à basse altitude Backfire qui peut transporter, à deux fois la vitesse du son, jusqu'à quatre charges explosives à la fois ? Sur le plan militaire, qu'y a-t-il de commun entre un missile soviétique SS-20, apparu dès 1977 et capable de larguer à 5 000 kilomètres de distance trois charges sur trois cibles différentes, et un missile américain Pershing-2, qui ne sera opérationnel qu'après 1983 et qui portera à 1 800 kilomètres une seule tête explosive ? Les performances du SS-20 ont ceci de particulier qu'elles permettent aux états-majors soviétiques de viser tous les objectifs terrestres en Europe occidentale sans distraire — comme doivent le faire aujourd'hui les Américains et les Britanniques avec leurs sous-marins Poseidon et Polaris — une seule unité de leur imposante flotte de sous-marins stratégiques absorbés, dans ces conditions, par d'autres missions de destruction.

Peut-on comparer les mérites et les défauts d'une flotte d'avions soviétiques, lâchant au contact des troupes des engins tactiques si les conditions atmosphériques les y autorisent, avec ceux de batteries américaines d'artillerie nucléaire, qui peuvent tirer par tous les temps ? Pour de telles tâches, l'une et l'autre de ces deux armées disposent-elles des mêmes moyens modernes d'identification et de repérage préalable de leurs cibles éventuelles, ou bien les Américains n'ont-ils pas une large avance dans ce domaine ?

Prudence

Sans partager la thèse de l'U.R.S.S., qui dénie aux alliés de l'OTAN le droit de posséder de nouveaux missiles tactiques visant son territoire, sous le prétexte que la portée de ses SS-20 n'est pas suffisante pour atteindre les États-Unis, peut-être conviendrait-il de mieux distinguer, dans tout recensement des armes installées en Europe, les armements « eurostratégiques » de destruction massive, mais à portée moyenne, des engins tactiques de « théâtre », qui seraient engagés en appui direct de la bataille au sol.

De même, il serait rationnel d'observer, si l'on se réfère aux seules forces classiques, que la division, considérée habituellement comme le « pion » de base dans toute manœuvre du haut commandement sur le terrain, ne présente pas la même réalité selon les types d'armées. Les divisions blindées américaines et soviétiques ont sensiblement le même nombre de chars (360 pour l'une et 325 pour l'autre), mais la première aligne 16 200 hommes et la seconde un peu plus de 10 000. La division française d'infanterie, avec ses 7 300 hommes, n'a ni char lourd ni char moyen, mais la division soviétique de fusiliers motorisés (13 000 hommes) compte 265 blindés.

Toutes ces considérations expliquent la prudence des experts internationaux, et l'âpreté ou la minutie de leurs discussions, lorsque ces diplomates et leurs conseillers militaires sont chargés, par leurs gouvernements respectifs, de dresser un état comparatif et presque comptable des forces dans l'espoir de parvenir, un jour, à des mesures de réduction des armements dans le monde.

Cela étant, d'où viennent cette inquiétude diffuse en Occident et, parfois, ce jugement alarmiste des autorités devant *« le surarmement soviétique en Europe »* ?

Cette impression est née de la conjonction d'au moins trois phénomènes de l'ordre technico-politique, qui ont déjà ou vont avoir leur traduction militaire : 1) le sentiment de nombreux Européens que la protection nucléaire des États-Unis n'est plus aussi assurée ou aussi efficace que par le passé ; 2) la perte graduelle, par les Occidentaux, de ce qu'ils croyaient être leur suprématie technologique, aujourd'hui battue en brèche par les progrès de l'armement soviétique ; 3) la constatation que les Soviétiques ont conçu, depuis plusieurs années, une planification militaire rigoureuse, qu'ils ont cherché avec obstination à exécuter malgré leurs difficultés économiques et qui arrive désormais à maturité avec la production en série de matériels modernes concurrentiels.

Opiniâtreté

On laissera de côté l'opinion, de plus en plus répandue à tort ou à raison en Europe, selon laquelle le « bouclier » américain a perdu de sa crédibilité. La véracité d'un tel jugement peut être discutée. Mais ce qu'il importe de noter en la circonstance est que l'éloignement géographique des Américains — par les difficultés de logistique qu'il entraîne et les délais dans l'acheminement des renforts qu'il impose — n'est pas fait pour rassurer ceux qui douteraient d'une intervention immédiate et massive des Etats-Unis aux côtés de leurs alliés pour briser une agression. En revanche, l'Union soviétique n'a pas à surmonter ce handicap naturel en Europe.

Ce qui paraît moins contestable est l'opiniâtreté avec laquelle les Soviétiques ont construit, année après année, un arsenal dépassant leurs seuls besoins stricts de défense du territoire national, et leur persévérance à vouloir rattraper la technologie occidentale.

Alors que la crise économique internationale incitait de nombreux pays occidentaux à comprimer leurs dépenses militaires déjà grevées par l'inflation, l'effort de défense du pacte de Varsovie a été en augmentation constante entre 1970 et 1980. En particulier, les dépenses de l'Union soviétique, estimées de source française, ont crû à un taux moyen de 5 % par an (en valeur constante) et elles représenteraient de 11 à 13 % du produit national brut. Le pouvoir d'achat des forces soviétiques n'a pas diminué, tandis qu'il a eu plutôt tendance à se ralentir dans les pays occidentaux.

Dans un secteur comme celui de l'armement, où l'investissement doit s'étaler avec continuité sur une décennie pour mettre au point un système et sur les deux décennies suivantes pour le déployer en service opérationnel, nul doute qu'une planification appliquée avec méthode ne porte ses fruits à long terme. L'effort de défense soviétique de la décennie écoulée, que l'on a pu suivre au rythme des apparitions de prototypes et que l'on a pu mesurer par le dynamisme des industries à l'exportation, va donc s'épanouir d'ici à 1985. D'où cette crainte, à l'Ouest, d'un déséquilibre des forces, que les différents plans d'équipement militaire aux Etats-Unis ou en France — pour prendre l'exemple des deux seuls pays occidentaux qui viennent de les annoncer publiquement — ne compenseront pas avant la fin de la décennie en cours.

Sans équivalence

A vrai dire, le missile SS-20, souvent cité pour illustrer la thèse de la supériorité nucléaire de Moscou, n'est en la circonstance qu'un symbole, qui relève déjà presque du passé. Certes, cet engin n'a pas d'équivalent en Occident et, déployé pour un tiers à l'ouest de l'Oural, pour un autre tiers à l'est de l'Oural et pour le dernier tiers face à la Chine, il constitue une menace que ne contrebalance pas, en Europe, le missile de croisière trop lent et moins précis que le Pershing-2 américain. Mais le SS-20, pour impressionnant qu'il soit, n'est ni le seul ni le dernier-né des produits militaires qui témoignent du savoir-faire soviétique.

Ce qui retient l'attention des experts, depuis quelques mois, est la mise en service dans les divisions et escadres soviétiques d'une nouvelle génération de missiles sol-sol à courte portée (SS-21, SS-22, SS-23) et d'avions d'attaque nettement améliorés (comme le Su-24 Fencer), susceptibles de balayer le champ de bataille dans toute sa profondeur. Plus récemment encore, c'est l'apparition d'une artillerie de 180, 203 et 240 millimètres à double capacité, nucléaire et chimique. A cet arsenal il faut ajouter la puissance de feu et la mobilité que confère, aux divisions soviétiques du premier échelon et de la réserve, un parc global de 50 000 chars (dix fois plus que n'en avait Hitler, à l'époque, pour déclencher la seconde guerre mondiale), appuyé par des moyens antichars et antiaériens et par une flotte considérable d'hélicoptères de combat.

A contre-pied

La marine n'est pas en reste de modernisation. Alors que le nombre des bâtiments décroît dans les marines européennes faute d'un financement qui permettrait de maintenir les flottes issues du pacte d'assistance militaire conclu dans les années 50 avec les Etats-Unis, la marine soviétique connaît une nouvelle jeunesse.

Pour autant, les marins soviétiques, si l'on en juge par les nombreux incidents de mer accumulés depuis plusieurs années, font encore sur le tas l'apprentissage de leur métier. Leurs bateaux, surarmés par rapport à leur tonnage, sont sans doute nés du cerveau d'ingénieurs plus préoccupés d'en faire de redoutables machines de guerre que de veiller au confort des équipages. Il n'en demeure pas moins que les croiseurs lance-missiles ou les navires amphibies nouvellement apparus n'ont pas leur équivalent à l'Ouest.

Supériorité numérique, recherche de la parité dans la qualité des armes : l'effort de défense à l'Est prend à contre-pied une évolution à l'Ouest caractérisée, ces dernières années, par une « sophistication » croissante, quasi intellectuelle, de la doctrine militaire, qui a retardé le lancement de nouveaux armements.

A la vérité, les terrifiants progrès accomplis par les deux blocs militaires aboutissent à la même conclusion que relevait M. Jacques Chaumont, sénateur R.P.R. de la Sarthe, dans son rapport sur le budget français de la défense pour 1982 : *« On glisse insensiblement du concept de la dissuasion nucléaire, fondée sur l'équilibre de la terreur et le caractère apocalyptique et inacceptable du risque nucléaire, à un système qui paraît exclure de moins en moins la possibilité de mener, maîtriser et, si possible, gagner une guerre nucléaire. »* Insensiblement, à la non-guerre de la dissuasion se substitue la possibilité d'engager un conflit nucléaire en Europe. ■

POTENTIEL NAVAL

	Alliance atlantique	Pacte de Varsovie
Sous-marins d'attaque	191	212
Bâtiments de combat de surface	1 035	1 370
dont porte-aéronefs	12	4
et navires de plus de 2 000 tonnes	348	139
Navires logistiques et amphibies	412	365
Aéronautique navale (1)	2 600	600
Tonnage moyen par unité (2)	de 850 à 6 500 tonnes, selon les pays membres.	1 600 tonnes pour la marine soviétique et 185 tonnes pour les autres marines membres.

(1) Il s'agit des appareils basés à terre, pour la patrouille ou la reconnaissance maritime, et des avions de combat embarquables (à l'exclusion des hélicoptères).

(2) La notion de tonnage moyen par unité est importante : elle différencie une marine de haute mer (dite océanique) d'une marine côtière (limitée seulement à la défense des atterrages). Avec les missiles modernes, l'armement d'un petit bateau peut néanmoins être redoutable, mais sa tenue à la mer est très réduite.

POTENTIEL TERRESTRE ET AÉRIEN

	ALLIANCE ATLANTIQUE (1)					PACTE DE VARSOVIE (2)				
	Nombre de divisions (3)	Effectifs	Chars et blindés légers	Pièces d'artillerie	Avions de combat (4)	Nombre de divisions (3)	Effectifs	Chars et blindés légers	Pièces d'artillerie	Avions de combat (4)
Théâtre Nord	1	(5) 64 000	820	320	190	8	126 000	2 100	880	270
Théâtre Centre	41	1 050 000	10 300	4 230	2 440	90	1 400 000	25 400	8 500	3 350
Théâtre Sud	38	824 000	5 800	4 430	1 050	28	390 000	5 100	2 100	755
TOTAL	80 (dont 8 amér.)	1 938 000	16 920	8 980	3 680	126 (dont 64 sov.)	1 916 000	32 600	11 480	4 375
Renforts immédiats (6)	8					76				

(1) La France a été comptée dans les forces alliées, mais elle place ses unités sous commandement national non intégré à l'OTAN.

(2) A l'exclusion des divisions soviétiques déployées à l'est de la Volga et de l'Oural.

(3) Il s'agit des divisions blindées, des divisions mécanisées, motorisées et d'infanterie. Cependant, les effectifs de ces divisions varient beaucoup d'un pays à l'autre.

(4) Non compris les avions de l'aéronautique navale.

(5) Le Danemark et la Norvège ont des régiments réunis en brigades (et non pas en divisions).

(6) Ces renforts, distincts des unités de mobilisation, sont susceptibles d'être acheminés dans les soixante-douze heures aux côtés des troupes qui constituent le premier échelon d'intervention.

ARMES NUCLÉAIRES TACTIQUES DE BATAILLE (1)

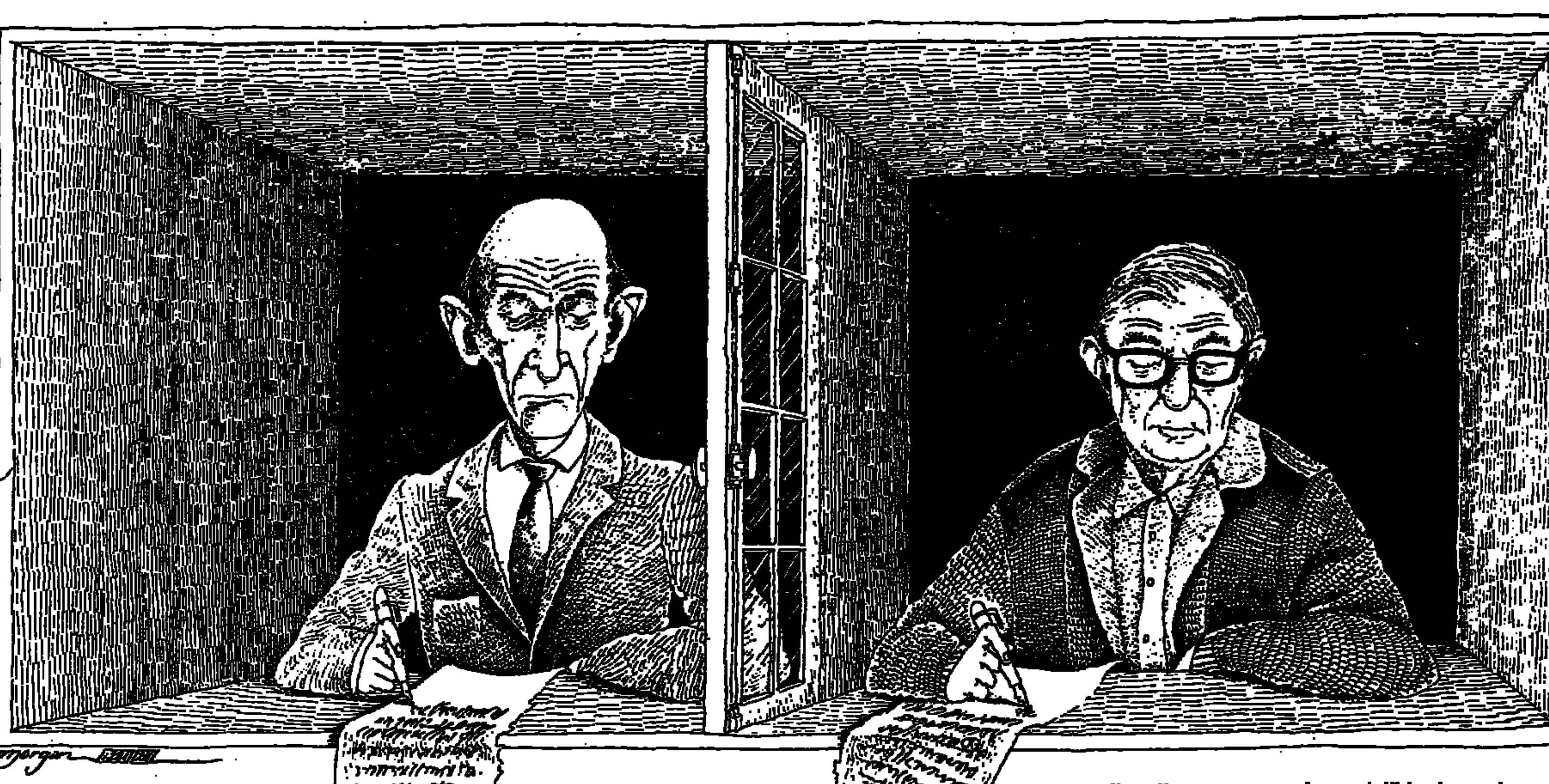
PACTE DE VARSOVIE (Toutes armes allouées aux forces soviétiques)	Nombre	Armement	Rayon d'action en kilomètres
Missiles SS-20	270	3 têtes par batterie recharg.	5 000
Missile SS-4 et SS-5	350	1 seule tête par missile	2 000 et 4 000
Missiles SS-12 et SS-22 (2)	100	1 seule tête par missile	800 et 1 600
Missiles Frog et SS-21 (2)	480	1 seule tête par missile	75 et 120
Missiles Scud et SS-23 (2)	400	1 seule tête par missile	280 et 370
Avions Backfire (3)	45	3 ou 4 têtes par appareil	5 500 (sans ravitaillement en vol)
Avions Badger et Blinder (3)	350	1 ou 2 têtes par appareil	3 000
Avions Fencer, Fitter et Flogger (3)	2 650	1 ou 2 têtes par appareil	900 à 1 800
ALLIANCE ATLANTIQUE (4)			
Missiles Polaris embarqués sur les sous-marins britanniques de l'OTAN	64	3 têtes à trajectoire non indépendante par missile	4 600
Avions britanniques Vulcan	48	2 têtes nucléaires par appareil	2 800
Avions britanniques Buccaneer	30	2 têtes par appareil	950
Missiles Poseidon embarqués sur les sous-marins américains de l'OTAN	48	10 têtes à trajectoire séparée par missile	4 500
Missiles américains Lance	100	1 tête par missile	110
Missiles américains Pershing 1-A	180	1 tête par missile	740
Missiles américains Honest John	26	1 tête par missile	40
Avions américains F-111	160	1 tête par appareil	2 500
Avions américains F-4 Phantom	180	1 tête par appareil	1 000
Avions américains FB-111	63	1 tête par appareil	5 000 (avec ravitaillement en vol)
Avions américains A-6 et A-7 embarqués sur porte-avions	68	2 têtes par appareil	1 000 à 1 500
Pièces d'artillerie américaines de 155 et 203 millimètres	1910	obus kilotonniques	15 à 30
Missiles M-20 embarqués sur les sous-marins français	64	1 tête par missile	3 000
Missiles sol-sol S-3 français	9	1 tête par missile	3 000
Avions français Mirage IV	33	1 tête par appareil	4 000 (avec ravitaillement en vol)
Avions français Mirage III et Jaguar	75	1 tête par appareil	1 000 à 2 000
Avions français Super-Étandard	15	1 tête par appareil	700
Missiles français Pluton	42	1 tête par missile	120

(1) Ne se sont pas comptabilisés les arsenaux stratégiques (sous-marins, missiles intercontinentaux et bombardiers) de l'Union soviétique et des États-Unis.

(2) Le dernier modèle cité doit progressivement remplacer le premier, plus ancien.

(3) Backfire ou Tupolev Tu-22 M ; Badger ou Tupolev Tu-16 ; Blinder ou Tupolev Tu-22 ; Fencer ou Sukhoi Su-24 ; Fitter ou Sukhoi Su-17 ; Flogger ou Mig-23 et Mig-27. Il s'agit de dénominations attribuées par l'OTAN.

(4) Les armes françaises ne dépendent pas de l'OTAN et sont considérées comme des armes stratégiques ou tactiques non spécifiques du théâtre européen, placées sous commandement national.



Quand Aron était à gauche de Sartre...

Pendant plusieurs décennies Sartre et Aron ont symbolisé les deux pôles inconciliables de la pensée française : la gauche et la droite. Mais avant cette brouille historique, ils étaient à l'École normale supérieure, deux inséparables « petits camarades ». Et à cette époque le plus à gauche des deux était Raymond Aron.

JEAN-FRANÇOIS SIRINELLI

C'ÉTAIT il y a un peu plus d'une cinquantaine d'années, à l'École normale supérieure : en plaisantant, Jean-Paul Sartre et Raymond Aron avaient conclu un pacte : celui des deux qui survivrait à l'autre rédigerait sa notice nécrologique pour l'Annuaire des anciens élèves de la rue d'Ulm. Mais les décennies ont passé, les itinéraires ont divergé et *« l'engagement ne tient plus (1) »*.

Les phases principales de la brouille politique Sartre-Aron et les arguments échangés sont bien connus, jusqu'à la rencontre crépusculaire en juin 1979 sur le perron de l'Élysée. En outre, la mort de Jean-Paul Sartre puis, un an plus tard, les émissions télévisées de Raymond Aron ont donné lieu à de savantes exégèses sur le destin comparé des deux anciens « petits camarades ». Mais, curieusement, personne, ou presque, ne s'est penché sur la jeunesse estudiantine des deux philosophes, en ces années 1924 à 1928 où ils sont l'un et l'autre élèves à Normale. Or il se trouve qu'avant d'incarner pendant un tiers de siècle deux bastions opposés de l'intelligentsia française, ils ont été, rue d'Ulm, deux amis proches. Bien plus, à cette date Raymond Aron apparaît plus à gauche, tandis que Jean-Paul Sartre, le futur chantre du « devoir d'engagement », manifeste un désintérêt politique à peu près total.

Les sources sur cette commune jeunesse normalienne sont, il est vrai, à première vue, bien minces ; tout au plus Sartre a-t-il déclaré dans sa préface célèbre à *Aden Arabie* : *« L'École normale, pour la plupart d'entre nous, pour moi, fut, du premier jour, le commencement de l'indépendance. Beaucoup peuvent dire, comme je le fais, qu'ils y ont eu quatre années de bonheur »*, tandis qu'Aron confesse dans *le Spectateur engagé* sa *« nostalgie de l'École normale »*.

Les sartrologues ont scruté l'enfance et la jeunesse de Sartre, disséqué *les Mots*, mais sont restés pratiquement muets sur ses vingt ans ; et comme Simone de Beauvoir n'apparaît dans la vie de Sartre qu'en 1929, *les Mémoires d'une jeune fille rangée* ne le saisissent qu'à vingt-quatre ans. De même, seules les deux premières pages du *Spectateur engagé* évoquent Raymond Aron avant son départ de la rue d'Ulm à l'été 1928.

Dans ces conditions, l'historien ne peut se contenter de ce maigre faisceau de souvenirs. A travers le témoignage de khâgneux et normaliens qui côtoyèrent Sartre et Aron, les archives scolaires et universitaires, et les petites revues où leurs signatures ont pu apparaître à cette époque, il peut tenter de recomposer l'éducation intellectuelle des deux philosophes dans le décor du Paris de l'entre-deux-guerres.

Au commencement était la khâgne. Nombre de futurs acteurs de la scène intellectuelle française s'y sont succédé, et notamment dans les années 20. A cette date, la région parisienne ne compte que quatre khâgnes. Celle de Louis-le-Grand, condensé de prix d'excellence et de lauréats du concours général, glane chaque année une partie importante des places du concours littéraire de l'École normale supérieure. Un peu plus haut sur la montagne Sainte-Geneviève se tient la khâgne d'Alain, qui enseignera à Henri-IV jusqu'en 1933. Auprès d'elles, la petite khâgne de Lakanal à Sceaux fait figure de khâgne des champs ; distillant quelques normaliens chaque année, elle a à peu près les mêmes effectifs que celle de Condorcet, la seule de la rive droite.

C'est dans cette classe que s'inscrit Raymond Aron, à l'automne 1922. Ancien élève du lycée Hoche de Versailles, c'est la proximité de la gare Saint-Lazare, sans doute, qui le conduit à Condorcet. Son profil scolaire le prédisposait plutôt à rejoindre la cohorte des forts en thème ludoviciens : deuxième accessit au concours général de philosophie, il vient d'obtenir au baccalauréat la mention très bien. S'il avait été élève à Louis-le-Grand, il aurait été, deux ans avant la rue d'Ulm, le condisciple de Jean-Paul Sartre. Ce dernier, en effet, s'y inscrit la même année, en classe préparatoire. Lui aussi est un élève brillant : prix d'excellence en première AB, il remporte en classe de philosophie, division B, à Henri-IV, le premier prix de dissertation philosophique, son ami Paul Nizan s'adjugeant le second. L'un et l'autre, passés à Louis-le-Grand, s'acclimateront sans gros problèmes à l'atmosphère de serre intellectuelle de la rue Saint-Jacques..

MORGAN

Premières armes littéraires

Durant cette préparation au concours de Normale se mettent déjà en place chez Aron et Sartre des éléments qui persisteront par-delà les décennies. Le premier effectue à Condorcet une scolarité assidue, s'installant sans difficulté à la tête de la classe, préparant méthodiquement les épreuves d'entrée et approfondissant sa formation philosophique (2). A Louis-le-Grand, au contraire, Sartre, tout en se plaçant immédiatement dans la frange de la khâgne susceptible d'« intégrer » rue d'Ulm, arpente déjà les sentiers parallèles de la création littéraire. Dans une petite revue tirant à quelques centaines d'exemplaires et qui n'aura que quatre numéros, *la Revue sans titre*, il publie une nouvelle, *l'Ange du morbide*, et, sous un pseudonyme, les premiers chapitres d'un roman, *Jésus la chouette, professeur de province*. Le premier texte relate l'aventure du *« médiocre »* Louis Gaillard, professeur de sixième au lycée de Mulhouse, avec une jeune phtisique. *Jésus la Chouette* met en scène un autre professeur de province, M. Laubré, dont le ridicule et le mauvais goût sont soulignés avec insistance. L'ambiance glauque du premier récit et le portrait pitoyable des deux enseignants annoncent *la Nausée* et, dans une certaine mesure, le personnage de Roquentin.

Dans un milieu intellectuel français où le roman, la nouvelle et le théâtre seront, pour certains philosophes, un moyen de vulgariser leur œuvre théorique, ces deux facettes du khâgneux Sartre symbolisent la future dichotomie de l'œuvre sartrienne, dont le versant littéraire contribuera à faire connaître le plan philosophique. Et, dans cette perspective, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'œuvre philosophique d'Aron passée plus prosaïquement par la thèse de doctorat n'ait pas connu la même faveur du grand public, compte non tenu, naturellement, de son œuvre « politique ».

Sur le plan politique, le futur directeur des *Temps Modernes* montre alors bien peu d'intérêt pour les problèmes de la cité. Une partie de la khâgne de Louis-le-Grand vibre pourtant, durant l'année universitaire 1923-1924, pour le cartel des Gauches qui se constitue en vue des élections du printemps 1924. Un « bloc des gauches », animé par Georges Lefranc et quelques-uns de ses camarades, réunit alors nombre d'aspirants normaliens et la classe compte, de ce fait, un important noyau socialiste ou radical. Or, tous les témoignages sont sur ce point concordants : l'élève Jean-Paul Sartre ne participe ni de près ni de loin aux discussions qui divisent la khâgne. Tout le contraire d'un Raymond Aron qui suit avec attention, depuis la khâgne de Condorcet, le débat politique : favorable au cartel des gauches, il lit *le Progrès civique*.

La participation de l'un à *la Revue sans titre* et l'intérêt de l'autre pour la campagne électorale de 1924 n'empêchent pas le succès des deux philosophes à la rue d'Ulm, dès leur premier concours. Louis-le-Grand enlève, cette année-là, quatorze des vingt-huit places, dont huit des dix premières. Sartre est septième. Condorcet doit se contenter de deux places, et le premier des élèves de ce lycée, Raymond Aron, est quatorzième. La légende normalienne rapporte qu'un oral d'histoire ancienne sur Pergame lui fit perdre bien des places.

L'idéologie dominante à l'École normale supérieure en cette rentrée de 1924 est pacifiste et socialisante. Les élèves ne sont pas, pour la plupart, membres de la S.F.I.O., mais, parmi les normaliens militants, ceux-ci représentent le groupe le plus nombreux.

Pacifisme

Mais plus encore que cette imprégnation socialiste ou socialisante, le microclimat de la rue d'Ulm se définit par son orientation pacifiste. Les élèves d'Alain constituent, en effet, une deuxième composante du paysage politique normalien. Certes ces alainiens sont peu nombreux, mais ils seront à l'origine de plusieurs pétitions et de quelques incidents antimilitaristes dans la deuxième partie de la décennie. Jean-Paul Sartre et Raymond Aron signeront plusieurs de ces pétitions, qui rendent bien compte de l'imprégnation pacifiste de l'École normale à cette date.

En mars 1927 est votée une loi militaire dont l'article IV prévoyait notamment *« dans l'ordre intellectuel, une orientation des ressources du pays dans le sens de la défense nationale »*. Immédiatement, les normaliens montent en ligne. Cinquante-quatre d'entre eux signent une pétition qui considère cette loi comme abrogeant *« pour la première fois en temps de guerre toute indépendance intellectuelle et toute liberté d'opinion (3) »*. Au nombre des signataires figurent les deux philosophes, qui signeront, quelques mois plus tard, un nouveau texte qui entendait protester *« contre la radiation de l'ordre de la Légion d'honneur dont est menacé M. Demartial pour ses écrits (4) »*. Cette pétition restera vaine, puisque l'écrivain Georges Demartial, accusé d'avoir mis en doute la version française sur les causes du déclenchement du premier conflit mondial, est suspendu pour cinq ans de l'ordre de la Légion d'honneur.

Mais, par-delà ce fond pacifiste commun, existent des différences sensibles entre les deux normaliens dans la façon même d'exprimer ce pacifisme. Chez Jean-Paul Sartre, tout passe alors, semble-t-il, par une manière d'anarchisme débouchant sur une certaine violence verbale, dans ses rapports avec beaucoup de ses camarades comme dans son comportement « politique ». C'est ainsi, par exemple, que lors des spectacles annuels montés par les élèves de la rue d'Ulm (les « Revues »), il se spécialise dans le rôle de Gustave Lanson. En 1925 et en 1926, il joue le rôle du directeur de l'École normale supérieure, successivement dans *Le désastre de Langson* et *A l'ombre de vieilles billes en fleur*. Jusque-là, en fait, rien de très choquant, ces spectacles font partie du folklore normalien et les « archicubes » brocardés rient en général de bon cœur. La Revue de 1927, au contraire, fera scandale et cet esclandre dépassera le cadre de la rue d'Ulm. Sur l'air de *la Marseillaise*, un



normalien, déguisé en officier instructeur, chantera, entre autres couplets antimilitaristes :

Je suis entré dans la carrière
Quand le métier avait du bon !
On pouvait espérer la guerre
Et gagner pas mal de galons (bis) !
Lorsque la gloire vous enivre
Qui ose compter les cercueils ?
Un bon officier s'en bat l'œil,
L'essentiel, pour lui, c'est de survivre.

Les auteurs principaux de la chanson litigieuse étaient deux aliniens et Jean-Paul Sartre. Les deux premiers furent blâmés ; Sartre échappera à l'enquête menée par Lanson. Apparemment, Raymond Aron est au contraire, à cette date, bien davantage ancré politiquement. Son pacifisme provient moins d'une sorte de démarche anarchiste, découlant elle-même d'une attitude antimilitariste présente alors rue d'Ulm, que d'une analyse réfléchie de la situation diplomatique : l'objectif prioritaire est le rapprochement franco-allemand et tout doit être fait pour en faciliter la mise en œuvre. Dès lors, l'influence pacifiste d'Alain n'est pas pour lui celle d'une Pythie plus ou moins lointaine dont on guette les oracles à travers les livraisons des *Libres propos*, mais procède, au contraire, d'un choix mûrement pesé. La prise de distance dans les années 30, à l'heure des révisions déchirantes de certains pacifistes devant la menace hitlérienne, n'en sera que plus aisée.

Cette démarche pacifiste est donc fondamentalement différente de celle de Sartre, comme l'est également la manière d'exprimer ce pacifisme. Dans les *Libres propos* du 20 avril 1928, par exemple, est publiée une courte note de Raymond Aron sur Julien Benda, qui a écrit peu de temps auparavant *la Trahison des clercs*. Si le ton de ce petit article, qui est vraisemblablement le premier texte imprimé aronien, est souvent très dur : « *Nous attendions un homme. Nous n'avions plus qu'un homme de lettres* », l'ensemble de l'argumentation est solidement étayé et nous sommes loin, en tout cas, des canulars antimilitaristes des Revues. A l'heure où Sartre se complaît à irriter des sous-officiers par son inaptitude au pas cadencé, son ami Aron réfléchit déjà à ce problème qui sera par la suite au cœur de leurs méditations conflictuelles, à savoir les rapports entre la recherche de la vérité et la générosité : « *Ne saurait-on concevoir, sans trahir, un esprit attaché au vrai et porté par la générosité, tout engagé déjà dans l'action ?* »

Aron socialiste

Il existe une autre différence importante entre les deux amis : l'un est alors socialiste, l'autre pas. Les témoignages sont convergents : Sartre, à l'École normale supérieure, ne semblait guère porter attention à la politique. Il le reconnaît, un tiers de siècle plus tard, quand il brosse, dans l'avant-propos d'*Aden Arabie*, le portrait de Paul Nizan, et qu'il oppose l'engagement politique de ce dernier à sa propre indifférence : « *Je détestais qu'il fît de la politique parce que je n'avais pas le besoin d'en faire (5).* » Raymond Aron, au contraire, est, à cette époque, socialiste.

Les souvenirs sont là encore convergents, à commencer par celui du principal intéressé : le jeune normalien a été inscrit à la S.F.I.O. Le problème n'est pas encore résolu de savoir si cette adhésion se fit à la cinquième section parisienne, où s'inscrivaient la plupart des normaliens, et où Raymond Aron a dit, à plusieurs reprises, avoir été inscrit, ou aux étudiants socialistes, comme en ont gardé le souvenir plusieurs de ses camarades de promotion. Autre problème non résolu : quelle a été la durée de cet engagement que Raymond Aron a peut-être tendance à minimiser ? Il n'eut, dit-il, sa carte en poche que durant quelques mois.

L'important, en fait, est ailleurs : l'itinéraire du « spectateur engagé » part de la gauche du paysage politique, et, carte du parti en poche ou non, son éducation politique s'est ébauchée dans la mouvance socialiste. Plus de dix ans après, en 1938, à sa soutenance de thèse, Raymond Aron commence son exposé de la thèse principale par ces mots : « *Pourquoi suis-je socialiste ? Que signifie avoir une position politique ? Telles sont les questions que je me suis posées en étudiant le marxisme et l'économie politique (6)* »

« Une défaite »

Par-delà ces différences de tempérament et de comportement, ce séjour commun à l'École fut aussi l'époque de leur amitié. Les deux « petits camarades » sont, par exemple, le 24 décembre 1927, les témoins, à la mairie du cinquième arrondissement, du mariage de Paul et Henriette Nizan. Et les deux amis mûrissent alors, l'un et l'autre, un système philosophique, qu'ils précisent en s'opposant en d'interminables discussions. Raymond Aron, plus classique, passe une année à lire Kant, auquel il consacre son mémoire de maîtrise. Jean-Paul Sartre rédige, la même année, un mémoire sur « Les images dans la vie psychologique. Rôle et nature », participe avec Nizan à la traduction de la *Psychopathologie générale* de Karl Jaspers, et, surtout, médite sur le problème de la liberté. Sa réponse à l'*Enquête auprès des étudiants d'aujourd'hui*, menée par les *Nouvelles littéraires*, contient déjà en germes certains des thèmes de *l'Être et le Néant*. Retenons cette phrase extraite du numéro du 2 février 1929 : « *Idée vaine aussi ce déterminisme qui tente curieusement de faire la synthèse de l'existence et de l'être.* »

Dans le même temps, affleure à nouveau, chez Sartre, cet éclectisme qui le pousse également vers le roman. Durant l'année 1927-1928, tout en préparant l'agrégation, il rédige *Une défaite* qui s'inspirait des rapports entre Nietzsche et le couple Wagner. Le roman sera refusé par Gallimard. Cet éclectisme est, peut-être, responsable de son seul échec universitaire. En 1928, tandis que l'on se presse pour assister aux oraux de l'agrégation de philosophie de Raymond Aron, qui sera finalement reçu premier, Jean-Paul Sartre, à la surprise générale, a été ajourné dès l'écrit. Pour l'administration de l'École qui déplore cet « *accident* » (c'est le terme employé, dans une lettre, par le directeur adjoint de l'École, qui ajoute : « *Nous comptions beaucoup sur Sartre* »), cet échec est d'autant plus désolant que Sartre était considéré comme l'un des espoirs de la section de philosophie de la rue d'Ulm. Celle-ci parvient cependant à emporter, entre autres, la première et la troisième place, avec Raymond Aron et Daniel Lagache, l'étudiant de Sorbonne Emmanuel Mounier s'intercalant à la deuxième place.

Rencontrant son camarade Daniel Lagache peu de temps après, Sartre lui aurait dit, mi-figue mi-raisin : « *Quand on joue à ses parents le tour d'être collé à l'agrégation, on n'a plus qu'une chose à faire : être reçu premier l'année suivante.* » Contrat rempli en 1929 : quatre normaliens se classent, cette année-là, dans les cinq premiers. En tête se trouve Jean-Paul Sartre et l'intruse, dans ce peloton groupé d'élèves de la rue d'Ulm, est une étudiante nommée Simone de Beauvoir, classée deuxième. A l'écrit, l'un des sujets portait sur « Liberté et contingence ».

La brouille

Dès lors, les années étudiantes de Sartre et d'Aron sont terminées. Mais, dans les années 30, leur amitié restera entière, quoique sans intimité. En cette décennie de montée des périls, Raymond Aron, persuadé d'être entré désormais dans une zone de turbulence historique, rompra rapidement avec le pacifisme alinien et prendra progressivement ses distances à l'égard du socialisme. Quant à Jean-Paul Sartre, il demeurera jusqu'à la guerre en marge des grands débats qui secoueront la conscience nationale. Et quand la brouille politique surgira, après le second conflit mondial, l'un et l'autre, nés en 1905, auront vu, en fait, leurs chemins diverger depuis longtemps.

Etrange génération, au reste, que cette génération de 1905 ! Trop jeune pour aller au feu en 1914-1918 et, par là même, génération démographiquement épargnée, elle a été touchée de plein fouet par toutes les convulsions de ce siècle de fer : pacifisme des années 20 broyé au cours de la décennie suivante, embrasement de la seconde guerre mondiale, déception vis-à-vis de la grande lueur née à l'Est, guerre froide et guerres coloniales. Bien peu de chance laissée, dans ce contexte, à l'amitié : « *Que, dans notre génération, aucune amitié n'ait résisté aux divergences d'opinion politique, que les amis aient dû politiquement changer ensemble pour ne pas se quitter, est à la fois explicable et triste (8).* »

Sans doute, Raymond Aron, en évoquant ainsi la polémique de Sartre avec Merleau-Ponty, au milieu des années 50, songeait-il également à ses rapports avec Jean-Paul Sartre. Tout comme ce dernier, évoquant sa brouille avec Camus, pensait-il peut-être aussi, en 1960, à son ancien camarade Raymond Aron : « *Nous étions brouillés, lui et moi : une brouille, ce n'est rien — dût-on ne jamais se revoir — tout juste une autre manière de vivre ensemble et sans se perdre de vue dans le petit monde étroit qui nous est donné. Cela ne m'empêchait pas de penser à lui, de sentir son regard sur la page du livre, sur le journal qu'il lisait, et de me dire : « Qu'en dit-il ? Qu'en dit-il en ce moment (9) ?* » ■

(1) Raymond Aron, « Mon petit camarade », *l'Express*, 19 avril 1980, p. 138.

(2) Le professeur de philosophie de cette petite khâgne, André Cresson, aura le privilège de voir passer dans sa classe, à quelques années de distance, Raymond Aron et Claude Lévi-Strauss.

(3) *Europe*, 15 avril 1927 et *Libres Propos*, 20 avril 1927.

(4) *Libres Propos*, 20 février 1928.

(5) Il le reconnaît à nouveau dans ses entretiens de 1974 avec Simone de Beauvoir qui viennent d'être publiés chez Gallimard (*la Cérémonie des adieux*, suivi de *Entretiens avec Jean-Paul Sartre*, p. 476).

(6) Témoignage du Père Gaston Fessard, qui assista à cette soutenance et prit plusieurs pages de notes, dans *La philosophie historique de Raymond Aron*, Julliard, 1980, p. 42. Témoignage à confronter avec les souvenirs de Raymond Aron sur la période du Front populaire : « *J'étais socialiste, vaguement, mais de moins en moins au fur et à mesure que j'étudiais l'économie politique* ». (*le Spectateur engagé*, p. 46).

(7) Témoignage de Daniel Lagache, *Arts*, 11-17 janvier 1961 p. 14.

(8) Raymond Aron, « Aventures et mésaventures de la dialectique », *Preuves*, janvier 1956, p. 15.

(9) *France Observateur*, 7 janvier 1960.

Pour en savoir plus

Le Spectateur engagé (Julliard, 1981), *les Mémoires d'une jeune fille rangée* (Gallimard, 1958) ou le texte du film *Sartre* (*Sartre, un film réalisé par Alexandre Astruc et Michel Contat, texte intégral*, Gallimard, 1977), s'ils n'évoquent pas avec précision cette période de la vie de Raymond Aron et Jean-Paul Sartre, permettent de replacer cet article en perspective, et notamment par rapport à l'évolution des deux philosophes dans les années 30. Le seul ouvrage qui fournit quelques renseignements précis sur les premiers balbutiements littéraires de Sartre est celui de Michel Contat et Michel Rybalka, *les Écrits de Sartre* (Gallimard, 1970).

L'article de Jean Gaulmier, « Quand Sartre avait dix-huit ans » (*le Figaro littéraire*, 5 juillet 1958), étudie l'épisode de *la Revue sans titre*, tandis que l'enquête de Claude Bonnefoy, intitulée « Rien ne laissait prévoir que Sartre deviendrait Sartre » (*Arts*, 11 janvier 1961, pp. 13-14), réunit quelques témoignages sur cette phase de la vie de Sartre. Nous nous fondons, en fait, sur une gerbe de sources, la plupart inédites (dépouillement des *Libres Propos* et d'*Europe*, réunion et critique de témoignages, archives scolaires et universitaires...). Certains textes de jeunesse de Sartre (*la Semence et le Scaphandre*, texte presque contemporain de l'épisode de la *Revue sans titre* et qui l'évoque sous une forme romancée, *Empédocle*, écrit rue d'Ulm et première mouture d'*Une défaite*...) vont paraître chez Gallimard.

Les paysages de Saul Bellow

(Suite de la première page.)

— Pourquoi cet amour pour Chicago ?

— Chicago est le lieu de mes émotions les plus profondes, de mes attachements les plus puissants — famille, camarades de classe, amantes. Comment ne pas y investir une partie de ses sentiments ? Même le côté barbare et cruel de la ville a un certain attrait. Son histoire perverse est aussi quelque chose qu'apprécient ses habitants. On a tendance à accorder de la valeur à l'expérience personnelle, même si elle n'est pas parfaite. Les anciens combattants emmènent leurs familles sur les champs de bataille où ils ont souffert...

» New-York n'est pas une ville américaine. C'est une ville internationale, mondiale comme San-Francisco. Chicago est la ville américaine par excellence. C'est un mélange caractéristique d'industries lourdes, d'immigrants frustres, de scènes brutales associées aux luttes contre le capitalisme. Les règles du jeu sont la virilité, la solidarité, la loyauté à la ville. Son code d'honneur ? Ne pas trahir. Ne pas dénoncer ses amis. Bannir les bavardages irresponsables. Ne pas pousser trop loin dans les zones protégées. Si on détient une parcelle de pouvoir, maintenir intacte sa structure. S'abstenir, glisser sur la laideur et le crime. C'est çà le système de Chicago.

De Londres à Jérusalem...

— Où s'est passée votre enfance ?

— Pas dans ce quartier résidentiel, en bordure du lac, où j'habite maintenant, mais dans une zone aujourd'hui entièrement portoricaine et noire, à l'ouest de Division Street. Mes parents, venus d'Europe, voulaient que je résiste aux désordres de l'entourage. Ils voulaient me donner une bonne connaissance de l'hébreu, une solide éducation religieuse, une excellente formation afin que je fasse carrière dans les affaires ou dans les professions libérales. Mais j'étais attiré par la rue. Le yiddish ? On ne le parlait qu'à la maison. Et l'hébreu au *heder*, l'école religieuse. J'ai commencé à apprendre l'hébreu à quatre ans. On récitait la Genèse, puis on la traduisait, phrase par phrase, en yiddish. J'ai écrit l'hébreu bien avant l'anglais. Mais j'ai appris à parler l'anglais en même temps ue le yiddish. L'anglais était la langue des rues.

— Et votre petite enfance ?

— Je l'ai passée au Canada. Dans la rue, il y avait l'étrangeté supplémentaire de la langue française. Je ne m'en rendais pas compte, bien sûr. Je n'avais pas de point de comparaison. Montréal était une ville européenne construite sur le modèle britannique. Mais c'était aussi une ville française, et une ville d'émigrants, au moins dans le quartier où j'habitais. Les enfants français marchaient en rang, deux par deux, en plein milieu de la rue, pour aller à l'école des sœurs.

» J'avais neuf ans en arrivant à Chicago. Ce fut un choc. Tout était plus grossier, plus grand, plus bruyant. Tout était différent : les feuilles aux arbres, les brins d'herbe, le sol. Et même les molécules, c'était du moins le sentiment que j'avais. A peine étais-je devenu adolescent que j'avais pris à bras-le-corps l'idée de devenir américain. C'était une véritable libération. On échappait à l'influence de la famille, du *heder*, de l'orthodoxie. On se réjouissait de parler anglais. C'était une sorte de joie populaire.

— Vous semblez toujours avoir eu un faible pour Londres...

— C'est une ville où l'on peut être heureux sans éprouver de tension. C'est un pays étranger où, on parle votre propre langue. On est parmi des monuments qui ont inspiré votre imagination d'enfant. J'apprécie beaucoup le Londres de Dickens. Les Américains ont une piété naturelle pour l'Angleterre. Pour ma part, j'ai toujours résisté à la tentation de m'y installer, car, comme on dit, ce n'est pas là que l'action se passe. L'action est ici, en Amérique. A Londres, il y a comme un sentiment de détente. Comme si l'Europe avait pris des vacances après la seconde guerre mondiale. Comme si elle voulait qu'on l'excuse de ne pas participer à l'histoire.

— Si vous deviez choisir une autre ville, réelle ou imaginaire...

— Je choisirai une ville espagnole. Ségovie, peut-être. C'est une merveilleuse cité. Je vous livre les fantasmes d'un homme qui songe à prendre sa retraite ! Ma seule excuse est d'avoir un lien ancestral avec une ville espagnole : Tolède ou Ségovie. Cela remonte à 1492, quand nous en fûmes chassés.

— Et Jérusalem ?

— J'ai des sentiments très forts pour cette ville. Jérusalem me fascine et j'aime y retourner. Pourtant, je ne peux pas imaginer que je puisse quitter la diaspora pour m'installer dans une société entièrement juive. Ce serait un geste de déloyauté à l'égard des lieux où j'ai passé l'essentiel de ma vie. Ce serait une manifestation de mauvaise foi de la part de quelqu'un comme moi, qui a toujours cru en la démocratie libérale, que de quitter l'Amérique en cette période de crise pour aller m'abriter sous un oranger. Bin sûr, je ne resterai pas longtemps à l'abri, je pénétrerai dans une autre crise. Pas en tant qu'Américain, mais en tant quue juif ayant annoncé son déplaisir à l'endroit du monde non juif. Mais cela n'est pas moi. Ce n'est pas ce que je ressens.

— Paris ?

— J'aime Paris dans ses moments de soleil. Mais comme tout Américain ayant vécu à Paris à la fin des années 40 et au début des années 50, j'aurais aimé être mieux accueilli. Je me suis fait des amis français, j'ai une très ancienne admiration et une passion pour la culture française, mais, personnellement, je n'ai jamais pu donner le change, parce que les règles françaises sont difficiles. Si vous n'êtes pas français, même si vous l'êtes par procuration, on ne vous accepte jamais complètement. La société française est très exclusive, sans doute a-t-elle ses raisons. Ce n'était pas le cas, semble-t-il, au XVIIIe au XIXe siècle. Mais, à la fin de la seconde guerre, la France s'est repliée sur elle-même.

» Aujourd'hui, c'est différent. Ma visite en juin dernier a été un nouvel élan d'affection. Un peu comme des noces nouvelles. Je m'y suis promené avec ravissement, revoyant les lieux que j'avais connus. Je n'y ai pas ressenti d'hostilité. Peut-être mon humeur s'était-elle améliorée. Peut-être était-ce la présence d'Alexandra. Je n'accuse pas les Français. J'ai dit à leur propos des choses désagréables que je ne suis pas prêt à retirer complètement. Mais je trouve à Paris un charme qui manque totalement aux villes américaines.

L'apollinien

— Vos romans sont pleins d'histoires, vos histoires pleines de personnages et vos personnages si pleins d'idées qu'on se demande comment ils évitent le mal de tête...

— Parfois, je ressens moi-même comme une congestion chez mes personnages. Mais cela ne représente-t-il pas la condition qui est la leur ? Je ne me considère pas comme quelqu'un qui invente tout, mais plutôt comme une sorte de médium, à l'écoute de mon pays. A propos de ce que j'avais écrit, des milliers de personnes, littéralement — pas des critiques — m'ont dit qu'elles avaient ressenti les mêmes choses, évoqué les mêmes pensées, discuté les mêmes problèmes. Et les Américains que j'ai décrits se retrouvent un peu partout aux Etats-Unis. Sans doute parce qu'ils appartiennent à cette nouvelle classe d'autodidactes, à cette première génération d'intellectuels qui se trouvent soudain débordés par l'excès de dons, d'informations et de responsabilités. Que faire de cette opulence ? La contrôler, peut-être. J'aimerais quitter le dionysiaque et retourner vers l'apollinien. Mais cela ne dépend pas de moi. Je suis embarqué dans un projet. Je me dois d'y être fidèle.

» Il y a les écrivains avares et ceux qui sont généreux. Les millionnaires ont des histoires à brûler. L'écrivain ne doit pas thésauriser. Il doit être prodigue.

— La situation s'est considérablement dégradée depuis que vous avez écrit *Retour à Jérusalem*. Comment voyez-vous, aujourd'hui, l'avenir d'Israël ?

— Parce qu'ils se sentaient encerclés, les Israéliens crurent très tôt qu'ils devraient imposer leur présence au Moyen-Orient par la force. Qu'il était impossible que les nations arabes les acceptent. Que la loi islamique, fondement de tous les gouvernements, conservateurs ou radicaux, les excluait. Il se transformèrent alors en une mini-superpuissance au Moyen-Orient. Cette décision fut extrêmement dangereuse. Elle accrut l'indépendance des Israéliens à l'égard des armements sophistiqués qu'ils ne pouvaient ni fabriquer ni acheter.

» Avec la technologie moderne vinrent les problèmes de financement. L'état juif fut entraîné loin de son projet sioniste originel. C'est une folle anomalie que ce pays — fondé sur des concepts socialistes, tolstoïens, pacifistes, agrariens et social-démocrates — ait dû se transformer en État militaire. Une anomalie mal perçue par les Israéliens, car elle s'accompagne d'un dérangement, d'ailleurs parfaitement compréhensible si on tient compte des souffrances qu'ils ont endurés au XXe siècle.

» Israël est donc devenu dépendant d'un seul pays, les Etats-Unis, qui sont entrés aujourd'hui dans une phase où ils ne peuvent choisir entre des objectifs de politique étrangère et la prospérité des affaires, le contrôle de l'inflation, l'équilibre budgétaire, la concurrence internationale... Israël doit tout affronter : la question arabe, la question israélienne, la question européenne et la question américaine.

Mauvais calcul

» L'accord de Camp David m'avait donné espoir. Je ne pensais pas qu'il allait vraiment fonctionner, mais c'était un premier pas dans le processus de légitimation d'Israël que les Israéliens ne cessaient d'appeler de leurs vœux. Pourtant, ils ne firent rien pour étendre la paix aux autres pays arabes. Sans doute la fièvre causée par la perspective de rendre le Sinaï les a-t-elle amenés à se retrancher, à devenir encore plus agressifs. C'est d'autant plus regrettable que la puissance dont dépend Israël en dernier ressort a décidé qu'il y aurait un Etat arabe d'un genre ou d'un autre. Les Israéliens auraient dû être plus malins et prendre eux-mêmes l'initiative. Par exemple, proposer un condominium d'Etats incluant la Jordanie, peut-être même le Liban. Une confédération d'entités liées sur le plan politique et économique. Ils ont préféré laisser le conflit s'aggraver. C'est un mauvais calcul.

» C'est une erreur de prendre pour comptant les communautés de la diaspora. C'est quelque chose que je ne dis pas souvent, que je n'aime pas dire, mais il faut le dire. Certes, j'éprouve une loyauté Potale à l'égard d'Israël, je suis totalement impliqué dans sa survie, je considérerais sa destruction comme un désastre à la dimension du monde. Mais je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas la liberté de dire ce que je pense. Lorsque le Mouvement pour la paix maintenant a démarré, et bien que je ne l'approuve pas totalement, j'ai décidé de lui apporter mon soutien, en partie parce que j'estime que le droit à la libre discussion ne peut pas être supprimé par Israël. Je sais que les Israéliens ont à faire face à une situation perfide. Il ne manque pas d'Américains prêts à sacrifier Israël pour défendre des intérêts économiques ou des avantages politiques immédiats. Ce n'était sans doute pas la position personnelle de Reagan. Mais le président ne contrôle pas totalement la situation. Il reçoit trop de mauvais conseils.

» En ce qui concerne la rive occidentale du Jourdain, la volonté de s'y maintenir est une erreur. Nous n'avons, pour la plupart d'entre nous, qu'un intérêt limité pour la Samarie et la Judée bibliques. Et il nous importe peu qu'Israël soit une petite super puissance au Moyen-Orient. Ce qui nous préoccupe, c'est qu'Israël soit un sanctuaire de paix pour les juifs persécutés. » ■

POESIE

Emmanuel Hocquard

Emmanuel Hocquard est né en 1940. Il fut lycéen à Tanger. Il dirige aujourd'hui – avec le peintre Raquel – les éditions Orange Export Ltd. Cofondateur de l'école de Symi, il anime au Musée d'art moderne de la Ville de Paris la section poésies de l'ARC. Il a publié quatre livres chez Paul Otchakovsky-Laurens (Hachette-Pol), dont *Une ville ou une petite île*, en 1981. De la boîte d'écriture d'Hocquard sortent des lieux, des éléments, des circonstances, des atmosphères. Ici, pas de gestes, ou très peu, mais des décors, des géologies de temps, sans profondeur. Tout est là, dans l'accomplissement de la langue. La pluie, la nuit, le vent sont des images, des contours qui annulent tout autre récit. Marqué par la pensée contemporaine – par la fêlure du sujet, par le travail de la langue, – ce texte est pourtant saisi par le bruit des feuilles. Son auteur aime le philosophe Lucrèce, qui affirme : « Les événements accomplis sans exception peuvent être qualifiés d'accidents de la matière et de l'espace, ce lieu où toutes choses s'accomplissent ». – C. DESCAMPS.

Elégie cinq

I

Dehors, ni pluie ni vent. La nuit.
Et ce n'est pas encore l'approche du matin.
Un temps mort au début de l'hiver : le temps des provisions
[de bord,
la part des hommes avec la part des rats,
la part des mots,
Le temps sans amour où l'esprit en éveil
n'a plus rien à se mettre sous la dent
Si ce n'est quelque chose comme un bruit déjà lointain
et pourtant familier
De feuillages froissés dans l'ancien vent des nuits d'hiver.

Décembre, en descendant avec beaucoup de précautions
ce chemin très en pente
Rendu glissant entre les murs par les pluies de la veille
et les petites branches.
Fouillant en vain la pénombre des yeux
à la recherche de détails complémentaires
suffisamment probants pour éclairer la situation
sous un angle nouveau,
Nous n'avons rien trouvé qui ne nous fût déjà connu,
pas même le hérisson
qui se risquait à travers la rue
Ou que la grille du jardin ne grinçait pas quand il pleuvait,
ce qui ne prouvait alors déjà rien
Et nous inciterait aujourd'hui à conclure que l'affaire
est classée, que le bruit des feuilles
est le bruit des feuilles et le silence
une nécessité heureuse.

II

Avant l'année de référence, un hiver valait
pour les autres hivers. Pas de saison intermédiaire.
Des étés sans couleur et sans ombre
à cause du manque d'eau et des nuits claires
Des nuits durant lesquelles les rats – eux d'ordinaire
si discrets, si pointilleux dans le partage
des heures et des lieux, les rats si prudents d'habitude
étaient ivres. Jamais on ne les vit mais on les entendra
trotter jusqu'au renversement de l'âge,
le changement de temps : le silence des rats en hiver.

Nous avons tout ce temps pour nous.
Tout le temps de peser nos phrases, car la venue du froid
n'est pas en elle-même un événement.
Les anciens mots conviennent aux situations nouvelles
et les vieux commentaires nous serviront bien encore cet
[hiver
User des mêmes mots sera notre manière
de nous taire sans avoir l'air de laisser mourir la
[conversation.
Sans vraiment prendre part à ce qui nous entoure
– chacun a eu, dit-on, sa part de vie –
nous serons crédités d'un temps que nous n'avons jamais
[connu.
Ce temps qu'on nous envie bien qu'il ne fût jamais
le nôtre est un temps mort, échu par héritage.

Nous avons ce temps devant nous pour retourner les mots
qui rendent le son creux des idées grises.
Le temps passé, le temps perdu dont la mémoire est vide ;
Nous avons devant nous ce temps sans référence
aux mots qui ne mesurent rien : pas de mesure pour le
[temps gris.

III

Pour toutes choses nous eûmes les mêmes yeux :
le jardin d'autrefois et celui d'aujourd'hui,
le jardin immobile
Nous avançâmes au milieu de ce qui porte un nom
et que nous avions appris à nommer,
Nous progressâmes dans les livres
au milieu de ce que nous apprenions.
L'arbre vivant et l'arbre mort au même titre,
songeant peut-être qu'une telle coïncidence
Ne durerait pas toujours car sa croissance serait sa mort
et la pensée du modèle sa fin.

Notre amour n'eut pas d'autres lieux
Qu'une succession de regards sur des lieux de fortune
morceaux de choix ravis aux circonstances
Une alternance de mémoire et d'oubli pour les choses connues
Et puis l'indifférence aux choses sues.
Le temps de l'amour fut cette suspension du temps de tous les
[jours,
une brèche délibérée dans le temps des paroles

Et là nous ressentîmes ce que d'autres à notre place
auraient également éprouvé
Un contentement certain, quoique tempéré, d'être parvenus
[là
où nous étions parvenus
Et déjà pourtant le vague désir de nous en retourner.

Une telle coïncidence ne pouvant pas durer
puisque sa croissance serait sa fin.

GÉNÉALOGIE

La mobilité

PIERRE CALLERY

UNE étude, publiée dans ces colonnes (1), montrait le cas d'un petit Parisien, né en 1979 dans le XIII[e] arrondissement et dont les ascendants, domiciliés à Paris dix générations plus tôt, ne représentaient même pas une demi-douzaine de couples. L'exemple indiquait que les origines du millier de ses autres ancêtres de la même génération se répartissaient très inégalement sur vingt-cinq départements et trois pays étrangers.

Toutefois, ce travail, quoique portant sur une population exclusivement roturière, ne correspond qu'à un cas particulier, non représentatif. On sait que Paris a vu sa population multipliée par cinq depuis le Premier Empire, que sa banlieue se développe encore plus rapidement, que beaucoup de métropoles régionales croissent également très vite, tandis que d'immenses régions se dépeuplent, mais personne ne sait exactement comment ces migrations se sont produites, pourquoi elles ont eu lieu, qui y fut impliqué.

Bien sûr, une *« statistique générale de la France »* existe, mais elle apparaît surtout sécurisante. Elle n'a jamais fait l'objet d'une véritable critique ni d'une utilisation approfondie. Surtout, elle ne répond pas aux grandes questions que nous venons de suggérer.

Afin d'étudier celles-ci de façon réellement exhaustive et scientifique, le laboratoire de démographie historique de l'École des hautes études en sciences sociales (2), et tout particulièrement M. Jacques Dupâquier, son directeur, a décidé de dépasser la limite étroite du cadre territorial (monographies paroissiales), cher à la démographie historique depuis sa création il y a une vingtaine d'années, et d'atteindre le domaine lignager, beaucoup plus étendu, traditionnel aux généalogistes.

Beaucoup de questions non résolues se posent encore sur la démographie française au XIX[e] siècle : développement de la restriction volontaire des naissances et reproduction de la population, transmission des caractères biologiques et sociaux, processus de l'exode rural et renouvellement des élites... L'enquête mise sur pied se propose de répondre, tout d'abord, à toutes ces interrogations sur leur plan le plus général : la mobilité géographique et sociale en France du premier Empire à nos jours. Il s'agit de reconstituer la descendance agnatique de trois mille couples, choisis sur l'ensemble de la France comme représentatifs, formés au début du XIX[e] siècle : il s'agit de faire de la généalogie.

La recherche de toute la descendance tant par les hommes que par les femmes (cognatique) n'a pas pu être retenue. L'un des motifs invoqués consiste à noter que le doublement de l'échantillon étudié qui se produirait obligatoirement à chaque nouvelle génération se révélerait trop lourd au terme du travail (plus de cent mille couples à l'arrivée), ce qui rendrait l'enquête pratiquement impossible.

Prudence

Si les moyens ne permettent pas une telle enquête, n'aurait-il pas alors été préférable de se limiter au départ de l'enquête à seulement trois cents couples, choisis également sur l'ensemble de la France (deux à cinq ou six par département) avec la plus grande prudence ? Et, bien sûr, de rechercher toute leur descendance cognatique. L'inconvénient d'un travail sur une si petite population à son départ aurait été presque immédiatement compensé par l'introduction, une fois sur deux, d'une nouvelle famille dont les caractéristiques varieraient sensiblement de celles de la famille d'origine.

Nous atteignons alors l'autre motif principal de la limitation à la seule descendance agnatique. L'enquête est conduite à partir des tables décennales. Les trois mille couples choisis au départ le sont dans une même « plage alphabétique » (en l'occurrence TRA, qui est représentée dans tous les groupes ethniques européens). La conduite de l'enquête consiste alors à relever dans les tables décennales de chaque département toutes les mentions relatives aux personnes dont le nom commence par TRA. De très nombreux généalogistes amateurs ont accepté de participer bénévolement à ce travail. Les indications recueillies entrent sur ordinateur au laboratoire de démographie historique afin de constituer des tables décennales des familles TRA à l'échelon départemental et à l'échelon national. A la suite de leur réalisation, la recherche des généalogies se trouvera grandement facilitée. Comment cela se réalisera-t-il si le nombre des patronymes se multipliait à chaque génération ?

La seule solution, semble-t-il, aurait consisté à abandonner l'idée de commencer l'enquête par les tables décennales, mais de faire confiance aux listes alphabétiques de l'enregistrement, qui sont au moins aussi fiables et qui permettraient, au coup par coup, de retrouver les règlements de succession avec théoriquement les coordonnées de tous les descendants.

Un avantage de cette manière de procéder, qui, à l'inverse, serait complétée par l'état civil, serait de suivre les descendances à l'étranger (et les modifications de l'attitude démographique des migrants) et, bien évidemment aussi, vers toutes les régions de France.

L'enquête de M. Jacques Dupâquier a maintenant débuté de façon effective. Elle est conduite avec brio. Il ne faut pas s'y tromper. L'arbre ne doit pas cacher la forêt. Même basés sur la seule recherche de la descendance agnatique, ses résultats seront un progrès indéniable pour la connaissance de la mobilité géographique et sociale et, *a posteriori*, de toute la démographie du XIX[e] siècle. Enfin, elle correspond à la participation d'une centaine de généalogistes amateurs à une œuvre scientifique importante. ■

(1) Voir *le Monde Dimanche* du 22 juin 1980, page XIX : « Les origines d'un Parisien ».

(2) 54, boulevard Raspail, 75006 Paris

NUMISMATIQUE

Trésors en Turquie

ALAIN WEIL

LES problèmes posés par l'augmentation considérable des trouvailles non fortuites réalisées à l'aide de détecteurs de métaux ont déjà été évoqués ici à plusieurs reprises. La publicité donnée aux chasseurs de trésors amateurs – pour lesquels une réglementation devrait bientôt voir le jour au niveau européen (1) – ne doit pas faire oublier les chasseurs de trésors professionnels : archéologues et fouilleurs officiels.

Un bon fouilleur doit, comme tous les chercheurs, avoir beaucoup de science, beaucoup d'instinct et un peu de chance pour accéder au succès ; l'histoire de l'invention du trésor de Gülnar est, de ce point de vue, exemplaire.

Il y a un peu plus d'une dizaine d'années, le célèbre hittitologue Emmanuel Laroche s'intéressait à une information trouvée dans la rubrique touristique d'un calendrier des postes turques, information selon laquelle on pouvait trouver des ruines hittites près de la ville de Gülnar. Après avoir procédé à des vérifications sur place et obtenu l'autorisation de la direction des musées et antiquités de Turquie, le professeur Laroche mit sur pied une campagne de fouilles qui débuta en 1971 et devait se révéler très fructueuse.

Le site de Meydancik-Kalesi (le Château de la petite place) est un éperon rocheux situé à 9 kilomètres de Gülnar, sous-préfecture de 6 000 habitants, perchée à 800 mètres d'altitude dans les contreforts du Taurus, en Cilicie : c'est l'arrière-pays d'une partie de la côte cilienne, située en face du nord de Chypre, où plusieurs cités antiques, comme Kelenderis, nous ont laissé un monnayage abondant. Les fouilles de Meydancik-Kalesi ont permis de dégager un bastion garni d'une enceinte vigoureuse. A l'intérieur de l'enceinte, une belle tombe (du début du cinquième siècle avant J.-C.) dont l'entrée, précédée d'une esplanade, est flanquée de deux statues. La fouille stratigraphique n'a pas encore permis de confirmer une présence hittite mais a indiqué une occupation d'époque classique puis hellénistique, un abandon du site à l'époque romaine et une nouvelle occupation aux cinquième et sixième siècles après J.-C.

Non loin de la tombe aux statues, on a pu dégager une citerne, une grande fosse rectangulaire d'usage encore inexpliqué, et un bâtiment aux solides assises en gros appareil de pierre calcaire comportant une vaste pièce centrale ainsi que des vestibules et plusieurs pièces plus petites numérotées de 1 à 7.

Nous sommes maintenant le 21 septembre 1980. La campagne de fouille de l'été touche à sa fin. Il est 13 heures et, dans une heure environ (le travail journalier s'effectue entre 7 et 14 heures), toute l'équipe d'Emmanuel Laroche (une vingtaine d'ouvriers turcs, trois architectes et deux archéologues français) va plier bagage. M. Davesne, l'un des deux archéologues, a donné des instructions pour dégager le dernier monticule de terre qui, dans le coin sud-ouest de la petite chambre n° 7, surmonte encore le fondement rocheux : il observe l'ouvrier qui donne des petits coups de pioche. Soudain trois monnaies d'argent apparaissent ainsi que ce qui semble être un morceau d'assiette. M. Davesne arrête l'ouvrier, fait appeler le professeur Laroche et reprend lui-même la fouille. Il dégage l'assiette, qui se révèle servir de couvercle à une grande marmite à quatre anses posée debout sur le rocher. La marmite est pleine d'une terre rougeâtre, friable, et d'un très grand nombre de monnaies : ce sont des pièces d'argent égyptiennes, ptolémaïques, bien conservées ; des monnaies d'Alexandre le Grand apparaissent aussi... Il y a des centaines et des centaines de pièces, un millier peut-être.

On en fait l'inventaire posément, systématiquement ; cela prend du temps. Au bout de deux heures, on a dénombré 2 298 monnaies et l'on pense être au bout de ses efforts et de ses émotions.

Il n'y a qu'à finir de dégager la marmite. Cela est fait et permet alors d'apercevoir deux autres récipients, deux cruches de taille différente dont la plus petite est coincée à l'horizontale dans une anfractuosité du rocher. On se remet à l'ouvrage, et les deux cruches vont libérer 2 917 autres pièces de monnaie : il faudra terminer le travail à la lueur des lampes à gaz et attendre, vers 10 heures du soir, l'arrivée des gendarmes, qui ont été appelés par la représentante du gouvernement turc attachée à la fouille pour convoyer le trésor jusqu'à Gülnar.

La petite ville, déjà au courant de la découverte, est en effervescence, et c'est dans une ambiance surchauffée que l'on recompte les pièces au moment de les remettre à la gendarmerie. Le lendemain matin on les comptera de nouveau pour le directeur du musée hittite de la ville de Silifke, venu prendre possession du trésor. Après un bref aller et retour au musée hittite d'Ankara, le trésor est revenu à Silifke en février 1981 ; son étude est en cours, grâce aux soins de M. Davesne et de M. Le Rider, directeur de l'Institut français d'Istanbul, et sera bientôt publié.

Le trésor de Gülnar est à bien des égards exceptionnel : il a d'abord été trouvé en fouille officielle (fait rare !) et il est d'une importance numérique hors du commun. Fort de 5 215 monnaies (soit 65 kg d'argent, représentant, en pouvoir d'achat, le fruit d'environ 25 années de travail à l'époque hellénique), c'est, après le trésor de Demanour inventé à la fin du dix-neuvième siècle, le plus important ensemble de monnaies hellénistiques jamais exhumé ; en outre, la qualité de conservation des pièces est remarquable, et l'abondance des séries alexandrines et ptolémaïques va pouvoir faire avancer considérablement les connaissances numismatiques. La présence, rare en dehors d'Égypte, de monnaies ptolémaïques est en soi très intéressante : l'analyse de 2 200 pièces associée à l'étude de l'occupation lagide (2), reconnue *in situ*, permettra de préciser le problème de l'implantation lagide en Cilicie, que l'on croyait, jusqu'à présent, limitée aux seules régions côtières. Enfin le trésor de Gülnar a eu, si l'on ose dire, le bon goût de renfermer pour le plaisir de l'œil quatorze pièces aussi rares et belles que spectaculaires : ce sont les lourds décadrachmes pesant 35 grammes d'argent de Ptolémée II Philadelphe (285-246 av. J.-C.) représentant Arsinoé II, femme et sœur du souverain, déifiée après sa mort en 270. ■

(1) Recommandation 921 (1981) de la commission permanente du Conseil de l'Europe.

(2) La dynastie fondée en 305 av. J.-C. par Ptolémée I[er] régnera en Égypte pendant 275 ans, jusqu'au suicide de Cléopâtre VII.

ACTUELLES

Pièges

« Mon fils, si des pécheurs veulent te séduire, ne te laisse pas gagner. S'ils disent : viens avec nous ! dressons des embûches, versons du sang, tendons des pièges à celui qui se repose en vain sur son innocence.

Engloutissons-les tout vifs, comme le séjour des morts, et tout entiers, comme ceux qui descendent dans la fosse.

Nous trouverons toutes sortes de biens précieux, nous remplirons de butin nos maisons.

Tu auras ta part avec nous, il n'y aura qu'une bourse pour nous tous !

Mon fils, ne te mets pas en chemin avec eux, détourne ton pied de leur sentier.

Car leurs pieds courent au mal, et ils ont hâte de répandre le sang.

Mais en vain jette-t-on le filet devant les yeux de tout ce qui a des ailes.

Et eux, c'est contre leur propre sang qu'ils dressent des embûches, c'est à leur âme qu'ils tendent des pièges.

Ainsi arrive-t-il à tout homme avide de gain ; la cupidité cause la perte de ceux qui s'y livrent.

La sagesse crie dans les rues, elle élève sa voix dans les places.

Elle crie à l'entrée des lieux bruyants ; aux portes, dans la ville, elle fait entendre ses paroles :

Jusques à quand, stupides, aimerez-vous la stupidité ? Jusques à quand les moqueurs se plairont-ils à la moquerie, et les insensés haïront-ils la science ? »

Du prologue (I, 10-22) du Livre des *Proverbes*, dans la Bible, prologue que l'exégèse contemporaine n'attribue plus à Salomon lui-même, le fils de David, roi d'Israël, mais qu'elle situe au cinquième siècle avant Jésus-Christ (version Louis Segond).

JEAN GUICHARD-MEILI.

DISQUE





JAZZ

Triomphe du classicisme

L'époque des pionniers — chiffonniers et bricoleurs — eut ses maîtres en Béchet et en Armstrong. Ces deux-là *surtout* avaient trouvé ce que les autres continuaient de chercher sans le savoir ou sans pouvoir l'*extério*riser : le rythme libre, échappé de la prison des marches et des polkas. Ce qu'on appela la *« swing era »*, ce fut d'abord une appropriation collective, une reprise, par des milliers de souffleurs et de tapeurs, de cette démarche émancipatrice, après qu'elle fut découverte par quelques vagabonds de génie.

Le jazz qui succéda à celui des origines *et qui*, travaillé par ses *propres* forces de déséquilibre, engendra le bop, les auteurs anglo-saxons le désignent d'un seul mot : *« mainstream »*. Il fut, sans doute, celui qui accomplit le mieux cette tâche si difficile dans nos sociétés divisées, nos cultures scindées : s'adresser à tous sans que l'inventeur abandonne toute ambition esthétique, réconcilier la chansonnette ronronnante et l'art bousculant, la quotidienneté et l'exceptionnel.

A cette musique, que Jacques Souplet nomma un jour *« middle jazz »* — expression qui n'existait ni outre-Atlantique ni outre-Manche, — beaucoup restent attachés, et beaucoup font sa connaissance, grâce, bien évidemment, aux rééditions, mais aussi aux efforts de perpétuation. Au premier rang de toutes les petites maisons d'édition qui ont œuvré pour ce classicisme citons « Black and Blue », qui publie, par exemple, un Major Holley (Excuse me Ludwig, 33 156) et un Al Grey (Trombone by Five, 33 174). En d'autres firmes viennent également de paraître un Basie 61-62 (Back with Basie, Roulette-Vogue 500 022), un Lunceford 39-40 (The Complete Jimie, C.B.S. 66 421) et deux Ellington 56 (The Bethlehem Years, Volumes 1 et 2, Bethlehem-Musidisc 6804, 6805). Classicisme du jazz, temps triomphal aussi pour les grands orchestres que certains rêvent de voir revenir.

LUCIEN MALSON.

LESTER YOUNG : « In Washington, D.C. »

Dans un cabaret de la capitale américaine, Washington, D.C. (District of Columbia) Lester Young fut invité par le Bill Potts Trio. Ce Lester de l' « Olivia Patio Lounge », souffrant — il approchait de la fin de sa vie et allait disparaître trois ans plus tard, — est moins impérial sans nul doute que le soliste des années 40 et 50, mais, avec sa sonorité admirablement feutrée et son discours suspendu au-dessus de celui des rythmiciens, il garde ici tout son pouvoir d'envoûtement (Pablo R.C.A. volumes I et II, 2308 219 et 225.

BARBARA HENDRICKS, KATIA ET MARIELLE LABEQUE : « Gershwin ».

De la même manière que le concert Solal-Constant n'appartenait à personne parce qu'il appartenait à tout le monde, le disque de Barbara Hendricks et des fascinantes sœurs Labèque court le danger, n'entrant prioritairement en aucune rubrique, d'être méconnu. Décidons-nous. François Jeanneau a écrit des arrangements très habiles et très beaux pour deux pianos. Barbara Hendricks (soprano) n'est pas une Sarah Vaughan ou une Ella Fitzgerald. C'est une chanteuse classique et qui ne veut pas tenir un autre rôle que celui qui est, ordinairement le sien. Aucun amateur de jazz et de musique tout court ne doit passer à côté de ces *The Man I Love* ou *Embraceable You* dont on connaît mieux les refrains (les « chorus ») que les couplets ici fidèlement exprimés. (Phonogram-Philips 9500 987).

WALTER DAVIS JUNIOR : « Au Dreher ».

Pianiste découvert par Max Roach, Walter Davis fut, en pleine veine du *« soul jazz »*, un des fidèles messagers de Art Blakey. A la fin de mars 1981, il fit quelques apparitions dans le confortable sous-sol du 1, rue Saint-Denis. D'où ce disque, où l'on retrouve, aussi « boppisants » que lui, et aussi à l'aise, le grand Michelot et le grand Clarke. Trois hommes pour une seule musique, qu'ils connaissent comme leur poche. (Night and Day-Eurogram 1004).

JAMES BROWN : « Soul Syndrom ».

La musique de James Brown, comme l'ensemble de celles étiquetées R'n'B, fait « briller les cuivres », à l'inverse de certaines musiques populaires blanches qui les ont relégué au placard. Brown, avec ses « riffs » ne va pas chercher midi à quatorze heures, mais il tombe toujours sur midi juste, sur le point d'où s'irradie une forte chaleur, et ce n'est pas aussi facile à faire qu'on pourrait le croire. (Vogue 540 001).

CLASSIQUE

L'humanisme serein d'Anton Dvorak

Il faut que le public du XX[e] siècle ait été bien fou de drame lyrique, pour avoir si délibérément ignoré l'œuvre vocale de Dvorak. C'est sûr, il n'avait pas le sens du tragique. Il n'usa pas de ces procédés qui portent sur scène la violence des passions et la cruauté du désir. Ailleurs étaient sa force et ses dons : dans un humanisme serein, volontiers panthéiste, empreint de tendresse et de jubilation. Pour le dire : un foisonnement harmonique, la fluidité mélodique et un sens infaillible de l'ordonnance musicale. Il reçut comme une exigence l'héritage symphoniste qui charpente ses opéras. Mais le lyrisme en transcende la rigueur, et la respiration mélodique les anime. Avec des thèmes que d'autres auraient nourri de symbolisme ou de tragique, il affirme la plénitude de l'humanité, de ses limites et de ses joies. En découle un traitement des voix sans effet ni exploit, utilisant seulement le maximum de ses possibilités avec équilibre.

Rusalka ou la tendresse. L'histoire de cette ondine amoureuse d'un humain s'ouvre par la poursuite de trois naïades par un génie des eaux. Avec le même argument, Wagner, dans *l'Or du Rhin*, ouvrait la voie de l'épopée. Dvorak, lui, anime une féerie pastorale : oscillations mélodiques, variations du flux orchestral, changements de tonalités... nulle métaphysique, mais la tendresse poétique immédiate. Une distribution de troupe, sans voix d'exception donc, mais dont l'homogénéité renforce l'unanimisme musical.

Le Jacobin ou la réconciliation. L'hommage au patrimoine tchèque. Avec cette histoire de proscrit revenu au pays recouvrer son rang, on imagine le drame que Verdi aurait écrit. Avec Dvorak, tout n'est que vitalité et fraternité. Un hymne à la réconciliation, scandé par les chœurs et animé de danses et de chants populaires. Distribution, hélas, sans éclat, les interprètes étant parfois éprouvés par les tessitures.

Inscrit lui aussi dans la mémoire nationale, l'oratorio *Sainte Ludmilla* illustre la légende de cette sainte, liée à l'histoire de la Bohême. Avec une science d'architecte, mais aussi d'horloger, Dvorak alterne les séquences au gré de leur intensité et de leur progression. Une fresque puissante (gros effectif choral) et contrastée, véritable mémorial lyrique.

Mais c'est le *Requiem* qui révèle l'essence de l'humanisme de Dvorak. Antithèse de ceux de Verdi ou de Berlioz, spectaculaires et extériorisés, il n'est que sérénité. La mort n'y est objet ni d'effroi ni de désolation, mais de gravité, puis de consolation. Son mystère y est apprivoisé dans la pudeur plus qu'affronté dans la révolte : combinaison des timbres, fluctuations des lignes dessinent une ode à la Hölderlin plus qu'un drame à la Hugo. Parfaitement joué, chanté et dirigé, un événement du disque.

ALAIN ARNAUD

* *Rusalka*, solistes, chœurs et orchestre du Théâtre national de Prague, dir. Z. Chalabala (quatre disques Supraphon, 50.440/43); *Le Jacobin*, solistes, chœurs et Orchestre philharmonique de Brno, dir. J. Pinkas (trois disques Supraphon, 112.2481/83); *Sainte Ludmilla*, V. Soukupova et solistes, chœurs et Orchestre philharmonique tchèque, dir. V. Smetacek (trois disques Supraphon, 50.585/87); *Requiem*, T. Zylis-Gara et solistes, chœurs et Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. A. Jordan (deux disques Erato, 71430).

Les premiers quatuors de Beethoven

Le Quatuor Alban-Berg de Vienne avait inauguré son intégrale l'an dernier avec les cinq ouvrages de la période médiane. Les derniers suivront sûrement sous peu. Les membres de cette formation, l'une des plus grandes d'aujourd'hui, sont encore jeunes, et s'attachent surtout à faire ressortir à quel point les *quatuors* op. 18, les premiers de Beethoven, sont porteurs d'avenir. Cela ne va pas à l'occasion sans une certaine rudesse, que vient parfois accentuer une prise de son mettant en valeur le timbre de chaque instrument, le côté linéaire de la musique. Mais de cette musique, nos interprètes savent aussi dégager le lyrisme, tout en restant sobres. D'où une synthèse miraculeuse de gravité et de fougue juvénile, d'objectivité et d'engagement. Les membres de ce quatuor n'ont sûrement pas dit leur dernier mot. Tôt ou tard, nous les retrouverons dans un nouveau cycle Beethoven, qu'il sera alors passionnant de confronter à celui-ci (trois disques EMI, 167.43090/2).

M. V.

Les lieder de Liszt

Les lieder de Franz Liszt sont d'autant plus mésestimés que la plupart restent à peu près inconnus... A nouveau les dédaigneux du génie ont tort comme nous le prouvent Dietrich Fischer-Dieskau et Daniel Barenboïm, qui viennent de graver quarante-quatre de ces mélodies (soit plus de la moitié). Certes il y a du mauvais drame, de la déclamation agaçante, des romances un peu trop sentimentales et parfois une ornementation débordante. Mais combien, en revanche, de pages intimes, touchantes, profondes, de grandes effusions amoureuses, de méditations quasi mystiques, brillant dans leur écrin pianistique incomparable... La propriété admirable des images musicales est directement suggérée par le climat poétique dans les plus beaux lieder (tels les sublimes *Je voudrais m'en aller, Tout est sur les sommets, Les voix bruyantes du jour)*. Et toujours, malgré une voix plus vulnérable, quel art du phrasé expressif chez Fischer-Dieskau, avec ce miracle du timbre modelé sur le sentiment et la couleur du poème (bien qu'il force le ton en français et en italien), qui se retrouvent pleinement dans le piano de Barenboïm, aussi inspiré (quatre disques DG 2740.254).

J. L.

Deux symphonies de Szymanowski

Le centenaire de la naissance de Karol Szymanowski (1882-1937), le plus grand compositeur polonais entre Chopin et Lutoslawski, doit permettre enfin à ses quatre symphonies, à ses deux concertos pour violon, à son *Stabat Mater*, à son opéra *Le Roi Roger*, de s'intégrer à notre vie musicale, au même titre que les œuvres d'un Bruckner ou d'un Mahler. Le disque magnifique que viennent d'enregistrer Antal Dorati et l'Orchestre symphonique de Detroit devrait y contribuer grandement. La *deuxième Symphonie* (1910), témoignage de l'admiration du compositeur pour Scriabine, est une page purement orchestrale d'une splendide énergie. Sa fugue terminale n'enlève rien à son élan.

Encore plus personnelle est la *Troisième* dite *le Chant de la Nuit* (1916). Écrite pour ténor, chœur et orchestre, elle met en musique un texte mystique de Djalal-al-Din Rumi, le principal des poètes soufis persans (un voyage en Algérie avait mis Szymanowski en contact avec la culture de l'Islam). L'ouvrage est d'une grandeur abrupte, mais aussi très séduisant. Au service du chef-d'œuvre, une prise de son et une interprétation somptueuses qui n'excluent heureusement ni la clarté ni la profondeur. Un disque rare et précieux (Decca, 591.144).

M. V.

Sélection

Cette rubrique ne comporte que des enregistrements recommandés par nos collaborateurs.

BACH : Les treize concertos pour clavecin, par T. Pinnock, K. Gilbert, L.U. Mortensen, N. Kraemer et The English Concert (quatre disques Archiv, 2723.077).

MAHLER : Kindertotenlieder et Lieder eines fahrenden Gesellen, par K. Takacs, S. Solyom Nagy et l'Orchestre symphonique de Budapest, dir. G. Lehel (Hungaroton, SLPX 12044).

MENDELSSOHN : Concerto pour violon et BEETHOVEN : Deux Romances, par I. Stern et l'Orchestre de Boston, dir. S. Ozawa (CBS,37204).

MENDELSSOHN : Symphonies numéro trois « Ecossaise » et quatre « Italienne », par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Cl. Abbado (Decca, 592050).

ROCK ET VARIETES

DES CHATS SUR UN TOIT BRULANT

Pas étonnant finalement que les Stray Cats fassent un malheur du tonnerre de Brest en France. Car en France plus qu'ailleurs les adolescents, ceux des banlieues en tous cas, ont gardé la nostalgie des années 50. Il suffit de se promener dans la périphérie de Paris pour les voir tous ces Elvis en herbe, arborant fièrement la panoplie : cheveux gominés, badge du héros piqué sur le cuir noir et santiags aux pieds, et l'on comprendra l'émotion qui suivit la sortie, au début de l'année 1981, du premier album des Stray Cats.

Tout à coup ces trois gamins new-yorkais, exilés à Londres, qui avaient choisi de vivre la banane au-dessus du front, ressuscitaient comme un seul homme les fantômes de Gene Vincent, Eddie Cochran et Buddy Holly réunis. Un seul album et les Stray Cats ont relancé la mode en un véritable raz de marée ; un déferlement de groupes a suivi : les Polecats, les Rockats, les machincats et les bidulecats, jusqu'à Dick Rivers qui s'est cru obligé de reformer péniblement ses vieux Chats sauvages.

Mais pour confirmer la légende, tous ces chats-là faisaient grise mine derrière les griffes acérées de Brian Setzer (guitare et chant), Slim Jim Phantom (batterie) et Lee Rocker (contrebasse). Fiers, beaux, évocateurs, délibérément tatoués, avec le génie du riff et du trémolo, ils exhumaient le rockabilly. On exultait. Pourtant on avait peur, on craignait de les voir bloqués dans une époque sans avenir, coincés dans une démarche « revivaliste » sans issue. A peine un an plus tard, les voilà avec un second album, différent et tout aussi persuasif. Le premier se limitait au rock'n roll blanc, mélangeait les compositions originales aux reprises de classiques ; celui-ci ne comporte que des morceaux signés de leur plume et qui puisent dans les racines noires : rock'n roll, et rhythm'n blues. Sur la pochette du disque on peut lire : « *Seuls les instruments les plus minables ont été utilisés pour la réalisation de cet album.* » Une chose est sûre, de « minables », il n'y a, dans ce 33 tours, que les instruments.

* Stray Cats, « Gonna Ball ». Arabella 204.019.

CHIC : « Take it off »

Il est bien question de danse ici, *de danse avant tout* ; une exhortation aux mouvements, et Chic représente le *nec plus ultra* dans ce domaine. Magiciens du son, *orfèvres* en la matière, les musiciens de Chic, qui sont avant tout des gens de studio, ont provoqué il y a quatre ans une petite révolution dans l'industrie du disque aux Etats-Unis, en imposant par l'évidence leurs règles de rythmes et d'harmonies sur les stations FM et dans les discothèques. Très vite, la quasi-totalité de ce qui s'est fait en matière de disco et de funk s'est rangé au diapason et l'on a parlé d'un *« son Chic »*. Leurs disques ont invariablement gagné le sommet des hit-parades et les stars qui ont fait appel, avec le même succès, au service de ces producteurs de génie ne se comptent plus.

Le nouveau disque de Chic est sans surprise : la qualité habituelle de l'enregistrement est irréprochable, les compositions sont accrocheuses, remuantes à souhait, et les interventions s'enchaînent avec une minutie méthodique. On peut regretter en revanche l'absence de remise en question ; le groupe, qui avait l'habitude de se renouveler, semble s'être contenté cette fois d'exploiter un filon qui ne brille que par son efficacité (WEA, ATL, K 50845).

STRANGLERS : « La folie »

On retrouve avec joie toute la force de frappe des Stranglers sur ce disque qui fait suite à ce que l'on pourrait appeler un essai malheureux. En effet, si l'on peut comprendre les motivations respectables qui avaient poussé le groupe anglais à tenter l'aventure en s'écartant radicalement de son style, force est de constater que le précédent album, « The Meninblack », se perdait dans des divagations hermétiques et hors sujet. Une aventure néanmoins pas tout à fait inutile puisque les Stranglers, en revenant à des schémas plus mélodiques et raisonnablement construits, ont conservé une certaine liberté dans le choix des sonorités.

Il existe une puissance inaltérable dans la musique des Stranglers, un lyrisme solennel et impérieux qui prend forme sous les nappes volumineuses des claviers, les gerbes flamboyantes de la guitare, les déclamations racées de la voix, autant de composantes qui déterminent une filiation hautement savoureuse avec les Doors. Toujours armés d'une conscience sociale aguerrie, les quatre hommes en noir, anarchistes de cœur, transportent un discours virulent avec des textes caustiques (EMI 83219).

COMATEENS : « Call me »

Ils sont trois les Comateens : une fille, Lyn Byrd, au synthétiseur et au chant, et les deux frères North, Nic à la basse et au chant, Olivier à la guitare et au chant. Trois New-Yorkais encore peu connus dont le premier album, produit par un Français, apparaît pourtant comme une belle carte de visite. Les Comateens jouent habilement avec les contrastes en noir et blanc, un rock urbain directement en prise avec l'imagerie des villes où les sons méthodiques des synthétiseurs, les guitares crispées répondent avec astuce à des rythmes saccadés, un esprit léger qui calme la tension ; les mélodies sont là, subtiles, pétillantes, entêtantes, qui reposent essentiellement sur un travail original des voix, et sur des pulsions, légèrement teintées de funk, qui motivent les mouvements (Barclay 200180).

JEAN-PATRICK CAPDEVIELLE : « Le long de la jetée »

Dans la catégorie des imitateurs sans scrupules de Bruce Springsteen, cette année le chansonnier français Jean-Patrick Capdevielle a remporté, sans aucune concurrence sérieuse, le titre de champion du monde. Rappelons qu'il était depuis deux ans le tenant du titre. Bel effort ! Pour information, la compagnie C.B.S. propose le modèle original à des prix à peine plus élevés (C.B.S. 385 360).

A CHRISTMAS RECORD

A partir d'une idée amusante, le petit label américain ZE a réuni ses artistes dans un album qui a pour titre *« un disque de Noël »*. Chaque groupe, dans son style, a composé pour la circonstance un titre ayant pour sujet Noël. On retiendra plus particulièrement ceux de Material avec Nona Hendryx, d'August Darnell, de The Waitresses et de Was Not Was (Phonogram 6313272).

AMERICAN POP

Ce disque constitue la bande sonore d' *American Pop*, l'excellent film d'animation de Ralph Nakshi. L'histoire de la musique populaire aux Etats-Unis est illustrée ici par d'anciens morceaux, qui sont aujourd'hui des classiques, des Doors, de Jimi Hendrix de Sam Cooke, de Peter Paul and Mary, des Mama's and the Papa's, de Big Brother and the Holding Company... (Arabella 20373.7320).

DIANA ROSS : « All the Greatest Hits »

Une compilation de chansons qui retrace en deux disques la carrière de l'une des plus grandes chanteuses noires américaines. La période évoquée ici commence après la séparation de Diana Ross et des Supremes, et s'étale sur les années 70 (Vogue 42.8007).

ALAIN WAIS.

MERLE HAGGARD : « Big City »

Devenu depuis quinze ans une institution de la musique Country au même titre qu'un Johnny Cash, Merle Haggard se place dans la lignée traditionnelle où l'on trouve notamment Hank Williams et Jimmie Rodgers. Haggard chante la nostalgie de l'Ouest et celle d'une époque (les années 50) où le rythme de vie n'avait pas encore pris une vertigineuse accélération. Les paroles sont simples, mais la musique a les couleurs irrésistibles d'une tradition fidèlement respectée et légèrement modernisée, et la voix, basse, est belle (Epic, 85303).

C. F.

Le Monde
DIMANCHE
NOUVELLE

Fantômes de Patagonie

PAR OSVALDO SORIANO

EN plein cours de physique, lorsque le printemps revenait, que le vent se calmait et que nous cessions tous de grincer des dents, *el Flaco* Martinez, le professeur le plus aimé du collège, lançait sa craie sur son bureau délabré et disait : *« Et maintenant, allons visiter la matière ! »* Nous savions tous ce que cela voulait dire : les premiers applaudissements et les hourras fusaient des bancs du fond, de la poitrine des plus vieux qui triplaient la classe et étaient déjà en âge de service militaire.

Nous fermions livres et cahiers, et *el Flaco* Martinez levait les bras pour réclamer le silence afin que le directeur et le surveillant ne remarquent rien. En fait, le directeur – un type jeune, bien habillé, qui savait manier le sourire et la discipline – était au courant, mais il tolérait l'escapade parce qu'il voulait ménager le moral des meilleurs joueurs de football pour la grande finale intercollèges de novembre. Tout le monde savait que chaque année, pour la finale du championnat scolaire de Patagonie, il pariait toute sa prime de fin d'année sur « ses » garçons. Son caractère enjoué et tolérant reprenait le dessus avec l'arrivée du printemps, la discipline se relâchait, les examens étaient moins sévères, et ceux qui se savaient membres de l'équipe se sentaient le droit d'oublier les mathématiques et la chimie pour aller s'entraîner sur le terrain voisin. Cette année, notre rival était le terrible Collège national de Comodoro-Rivadavia, et un long et aventureux voyage à travers la Patagonie nous attendait.

C'est ainsi que nous quittions la classe, en marchant lentement, en traînant presque les pieds pour ne pas faire envie à ceux de première année qui suivaient leur cours de maths à côté du perron, la porte entrouverte parce que le vent d'ouest ne soufflait presque plus et que le silence calmait les nerfs comme une poignée de cachets d'aspirine.

A cette époque, les rues de Neuquén n'étaient pas pavées et un vieux camion d'arrosage passait plusieurs fois par jour pour tasser la poussière. Lorsque le vent tombait, comme cet après-midi-là, le paysage plat et gris semblait se couvrir de bruits que nous ne connaissions pas. Chacun de nous les entendait différemment : pour les uns, c'était un troupeau d'éléphants qui menaçait la vallée depuis les hauteurs sablonneuses où ne vivaient que serpents et scarabées, pour les autres, c'était les moteurs de l'avion noir qui devait ramener Peron au pays.

El Flaco Martinez marchait en tête, le mégot aux lèvres, son visage blafard de tuberculeux affrontant un soleil écrasant. Il était aussi pauvre que nous, portait toujours le même costume bleu et râpé, qu'il repassait entre le matelas et le sommier de son lit de pension, et nouait autour de son cou une petite cravate courte dont il ne défaisait jamais complètement le nœud. On disait qu'il était joueur et coureur de jupons et que c'était pour cela qu'on l'avait muté d'un respectable collège mixte de Bahia-Blanca à notre lointain établissement de garçons, perdu au confluent du Neuquén et du Limay, là où on n'arrivait que d'aventure ou par châtiment.

Nous étions plus de vingt dans la classe, mais les présents ne dépassaient jamais douze ou quatorze : les meilleurs élèves, sérieux et bien vêtus, et nous qui avions nos carnets de notes couverts d'encre rouge et d'une vingtaine d'avertissements (à vingt-cinq, c'était le renvoi), mais dont dépendaient les économies du directeur et le prestige de l'école dans les cinq provinces patagoniques.

Il n'était pas facile de suivre *el Flaco* Martinez qui avait de longues jambes, des jambes grandes comme des mâts. Il grimpait la dune et prenait la route qui séparait les bons des mauvais citoyens de Neuquén. Sous le soleil, ses cheveux longs de bohémien passés de mode devenaient rouges, et nous nous rendions compte alors qu'il attachait autant d'importance que nous à la physique. Mais jamais personne n'osa le tutoyer. Aux moments les plus dramatiques d'une partie de billard, on lui passait la craie avec un *« tenez, monsieur »* qui n'eut jamais l'air narquois.

La physique ne lui doit certainement rien, mais nous, nous lui devons une partie de notre bonheur d'adolescents. La Patagonie n'était pas sa terre, et il était évident qu'il méprisait chaque grain de sable qu'il respirait ou qui entrait dans ses chaussures. Mais il y était résigné, comme les hommes seuls se résignent aux nuits interminables.

En descendant la dune, de l'autre côté de la route, on apercevait çà et là les premières maisons carrées et le café du Turc Saul Asim, avec ses tables de billard et ses cartes à jouer. A cette heure-ci, les rues des alentours étaient désertes et seuls les camions, avec leur cargaison de pommes, passaient en laissant derrière eux une traînée de poussière qui flottait jusqu'à ce que la brise vînt l'écarter du chemin et que le soleil se remît à dessécher les jujubiers. Au bistrot, *el Flaco* Martinez commandait un genièvre, un seul, et nous faisait vider nos poches. Comme toujours, Mores, le boiteux, avait tout juste de quoi se payer le car de retour jusqu'au Centenario, qui était en plein milieu des dunes, à 40 kilomètres de là. Nous habitions presque tous loin du collège et nous devions traverser le fleuve en autocar, à bicyclette, ou agrippés à un quelconque camion ; ceux qui manquaient l'école (et le jour suivant déclaraient avoir été malades) restaient pêcher près du pont, parce qu'il ne faisait pas encore assez chaud pour se déshabiller et se mettre à l'eau.

LE premier vendredi du mois, nous rassemblions ce que nous avions gagné par quelques mauvais tour ou en faisant çà et là quelques menus travaux. *El Flaco* Martinez ramassait les billets et même quelques pièces de monnaie, ajoutait son dû, qui n'était pas bien gros, et allait parlementer avec *la Gorda* Zulema, notre vierge protectrice. Zulema était douce et sage, patiente et compréhensive et elle aimait son métier. Jamais je n'ai vu femme l'aimer autant. Elle ne connaissait ni l'égoïsme ni les petites misères que les êtres humains prennent pour des vertus. Sa seule fierté était son réfrigérateur électrique, le seul qui existât de ce côté maudit du fleuve et qu'elle avait fait venir de Buenos-Aires par wagon. Ce n'est pas qu'elle s'en glorifiât ou qu'elle fût mesquine, mais personne n'était autorisé à l'ouvrir sans sa présence et son consentement.

Un soir qu'il faisait lourd et où nous étions tous d'accord pour dire qu'il allait pleuvoir, elle l'ouvrit devant moi et *el Negro* Orellana. A part une bouteille de soda et une aile de poulet, il y avait un long collier de fausses perles, une montre de femme, quelques breloques en toc et un paquet de lettres entouré d'un ruban rose. Fantômes du passé que *la Gorda* Zulema voulait conserver frais et intacts comme un gâteau au chocolat.

Puis, un autre soir, alors que j'étais triste, un peu saoul et impuissant, elle entoura mes épaules de son bras, effleura mes paupières et ne prononça pas les mots stupides que les autres femmes du quartier avaient toujours en réserve. Elle me fit asseoir au pied de son lit aussi grand qu'une piste de danse, appuya sa tête contre mon épaule pour que nos visages ne se rencontrent pas et me raconta un épisode de sa vie qui nous fit pleurer tous les deux pendant que les clients attendaient dans le vestibule. Je sus, cette nuit-là, qu'elle s'appelait Geneviève, qu'elle était française, qu'elle venait de Marseille et que c'était une Française pour de vrai, pas de celles qui évitaient de rouler les « r » pour s'en donner l'apparence.

Elle alla chercher les lettres dans le réfrigérateur : les enveloppes, où l'encre violette avait déteint, portaient une écriture masculine et impérative. Un détail banal ajoutait à la distance un reproche voilé : non content d'y écrire *« Neuquén, Argentine »*, l'homme avait inutilement ajouté *« Patagonie, Amérique du Sud »*. L'enveloppe laissait supposer des forêts vierges ou des déserts. Un bout du monde. A Buenos-Aires, Geneviève s'était cachée derrière Zulema. Elle y avait connu son heure de gloire tandis que l'Europe se vidait de son sang. Sa contribution à l'effort de guerre de ses compatriotes avait été inébranlable : jusqu'à la libération de Paris, jamais un homme de nationalité allemande ne s'était couché dans ses draps.

La décadence et les rides la conduisirent jusqu'en Patagonie, et elle savait au fond d'elle-même que sa terre était aussi lointaine que sa jeunesse. Elle battit les enveloppes comme un jeu de cartes où le destin eût été écrit : le sien, qui rêvait en vain de revoir la Méditerranée, et le mien qui, un jour, devait me conduire jusqu'à sa France natale. Elle ne parla pas de l'homme qu'elle avait laissé sur le port de Marseille : lorsqu'elle ne reçut plus de lettres, elle fit un paquet de son passé et le garda dans le réfrigérateur, comme d'autres femmes le conservent dans le rictus amer de leurs lèvres.

Mais en cet après-midi de printemps, nous n'avions pas encore vu l'intérieur du réfrigérateur, ni n'avions pleuré ensemble. Zulema était ronde et opulente et Fellini l'aurait sûrement aimée. A côtés, *el Flaco* Martinez ressemblait à un balai abandonné contre un camion citerne. Ils parlèrent un moment sans froisser de billets ni hausser la voix. De l'autre côté de la rue, nous attendions, aussi anxieux que si *el Flaco* allait tirer un penalty. Un mouvement de tête, un rire compréhensif de *la Gorde* Zulema, et nous nous mettions à sauter et à sauter et à nous embrasser comme si *el Flaco* avait marqué le but.

Nous tirions au sort en lançant en l'air deux pièces de monnaie, système compliqué car l'entreprise était sérieuse. Si quelqu'un réclamait priorité pour l'argent qu'il avait versé, *el Flaco* promettait de lui faire réciter la fusion de je ne sais plus quelle matière et l'égoïste se calmait. Puis, lorsque le soir tombait, les langues déliées par l'émotion, nous allions jouer au billard chez Asim le Turc, morts de faim et sans un sou pour nous payer un sandwich.

LORSQUE aujourd'hui remontent à ma mémoire ces années passées dans ma province de Neuquén, en Patagonie, lorsque je revois les images du *Flaco* Martinez et de *la Gorda* Zulema, il me semble que le correspondant de Marseille devait écrire ses lettres dans la crainte que le cœur de sa Geneviève ne s'endurcisse au milieu de ce désert hostile. Eh bien, non ! Il est temps que cet homme obstiné, s'il souffre encore, le sache. Cela valait la peine de l'attendre. Même de l'attendre en vain. Dans cet endroit où nous étions des étrangers (c'est-à-dire des innocents), tout était irréel : il n'y avait pas d'éléphants entourant la vallée, et l'avion noir de Peron n'y atterrit jamais ; les pommes et les vies fleurissaient, et les illusions – comme les montres *bon marché* que nous portions au poignet – s'engourdissaient et luttaient pour se frayer un chemin entre le sable qui arrivait du désert en volant.

Lorsque je m'y rendis pour la dernière fois, il y a cinq ans, mes amis me prévinrent : la nouvelle avait couru que j'avais été décapité dans un accident de voiture. Ce fut drôle de voir les visages ébahis devant cette apparition d'outre-tombe. Enfin, lorsque nous nous mîmes à compter les vivants et les morts, les hauts faits et les lâchetés, les rêves devenus réalités, les couples unis et désunis, je demandai des nouvelles du *Flaco* Martinez. « El Flaco *est mort lui aussi*, déclara quelqu'un, *il est parti vers le sud, à Santa-Cruz, et il a attrapé une pneumonie, pauvre* Flaco ! » On se souvenait de Zulema à voix basse. Beaucoup s'étaient fait construire une maison pour se mettre à l'abri d'un passé de misère et *la Gorda* Zulema était enterrée dans leur ciment. Les hommes et les femmes de Neuquén s'étaient inventé une métropole et ne voulaient plus être la Patagonie. Quelle importance pouvait alors avoir à leurs yeux ces premiers vendredis du mois, lorsque le printemps revenait, que le vent se calmait et que nous cessions tous de grincer des dents ? ■

(Traduit par **Annie MORVAN.)**

SERGE BIHANNIC

OSVALDO SORIANO est né à Mar-del-Plata, Argentine, en 1943. Journaliste, scénariste de cinéma et de télévision, il a publié plusieurs romans : *Je ne vous dis pas adieu* et *Jamais plus de peine ni d'oubli* (Fayard). Son dernier roman, *Quartiers d'hiver* (Calmann-Lévy), va paraître prochainement. Il vit en France depuis 1978.